LES ANNEXES

Milieu de vie autour du parc de la Cité | Ville de Longueuil

ANNEXE 1
PLAN D'ACTION

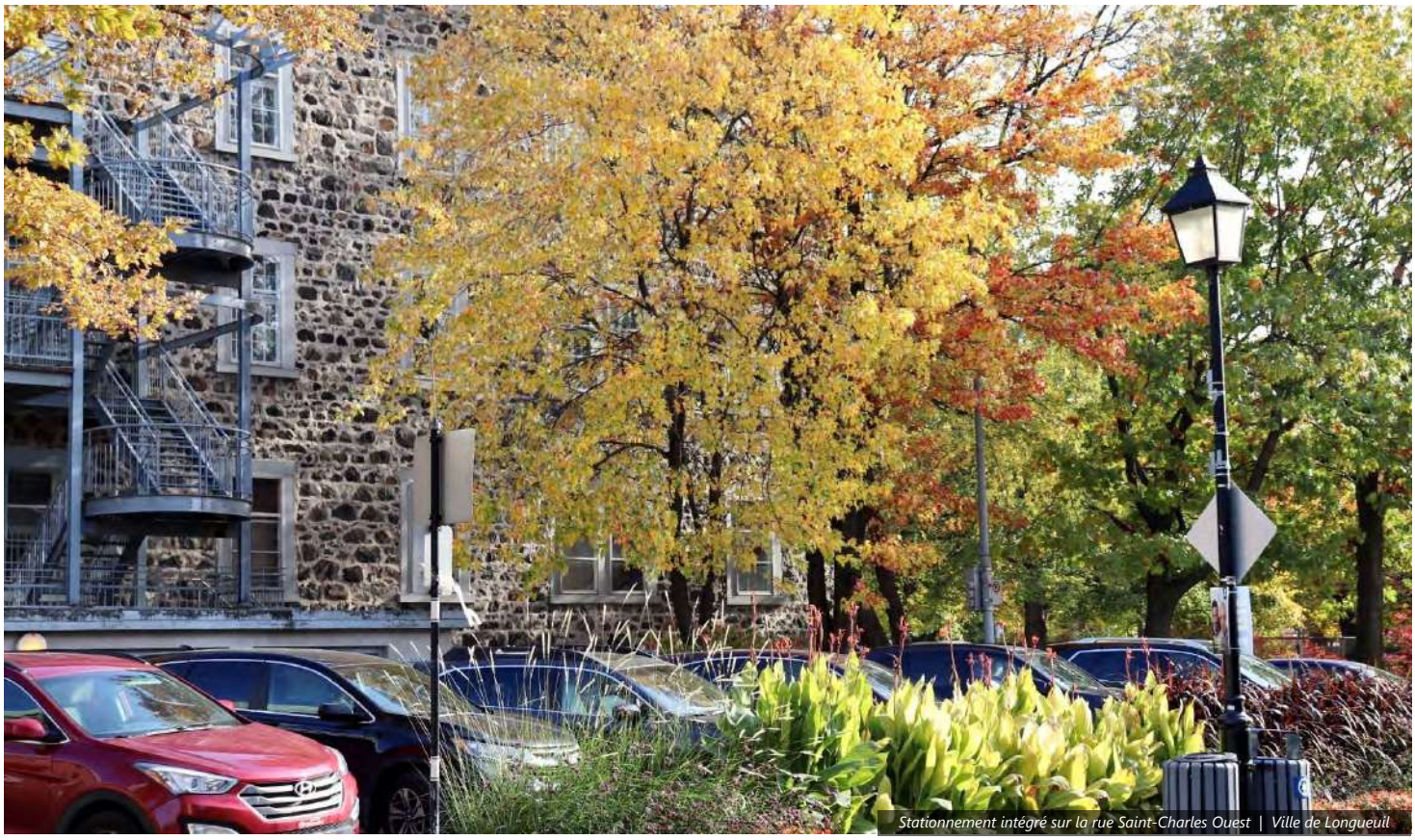

Stationnement intégré sur la rue Saint-Charles Ouest | Ville de Longueuil

Plantation d'arbres sur le boul. Churchill | Ville de Longueuil

Densité résidentielle | Ville de Longueuil

Mobilier urbain et art public au centre-ville | Ville de Longueuil

Parc-nature Michel-Chartrand | Ville de Longueuil

1. Afin de concrétiser les six grandes orientations et les attentes exprimées au Plan d'urbanisme, un plan d'action réalisable selon un échéancier à court (d'ici 2025), moyen (d'ici 2030) et long (d'ici 2035) termes est proposé.

2. Le développement ultime du territoire ira bien au-delà de 2035, échéance du présent Plan d'urbanisme. De plus, la réalisation des actions proposées demeure tributaire des priorités budgétaires et de la capacité financière de la Ville de Longueuil ou de ses partenaires. Notamment pour ces raisons, certaines actions de ce plan d'action pourraient donc se voir reportées au-delà de l'horizon 2035.

SECTION 1 LES ACTIONS PRIORITAIRES

3. La présente section priorise les douze actions du plan d'action les plus porteuses en matière de planification et d'aménagement du territoire et de lutte aux changements climatiques. Cette priorisation ne restreint en rien la réalisation des autres actions du plan d'action, mais permet de concentrer d'abord les efforts vers celles susceptibles de favoriser plus rapidement l'atteinte des orientations du Plan d'urbanisme. En plus d'adopter la réglementation d'urbanisme de concordance à très court terme, les actions prioritaires sont énoncées au tableau suivant.

Tableau 61 : Les actions prioritaires

1°	**1.** Effectuer toutes les représentations nécessaires afin de réaliser dans les meilleurs délais l'implantation d'un réseau structurant de transport collectif reliant la station Panama du REM au Cégep Edouard-Montpetit en passant par le centre-ville (station de métro) et le pôle Roland-Therrien
2°	**2.** Compléter les caractérisations des milieux naturels, ajuster la planification territoriale, adopter un cadre réglementaire adapté et aménager l'espace afin d'assurer la protection et la mise en valeur des ensembles écologiques d'intérêt du territoire
3°	**3.** Réaliser des initiatives et appliquer des mesures favorables à la transition écologique (adaptation et résilience aux changements climatiques et aux risques sanitaires, protection de la biodiversité et des habitats, plan de verdissement, etc.)
4°	**4.** Intégrer les principes d'accessibilité universelle et de visitabilité applicables dans l'aménagement du domaine public, les bâtiments et équipements municipaux ainsi que les parcs et espaces verts de la Ville
5°	**5.** Réaliser certains projets-phares attractifs et identitaires : le grand espace riverain, le Complexe culturel, l'Esplanade et la passerelle entre l'Esplanade et le grand espace riverain au centre-ville, le parc central du pôle Roland-Therrien et le réaménagement de la rue Saint-Charles O.
6°	**6.** Élaborer des stratégies économiques favorables à la résilience des activités commerciales et industrielles
7°	**7.** Mettre en œuvre les planifications particulières intégrées, en priorisant celles du centre-ville, du pôle Roland-Therrien, des quartiers de la gare et du boul. Taschereau (planification à réaliser)
8°	**8.** Compléter le réseau de déplacement actif en priorisant les boul. Taschereau, Jacques Cartier E. et O. et Clairevue ainsi que le chemin de Chambly (à l'est de la R116)
9°	**9.** Proposer un cadre réglementaire définissant des critères d'intégration des projets tenant compte des caractéristiques et spécificités des milieux de vie établis de faible densité
10°	**10.** Élaborer une stratégie foncière de remembrement des terres agricoles morcelées
11°	**11.** Réaliser des interventions ciblées (parc, place ou équipement public) qui viendront stimuler le redéveloppement ou la requalification de milieux de vie ou d'emplois (acupuncture urbaine)
12°	**12.** Mettre en œuvre les divers plans et politiques de la Ville et de ses partenaires, notamment en matière de parcs et espaces verts, réseau cyclable, culture et patrimoine, habitation et logements abordables, transport collectif, etc.

Tableau 62 : Les actions relatives à l'orientation 1

1°	**ORIENTATION 1**	**UNE VILLE ACCUEILLANTE AU SERVICE DES LONGUEUILLOIS**			
2°	**ATTENTE 1.1**	**CRÉER DES MILIEUX COMPLETS, ATTRACTIFS ET VISITABLES**			
	1°	2°	3°	4°	5°
3°	**Objectifs**	**Actions**	**2025**	**2030**	**2035**
4°	**1.1.1** Optimiser la **desserte** en activités **commerciales** de **proximité**	A. Élaborer une stratégie de valorisation des activités commerciales permettant d'identifier les concentrations commerciales de proximité viables ainsi que celles devant être consolidées, requalifiées ou créées	●		
		B. Mettre en place des initiatives alternatives de mise en marché afin de lutter contre les déserts alimentaires	●	●	●
		C. Intégrer les principes d'accessibilité universelle et de visitabilité dans les aménagements	●	●	●
5°	**Indicateurs**	i. Nombre et superficie d'activités commerciales localisées dans les milieux de vie ii. Nombre de logements dans les secteurs de désert alimentaire iii. Nombre d'aménagements intégrant les notions d'accessibilité universelle et de visitabilité réalisés			
6°	**1.1.2** Accroître la **vitalité** et la **qualité** des milieux de vie et des pôles d'emplois	A. Proposer un cadre réglementaire prévoyant une densité de population minimale pour assurer un apport en clientèle suffisant aux activités commerciales et communautaires[1]	●		
		B. Mettre en œuvre le Plan directeur des parcs et espaces verts	●	●	●
		C. Proposer un cadre réglementaire permettant une mixité de fonctions économiques compatibles dans les milieux de vie [1]	●		
		D. Exercer une veille médiatique pour suivre les nouvelles tendances et s'y adapter	●	●	●
7°	**Indicateurs**	i. Nombre de logements construits dans les secteurs déjà urbanisés ii. Cadre réglementaire adopté iii. Superficies en parc et espace vert créés et évolution de leur ratio par habitant			
8°	**1.1.3** Encourager et soutenir **l'agriculture urbaine** au cœur des milieux de vie pour un meilleur accès à une **saine alimentation**	A. Dédier des espaces sur le domaine public (acquisition de lots, servitudes, etc.) à des fins de jardin collectif, aménagement comestible, etc.	●	●	●
		B. Proposer un cadre normatif permettant et encadrant l'agriculture urbaine sur les terrains privés [1]	●		
		C. Mettre en œuvre la Politique en agriculture urbaine	●	●	●
9°	**Indicateurs**	i. Nombre et superficie de jardins communautaires ou collectifs aménagés (nombre de parcelles et superficies) ii. Cadre réglementaire adopté			

1 *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

Objectifs	Actions	2025	2030	2035
1.1.4 Assurer une **offre équitable** et **variée** en équipements **sportifs, culturels, récréatifs** et **communautaires**	A. Élaborer et mettre en œuvre un plan assurant l'accessibilité universelle aux équipements municipaux	●	●	
	B. Mettre en œuvre les divers plans et politiques de la Ville en matière d'activités sportives, récréatives, culturelles ou communautaires	●	●	●
	C. Réaliser le Complexe culturel, le Complexe aquatique et le réseau de maisons des aînés et consolider l'offre culturelle de la rue Saint-Charles	●	●	
Indicateurs	i. Plan d'accessibilité universelle aux équipements municipaux réalisé ii. Nombre d'équipements sportifs, culturels, récréatifs et communautaires construits ou rénovés et investissements réalisés iii. Complexes culturel et aquatique et maisons des aînés construits			
1.1.5 Localiser de façon optimale les **établissements** de **santé** et **d'éducation**	A. Instaurer un processus de concertation avec les ministères et organismes afin de prioriser les sites localisés près du transport collectif structurant lors d'implantation d'établissements structurants	●	●	●
	B. Mettre en place un processus de concertation avec les parties prenantes quant à la localisation des écoles	●	●	●
Indicateurs	i. Nombre d'établissements de santé et d'éducation d'envergure implantés dans les aires d'influence du transport collectif structurant			
1.1.6 Développer le **sentiment d'appartenance** des résidents	A. Réaliser des consultations, tables de quartier, etc. permettant aux citoyens de participer à l'évolution de leur milieu de vie	●	●	●
	B. Proposer un cadre réglementaire définissant des critères d'intégration des projets tenant compte des caractéristiques et spécificités des quartiers [1]	●		
Indicateurs	i. Nombre d'activités consultatives et participatives ii. Cadre réglementaire adopté			
1.1.7 Assurer le maintien de la **population en place**	A. Proposer un cadre règlementaire exigeant une diversité dans l'offre résidentielle [1]	●		
	B. Offrir des incitatifs d'aide d'accession à la propriété favorisant les jeunes familles	●	●	●
	C. Proposer un cadre règlementaire facilitant la transformation des logements pour s'adapter aux étapes de la vie (logement intergénérationnel, UHA, travail à domicile, etc.)[1]	●		
	D. Caractériser les milieux de vie établis de faible densité	●		
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Évolution des typologies résidentielles construites iii. Nombre de projets admis à un programme d'aide à l'accession à la propriété et sommes investies iv. Nombre d'UHA construites et de logements intergénérationnels construits			

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

ATTENTE 1.2 RENDRE LES MILIEUX DE VIE PLUS INCLUSIFS

Objectifs	Actions	2025	2030	2035
1.2.1 Offrir des **logements** de **qualité, variés** et **abordables**	A. Élaborer, en concertation avec les gouvernements lorsque possible, des programmes de subventions facilitant l'accessibilité à la propriété ou l'aménagement d'UHA	●	●	●
	B. Élaborer une politique d'inclusion de logements abordable, social ou familial dans les projets d'envergure	●		
	C. Élaborer, en concertation avec les organismes du milieu, une stratégie pour contrôler l'embourgeoisement des secteurs en transformation plus sensibles	●		
	D. Faire la promotion des bénéfices du logement abordable, social ou familial auprès des décideurs, dans un objectif d'une meilleure résilience des milieux de vie promoteurs ou propriétaires	●	●	●
	E. Mettre en œuvre les divers plans et politiques en matière d'habitation ou de logement social	●	●	●
Indicateurs	i. Politique d'inclusion de logements abordables, sociaux ou familiaux réalisée ii. Nombre de logements sociaux, abordables et familiaux construits iii. Nombre d'UHA et de logements intergénérationnels construits			
1.2.2 Favoriser **l'accessibilité** et **l'adaptabilité** des logements	A. Proposer un cadre réglementaire visant l'accessibilité et l'adaptabilité des logements [1]	●		
	B. Maintenir ou bonifier, si requis, l'adhésion les programmes de rénovation ou d'adaptation	●	●	●
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Nombre de projets bénéficiant d'un programme de rénovation résidentielle et sommes investies			
1.2.3 Répondre aux attentes de la **population vieillissante**	A. Proposer un cadre réglementaire orientant l'implantation de résidences pour aînés près des pôles d'activités de proximité et des accès au transport collectif [1]	●		
	B. Proposer un cadre réglementaire facilitant l'aménagement d'UHA et de logements intergénérationnels [1]	●	●	●
	C. Adapter les plans, politiques et guides de la Ville afin d'intégrer les notions d'accessibilité universelle et de visitabilité dans l'aménagement du domaine public	●		
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Nombre d'UHA et de logements intergénérationnels construits iii. Nombre de résidences pour aînés construites dans les aires d'influence au transport collectif structurant iv. Nombre de plans, politiques et guides adaptés pour y intégrer les notions d'accessibilité universelle et de visitabilité dans les interventions sur le domaine public			

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

27˚	**1.2.4** Préserver et améliorer la **qualité** du **cadre bâti**	A. Faire des représentations auprès des gouvernements pour maintenir ou bonifier les programmes de subventions	●	●	●
		B. Proposer des programmes d'aide financière à la rénovation, en priorisant les secteurs dévitalisés [1]	●	●	●
		C. Proposer un cadre réglementaire assurant la construction de bâtiments de qualité et durables [1]	●		
		D. Proposer un cadre réglementaire assurant une intégration harmonieuse des projets dans les milieux de vie établis[1]	●		
		E. Élaborer un guide des meilleures pratiques en matière de rénovation destiné aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux	●		
28˚	**Indicateurs**	i. Cadre réglementaire adopté ii. Nombre de programmes d'aide mis en place et sommes investies iii. Guides réalisés iv. Nombre de logements bénéficiant d'un programme de rénovation résidentielle v. Sommes investies dans la rénovation des bâtiments			

29˚ **ATTENTE 1.3 ATTÉNUER LES NUISANCES AFFECTANT LA QUALITÉ DE VIE**

1˚	2˚		3˚	4˚	5˚
30˚	**Objectifs**	**Actions**	**2025**	**2030**	**2035**
31˚	**1.3.1** Contrôler et atténuer les **nuisances** existantes	A. Proposer un cadre réglementaire : [1] i. Prenant en considération, en amont de la planification des projets, les impacts des nuisances sonores et de vibrations générées par les grandes infrastructures de transport ii. Édictant des distances séparatrices ou des mesures d'atténuation adéquates entre des usages contraignants et sensibles	●	●	●
32˚	**Indicateurs**	i. Cadre réglementaire adopté			
33˚	**1.3.2** Éviter l'émergence de **nouvelles nuisances** liées aux fonctions contraignantes	A. Proposer un cadre réglementaire prévoyant l'implantation d'usages compatibles ou des mesures de mitigation efficaces à proximité d'un usage contraignant [1]	●		
		B. Mettre en place une procédure de collaboration avec la Sécurité civile lors de l'implantation d'un nouvel usage sensible à proximité d'un secteur industriel	●		
		C. Mettre en place une procédure de collaboration avec la Sécurité civile l'informant de tout projet d'implantation, d'agrandissement ou de relocalisation d'une entreprise entreposant des matières dangereuses au-delà de quantités seuils	●		
		D. Proposer un cadre réglementaire prévoyant une distance minimale et des aménagements de sécurité pour tout projet occupé par un usage sensible implanté en bordure ou à proximité d'une infrastructure ferroviaire [1]	●		
34˚	**Indicateurs**	i. Cadre réglementaire adopté ii. Procédure de consultation avec la Sécurité civile mise en place			

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

Tableau 63 : Les actions relatives à l'orientation 2

1°	**ORIENTATION 2**	**UNE VILLE PROSPÈRE AXÉE SUR LA COMPLÉMENTARITÉ ET LE DYNAMISME DE SES LIEUX D'ACTIVITÉS**			
2°	**ATTENTE 2.1**	**RENFORCER LE STATUT DE PÔLE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE LONGUEUIL**			
	1°	2°	3°	4°	5°
3°	**Objectifs**	**Actions**	**2025**	**2030**	**2035**
4°	**2.1.1** Confirmer la **centralité** de ville	A. Mettre en œuvre les PPU du centre-ville et du pôle Roland-Therrien	●	●	●
		B. Élaborer la planification détaillée du secteur Saint-Charles	●		
		C. Réaliser les projets-phares suivants : i. L'Esplanade ii. La passerelle vers le fleuve dans l'axe de l'Esplanade iii. Le Complexe culturel iv. Le grand espace riverain v. Le parc central du pôle Roland-Therrien vi. Le réaménagement de la rue Saint-Charles O.	●	●	●
5°	**Indicateurs**	i. Nombre de logements, superficies commerciales, publiques et institutionnelles implantés et investissements publics et privés réalisés dans la centralité de ville ii. Planification détaillée du secteur de la rue Saint-Charles élaborée iii. Nombre de projets phares réalisés			
6°	**2.1.2** Accroître **l'attractivité** et la **compétitivité** de Longueuil	A. Élaborer une stratégie de valorisation des espaces commerciaux	●		
		B. Élaborer une stratégie de valorisation des espaces industriels	●		
		C. Évaluer l'opportunité d'élaborer un programme de crédit de taxes lié à l'implantation ou l'agrandissement d'établissements de haute technologie	●		
7°	**Indicateurs**	i. Stratégies de valorisation des activités commerciales et industrielles réalisées ii. Programme de crédit de taxes pour établissements de haute technologie mis en place iii. Investissements ciblant le domaine public (parcs et espaces verts, plantations de rue, etc.) iv. Nombre et superficie des nouvelles entreprises implantées sur le territoire et nombre d'emplois associés			
8°	**2.1.3** Consolider et renforcer les **pôles d'emplois**	A. Proposer un cadre réglementaire visant une hausse de la densité d'emplois près des points d'accès au transport collectif [1]	●		
9°	**Indicateurs**	i. Cadre réglementaire adopté ii. Évolution du nombre d'emplois dans les aires d'influence au transport collectif structurant			

10˚	**2.1.4** Faciliter l'essor des **activités** reliées aux **services**	A. Proposer un cadre réglementaire priorisant la localisation des activités reliées aux services au centre-ville ainsi que sur les axes structurants, dont le boul. Taschereau près du pôle de la Santé [1]	●		
		B. Réaliser et mettre en œuvre un programme d'embellissement du domaine public visant à implanter des aménagements distinctifs répondant aux besoins des clientèles visées	●	●	●
11˚	**Indicateurs**	i. Cadre réglementaire adopté ii. Investissements ciblant le domaine public (parcs et espaces verts, plantations de rue, etc.)			

12˚ ATTENTE 2.2 OPTIMISER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE EN MISANT SUR LA VITALITÉ ET LE RAYONNEMENT DES SECTEURS DYNAMIQUES

1˚	2˚		3˚	4˚	5˚
13˚	**Objectifs**	**Actions**	**2025**	**2030**	**2035**
14˚	**2.2.1** Consolider et dynamiser les lieux structurants d'activités commerciales	A. Élaborer une stratégie économique favorable à la résilience des activités visant notamment à : i. Cibler les secteurs d'activités commerciales dynamiques et ceux en déclin ainsi que les interventions prioritaires à réaliser ii. Réévaluer le potentiel des axes et pôles d'activités commerciales, leur capacité d'accueil et les fonctions à privilégier pour assurer une diversité, une complémentarité et une répartition optimale et équilibrée des commerces iii. Orienter l'implantation de nouveaux commerces vers les concentrations existantes	●		
		B. Proposer des incitatifs au redéveloppement, à la requalification ou à la conversion des immeubles vacants, dévitalisés, incompatibles ou sous-utilisés	●	●	●
		C. Proposer un cadre réglementaire bonifiant la mixité des usages et exigeant une densité minimale résidentielle et d'emplois, en priorisant les secteurs situés près du transport collectif[2]	●		
		D. Proposer un cadre réglementaire qui concentre les regroupements commerciaux suprarégionaux dans le secteur du boul. des Promenades [1]	●		
		E. Élaborer un guide de rénovation commerciale destiné aux propriétaires et commerçants		●	
15˚	**Indicateurs**	i. Stratégie de valorisation des activités commerciales mise en place ii. Cadre réglementaire adopté iii. Nombre et superficie des nouveaux commerces implantés et nombre d'emplois associés iv. Nombre de logements et densité humaine dans les aires d'influence au transport collectif structurant			

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

[2] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

16˚	**2.2.2** Accroître **l'attractivité** et la **compétitivité** des **artères commerciales**	A. Élaborer des planifications détaillées ou autres types de planification afin d'assurer la vitalité des principales artères commerciales dynamiques ou la requalification des artères en déclin	●	●	
		B. Proposer un cadre réglementaire bonifiant la mixité des usages et encadrant notamment les constructions, l'affichage, l'aménagement paysager, le stationnement ou le mobilier urbain [1]	●		
		C. Évaluer l'opportunité de mettre en place un programme de revitalisation ciblant les artères commerciales	●	●	
		D. Développer des stratégies d'intervention concertées avec les associations de commerçants	●	●	●
17˚	**Indicateurs**	i. Investissements ciblant le domaine public (parcs et espaces verts, plantations de rue, art public, etc.) ii. Nombre de planifications ciblant les artères commerciales iii. Cadre réglementaire adopté iv. Programme de revitalisation des artères commerciales mis en place et sommes investies v. Sommes investies en améliorations et rénovation commerciales			

18˚ ATTENTE 2.3 VALORISER L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE PAR L'OPTIMISATION DE SON DÉVELOPPEMENT

1˚	2˚		3˚	4˚	5˚
19˚	**Objectifs**	**Actions**	**2025**	**2030**	**2035**
20˚	**2.3.1** Optimiser et **dynamiser** les lieux d'activités **industrielles**	A. Élaborer une stratégie économique favorable à la résilience des activités industrielles : i. Confirmant la vocation, la spécialisation et la complémentarité des pôles industriels ii. Assurant une diversification et une offre optimale en sites de développement et redéveloppement industriels iii. Priorisant les projets présentant une valeur ajoutée et un haut taux d'emplois iv. Privilégiant les créneaux porteurs dans les pôles industriels stratégiques, entre autres en créant un pôle technologique ciblant les secteurs de l'électrification des transports et de l'écomobilité ou une zone d'innovation en aérospatiale	●		
21˚	**Indicateurs**	i. Stratégie économique favorable à la résilience des activités industrielles mise en place ii. Nombre d'entreprises à haute valeur ajoutée et à taux élevé d'emplois			
22˚	**2.3.2** Pallier la rareté de **terrains industriels disponibles**	A. Proposer un cadre réglementaire qui limite les fonctions non industrielles dans les pôles industriels [1]	●		
		B. Proposer des mesures incitatives pour le redéveloppement et la conversion des terrains et bâtiments vacants, vétustes ou dévitalisés	●	●	●
23˚	**Indicateurs**	i. Cadre réglementaire adopté ii. Superficies des terrains occupés par des activités non industrielles dans les parcs industriels iii. Taux d'occupation des terrains industriels			

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

1˚ Objectifs	2˚ Actions	3˚ 2025	4˚ 2030	5˚ 2035
2.3.3 **Encadrer** le développement des **pôles industriels**	A. Proposer un cadre réglementaire assurant un cadre bâti et des aménagements de qualité propices à attirer des industries à haute valeur ajoutée [1]	●		
	B. Proposer un cadre réglementaire intégrant des dispositions adaptées pour les secteurs industriels de prestige [1]	●		
	C. Proposer un cadre réglementaire intégrant des principes de développement durable (gestion des eaux de pluie, végétalisation des espaces de stationnement, etc.) [1]	●		
	D. Investir dans l'aménagement du domaine public (trottoirs, parcs, voies cyclables, etc.) grâce à un programme ciblé	●	●	●
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Nombre de projets ayant fait l'objet d'une accréditation environnementale iii. Investissements publics en parcs et espaces verts, voies cyclables et plantations de rue dans les parcs industriels iv. Longueur des nouveaux trottoirs et voies cyclables aménagés dans les secteurs industriels			
2.3.4 Revoir la **vocation** de certains **pôles industriels**	A. Proposer des incitatifs favorisant la requalification des friches industrielles vers des vocations plus compatibles avec leur milieu	●	●	●
	B. Proposer un cadre réglementaire améliorant l'intégration des pôles industriels enclavés à leur milieu[1]	●		
	C. Évaluer, en concertation avec le CN, la possibilité de relocaliser la gare de triage Southwark		●	●
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté			
2.3.5 Valoriser et développer **l'aéroport** et ses **synergies potentielles**	A. Faire des représentations pour bien positionner l'aéroport à l'échelle métropolitaine	●	●	●
Indicateurs	i. Nombre de vols réguliers et de passagers transportés à l'aéroport			

Agence spatiale | Ville de Longueuil

Industries sur le chemin de la Savane | Ville de Longueuil

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

ATTENTE 2.4 FAVORISER UNE OCCUPATION DYNAMIQUE ET DIVERSIFIÉE DE LA ZONE AGRICOLE POUR ASSURER SON INTÉGRITÉ ET SA PÉRENNITÉ

Objectifs	Actions	2025	2030	2035
2.4.1 Reconnaître le **potentiel** et le **rôle** que joue la **zone agricole** dans **l'économie**	A. Proposer un cadre réglementaire qui limite l'empiètement ou la perte nette de terre cultivée [1]	●		
	B. Proposer un cadre réglementaire encadrant le remblai et interdisant l'implantation d'activités urbaines contraignantes (entreposage, neiges usées, etc.) dans la zone agricole [1]	●		
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Perte nette en superficie cultivée ou de terres agricoles (utilisation à des fins autres) dans la zone agricole permanente			
2.4.2 Dynamiser et mettre en valeur la **zone agricole**	A. Élaborer une stratégie foncière de remembrement des terres agricoles morcelées	●		
	B. Continuer à collaborer à la mise en place d'une structure d'accompagnement régionale	●	●	
	C. Mettre en place des mesures favorisant l'arrivée de nouvelles entreprises agricoles : promotion des terres disponibles, incubateur agricole, etc.	●	●	●
	D. Élaborer des critères applicables aux terres municipales priorisant une activité agricole écoresponsable, nourricière ou de proximité lors d'une vente ou d'une mise en location	●		
Indicateurs	i. Stratégie foncière de remembrement élaborée ii. Superficie des nouvelles terres mises en culture iii. Superficie des terres agricoles acquises par la Ville iv. Mesures favorisant l'arrivée de nouvelles entreprises agricoles mises en place v. Critères applicables à la vente ou la mise en location de terres municipales définis vi. Nombre d'entreprises agricoles et revenus agricoles			

Zone agricole | Ville de Longueuil

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

1° Objectifs	2° Actions	3° 2025	4° 2030	5° 2035
2.4.3 **Diversifier** les **activités** en lien avec le **milieu agricole**	A. Réaliser une étude visant la définition d'une agriculture périurbaine rentable et compatible au contexte longueuillois et au *REA* et misant notamment sur : i. La protection des ensembles écologiques et des cours d'eau ii. Le développement de filières, de produits innovants et de créneaux porteurs iii. Les entreprises orientées vers l'agriculture de proximité ou biologique iv. L'agroforesterie et toute autre forme d'agriculture favorisant une exploitation écoresponsable des boisés agricoles v. La filière horticole environnementale (infrastructures vertes) et la création d'un centre d'expertise dans ce domaine		●	
	B. Mettre en place un comité pour créer des synergies entre producteurs et transformateurs afin de donner une valeur ajoutée aux productions agricoles		●	
Indicateurs	i. Étude réalisée ii. Mise en place du comité iii. Évolution du type de production agricole et des revenus agricoles			
2.4.4 Concilier la pratique de **l'agriculture** avec son **environnement**	A. Réaliser l'Éco-territoire21	●		
	B. Proposer des mesures soutenant une agriculture compatible avec les composantes naturelles et des mesures de protection conciliables avec la pratique de l'agriculture	●	●	●
	C. Proposer un cadre réglementaire relatif au remblayage[1]	●		
	D. Proposer un cadre réglementaire imposant des distances séparatrices et un zonage de production aux entreprises et activités agricoles à forte charge d'odeur [1]	●		
	E. Assurer le suivi des bandes riveraines en milieu agricole	●	●	●
Indicateurs	i. Éco-territoire21 réalisé ii. Cadre réglementaire adopté iii. Nombre d'entreprises agricoles intégrant un volet bio ou écoresponsable iv. Longueur de la bande riveraine dont la largeur minimale est respectée			
2.4.5 Participer à la promotion des **produits locaux** selon le concept de **ville nourricière**	A. Proposer un cadre réglementaire permettant la construction de kiosques à la ferme ou la distribution de paniers agricoles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation [1]	●	●	●
	B. Développer des outils pour valoriser les entreprises agricoles	●	●	●
	C. Prolonger le réseau cyclable le long des axes champêtres, en priorisant les chemins de la Savane et de Chambly, la montée Daniel et la Grande Allée	●	●	●
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Nombre d'entreprises intégrant un volet agrotouristique iii. Longueur des aménagements cyclables implantés en zone agricole iv. Route des agriculteurs ou site Internet mis en place			

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

Tableau 64: Les actions relatives à l'orientation 3

1˚	**ORIENTATION 3**	**UNE VILLE DURABLE DONT LES RESSOURCES SONT PRÉSERVÉES ET MISES EN VALEUR**			
2˚	**ATTENTE 3.1**	**RENDRE LES MILIEUX DE VIE ET D'EMPLOIS PLUS RÉSILIENTS ET ADAPTABLES AUX DÉFIS CLIMATIQUES**			

1˚	2˚	3˚	4˚	5˚
3˚ **Objectifs**	**Actions**	**2025**	**2030**	**2035**
4˚ 3.1.1 Assurer **une transition écologique inclusive** et **transversale**	A. Cibler des priorités répondant aux grands enjeux environnementaux du territoire (changements climatiques, perte de biodiversité, rareté des ressources, risques sanitaires, etc.)	●		
	B. Appliquer des initiatives et des mesures favorables à la transition écologique (adaptation et résilience aux changements climatiques et aux risques sanitaires, protection de la biodiversité et des habitats, plan de verdissement, etc.)	●	●	●
	C. Adapter les plans et les politiques de la Ville à la transition écologique	●		
	D. Appliquer des mesures de verdissement tendant à privilégier la plantation d'espèces végétales indigènes et à favoriser la biodiversité	●		
	E. Actualiser le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'inventaire des GES	●		
	F. Sensibiliser la population aux bienfaits environnementaux d'une réduction de son empreinte écologique et d'une gestion optimale des matières résiduelles en tendant vers un objectif du zéro déchet	●	●	●
	G. Favoriser l'agriculture nourricière et de proximité (jardin collectif, aménagement comestible, etc.)	●	●	●
	H. Adopter des mesures issues des phytotechnologies dans nos aménagements publics et sur nos bâtiments (bassins de rétention naturelle des eaux pluviales, murs végétaux, etc.)	●	●	●
5˚ **Indicateurs**	i. Plan de réduction des GES et inventaire actualisés ii. Plan de verdissement réalisé iii. Nombre de projets intégrant des composantes environnementales susceptibles de réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques (toits verts, biorétention, pavage perméable, protection des milieux humides, etc.) iv. Superficie d'aires de biorétention aménagée par la Ville sur ses propriétés et voies de circulation			
6˚ 3.1.2 **S'adapter** aux **changements climatiques**	A. Identifier les facteurs climatiques susceptibles d'affecter le territoire et cibler les secteurs les plus vulnérables	●		
	B. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'adaptation aux changements climatiques et appliquer des mesures visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains contre les aléas climatiques	●		
	C. Proposer un cadre réglementaire assurant une diversité végétale [1]	●		
7˚ **Indicateurs**	i. Plan d'adaptation aux changements climatiques réalisé ii. Cadre réglementaire adopté			

ATTENTE 3.2 ACCROÎTRE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Objectifs	Actions	2025	2030	2035
3.2.1 Protéger les **écosystèmes** d'intérêt **écologique**	**A.** Continuer à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération	●		
	B. Proposer un cadre réglementaire des mesures de protection aux écosystèmes d'intérêt écologique [1]	●		
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Superficie du territoire protégée à des fins d'écosystèmes d'intérêt écologique iii. Superficie d'ensembles écologiques d'intérêt acquise ou protégée par la Ville, un gouvernement ou un organisme			
3.2.2 Reconnaître les **écosystèmes** d'intérêt **écologique** en tant **qu'infrastructure naturelle** bénéfique à l'environnement, à la biodiversité et à la population	A. Élaborer un plan de mise en valeur des écosystèmes d'intérêt écologique assurant leur restauration, conservation, protection, mise en valeur et accessibilité	●	●	●
	B. Proposer un cadre réglementaire prévoyant la protection des bandes riveraines tout en facilitant leur accessibilité publique [1]	●		
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Plan de mise en valeur réalisé iii. Investissements réalisés en matière de conservation, restauration, mise en valeur et accessibilité aux écosystèmes d'intérêt écologique			
3.2.3 Assurer la **connectivité** entre les **écosystèmes** du territoire et ceux des villes limitrophes	A. Mise en place d'un comité de concertation avec les villes et organismes concernés	●		
Indicateurs	i. Comité de concertation mis en place ii. Superficie des écosystèmes d'intérêt écologique en réseau			

ATTENTE 3.3 REHAUSSER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU DÉVELOPPEMENT ET DES MILIEUX DE VIE ET D'EMPLOIS

3.3.1 Assurer un **équilibre** entre le développement et la sauvegarde des **milieux écologiques** et des **espaces verts**	A. Proposer un cadre réglementaire prévoyant des mesures de protection adéquates (zones tampons, distances séparatrices, etc.)[2]	●		
	B. Proposer un cadre réglementaire interdisant toute activité incompatible dans un écosystème d'intérêt écologique [1]	●		
	C. Proposer des activités et des aménagements compatibles avec la capacité d'accueil des milieux écologiques	●	●	●
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté			

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

[2] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

Objectifs	Actions	2025	2030	2035
3.3.2 Réduire les **îlots de chaleur** urbains	A. Proposer un cadre réglementaire protégeant les arbres et assurant l'accroissement de la canopée urbaine [1]	●		
	B. Poursuivre la mise en œuvre du programme de plantation d'arbres, en particulier lors de travaux de réfection de rue réalisés dans des secteurs déficitaires (domaine public)	●	●	●
	C. Élaborer et mettre en œuvre un plan de verdissement visant à accroître le nombre d'îlots de verdure et de fraîcheur : i. Identifier les secteurs d'intervention prioritaires en raison de leur vulnérabilité (cours d'école, milieux de vie et d'activités, etc.) ii. Exiger une biodiversité arboricole dans les aménagements priorisant les essences indigènes		●	
	D. Réaliser une campagne de sensibilisation promouvant l'importance de la foresterie urbaine	●		
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Superficie des îlots de chaleur urbains iii. Plan de verdissement réalisé iv. Plan sur les îlots de verdure et de fraîcheur réalisés v. Indice de canopée urbaine vi. Nombre d'arbres plantés dans les emprises publiques et sur les propriétés municipales			
3.3.3 Diminuer le **ruissellement** des **eaux pluviales**	A. Proposer un cadre règlementaire avec des mesures permettant de réduire les superficies imperméables (stationnements, sentiers pavés, réduction de la largeur des rues, etc.) [1]	●		
	B. Instaurer un programme incitatif encourageant l'implantation de systèmes végétalisés de gestion des eaux pluviales (jardins de pluie, toitures végétales, pavage perméable, noue, etc.)		●	
	C. Renforcer la règlementation encadrant le contrôle et la gestion des eaux pluviales (volets quantitatif et qualitatif)		●	
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Nombre de projets intégrant des composantes environnementales en lien avec la gestion des eaux de surface (toits verts, biorétention, etc.) iii. Superficie d'aires de biorétention aménagée par la Ville sur ses propriétés et voies de circulation			
3.3.4 Faciliter la collecte des **matières résiduelles** et leur **valorisation**	A. Proposer un cadre réglementaire assurant l'intégration des équipements de gestion des matières résiduelles dès la planification des projets[1]	●		
	B. Implanter du mobilier urbain et des équipements favorisant, entre autres, le recyclage et le compostage sur le domaine public	●	●	●
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Nombre d'équipements et de mobilier urbain encourageant la collecte des matières résiduelles sur le domaine public			

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

1° Objectifs	2° Actions	2025	2030	2035
3.3.5 Contribuer à l'amélioration de la **qualité de l'air**	A. Proposer un cadre réglementaire encadrant l'utilisation de foyers intérieurs au bois et d'appareils de chauffage au bois ou autres carburants fossiles	●		
	B. Encourager l'utilisation d'énergies renouvelables par des mesures de sensibilisation et faciliter leur implantation grâce à la règlementation	●	●	●
	C. Déployer un réseau de bornes électriques publiques et exiger, à la règlementation, l'installation de bornes de recharge afin de soutenir l'électrification des transports dans certains projets	●	●	●
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides sur le domaine public iii. Nombre de jours par année où la qualité de l'air est bonne iv. Quantité de GES émis sur le territoire			
3.3.6 Réduire la **pollution lumineuse**	A. Proposer un cadre réglementaire portant sur le type, la couleur, l'intensité et l'orientation des sources lumineuses [1]	●		
Indicateur	i. Cadre réglementaire adopté			
3.3.7 Assurer une gestion **durable** des **neiges usées**	A. Élaborer un plan de gestion des neiges usées avant l'ouverture de tout nouveau site démontrant sa nécessité et évaluer les alternatives et options plus durables	●	●	●
	B. Exercer une veille médiatique pour s'assurer de rencontrer les derniers standards en vue de réduire les contraintes environnementales	●	●	●
Indicateur	i. Plan de gestion des neiges usées élaboré			
3.3.8 Réduire **l'empreinte écologique** du **cadre bâti** et des **aménagements** et accroître leur **durabilité**	A. Proposer un cadre réglementaire favorisant une réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments (matériaux écoénergétique, orientation des façades, fenestration, isolation, revêtements extérieurs, éclairage, énergie passive, etc.) et une diminution des émissions de GES		●	
	B. Faire la promotion des bénéfices associés aux bâtiments et aménagements durables (faible impact environnemental, accès universel, gestion durable des eaux de pluie, réduction du déchet ultime, santé et bien-être des occupants, accréditation environnementale, etc.).	●	●	●
	C. Proposer un cadre réglementaire assurant la construction de bâtiments de qualité et durables [1]	●	●	●
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Nombre de bâtiments avec composantes écoénergétiques			

ATTENTE 3.4 CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Objectifs		Actions	2025	2030	2035
3.4.1 Assurer la **protection** des **rives,** du **littoral** et des **plaines inondables** et le libre écoulement des **cours d'eau**	A.	Proposer un cadre réglementaire assurant la protection de la rive, du littoral et de la plaine inondable [1]	●		
	B.	Mettre en place un programme de suivi assurant le respect de l'intégrité de la bande riveraine	●		
	C.	Élaborer un plan de restauration et de renaturalisation des rives dégradées		●	
	D.	Élaborer un programme de suivi des ponceaux		●	
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Programmes de suivi mis en place iii. Plan de restauration et de renaturalisation mis en place iv. Longueur de rive ayant fait l'objet d'une renaturalisation ou d'une restauration				
3.4.2 Diminuer les **sources** possibles de **pollution de l'eau**	A.	Continuer l'application de la réglementation restreignant l'utilisation de pesticides et d'engrais de synthèse sur les terrains municipaux	●	●	●
	B.	Maintenir l'adhésion à la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie	●	●	●
	C.	Continuer l'application de la réglementation relative aux rejets dans les cours d'eau et les égouts et l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement et la santé publique	●	●	●
	D.	Continuer le suivi des branchements privés afin de contrôler les rejets des activités industrielles	●	●	●
	E.	Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des débordements des eaux usées	●	●	●
	F.	Assister les organismes de bassins versants dans la mise en œuvre de leur Plan directeur de l'eau	●	●	●
Indicateurs	i. Plan de gestion des débordements des eaux usées réalisé ii. Qualité de l'eau des principaux cours d'eau du territoire				
3.4.3 Réduire le **gaspillage** de la ressource **eau**	A.	Proposer un cadre réglementaire exigeant l'utilisation d'appareils sanitaires à faible débit [1]	●		
	B.	Renforcer la réglementation sur l'arrosage	●		
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Consommation moyenne d'eau par habitant et entreprise				
3.4.4 Assurer la protection des prises **d'eau potable**	A.	Définir un périmètre de protection à l'intérieur duquel les usages à risque de contamination sont prohibés [1]	●		
Indicateur	i. Périmètre identifié				

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

Tableau 65 : Les actions relatives à l'orientation 4

	ORIENTATION 4	**UNE VILLE ATTRACTIVE GRÂCE À SES COMPOSANTES IDENTITAIRES**			
	ATTENTE 4.1	**RECONNAÎTRE ET VALORISER LES ATTRAITS DU TERRITOIRE**			
	Objectifs	**Actions**	**2025**	**2030**	**2035**
	4.1.1 Capitaliser sur le potentiel du **fleuve Saint-Laurent**	A. Réaliser le grand espace riverain prévu au PPU du centre-ville		●	
		B. Acquérir et réserver à des fins publiques les lots adjacents à la rive du fleuve afin d'assurer leur accessibilité publique	●	●	
	Indicateurs	i. Superficie des terrains en bordure du fleuve de propriété publique ii. Réalisation du grand espace riverain			
	4.1.2 Mettre en valeur les **parcs-nature** et les **écosystèmes** d'intérêt **écologiques** dans le respect de leur **capacité d'accueil**	A. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement adapté pour l'ensemble des parcs-nature et des écosystèmes d'intérêt écologique (activités, équipements, aménagements, infrastructures d'accueil compatibles, etc.)	●	●	●
	Indicateurs	i. Plans d'aménagent adaptés réalisés ii. Longueur de sentiers aménagés			
	4.1.3 Soutenir la **vitalité culturelle**	A. Élaborer un programme promouvant l'intégration des arts (éphémères ou permanents) à l'architecture et à l'aménagement des espaces publics et privés		●	
		B. Réaliser le Complexe culturel et consolider le pôle culturel de la rue Saint-Charles		●	
		C. Encadrer l'intégration des projets culturels dans leur milieu en: i. Développant des balises d'aménagement spécifiques à la pratique culturelle et des critères d'insertion des projets ii. Promouvant la réutilisation de bâtiments déjà existants avant d'envisager de nouvelles constructions			
		D. Mettre en œuvre les plans et politiques de la Ville en matière de culture	●	●	●
	Indicateurs	i. Nombre d'œuvres en art public et de projets intégrant l'art public ii. Complexe culturel et pôle culturel de la rue Saint-Charles réalisés iii. Cadre d'intégration des projets culturels élaboré			
	4.1.4 Développer et promouvoir le **récréotourisme**	A. Élaborer un plan de développement récréotouristique permettant de valoriser les divers attraits du territoire et ses pôles de services		●	
		B. Réaliser un plan de signalisation directionnelle		●	
	Indicateurs	i. Plan de développement récréotouristique réalisé ii. Plan de signalisation directionnel réalisé iii. Nombre d'équipements et d'infrastructures récréotouristiques sur le territoire			

4.1.5 Développer le potentiel **agrotouristique** de la zone agricole	A.	Définir et mettre en place une route des agriculteurs		●	
	B.	Développer un outil promotionnel (site web, publication, etc.) de la zone agricole	●		
	C.	Proposer un cadre réglementaire permettant de protéger et de mettre en valeur les composantes patrimoniales, identitaires et paysagères de la zone agricole (rangs champêtres)[1]	●		
	D.	Planifier et mettre en place un parcours cyclable sillonnant la zone agricole		●	●

Indicateurs

i. Cadre réglementaire adopté
ii. Nombre d'entreprises agricoles intégrant un volet agrotouristique
iii. Outil promotionnel mis en place
iv. Route des agriculteurs mise en place

ATTENTE 4.2 PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER

Objectifs	Actions		2025	2030	2035
4.2.1 Assurer la **protection** et la **valorisation** des **paysages d'intérêt**	A.	Réaliser une étude visuelle des paysages d'intérêt permettant de les identifier, de les mettre en valeur et de les protéger		●	
	B.	Prévoir un cadre réglementaire : [1] i. Encadrant l'affichage, entre autres les panneaux réclames autoroutiers, le long des corridors offrant des vues d'intérêt ii. Encadrant l'implantation et l'architecture des constructions et la qualité des aménagements le long des voies de circulation structurantes iii. Assurant le respect du caractère rural des axes champêtres	●		
	C.	Valoriser le paysage urbain des artères commerciales traditionnelles par des efforts d'embellissement ciblés (aménagements paysagers, installation d'éclairage saisonnier, aménagements éphémères, etc.)			

Indicateurs

i. Étude visuelle réalisée
ii. Cadre réglementaire adopté
iii. Nombre d'interventions d'embellissement paysager réalisés sur les artères commerciales traditionnelles

Paysage agricole et vue sur le mont Saint-Bruno | Ville de Longueuil

Paysage fluvial | Ville de Longueuil

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

ATTENTE 4.3 PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI ET ARCHÉOLOGIQUE

Objectifs	Actions	2025	2030	2035
4.3.1 Préserver le **patrimoine bâti**	A. Réaliser une caractérisation de tous les types de patrimoine présents sur le territoire en ciblant plus particulièrement les : i. Bâtiments patrimoniaux situés hors d'un site patrimonial ii. Composantes bâties qui pourraient constituer le patrimoine de demain iii. Bâtiments représentant le patrimoine d'intérêt industriel ou commercial iv. Ensembles bâtis plus modestes, mais caractéristiques d'une époque v. Bâtiments significatifs du patrimoine religieux		●	
	B. Proposer un cadre normatif : [1] i. Visant la rénovation des bâtiments d'intérêt et l'insertion de nouveaux bâtiments dans les secteurs patrimoniaux d'intérêt ii. Assurant la protection et la mise en valeur des bâtiments d'intérêt patrimonial situé hors d'un site patrimonial	●		
	C. Évaluer la faisabilité de développer et mettre sur pied un programme d'aide à la restauration dans les sites patrimoniaux	●		
	D. Développer et mettre en œuvre un concept de signalisation des bâtiments à fort intérêt patrimonial se trouvant dans et hors des sites patrimoniaux, en concertation avec leurs propriétaires (plaque de façade, etc.)		●	●
Indicateurs	i. Études réalisées ii. Cadre normatif adopté iii. Programme d'aide pour la rénovation des bâtiments patrimoniaux mis en place iv. Nombre de permis et investissements consacrés à la rénovation de bâtiments patrimoniaux v. Concept d'identification des bâtiments patrimoniaux élaboré et mis en œuvre			
4.3.2 **Préserver** et **valoriser** les éléments **identitaires** des sites et **secteurs patrimoniaux** d'intérêt	A. Continuer l'application du Cadre de gestion applicable dans les sites patrimoniaux	●	●	●
	B. Définir des mesures de revitalisation du domaine public dans les sites patrimoniaux et les noyaux villageois	●	●	●
	C. Proposer un cadre réglementaire adapté mettant en valeur les éléments significatifs des tracés fondateurs, en priorisant le chemin de Chambly à l'ouest de l'A30 [1]	●		
	D. Évaluer l'opportunité de développer un concept de signalisation propre aux sites patrimoniaux et aux noyaux villageois	●		
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Mesures d'interventions sur le domaine public dans les noyaux villageois élaborées iii. Concept de signalisation élaboré et mis en place iv. Revitalisation du noyau villageois du vieux Saint-Hubert			

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

1°	2°		3°	4°	5°
24° **Objectifs**	**Actions**		**2025**	**2030**	**2035**
25° **4.3.3** Protéger et valoriser la richesse du **patrimoine archéologique**	A.	Élaborer un cadre municipal de gestion de la ressource archéologique	●		
	B.	Actualiser les études de potentiel archéologiques dans les secteurs connus et réaliser de nouvelles études dans d'autres secteurs ciblés	●	●	●
	C.	Proposer un cadre réglementaire assurant la protection et la mise en valeur de la ressource archéologique[1]	●		
	D.	Mettre en place une procédure permettant d'assurer la surveillance des sites archéologiques reconnus et potentiels lors de travaux réalisés sur une propriété municipale	●		
26° **Indicateurs**	i. Investissements publics consacrés à la protection et mise en valeur du patrimoine archéologique ii. Cadre réglementaire adopté iii. Cadre municipal de gestion de la ressource archéologique élaboré iv. Études sur le potentiel archéologique réalisées				
27° **4.3.4** Sensibiliser les citoyens à la **richesse patrimoniale**	A.	Réaliser un guide de bonne pratique informant les citoyens des objectifs et exigences de conservation et de protection	●		
	B.	Produire des outils d'information (web ou autres) portant sur l'entretien et la rénovation des bâtiments d'intérêt	●		
	C.	Mettre en valeur par diverses mesures (web, capsules didactiques, animation, éclairage, etc.) le patrimoine bâti et les tracés fondateurs	●	●	●
28° **Indicateurs**	i. Guide de bonnes pratiques élaboré ii. Guide d'entretien et de rénovation élaboré iii. Nombre d'initiatives de mise en valeur réalisées et sommes investies				

Patrimoine bâti sur la rue Saint-Charles Ouest | Ville de Longueuil

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

Tableau 66 : Les actions relatives à l'orientation 5

1°	**ORIENTATION 5**	**UNE VILLE CONNECTÉE PRIORISANT LA MOBILITÉ DURABLE**			
2°	**ATTENTE 5.1**	**OPTIMISER L'EFFICIENCE DES RÉSEAUX DE TRANSPORT**			
	1°	2°	3°	4°	5°
3°	**Objectifs**	**Actions**	**2025**	**2030**	**2035**
4°	**5.1.1** Accroître l'efficience du **réseau routier**	A. Compléter les réseaux artériels et locaux, tels que l'échangeur La Fayette ou le viaduc Maricourt	●	●	●
		B. Revoir la configuration du réseau viaire du centre-ville afin de séparer les circulations locales et de transit	●	●	●
		C. Actualiser périodiquement le Plan de camionnage de Longueuil	●	●	●
		D. Réaliser des études sectorielles afin d'assurer l'optimisation ou la mise à niveau du réseau viaire à la lumière du développement ou du redéveloppement	●	●	●
		E. Collaborer avec les acteurs concernés sur l'optimisation des infrastructures afin de réduire les nœuds de congestion et les débordements du réseau supérieur vers le réseau local	●	●	●
		F. Prévoir un cadre réglementaire exigeant une étude d'impacts sur la circulation et les mesures de mitigation adéquates préalablement à la réalisation de tout projet d'importance [1]	●		
		G. Réaliser une étude sur la pertinence du boul. Moïse-Vincent et actualisant son tracé et sa configuration, le cas échéant, à la lumière des conclusions du PRMHH	●	●	
5°	**Indicateurs**	i. Échangeur La Fayette et pont d'étagement Maricourt réalisés ii. Réseau supérieur dans le secteur du centre-ville reconfiguré iii. Temps passés dans la congestion routière sur le territoire (autos et marchandises) iv. Plan de camionnage actualisé v. Cadre réglementaire adopté			

Voie réservée sur le boul. Roland-Therrien | Ville de Longueuil

Train de banlieue | AMT

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

1˚ Objectifs	2˚ Actions	3˚ 2025	4˚ 2030	5˚ 2035
5.1.2 Accroître la performance et l'attractivité du transport collectif	A. Faire des représentations afin de : i. Promouvoir l'implantation d'un mode TC structurant dans le prolongement de la ligne 4 du métro vers l'axe du boul. Roland-Therrien ii. Promouvoir l'implantation d'un mode TC structurant sur le boul. Taschereau, entre la station de métro Longueuil – Université-de-Sherbrooke et la future station Panama du REM iii. Promouvoir l'implantation de troisièmes voies sur l'A30 dédiées prioritairement au transport collectif et aux véhicules à haut taux d'occupation iv. Promouvoir l'augmentation de la fréquence des trains de banlieue sur la ligne Montréal – Mont-Saint-Hilaire v. Participer à la réalisation d'une étude de faisabilité sur la pertinence du nouveau lien vers Richelieu identifié au PMAD et au Schéma vi. Promouvoir la bonification de l'offre de service en transport collectif par autobus du territoire, notamment vers les points d'intérêt structurants	●	●	●
	B. Participer au Bureau de projet de CDPQi visant l'implantation d'un mode TC structurant sur le boul. Taschereau et vers le boul. Roland-Therrien	●	●	
	C. Adopter un plan visant à réaliser des aménagements facilitant les déplacements actifs vers les accès au transport collectif (liens actifs continus, stationnements pour vélos, aires d'attente, etc.)	●		
	D. Faire des représentations auprès du RTL afin d'implanter une desserte efficiente en bus reliant le quartier de la gare au Terminus Longueuil ou à la station Panama du REM afin de pallier l'offre actuelle limite en train de banlieue	●		
	E. Travailler en concertation avec le RTL afin d'implanter des mesures préférentielles au transport collectif sur les axes structurants	●	●	●

8˚ Indicateurs

i. Mode TC structurant mis en place sur le boul. Taschereau et vers le boul. Roland-Therrien
ii. Évolution de l'offre et de la clientèle transportée sur la ligne de train de banlieue Montréal – Mont-Saint-Hilaire
iii. Offre alternative au train de banlieue pour desservir le quartier de la gare mis en place
iv. Plan d'aménagement du transport actif vers les points d'accès au transport collectif élaboré
v. Nombre de kilomètres du réseau rapide d'agglomération (bus) et nombre d'arrêts
vi. Nombre de kilomètres de mesures préférentielles pour le transport collectif sur les axes structurants
vii. Nombre de kilomètres et nombre d'arrêts du réseau local du RTL
viii. Évolution des déplacements collectifs (motifs travail et autres)

Objectifs	Actions	2025	2030	2035
5.1.3 Consolider et déployer le **réseau cyclable**	A. Compléter les liens manquants du réseau local	●	●	●
	B. Compléter le réseau de déplacement actif de l'agglomération en priorisant les boul. Taschereau, Jacques Cartier E. et O. et Clairevue ainsi que le chemin de Chambly (à l'est de la R116)	●	●	
	C. Réaliser de nouveaux axes cyclables conformément au Plan directeur du réseau cyclable (prioritairement vers les pôles d'activités et d'emplois)	●	●	●
	D. Proposer un tracé alternatif à la Route verte dans le quartier de la gare		●	
	E. Mettre en fonction un réseau praticable en toutes saisons	●	●	●
Indicateurs	i. Proportion des déplacements actifs (pour le travail et autres) versus les autres modes ii. Nombre de kilomètres de réseau cyclable iii. Investissements en développement du réseau cyclable iv. Tracé alternatif pour la Route verte dans le quartier de la gare v. Nombre de kilomètres de réseau praticable en toutes saisons			
5.1.4 Améliorer les points de **franchissement** des **barrières** importantes	A. Réaliser les ouvrages prioritaires suivants : i. Viaducs La Fayette (R132) et Maricourt (R116 et voie ferrée) ii. Échangeur Saint-Hubert (R116 et voie ferrée) iii. Passerelle piétons-vélos du centre-ville (R132) iv. Connexion entre le réseau cyclable en rive et le boul. Roland-Therrien	●	●	●
Indicateurs	i. Viaducs La Fayette et Maricourt réalisés ii. Échangeur Saint-Hubert optimisé iii. Passerelle entre les secteurs du Cœur urbain et de la Pointe du centre-ville dans l'axe de l'Esplanade réalisée iv. Connexion entre le réseau cyclable en rive et le boul. Roland-Therrien réalisée			

ATTENTE 5.2 AMÉLIORER LA CONVIVIALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS ACTIFS ET COLLECTIFS

Objectifs	Actions	2025	2030	2035
5.2.1 Assurer le **confort** des **piétons et cyclistes**	A. Élaborer et mettre en œuvre un plan visant à : i. Bonifier les aménagements piétons et cyclistes afin de les rendre attrayants et sécuritaires (plantations, éclairage, bancs, aires de repos ombragées, etc.) ii. Aménager des trottoirs plus larges iii. Assurer un design de qualité pour des aires de repos et des arrêts de bus invitants et sécuritaires (en collaboration avec le RTL) iv. Intégrer les principes d'accessibilité universelle	●	●	●

		B. Élaborer un plan uniformisé de signalisation de balisage et de destination du réseau et mettre à jour la signalisation existante sur les parcours de marche et de vélo	●	●	
		C. Actualiser les plans et politiques de la Ville afin d'y intégrer les notions d'accessibilité universelle ou de visitabilité	●		
17˚	**Indicateurs**	v. Plans mis en place vi. Nombre de plans et politiques adaptés afin d'y intégrer les notions d'accessibilité universelle et de visitabilité vii. Investissements en développement et entretien du réseau cyclable et de déplacements actifs			
18˚	**5.2.2** Améliorer la **sécurité** des **déplacements actifs**	A. Élaborer et mettre en œuvre un plan visant à : i. Répertorier les intersections déficientes et à sécuriser ii. Réduire les distances de traversées dangereuses iii. Mettre en place, lorsque nécessaire, des mesures d'apaisement de la circulation dans les rues présentant un risque pour la sécurité de la population en particulier près des parcs et des écoles iv. Appliquer des solutions innovantes v. Bonifier l'éclairage sur les parcours déficients	●	●	●
		B. Proposer un cadre réglementaire sécurisant les déplacements piétons, notamment dans les grands stationnements[1]	●		
		C. Adopter et mettre en œuvre un plan d'entretien et de mise aux normes des voies cyclables, des trottoirs et des corridors scolaires	●	●	●
19˚	**Indicateurs**	i. Plan élaboré ii. Cadre réglementaire adopté iii. Nombre de kilomètres de corridors scolaires iv. Bilan de la sécurité routière aux intersections			
20˚	**5.2.3** Faciliter l'utilisation du **vélo** pour les **déplacements domicile-travail**	A. Consolider le réseau de déplacements actif à des fins utilitaires	●	●	●
		B. Bonifier l'offre en stationnements vélos dans les pôles d'activités et près des accès au transport collectif	●	●	●
		C. Proposer un cadre réglementaire imposant des ratios de stationnement pour vélos dans certains projets [1]	●	●	●
		D. Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement d'un réseau de stationnement pour vélos sécurisé (vélostations ou autres)	●	●	●
21˚	**Indicateurs**	i. Cadre réglementaire adopté ii. Nombre de kilomètres du réseau de déplacements utilitaires iii. Nombre de stationnements pour vélos, incluant les vélostations, aux points d'accès au transport collectif			

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

5.2.4 Valoriser le choix des **déplacements actifs** et **collectifs**	A.	Mettre en œuvre des planifications promouvant une forme urbaine compacte et une trame de rue favorisant la connectivité des déplacements actifs interquartiers	●	●	●
	B.	Élaborer les autres planifications détaillées associées aux aires d'influence des points d'accès au transport collectif structurant	●	●	●
	C.	Promouvoir l'offre exceptionnelle de Longueuil en desserte TC et mobilité active	●	●	●
Indicateurs	i. Planifications élaborées ii. Campagne de promotion réalisée				

ATTENTE 5.3 AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN PRIORISANT LES MODES DURABLES DE TRANSPORT

Objectifs		Actions	2025	2030	2035
5.3.1 Assurer un **partage équitable** de **l'emprise** publique	A.	Élaborer, en concertation avec le RTL, un plan d'implantation de voies réservées et autres mesures préférentielles pour les autobus et le covoiturage	●		
	B.	Examiner l'opportunité de réaliser des projets pilotes de type rue-terrain de jeu ou de rue piétonnière et évaluer la pertinence d'étendre ces concepts de façon temporaire ou permanente	●	●	●
	C.	Continuer la mise en œuvre du guide d'aménagement des emprises de rue visant à bonifier l'espace dédié aux modes actifs et collectifs	●	●	●
Indicateurs	i. Projets pilotes réalisés ii. Nombre de kilomètres de mesures préférentielles pour transport collectif				
5.3.2 Offrir des solutions de **transport alternatif** et **durable**	A.	Optimiser le réseau de vélos en libre-service en particulier dans les pôles d'activités structurants	●	●	●
	B.	Élaborer un plan de déploiement de cases de stationnement sur rue ou dans les stationnements publics dédiés à l'autopartage		●	
	C.	Proposer un cadre réglementaire prévoyant des cases de stationnement hors rue dédiées à l'autopartage dans les secteurs stratégiques et les grands projets [1]	●	●	
	D.	Exercer une veille stratégique en matière de transport alternatif	●	●	●
Indicateurs	i. Nombre de vélos en libre-service et de stations et évolution de son utilisation ii. Cadre réglementaire adopté iii. Plan de déploiement mis en place iv. Nombre de cases dédiées à l'autopartage sur le domaine public				

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

1° Objectifs	2° Actions	3° 2025	4° 2030	5° 2035
5.3.3 Assurer une gestion **durable** et **intelligente** du **stationnement**	A. Proposer un cadre réglementaire : [1] i. Prévoyant une modulation des ratios de stationnement selon la desserte en transport collectif ii. Privilégiant d'autres formes de stationnement que celui en surface iii. Permettant la mutualisation des espaces	●		
	B. Intégrer des outils technologiques de gestion des stationnements dans certains secteurs stratégiques, tels que le centre-ville ou la rue Saint-Charles O.	●	●	●
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Nombre de cases de stationnement mutualisées iii. Mesures technologiques de gestion des stationnements mises en place			
5.3.4 Favoriser une **intégration** harmonieuse du **transport collectif structurant**	A. Collaborer avec l'ARMT afin d'assurer une localisation stratégique des stationnements incitatifs	●	●	●
Indicateur	i. Aucun			

Réseau actif dans le parc linéaire Desaulniers | Ville de Longueuil

Tableau 67 : Les actions relatives à l'orientation 6

1˚	**ORIENTATION 6**	**UNE VILLE OPTIMISÉE PAR UN DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUEMENT PLANIFIÉ**			
2˚	**ATTENTE 6.1**	**DIRIGER LA CROISSANCE VERS LES AIRES D'INFLUENCE DU TRANSPORT COLLECTIF**			
	1˚	2˚	3˚	4˚	5˚
3˚	**Objectifs**	**Actions**	**2025**	**2030**	**2035**
4˚	**6.1.1** Prioriser les sites de **développement** et **redéveloppement**	A. Élaborer un plan des sites prioritaires de développement et de redéveloppement : i. Priorisant les sites adéquatement desservis ou sous-utilisés se trouvant dans les aires d'influence au transport collectif ou près des pôles d'activités existants ii. Ciblant d'abord les sites plus faciles à développer ou redévelopper	●		
5˚	**Indicateur**	i. Plan des sites prioritaires de développement et redéveloppement réalisé			
6˚	**6.1.2** Orienter les nouveaux **logements** prioritairement vers les aires **TOD**	A. Prioriser le centre-ville, le pôle Roland-Therrien, le quartier de la gare et le boul. Taschereau	●	●	●
		B. Réaliser des investissements publics (trottoirs, parcs, équipements collectifs, etc.)	●	●	●
		C. Entreprendre une démarche de marketing et élaborer une stratégie d'accompagnement pour les promoteurs et développeurs	●	●	●
7˚	**Indicateurs**	i. Nombre de logements et densité humaine (logements et emplois) dans les aires TOD ii. Nombre et superficie des commerces, services et entreprises implantés dans les aires TOD iii. Investissements publics et privés réalisés dans les aires TOD iv. Répartition des typologies résidentielles et des modes de tenures dans les aires TOD v. Nombre de logements sociaux, abordables et familiaux construits dans les aires TOD			
8˚	**6.1.3** Encadrer les projets de **développement**	A. Élaborer une planification intégrée aménagement/transport pour chacune des aires d'influence, en priorisant celle du boul. Taschereau	●	●	
		B. Proposer un cadre réglementaire conforme aux planifications intégrées réalisées[1]	●	●	
9˚	**Indicateurs**	i. Planifications réalisées ii. Cadre réglementaire adopté iii. Nombre de logements et densité résidentielle dans les projets de développement			

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

Objectifs	Actions	2025	2030	2035
6.1.4 Encadrer le **redéveloppement** des milieux de vie établis	A. Caractériser le cadre bâti des différents milieux de vie anciens et proposer des mesures ciblées d'intégration des projets	●		
	B. Proposant un cadre réglementaire qui assure l'intégration harmonieuse des projets dans leur milieu d'insertion (zonage, marges, implantation, volumétrie, etc.) [1]	●		
	C. Mettre en place un comité encadrant les projets de démolition de bâtiment	●		
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté ii. Étude de caractérisation du cadre bâti iii. Guide d'intégration élaboré iv. Comité encadrant les projets de démolitions mis en place			

ATTENTE 6.2 ADHÉRER À UNE VISION DE DÉVELOPPEMENT PÉRENNE

Objectifs	Actions	2025	2030	2035
6.2.1 **Réinventer la ville** un projet à la fois	A. Élaborer un plan de priorisation des projets de développement afin de concentrer les efforts nécessaires pour assurer la réussite des projets d'envergure	●		
	B. Réaliser des interventions ciblées (parc, place ou équipement public) qui viendront stimuler des points névralgiques (acupuncture urbaine)	●	●	●
	C. Proposer, en collaboration avec les parties prenantes, une programmation d'aménagements éphémères pour accompagner des projets porteurs	●	●	●
Indicateurs	i. Plan de priorisation du développement réalisé ii. Interventions ciblées réalisées (nombre et investissements) iii. Investissements publics en matière d'équipements collectifs (espaces verts et publics, etc.) sur l'ensemble du territoire iv. Nombre d'aménagements ou de projets éphémères			
6.2.2 Optimiser la **capacité** des **équipements collectifs** et des **infrastructures** municipales	A. Élaborer et mettre en œuvre un plan priorisant le développement des sites localisés à proximité des artères et des pôles d'activités existants	●	●	●
	B. Proposer un cadre réglementaire définissant des seuils de densité résidentielle tenant compte du milieu récepteur et de la capacité des infrastructures en place	●	●	●
	C. Réaliser une analyse de faisabilité et de rentabilité des projets structurants préalablement à leur réalisation	●	●	●
Indicateurs	i. Plan de priorisation du développement réalisé ii. Cadre réglementaire adopté			

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

1° Objectifs	2° Actions		3° 2025	4° 2030	5° 2035
6.2.3 Accroître la durée de vie des **infrastructures** et des **équipements publics**	A.	Continuer la mise en œuvre du plan de gestion et d'entretien des infrastructures et équipements publics	●	●	●
	B.	Prévoir un cadre réglementaire localisant les usages générant un fort camionnage en priorité près du réseau routier supérieur [1]	●		
	C.	Planifier la conception et la mise à niveau des infrastructures et des équipements en fonction de leur utilisation et de leur durée normale de vie	●	●	●
Indicateurs	i. Cadre réglementaire adopté				
6.2.4 Réaliser une **réflexion** globale sur la **fiscalité municipale** à long terme	A.	Identifier de nouvelles sources de financement possibles (ex. écofinancement, etc.)	●	●	●
Indicateurs	i. Aucun				

Centre-ville en développement | Ville de Longueuil

[1] *Action qui sera réalisée lors de la conclusion de l'exercice de révision des règlements d'urbanisme*

ANNEXE 2
BIBLIOGRAPHIE ET CRÉDITS

Voie cyclable le long de la rue Adoncour | Ville de Longueuil

A1.3. PPU du centre-ville

Page de garde **Inspiration de la Vision 2035**, Vision centre-ville 2035, Longueuil, février 2017

Image 1 **Édifice du métro, inspiration de la Vision 2035**, Vision centre-ville 2035, Longueuil, février 2017

Image 2 **Milieu de vie compact à Vancouver,** www.vancouversun.com/business/City+backed+commercial+properties+Olympic+Village+sold+million/9243419/story.html, avril 2017

Image 3 **Typologie résidentielle variée à Chicago,** *C. St-Cyr, 2017*

Image 4 **Terrasse au rez-de-chaussée du Federation Square à Melbourne**, www.pps.org/blog/it-takes-great-places-to-create-great-architecture, avril 2017

Image 5 **Une mixité de fonctions, inspiration de la Vision 2035**, Vision centre-ville 2035, Longueuil, février 2017

Image 6 **Lieu favorisant la socialisation à Chicago,** *C. St-Cyr, 2017*

Image 7 **Exemple d'école non conventionnelle, entrepôt Mac Donald à Paris**, http://www.tess.fr/sites/default/files/styles/photo_projet/public/contenu/projet/photos/entrepots_macdonald_-_cguillaume_satre_-_web04.jpg?itok=q0pQPKrq

Image 8 **Activités pour enfants et familles à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 9 **Un grand espace riverain, inspiration de la Vision 2035**, Vision centre-ville 2035, Longueuil, février 2017

Image 10 **Évènement sur l'Esplanade, inspiration de la Vision 2035**, Vision centre-ville 2035, Longueuil, février 2017

Image 11 **Terrasses commerciales à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 12 **Pirrama Park à Sydney,** www.furnasslandscaping.com.au

Image 13 **Verdissement des emprises publiques à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 14 **Complexe culturel, inspiration de la Vision 2035**, Vision centre-ville 2035, Longueuil, février 2017

Image 15 **Campus universitaire, inspiration de la Vision 2035**, Vision centre-ville 2035, Longueuil, février 2017

Image 16 **Mise en valeur des vues fluviales à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 17 **Lien cyclable et piétonnier en rive**, Vision centre-ville 2035, Longueuil, février 2017

Image 18 **Parc Marie-Victorin, Longueuil,** *Ville de Longueuil*

Image 19 **Passerelle piétons-vélos et point de repère à Longueuil,** *Ville de Longueuil*

Image 20 **Aménagement d'espaces dédiés au transport actif**, www.pinterest.com/pin/403212972872598218, avril 2017

Image 21 **Parcours piétonnier et lieu de repos, parc Millennium à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 22 **Voie cyclable et large trottoir à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 23 **Voie cyclable sur rue à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 24 **Promenade en rive à Cairns**, www.australia.com/en/facts/weather/cairns-weather.html, avril 2017

Image 25 **Exemple de stationnement couvert pour vélos aux Pays-Bas,** http://www.cdandrews.com/2014/07/metro-musings-theatre-district-station.html

Image 26 **Passerelle interquartiers à Rio de Janeiro,** www.pinterest.com/pin/304555993524072791, avril 2017

Image 27 **Exemple de passerelle à Madrid,** www.perraultarchitecture.com/fr/projets/2550-passerelle_arganzuela.html, avril 2017

Image 28 **Plan concept de la passerelle du Pont de Nogent en France**, https://94.citoyens.com/2015/les-travaux-du-pont-de-nogent-prevus-au-premier-semestre-2017,15-09-2015.html

Image 29 **Facture visuelle distinctive du Terminus d'autobus à New York,** www.pinterest.com/pin/257268197441506671, avril 2017

Image 30 **Arrêt d'autobus aménagé à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 31 **Arrêt d'autobus à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 32 **Abribus original à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 33 **Boulevard intégrant les modes actifs sur l'avenue Prince à Ottawa,** www.ecologyottawa.ca/complete-streets, avril 2017

Image 34 **Stationnement étagé Engelenschanze en Allemagne**, www.decoist.com/2013-03-12/stunning-parking-garage-designs, avril 2017

Image 35 **Exemple de cohabitation entre des modes de transport, avenue Prince, Ottawa**, www.ecologyottawa.ca/complete-streets, avril 2017

Image 36 **Bâtiment résidentiel plus dense à Laval**, www.skyscraperpage.com/forum/showthread.php?t=131776&page=51, avril 2017

Image 37 **Stationnement étagé à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 38 **Traverse sécuritaire pour piétons et cyclistes à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 39 **Place publique favorisant le repos des piétons au pied d'un basilaire à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 40 **Lien piétonnier sous un pont à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 41 **Terminus d'autobus étagé à Tokyo (Express Bus Terminal),** www.seejapan.co.uk/jnto_consumer/media/press-releases/press-release-detail/16-04-07/new-transportation-hub-in-tokyo, avril 2017

Image 42 **Parc du Mont-Royal à Montréal**, www.landezine.com/index.php/2010/09/salamander-playground, avril 2017

Image 43 **Place publique articulée autour d'un aménagement paysager à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 44 **Terrasses commerciales à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 45 **Tours d'habitations en rive, inspiration Vision 2035**, Vision centre-ville 2035, Longueuil, février 2017

Image 46 **Quartier résidentiel compact en rive à Vancouver**, www.googlemaps.ca, avril 2017

Image 47 **Espace public de type esplanade (Hunters Point Park) à New York,** www.lepamphlet.com/2013/09/27/hunters-point-south-waterfront-park/hunters-point-park-phase-1-8, avril 2017

Image 48 **Agora en bordure du lac Michigan à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 49 **Promenade en rive de la rivière Chicago à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 50 **Parcs des angéliques à Bordeaux,** www.sudouest.fr/2015/10/10/le-parc-aux-angeliques-s-etend-a-bordeaux-2150717-3228.php

Image 51 **Aménagement en rive au Jack Evans Boat Harbour à Tweed Head,** www.landezine.com/index.php/2011/09/tweeds-landscape-architecture/05-jack-evans-boat-harbour-photo-simon-wood, avril 2017

Image 52 **Sentier pédestre en rive**. Vision centre-ville 2035, Longueuil, février 2017

Image 53. **Passerelle multimodes actifs au parc Marie-Victorin à Longueuil,** Ville de Longueuil

Image 54 **Bâtiment mixte à Toronto,** www.realtyqueento.com/2013/09/duke-condos-the-junction, avril 2017

Image 55 **Modulation des hauteurs d'un bâtiment à Vancouver,** www.omegamechanical.ca/projects/ubc-cypress-pine-house-wesbrook-place, avril 2017

Image 56 **Œuvre « La Vélocité des lieux », à l'entrée de Montréal-Nord,** www.ville.montreal.qc.ca/culture/blogue/une-oeuvre-dart-la-hauteur-dune-entree-de-ville, avril 2017

Image 57 **Aménagement d'un parc sous un viaduc à San Diego (Chicano Park),** www.upwoods.wordpress.com/2011/03/15/let-the-people-speak-let-the-people-be-heard, avril 2017

Image 58 **Aménagement proposé pour l'entrée de ville à Montréal depuis le pont Jacques-Cartier,** www.ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7317,142699115&_dad=portal&_schema=PORTAL, avril 2017

Image 59 **Rez-de-chaussée dynamique, rue University à Toronto**, www.urbantoronto.ca/news/2012/12/global-house-be-globally-made-over-icon, avril 2017

Image 60 **Terrasse ouverte sur la rue**, www.pinterest.com/pin/430586414349768308, avril 2017

Image 61 **Aménagements urbains à échelle humaine, rue Garibaldi à Lyon,** www.projets-architecte-urbanisme.fr/rue-garibaldi-lyon-reamenagement-apaise-projet, avril 2017

Image 62 **Terrasses ombragées à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 63 **Main Street Garden Park à Dallas**, www.pinterest.com/pin/112097478195303962, avril 2017

Image 64 **Place Jean-Paul-Riopelle, Quartier international à Montréal**, www.tourisme-montreal.org/What-To-Do/Attractions/quartier-international-de-montreal, avril 2017

Image 65 **Promenade Samuel-de-Champlain à Québec**, www.landarchs.com/promenade-samuel-de-champlain-presents-the-perfect-gift, avril 2017

Image 66 **Skatepark sous un viaduc à Stockholm**, www.pinterest.com/pin/455074737321531202, avril 2017

Image 67 **Mur d'escalade, parc Millennium à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 68 **Pont piétonnier à Vancouver**, www.pinterest.com/pin/227713324885719743, avril 2017

Image 69 **Passerelle BP à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 70 **Passerelle au centre commercial Beaugrenelle à Paris**, www.v-p.com/fr/projects, avril 2017

Image 71 **Ruches au parc Millennium à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 72 **Rue Bloor à Toronto,** www.urbantoronto.ca/news/2010/06/bloor-street-revitalization-looking-very-promising, avril 2017

Image 73 **Milieu urbain et infrastructure verte à Lyon,** www.hortweek.com/uk-landscape-management-professionals-can-learn-french-tree-charter/arboriculture/article/1354650, avril 2017

Image 74 **Agriculture urbaine sur les toits**, www.limmobilierdunmondequichange.fr/agriculture-urbaine-la-ville-potager-du-futur, avril 2017

Image 75 **Agriculture urbaine sur la High Line à New York**, www.thehighline.org, avril 2017

Image 76 **Plaza Santa Barbara à Madrid,** www.pinterest.com/pin/474848354438177153, avril 2017

Image 77 **Fontaine et verdure à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 78 **Jardin de pluie à Montréal**, www.catalyseurbaine.com/le-triangle-namur-jean-talon-phase-1-test-des-jardins-de-pluie-dans-la-rue-mountain-sights-le-23-juin-2016, avril 2017

Image 79 **Mur végétal à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 80 **Projection sous un pont à Milan**, www.coroflot.com/kriola/lighting-projects, avril 2017

Image 81 **Luminaires de rue à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 82 **Place Émilie-Gamelin à Montréal,** www.canoe.ca/divertissement/artsscene/nouvelles/archives/2015/05/20150507-180645.html, avril 2017

Image 83 **Quartier des spectacles à Montréal**, www.quartierdesspectacles.com/fr/blogue/258/parcours-lumiere-leclairage-comme-vecteur-identite, avril 2017

Image 84 **Quartier des spectacles à Montréal**, www.quartierdesspectacles.com/fr/blogue/258/parcours-lumiere-leclairage-comme-vecteur-identite, avril 2017

Image 85 **Affichage urbain moderne en France**, http://www.panocolor.fr/produit-R-totem.php

Image 86 **Jalonnement dynamique à Québec**, www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/transports/201409/08/01-4798278-des-panneaux-diffuseront-des-messages-sur-la-circulation-au-centre-ville-de-quebec.php, avril 2017

Image 87 **Panneaux signalétiques à Dublin,** http://www.fwdesign.com/dublin-docklands

Image 88 **Mobilier urbain tactile en France**, www.digilor.fr/mobilier-urbain-tactile-ses-opportunites, avril 2017

Image 89 **Art public « Les Girouettes » à Shanghai**, www.galerieloft.com/artiste/philippe-hiquily-3, avril 2017

Image 90 **Art public intégré au mobilier**, www.pinterest.com/pin/487373990903857505, avril 2017

Image 91 **Calder's Flamingo à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 92 **Whiteout de Erwin Redl, Madison Square à New York**, https://www.archiscene.net/art/erwin-redl-whiteout-2017/

Image 93 **Art public en Allemagne**, www.eugenelsa.unblog.fr/2013/10/10/oeuvres-dart-dissimulees-dans-le-paysage-urbain, avril 2017

Image 94 **Galerie d'art sous un viaduc à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 95 **Supports à vélos originaux**, www.lepamphlet.com/2012/01/28/support-a-velo, avril 2017

Image 96 **Crown Fountain à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

A1.4. PPU des quartiers de la gare

Page de garde **École hotellière de la Montérégie.** C. St-Cyr, 2020

Église de Saint-Hubert. C. St-Cyr, 2020

Train de banlieue en gare à Longueuil, Agence métropolitaine de transport, 2015

Projet multifamilial sur le chemin de Chambly, https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-meridiem--nouveau-projet-residentiel-locatif-a-longueuil---un-partenariat-groupe-capital-alternatif-et-fonds-immobilier-de-solidarite-ftq-561819681.html

Hôtel de ville de Longueuil, Louise Roy

Piste cyclable en site propre, https://clubcyclistemonteregie.weebly.com/longueuil-sur-pistes.html

Vue vers l'aéroport et le mont St-Bruno, C. St-Cyr, 2020

Image 97 **Projet multifamilial sur le chemin de Chambly,** https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-meridiem--nouveau-projet-residentiel-locatif-a-longueuil---un-partenariat-groupe-capital-alternatif-et-fonds-immobilier-de-solidarite-ftq-561819681.html

Image 98 **Échangeur Saint-Hubert (pont ferroviaire**), Googlemap

Image 99 **Hôtel de ville de Longueuil,** Louise Roy

Image 100 **Le marché public de Longueuil**, banque de photo Ville de Longueuil

Image 101 **Piste cyclable en site propre,** https://clubcyclistemonteregie.weebly.com/longueuil-sur-pistes.html

Image 102 **Train de banlieue en gare à Longueuil**, Agence métropolitaine de transport, 2015

Image 103 **Écoquartier axé sur le transport actif à Paris : Medicis Patrimoine,** http://www.paris-immobilier-prestige.fr/programme-immobilier-de-prestige-paris-15-eco-quartier-boucicaut-75015-1019.html

Image 104 **Bâtiment mixte avec retrait au dernier étage à Arlington,** http://dc.urbanturf.com/articles/blog/clarendons_10th_street_flats_mixed-use_development_gets_go-ahead_from_arlin/876

Image 105 **Redéveloppement d'un centre commercial en un bâtiment mixte à Montréal,** https://mtlurb.com/topic/14162-redeveloppement-du-centre-commercial-wilderton-12-etages/

Image 106 **Partage d'une emprise publique à Lyon,** https://divisare.com/projects/205986-Gautier-Conquet-Architectes-Avenues-Mermoz-et-Pinel

Image 107 **Éclairage d'un viaduc à Montréal,** https://ombrages.com/portfolio/viaduc-rue-ontario/

Image 108 **Talus végétalisé en Suisse,** https://www.boite-verte.ch/projet-talus-de-route-de-pro-natura-vaud/

Image 109 **Place publique végétalisée axée vers la détente,** http://www.santenco.nl/?page=frederik-hendrik-plantsoen&foto=Foto_6

Image 110 **Place publique minéralisée en Allemagne,** http://www.kronimus.fr/referenzen/fasanenhof-stuttgart/

Image 111 **Projet d'éco-quartier en France**, http://www.calais.fr/Un-projet-ambitieux-d-eco-quartier

Image 112 **Espace vert en milieu urbain à Chicago,** C. St-Cyr, 2017

Image 113 **Sentiers urbains,** https://commons.wikimedia.org/wiki/File%3AUrban_Footpath_-_geograph.org.uk_-_813813.jpg

A1.5. PPU du boulevard Churchill

Page de garde Céline St-Cyr, 2017

A1.6. PPU de la Grande Allée et du boulevard Édouard

Page de garde Images tirées du PPU du secteur Laflèche, Ville de Longueuil, septembre 2012

A1.7. PPU de la rue Saint-Louis

Page de garde Céline St-Cyr, 2017
Image tirée du PPU du secteur Le Moyne, Ville de Longueuil, septembre 2012

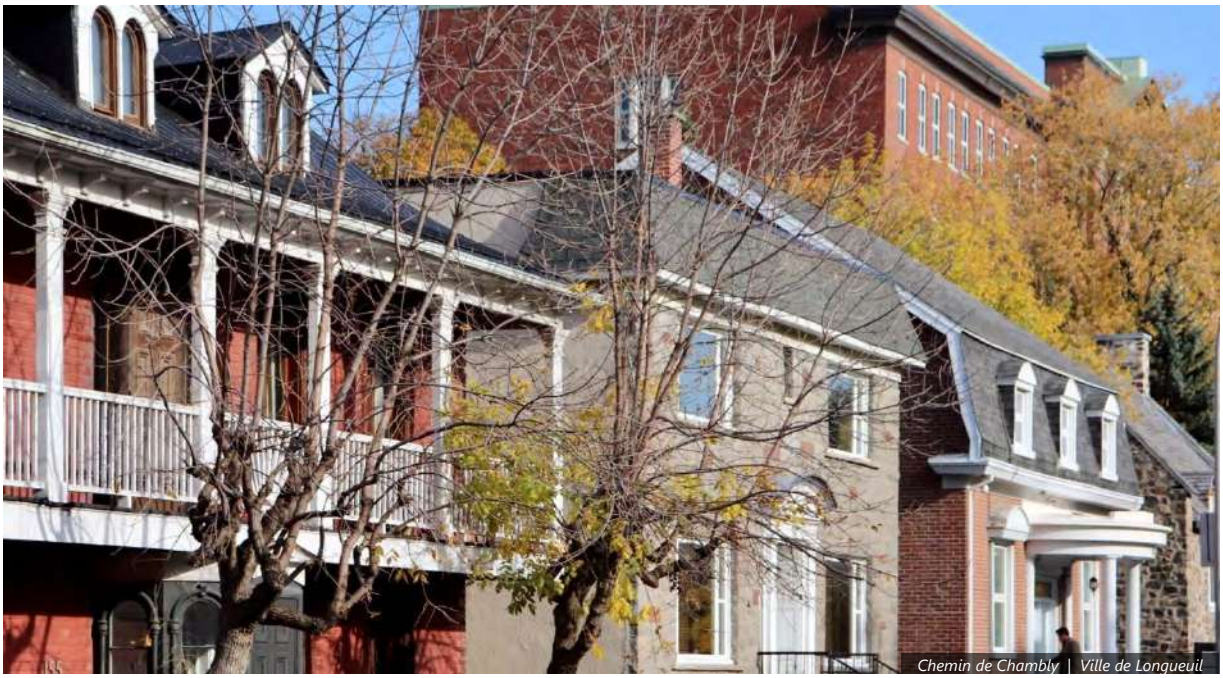

Chemin de Chambly | Ville de Longueuil

Parc de la Cité | Ville de Longueuil

ANNEXE 3
CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LONGUEUIL

Artère commerciale (rue Saint-Charles Ouest) | Ville de Longueuil

Nouveau milieu de vie | Ville de Longueuil

Parc industriel Pilon le long de la R116 | Ville de Longueuil

1. Cette classification reprend la *Classification des activités économiques de Longueuil*, elle-même basée sur le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) de 2017, auquel des modifications ont été apportées afin de tenir compte de certaines particularités. Elle énumère et décrit sommairement les différents usages pouvant être autorisés sur le territoire.

2. La structure de la CAEL

3. La structure de la CAEL est hiérarchique et se divise en secteur, sous-secteur, groupe et classe d'activités. L'identification de chacun de ceux-ci et de chaque usage est réalisée de la façon suivante :

a) Un secteur d'activités est identifié par un code de deux chiffres;

b) Un sous-secteur d'activités est identifié par un code de trois chiffres;

c) Un groupe d'activités est identifié par un code de quatre chiffres;

d) Une classe d'activités est identifiée par un code de six chiffres;

e) Un usage est identifié par un code de six chiffres suivis d'un tiret et de deux autres chiffres.

La CAEL doit être interprétée de la façon suivante :

a) Un secteur d'activités comprend tous ses sous-secteurs d'activités;

b) Un sous-secteur d'activités comprend tous ses groupes d'activités;

c) Un groupe d'activités comprend toutes ses classes d'activités;

d) Une classe d'activités comprend tous ses usages;

e) Le suffixe « -00 » (p. ex. : 441110-00) représente l'usage générique d'une classe d'activités;

f) Le suffixe « -01 », « -02 », « -03 », etc. (p. ex. :441110-01) représente l'usage spécifique d'une classe d'activités.

4. La détermination d'un usage

5. On attribue à un occupant d'un établissement ou d'un terrain l'usage de la CAEL qui s'y rapporte ou s'y apparente le plus fidèlement en tenant compte de sa nature et de la description de la classe d'activité dans laquelle il est compris.

6. Lorsqu'un usage spécifique est indiqué dans une classe d'usages au règlement de zonage, l'usage générique de la classe d'activités s'y rapportant est également compris dans cette classe d'usages. L'usage générique peut être ainsi utilisé lorsque l'exercice de l'usage ou l'occupation du terrain répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

a) Il correspond à plus d'un usage d'une même classe d'activités;

b) Il constitue une variante ou une déclinaison d'un usage spécifique classé et y est équivalent, tant au niveau de sa nature que de l'impact sur le milieu.

7. La description d'un secteur, sous-secteur, groupe ou classe d'activités précisée à la CAEL est à titre indicatif et sert aux fins d'identification d'un usage. Elle ne sert qu'à illustrer cet usage.

8. Quelques fois, la CAEL précise un usage connexe que peut comprendre un secteur, sous-secteur, groupe ou classe d'activités. Pour qu'un tel usage soit permis sur un terrain, il doit être spécifiquement autorisé à la grille des usages et normes, ou prévu comme usage accessoire ou complémentaire au règlement de zonage. Cette classification ne peut en aucun cas servir à permettre un usage principal qui ne serait pas prévu à la grille des usages et normes ou ailleurs au règlement de zonage.

11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la culture agricole, l'élevage, la récolte du bois, la prise de poissons et d'autres animaux dans leur habitat naturel et l'offre de services connexes de soutien.

Sont exclus de ce secteur les établissements dont l'activité principale est la recherche agricole ou les services vétérinaires.

111 Cultures agricoles

Ce sous-secteur comprend les établissements, comme les fermes, les vergers, les plantations, les serres et les pépinières, dont l'activité principale est la culture agricole ou la culture de plantes, de plantes grimpantes, d'arbres et de leurs semences (à l'exception des établissements qui se consacrent à la foresterie). Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des terres, les conditions climatiques, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'œuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes. En règle générale, le processus de production arrive à terme lorsque le produit brut ou le produit cultivé est prêt à être mis en marché, c'est-à-dire lorsqu'il atteint le point de première vente ou de fixation des prix. Les établissements inclus dans ces classes peuvent utiliser des méthodes de culture agricole traditionnelles, employer des intrants agricoles modifiés ou améliorés, ou utiliser des méthodes de culture agricole biologiques.

Un établissement est rangé dans ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production agricole est constituée de cultures agricoles. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent aux cultures agricoles, mais pour qui aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes de culture mixte et appartiennent à la classe 11199. Toutes les autres cultures agricoles, sauf les établissements pour qui les plantes oléagineuses et les céréales constituent 50 % ou plus de la production; ces derniers se retrouvent à la rubrique 111190 Autres cultures céréalières.

1111 Culture de plantes oléagineuses et de céréales

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de céréales et de plantes oléagineuses. Les établissements dont l'activité principale est la production de semences sont rangés dans la classe de la culture appropriée.

111110 Culture du soja

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du soja.

111110-00 Culture du soja

111120 Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de plantes fibreuses qui produisent des graines oléagineuses.

111120-00 Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja)

111130 Culture de pois et de haricots secs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de lentilles, de pois secs et de haricots secs.

111130-00 Culture de pois et de haricots secs

Exclusion(s)
- Culture de haricots et de pois verts (voir 111219 Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre))

111140 Culture du blé

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du blé.

111140-00 Culture du blé

111150 Culture du maïs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du maïs.

111150-00 Culture du maïs

Exclusion(s)
- Culture du maïs sucré (voir 111219 Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre))

111160 Culture du riz

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du riz, sauf le riz sauvage.

111160-00 Culture du riz

Exclusion(s)
- Culture du riz sauvage (voir 111190 Autres cultures céréalières)

111190 Autres cultures céréalières

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la culture de céréales. Sont aussi comprises les fermes dont l'activité principale est la culture mixte de plantes oléagineuses et de céréales.

111190-00 Autre culture céréalière

Exclusion(s)
- Culture du blé (voir 111140 Culture du blé)
- Culture du maïs (voir 111150 Culture du maïs)
- Culture du riz, sauf le riz sauvage (voir 111160 Culture du riz)
- Culture du maïs sucré (voir 111219 Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre))

1112 Culture de légumes et de melons

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de légumes et de melons. Sont également compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale est la production de semences potagères et de semences de melons ainsi que de légumes et melons à repiquer.

111211 Culture de pommes de terre

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de pommes de terre, d'ignames et de pommes de terre de semence.

111211-00 Culture de pommes de terre

111219 Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la culture de légumes et de melons. Sont également compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale est la production de semences potagères et de semences de melons, sauf les pommes de terre de semence, ainsi que de légumes et de melons à repiquer.

111219-00 Autre culture de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)

Exclusion(s)
- Culture du maïs (voir 111150 Culture du maïs)
- Culture de légumes et de melons en serre ou sous abri (voir 111419 Autres cultures vivrières en serre)

1113 Culture de fruits et de noix

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des fruits et des noix.

111310 Culture d'oranges

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture d'oranges.

111310-00 Culture d'oranges

111320 Culture d'agrumes (sauf les oranges)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture d'agrumes, sauf les oranges.

111320-00 Culture d'agrumes (sauf les oranges)

111330 Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des noix et des fruits, sauf les agrumes.

111330-00 Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)

Exclusion(s)
- Récolte de petits fruits et de noix poussant sur des plantes indigènes non cultivées (voir 113210 Pépinières forestières et récolte de produits forestiers)

1114 Culture en serre et en pépinière, et floriculture

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée de toutes sortes, la culture en pépinière et la floriculture. La culture sous-abri comprend notamment la culture en serre, sous châssis froid, sous un abri en coton ou sous un abri en lattis. Les plantes cultivées en sont retirées lorsqu'elles atteignent divers stades de maturité.

111411 Culture de champignons

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture sous-abri de champignons.

111411-00 Culture de champignons

111419 Autres cultures vivrières en serre

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la culture vivrière en serre ou sous abri.

111419-00 Autre culture vivrière en serre

Exclusion(s)
- Culture de légumes et de melons à repiquer, en plein champs (voir 111219 Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre))
- Culture de plantes et élevage d'animaux aquatiques dans des opérations de culture intégrées, connues sous le nom d'aquaponie (voir 112510 Aquaculture)

111421 Culture en pépinière et arboriculture

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture, sous abri ou en plein champ, de produits de pépinière et d'arbres, et de plantes ligneuses à courte rotation destinées à la production de pâte et d'arbres à replanter qui, normalement, ont un cycle de croissance de moins de dix ans.

111421-00 Culture en pépinière et arboriculture

Exclusion(s)
- Exploitation de terres à bois qui ont un cycle de croissance de dix ans ou plus (voir 113110 Exploitation de terres à bois)
- Vente au détail de produits de pépinière, d'arbres à replanter et de produits de floriculture principalement achetés dans d'autres établissements (voir 444220 Pépinières et centres de jardinage)

111422 Floriculture
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée ou en plein champ de produits de floriculture et la production de matériel de propagation.

111422-00 Floriculture

Exclusion(s)
- Vente au détail de produits de floriculture principalement achetés dans d'autres établissements (voir 444220 Pépinières et centres de jardinage)

1119 Autres cultures agricoles
Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la culture d'autres produits agricoles, comme le tabac, les arachides, la betterave à sucre, le coton, la canne à sucre, le foin, l'agave, les herbes et épices, la menthe, le houblon et les semences de foin et de graminées. Les cultures agricoles mixtes et la récolte de l'eau d'érable sont comprises dans ce groupe.

111910 Culture du tabac
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du tabac.

111910-00 Culture du tabac

111920 Culture du coton
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du coton.

111920-00 Culture du coton

111930 Culture de la canne à sucre
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de la canne à sucre.

111930-00 Culture de la canne à sucre

111940 Culture du foin
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du foin, de graminées et de mélanges de foin.

111940-00 Culture du foin

Exclusion(s)
- Culture de céréales de foin ou de plantes fourragères ou d'ensilage (voir 1111 Culture de plantes oléagineuses et de céréales)
- Culture de semences de foin et de graminées (voir 111999 Toutes les autres cultures agricoles diverses)

111993 Culture mixte de fruits et de légumes
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture mixte de fruits et de légumes.

111993-00 Culture mixte de fruits et de légumes

Exclusion(s)
- Culture de légumes et de melons (voir 11121 Culture de légumes et de melons)

111994 Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recueillir la sève de l'érable et à fabriquer des produits de l'érable. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits de l'érable en usine.

111994-00 Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable

Exclusion(s)
- Fabrication de produits du sirop d'érable à arôme artificiel (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)

111995 Culture du cannabis
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du cannabis. Ces établissements peuvent également procéder à la transformation et à la distribution du cannabis cultivé sur place.

111995-00 Culture du cannabis

111999 Toutes les autres cultures agricoles diverses
Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la culture d'autres produits agricoles. Sont également compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale est la culture agricole générale ou la culture mixte (sauf la culture mixte de fruits et de légumes).

111999-00 Toute autre culture agricole diverse

Exclusion(s)
- Culture du blé, du maïs, du riz, du soja et d'autres céréales et plantes oléagineuses (voir 1111 Culture de plantes oléagineuses et de céréales)
- Culture mixte de plantes oléagineuses et de céréales (voir 111190 Autres cultures céréalières)
- Culture de noix et de fruits (voir 1113 Culture de fruits et de noix)
- Culture des produits de serre, de pépinière et de floriculture (voir 1114 Culture en serre et en pépinière, et floriculture)
- Culture du tabac (voir 111910 Culture du tabac)
- Culture du coton (voir 111920 Culture du coton)
- Culture de la canne à sucre (voir 111930 Culture de la canne à sucre)
- Culture du foin (voir 111940 Culture du foin)
- Culture mixte de fruits et de légumes (voir 111993 Culture mixte de fruits et de légumes)

112 Élevage et aquaculture

Ce sous-secteur comprend les établissements, comme les ranchs, les fermes et les parcs d'engraissement, dont l'activité principale est l'élevage, la production de produits d'origine animale et l'engraissement des animaux. Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des pâturages, les bâtiments spécialisés, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'œuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes.

Un établissement est rangé dans ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production est l'élevage d'animaux ou l'aquaculture. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent à l'élevage d'animaux ou à l'aquaculture, mais dont aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes d'élevage mixte et figurent à la rubrique 11299 Tous les autres types d'élevage.

1121 Élevage de bovins

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage, la traite et l'engraissement de bovins.

112110 Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage et l'engraissement de bovins. Est également compris dans cette classe l'élevage de bovins en vue du renouvellement du troupeau laitier.

112110-00 Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement

Exclusion(s)
- Traite de bovins laitiers (voir 112120 Élevage de bovins laitiers et production laitière)

112120 Élevage de bovins laitiers et production laitière

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la traite de bovins laitiers.

112120-00 Élevage de bovins laitiers et production laitière

Exclusion(s)
- Élevage de bovins laitiers de remplacement (voir 112110 Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement)
- Élevage, alimentation et engraissement de bovins (voir 112110 Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement)

1122 Élevage de porcs

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de porcs.

112210 Élevage de porcs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de porcs.

112210-00 Élevage de porcs

1123 Élevage de volailles et production d'œufs

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la reproduction, l'accouvage et l'élevage de volailles d'abattage et de pondeuses.

112310 Production d'œufs de poules

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de poules en vue de la production d'œufs, y compris les œufs d'incubation.

112310-00 Production d'œufs de poules

112320 Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de poulets destinés à l'abattage.

112320-00 Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage

112330 Élevage de dindons

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de dindons.

112330-00 Élevage de dindons

112340 Couvoirs
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'incubation d'œufs de volailles de toutes sortes.

112340-00 Couvoir

Exclusion(s)
- Élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (voir 112999 Tous les autres types d'élevage divers)

112391 Élevage de volailles combiné à la production d'œufs
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte de volailles pour l'abattage et la production d'œufs, lorsqu'aucune activité ne prédomine.

112391-00 Élevage de volailles combiné à la production d'œufs

Exclusion(s)
- Élevage de poules en vue de la production d'œufs (voir 112310 Production d'œufs de poules)
- Élevage de poulets à griller et d'autres poulets d'abattage (voir 112320 Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage)
- Élevage de dindons (voir 112330 Élevage de dindons)
- Incubation d'œufs de volailles de toutes sortes (voir 112340 Couvoirs)
- Élevage de toutes autres volailles (voir 112399 Élevage de toutes autres volailles)
- Élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (voir 112999 Tous les autres types d'élevage divers)

112399 Élevage de toutes autres volailles
Cette classe comprend les établissements, qui ne figurent dans aucune autre classe, et dont l'activité principale est l'élevage d'autres volailles, comme les canards, les oies, les faisans, les cailles, les autruches et les émeus.

112399-00 Élevage de toutes autres volailles

Exclusion(s)
- Élevage de poules en vue de la production d'œufs (voir 112310 Production d'œufs de poules)
- Élevage de poulets à griller et d'autres poulets d'abattage (voir 112320 Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage)
- Élevage de dindons (voir 112330 Élevage de dindons)
- Incubation d'œufs de volailles de toutes sortes (voir 112340 Couvoirs)
- Élevage de volailles combiné à la production d'œufs (voir 112391 Élevage de volailles combiné à la production d'œufs)
- Élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (voir 112999 Tous les autres types d'élevage divers)

1124 Élevage de moutons et de chèvres
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de moutons et de chèvres, ainsi que l'alimentation ou l'engraissement des agneaux.

112410 Élevage de moutons
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de moutons et d'agneaux, ainsi que l'alimentation ou l'engraissement des agneaux.

112410-00 Élevage de moutons

112420 Élevage de chèvres
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de chèvres.

112420-00 Élevage de chèvres

1125 Aquaculture
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'animaux et la culture de plantes aquatiques. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste en la culture intégrée d'animaux et de plantes aquatiques, activité appelée culture aquaponique. Cette activité peut avoir lieu tant dans des plans d'eau naturels que dans des bassins artificiels, et elle comprend une forme donnée d'intervention dans le processus de culture, dont l'objet est de rehausser la production.

112510 Aquaculture
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'animaux et la culture de plantes aquatiques. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste en la culture intégrée d'animaux et de plantes aquatiques, activité appelée culture aquaponique. Cette activité peut avoir lieu tant dans des plans d'eau naturels que dans des bassins artificiels, et elle comprend une forme donnée d'intervention dans le processus de culture, dont l'objet est de rehausser la production.

112510-00 Aquaculture

Exclusion(s)
- Culture hydroponique en serre (voir 111419 Autres cultures vivrières en serre)
- Prise ou capture de poissons et d'autres animaux aquatiques dans leur habitat naturel (voir 11411 Pêche)

1129 Autres types d'élevage

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux, comme les abeilles, les chevaux et autres équidés, les lapins et autres animaux à fourrure, les lamas, les chevreuils, les vers, les grillons, les animaux de laboratoire et les animaux de maison, notamment les chiens, les chats, les oiseaux de compagnie et autres animaux de compagnie. Est également comprise dans ce groupe la fabrication de produits d'origine animale, comme le miel et d'autres produits d'apiculture. De plus, les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux sont compris dans ce groupe lorsqu'aucun type d'animal ne prédomine.

112910 Apiculture

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'abeilles, la récolte du miel et d'autres travaux d'apiculture.

112910-00 Apiculture

112920 Élevage de chevaux et d'autres équidés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de chevaux, de mules, d'ânes et d'autres équidés.

112920-00 Élevage de chevaux et d'autres équidés

Exclusion(s)
- Hébergement des chevaux (voir 115210 Activités de soutien à l'élevage)

112930 Élevage d'animaux à fourrure et de lapins

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'animaux à fourrure, y compris les lapins.

112930-00 Élevage d'animaux à fourrure et de lapins

Exclusion(s)
- Piégeage ou chasse d'animaux à fourrure sauvages (voir 114210 Chasse et piégeage)

112991 Élevage mixte d'animaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux sans qu'aucun type d'animal ne prédomine.

112991-00 Élevage mixte d'animaux

112999 Tous les autres types d'élevage divers

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux.

112999-00 Tout autre type d'élevage divers

113 Foresterie et exploitation forestière

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la production et la récolte du bois caractérisé par un long cycle de croissance (dix ans ou plus). La culture à long cycle de croissance se distingue, sur le plan des procédés de production, des cultures à court cycle de croissance. Ces dernières nécessitent une intervention horticole plus importante avant la récolte et s'appuient sur des procédés qui s'apparentent davantage à ceux que l'on retrouve dans le sous-secteur Cultures agricoles. Par conséquent, la culture d'arbres de Noël et d'autres espèces caractérisées par un cycle de production d'une durée inférieure à dix ans est rangée dans le sous-secteur Cultures agricoles.

Les établissements des diverses classes de ce sous-secteur se spécialisent dans différentes étapes du cycle de production. La reforestation nécessite la production de semis dans des pépinières spécialisées. La production du bois nécessite des forêts naturelles ou des terres convenables disponibles pendant une longue période. La durée de la maturation du bois dépend des essences forestières, des conditions climatiques régionales et de l'utilisation à laquelle est destiné le bois. La récolte du bois, sauf lorsqu'elle est effectuée à très petite échelle, nécessite un matériel spécialisé propre à cette branche d'activité. La récolte de produits forestiers, comme la gomme, l'écorce, les aiguilles de sapin et la mousse espagnole, est également comprise dans ce sous-secteur.

1131 Exploitation de terres à bois

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de terres à bois en vue de la vente de bois debout.

113110 Exploitation de terres à bois

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de terres à bois en vue de la vente de bois debout.

113110-00 Exploitation de terres à bois

Exclusion(s)

- Culture de plantes ligneuses à courte rotation, comme les arbres de Noël et les peupliers deltoïdes destinés à la production de pâte à papier qui, normalement, ont un cycle de croissance et de récolte de moins de dix ans (voir 11142 Culture en pépinière et floriculture)
- Coupe du bois (voir 11331 Exploitation forestière)
- Possession de terres boisées à titre de biens immobiliers et non en vue de la vente du bois (voir 531190 Bailleurs d'autres biens immobiliers)

1132 Pépinières forestières et récolte de produits forestiers

Ce groupe comprend les établissements faisant appel à deux procédés de production distincts, ceux dont l'activité principale est la culture des arbres à des fins de reforestation et ceux dont l'activité principale est la récolte de produits forestiers.

113210 Pépinières forestières et récolte de produits forestiers

Cette classe comprend les établissements faisant appel à deux procédés de production distincts, ceux dont l'activité principale est la culture des arbres à des fins de reforestation et ceux dont l'activité principale est la récolte de produits forestiers.

113210-00 Pépinière forestière et récolte de produits forestiers

Exclusion(s)

- Récolte de l'eau d'érable (voir 111994 Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable)

1133 Exploitation forestière

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la coupe du bois, la production de bois brut, de bois rond d'œuvre, de bois équarri ou de bois fendu de première transformation, de même que la production de copeaux de bois en forêt. Sont également compris dans ce groupe les établissements dont l'activité principale est la coupe et le transport du bois.

113311 Exploitation forestière (sauf à forfait)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la coupe du bois, la production de bois brut, de bois rond d'œuvre, de bois équarri ou de bois fendu de première transformation, de même que la production de copeaux de bois en forêt, pour leur propre compte. Sont également compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale est la coupe et le transport du bois.

113311-00 Exploitation forestière (sauf à forfait)

Exclusion(s)

- Transport local du bois par camion (voir 484223 Transport local par camion de produits forestiers)
- Transport du bois par camion sur de longues distances (voir 484233 Transport par camion de produits forestiers sur de longues distances)

113312 Exploitation forestière à forfait

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la coupe du bois, la production de bois brut, de bois rond d'œuvre, de bois équarri ou de bois fendu de première transformation, de même que la production de copeaux de bois en forêt, en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération. Sont également compris dans cette

classe les établissements dont l'activité principale est la coupe et le transport du bois.

113312-00 Exploitation forestière à forfait

Exclusion(s)
- Transport local du bois par camion (voir 484223 Transport local par camion de produits forestiers)
- Transport du bois par camion sur de longues distances (voir 484233 Transport par camion de produits forestiers sur de longues distances)

114 Pêche, chasse et piégeage

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la prise de poissons et d'autres animaux sauvages dans leur habitat naturel. Ces établissements sont tributaires d'une disponibilité continue des ressources naturelles. La capture du poisson est l'activité économique prédominante de ce sous-secteur et nécessite généralement des bateaux spécialisés qui, compte tenu de leur taille, de leur configuration et de leur équipement, ne sont adaptés à aucun autre type d'activité, notamment le transport. La chasse et le piégeage nécessitent le recours à une large gamme de procédés de production et sont rangés dans le même sous-secteur que la pêche en raison des similitudes qui existent sur le plan de la disponibilité des ressources et des contraintes imposées, comme les exigences de conservation et le maintien adéquat de l'habitat.

1141 Pêche

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la prise ou la capture, à des fins commerciales, de poissons, de mollusques et de crustacés, ainsi que d'autres animaux aquatiques, dans leur habitat naturel.

114114 Pêche en eau douce

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la prise ou la capture de poissons, de mollusques et de crustacés d'eau douce de même que la récolte d'autres produits d'eau douce.

114114-00 Pêche en eau douce

1142 Chasse et piégeage

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la chasse et le piégeage à des fins commerciales, de même que l'exploitation et la gestion de parcs commerciaux à gibier.

114210 Chasse et piégeage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la chasse et le piégeage à des fins commerciales, de même que l'exploitation et la gestion de parcs commerciaux à gibier.

114210-00 Chasse et piégeage

Exclusion(s)
- Élevage de lapins et d'autres animaux à fourrure sur des fermes (voir 112930 Élevage d'animaux à fourrure et de lapins)

115 Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de soutien essentiels à la production agricole et forestière.

1151 Activités de soutien aux cultures agricoles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de soutien aux cultures agricoles.

115110 Activités de soutien aux cultures agricoles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de soutien aux cultures agricoles.

115110-00 Activité de soutien aux cultures agricoles

Exclusion(s)
- Activités de soutien à la foresterie (voir 115310 Activités de soutien à la foresterie)
- Approvisionnement en eau à des fins d'irrigation (voir 221310 Réseaux d'aqueduc et systèmes d'irrigation)
- Séchage et déshydratation artificiels des fruits et légumes (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- Écôtage et resséchage des feuilles de tabac (voir 312210 Écôtage et resséchage des feuilles de tabac)
- Achat de produits agricoles comme les fruits et légumes en vue de leur revente, et préparation de ces produits en vue d'une transformation ultérieure ou de leur vente sur le marché (voir 413150 Grossistes-marchands de fruits et légumes frais)

- Services horticoles et d'aménagement paysager, notamment les services d'entretien des pelouses et les services relatifs aux arbustes et arbres d'ornement (voir 561730 Services d'aménagement paysager)

1152 Activités de soutien à l'élevage
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de soutien à l'élevage, y compris les animaux de maison.

115210 Activités de soutien à l'élevage
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de soutien à l'élevage, y compris les animaux de maison.

115210-00 Activité de soutien à l'élevage

1153 Activités de soutien à la foresterie
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de soutien particuliers relatifs à la récolte du bois.

115310 Activités de soutien à la foresterie
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de soutien particuliers relatifs à la récolte du bois.

115310-00 Activité de soutien à la foresterie

213 Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la prestation, en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération, de services de soutien à l'extraction minière et à l'extraction en carrière, de même qu'à l'extraction de pétrole et de gaz. Sont compris les établissements qui font de l'exploration de minéraux autres que le pétrole et le gaz. L'exploration couvre les méthodes classiques de prospection, comme le prélèvement d'échantillons de minerai et les observations géologiques sur les sites de prospection.

2131 Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la prestation, en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération, de services de soutien à l'extraction minière et à l'extraction en carrière, de même qu'à l'extraction de pétrole et de gaz. Sont compris les établissements qui font de l'exploration de minéraux autres que le pétrole et le gaz. L'exploration couvre les méthodes classiques de prospection, comme le prélèvement d'échantillons de minerai et les observations géologiques sur les sites de prospection.

213111 Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est le forage de puits de pétrole ou de gaz, pour le compte d'autrui et en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération.

213111-00 Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz

213117 Forage à forfait (sauf de puits de pétrole et de gaz)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est le sondage au diamant, le sondage d'essai, le sondage de prospection et d'autres types de forage visant les minéraux autres que le pétrole et le gaz, pour le compte d'autrui et en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération.

213117-00 Forage à forfait (sauf de puits de pétrole et de gaz)

213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la prestation, pour le compte d'autrui et en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération, de services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz, sauf le forage à forfait.

213118-00 Service relatif à l'extraction de pétrole et de gaz

Exclusion(s)
- Exploration pétrolière et gazière autre que géophysique (voir 21111 Extraction de pétrole et de gaz)
- Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz (voir 213111 Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz)

213119 Autres activités de soutien à l'extraction minière

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la prestation, pour le compte d'autrui et en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération, de services relatifs à l'extraction minière, sauf le forage à forfait. Sont compris les établissements qui font de l'exploration minérale. Ce type d'exploration est souvent effectué par le biais de services acquis ou par des entreprises de services spécialisés, comme les services de forage à forfait permettant d'obtenir des carottes de sondage.

213119-00 Autre activité de soutien à l'extraction minière

Exclusion(s)
- Prestation, en vertu d'ententes contractuelles ou contre rémunération, de services de levé géophysique (voir 541360 Services de prospection et de levé géophysiques)

22 Services publics

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de services publics d'électricité, de gaz et d'eau. Les établissements de ce secteur assurent la production, le transport, la gestion et la distribution d'électricité; la distribution de gaz naturel; le traitement et la distribution de l'eau; l'exploitation des égouts et des usines de traitement des eaux usées; ainsi que la fourniture de services connexes par l'entremise d'une infrastructure permanente de conduites, de tuyauteries ainsi que d'installations de traitement et de transformation.

221 Services publics

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de services publics d'électricité, de gaz et d'eau. Les établissements de ce sous-secteur assurent la production, le transport, la gestion et la distribution d'électricité; la distribution de gaz naturel; le traitement et la distribution de l'eau; l'exploitation des égouts et des usines de traitement des eaux usées; ainsi que la fourniture de services connexes par l'entremise d'une infrastructure permanente de conduites, de tuyauteries ainsi que d'installations de traitement et de transformation.

2211 Production, transport et distribution d'électricité

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire de l'électricité en bloc, à transporter cette électricité des centrales jusqu'aux centres de distribution ou de la distribuer jusqu'aux utilisateurs finaux.

221111 Production d'hydroélectricité

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire de l'électricité à partir de l'énergie hydraulique. Sont incluses les installations qui produisent de l'électricité à partir d'une réserve pompée.

221111-00 Production d'hydroélectricité

221112 Production d'électricité à partir de combustibles fossiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire de l'électricité au moyen de combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole) par combustion interne ou dans des systèmes classiques de turbines à vapeur.

221112-00 Production d'électricité à partir de combustibles fossiles

221113 Production d'électricité d'origine nucléaire

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire de l'électricité à partir d'énergie nucléaire.

221113-00 Production d'électricité d'origine nucléaire

Exclusion(s)

- Exploitation de réacteurs pour la recherche nucléaire (voir 541710 Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie)

221119 Autres activités de production d'électricité

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à produire de l'électricité en se servant, par exemple, de l'énergie éolienne, solaire ou marémotrice.

221119-00 Autre activité de production d'électricité

221121 Transport et gestion d'électricité en bloc

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à transporter de l'électricité entre une source de production et un centre de distribution, ou à transporter et distribuer de l'électricité. Le transport s'effectue par des lignes et des transformateurs qui font partie intégrante du système. Sont aussi inclus les établissements qui gèrent de l'électricité, c'est-à-dire qui organisent, facilitent ou coordonnent les moyens de transport de l'électricité entre les services publics ou au sein de ces derniers.

221121-00 Transport et gestion d'électricité en bloc

221122 Distribution d'électricité

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à distribuer de l'électricité aux usagers ou aux consommateurs individuels. La distribution s'effectue par des lignes et des transformateurs qui font partie intégrante du système, ainsi que, éventuellement, des centrales spécialisées. Sont inclus les agents et les courtiers en électricité qui négocient la vente d'électricité par l'entremise de réseaux de distribution d'énergie exploités par autrui.

221122-00 Distribution d'électricité

2212 Distribution de gaz naturel
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à distribuer du gaz naturel ou synthétique aux consommateurs au moyen d'un réseau de canalisations. Sont inclus les marchands et courtiers qui négocient la vente de gaz naturel par l'entremise de réseaux de distribution du gaz exploités par autrui.

221210 Distribution de gaz naturel
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à distribuer du gaz naturel ou synthétique aux consommateurs au moyen d'un réseau de canalisations. Sont inclus les marchands et courtiers qui négocient la vente de gaz naturel par l'entremise de réseaux de distribution du gaz exploités par autrui.

221210-00 Distribution de gaz naturel

2213 Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des réseaux d'aqueducs, d'égouts et des systèmes connexes.

221310 Réseaux d'aqueduc et systèmes d'irrigation
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des systèmes de captage, de traitement et de distribution de l'eau à des fins domestiques et industrielles. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des systèmes d'irrigation.

221310-00 Réseau d'aqueduc et systèmes d'irrigation

221320 Installations d'épuration des eaux usées
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter les réseaux d'égouts et les usines de traitement des eaux usées qui font la collecte, le traitement et l'élimination des eaux usées.

221320-00 Installation d'épuration des eaux usées

Exclusion(s)
- Exploitation d'installations de traitement ou d'élimination des déchets, autres que les eaux usées (voir 56221 Traitement et élimination des déchets)

221330 Production de vapeur et conditionnement de l'air
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire ou à distribuer de la vapeur et de l'air chauffé ou refroidi.

221330-00 Production de vapeur et conditionnement de l'air

2214 Réseaux de communications
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des réseaux de communications, comme la radiodiffusion, la télédiffusion, les télécommunications ou la câblodistribution. Généralement, ces établissements consistent en des bâtiments de service servant de soutien aux installations de distribution.

221410 Réseaux de radiodiffusion et de télédiffusion
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste en la distribution de réseaux de radiodiffusion et de télédiffusion.

221410-00 Réseau de radiodiffusion et de télédiffusion

221420 Réseaux de télécommunications
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste en la distribution de réseaux de télécommunications.

221420-00 Réseau de télécommunications

221430 Réseaux de câblodistribution
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste en la distribution de réseaux de câblodistribution.

221430-00 Réseau de câblodistribution

23 Construction

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la construction, la réparation et la rénovation d'immeubles et d'ouvrages de génie civil, et le lotissement et l'aménagement de terrain. Ces établissements peuvent exercer leurs activités pour leur propre compte ou pour celui d'autres établissements avec qui ils sont liés par contrat. Ils peuvent être responsables de l'exécution de l'ensemble ou d'une partie du projet de construction. Ces établissements donnent souvent en sous-traitance une partie ou la totalité des travaux à faire. Il peut s'agir de constructions neuves, ou de travaux de réparation et de rénovation d'ouvrages existants.

L'établissement de construction peut être le seul établissement d'une entreprise, ou faire partie d'un groupe d'établissements formant une entreprise immobilière intégrée dont les activités sont le lotissement, la promotion financière, le financement, la construction et la vente de grands projets.

Les établissements de ce secteur présentent des différences importantes au niveau des types d'équipement, des compétences professionnelles des ouvriers, et d'autres intrants. Afin de tenir compte de ces différences et de ces variations dans les fonctions de production sous-jacentes, ce secteur est divisé en trois sous-secteurs. On distingue d'abord les établissements qui réalisent des projets nécessitant plusieurs activités de construction différentes (c'est-à-dire plusieurs spécialités) de ceux qui se spécialisent dans un domaine donné.

Les établissements du premier type sont regroupés dans les sous-secteurs 236 (Construction de bâtiments) et 237 (Travaux de génie civil), tout dépendant de leurs activités principales, à savoir la construction de bâtiments, ou la construction d'ouvrages de génie civil. Les établissements classés dans ces sous-secteurs réalisent les projets en faisant appel à leur propre main-d'œuvre, en donnant des travaux en sous-traitance (habituellement à des entrepreneurs spécialisés) ou en combinant les travaux réalisés par leurs propres effectifs et par des sous-traitants. Les établissements classés dans ces sous-secteurs sont désignés sous diverses appellations : entrepreneurs généraux, concepteurs-constructeurs, constructeurs spéculateurs, constructeurs exploitants, entreprises de gestion de travaux de construction. La désignation utilisée dépend de l'ampleur des travaux en question, du degré de responsabilité et de risque assumé par l'établissement, du type de structure construite et de la nature des travaux à titre d'entrepreneur principal ou de sous-traitant.

Les entrepreneurs généraux travaillent habituellement en vertu d'un contrat avec un client (le propriétaire du terrain et du bâtiment ou de la structure à construire), et entreprennent des projets qui nécessitent des travaux spécialisés dans plusieurs domaines. Il arrive souvent qu'un entrepreneur général donne en sous-traitance une partie des travaux spécialisés à d'autres établissements.

Les concepteurs-constructeurs sont semblables aux entrepreneurs généraux. Toutefois, dans un projet de conception-construction, l'entrepreneur signe un contrat unique avec le propriétaire, et l'entrepreneur doit assurer la conception architecturale et technique. Par conséquent, un concepteur-constructeur a la charge d'assurer la conception du projet et sa construction.

Un établissement de construction qui construit pour son propre compte pour vendre à autrui, est souvent appelé dans le milieu constructeur spéculateur, constructeur exploitant ou encore constructeur marchand. Les établissements de ce type œuvrent souvent dans le domaine de la construction résidentielle.

Les entreprises de gestion de travaux de construction offrent des services de supervision et d'ordonnancement aux propriétaires, essentiellement pendant les travaux de construction à proprement parler. Ce type de service est parfois appelé gestion de construction par agence, afin de le distinguer d'un autre type de service offert par les entrepreneurs généraux appelé gestion de construction à risque. Par ailleurs, la gestion de projet, qui est un service clé en main portant sur l'ensemble d'un projet, y compris les études de faisabilité, les arrangements financiers et la gestion du processus de soumission de contrats et de sélection de l'entrepreneur, est classée sous la rubrique 54133 (Services de génie), lorsque ces services sont l'activité principale d'un établissement.

Les établissements qui se spécialisent dans un domaine de construction particulier, souvent appelé un métier, sont généralement classés dans le sous-secteur 238, Entrepreneurs spécialisés. Toutefois, afin de respecter les distinctions généralement acceptées et faites par les entreprises de construction elles-mêmes, certains types d'établissements spécialisés dans la construction des routes et les ouvrages de génie civil sont placés dans le sous-secteur 237, Travaux de génie civil.

Le sous-secteur 238, Entrepreneurs spécialisés, comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux spécialisés généralement requis dans la construction des bâtiments et des structures, comme la maçonnerie, la peinture ou l'électricité. Les entrepreneurs spécialisés

travaillent habituellement pour un autre établissement de construction, mais notamment dans le secteur de la rénovation et de la réparation, ils peuvent travailler directement pour le propriétaire.

D'importants travaux de construction sont réalisés par des entreprises qui œuvrent avant tout dans un secteur autre que la construction, ces travaux étant réalisés aux fins propres de l'entreprise et faisant appel aux employés et à l'équipement de l'entreprise. Ces activités ne sont pas incluses dans le secteur de la construction, à moins que les travaux de construction exécutés soient l'activité principale d'un établissement séparé de l'entreprise. Toutefois, si un établissement séparé existe, il est inclus dans le secteur de la construction.

Exclusion(s)
- Fabrication et installation d'équipements techniques comme les chaudières électriques; préfabrication de bâtiments (voir 31-33 Fabrication)
- Exploitation de routes, de rues et de ponts (voir 48-49 Transport et entreposage)
- Services de gestion de projet, lorsqu'il s'agit de l'activité principale (voir 541330 Services de génie)
- Maintenance de servitudes pour les lignes d'alimentation électrique et de communication, ainsi que pour les gazoducs et les oléoducs; et nettoyage de l'extérieur des bâtiments après la construction (voir 56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement)

236 Construction de bâtiments

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des bâtiments. Les bâtiments sont classés en fonction de la nature de leur vocation première, par exemple résidentielle, commerciale ou industrielle. Les établissements de ce sous-secteur peuvent réaliser des constructions neuves, ou des travaux de réparation et de rénovation d'ouvrages existants. Font partie de ce sous-secteur l'assemblage sur place des bâtiments prémoulés, en panneaux ou préfabriqués, et la construction de bâtiments temporaires. Les établissements classés dans ce sous-secteur peuvent donner en sous-traitance la totalité ou une partie des travaux à d'autres établissements de construction, habituellement des entrepreneurs spécialisés.

2361 Construction résidentielle

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire ou remodeler, et à rénover des constructions résidentielles unifamiliales et multifamiliales. Ce groupe comprend les entrepreneurs généraux, les entrepreneurs exploitants, les concepteurs-constructeurs et les entreprises de gestion de travaux de construction œuvrant dans le domaine résidentiel.

236110 Construction résidentielle

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire ou remodeler, et à rénover des constructions résidentielles unifamiliales et multifamiliales. Ces établissements incluent les entrepreneurs généraux, les entrepreneurs exploitants, les concepteurs-constructeurs et les entreprises de gestion de travaux de construction œuvrant dans le domaine résidentiel.

236110-00 Construction résidentielle

Exclusion(s)
- Réalisation de travaux de construction spécialisés sur des maisons et autres bâtiments résidentiels, habituellement en sous-traitance (voir 238 Entrepreneurs spécialisés)
- Mise en place de maisons fabriquées (mobiles) et travaux de fixation (voir 238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés)
- Construction et location de bâtiments résidentiels pour leur propre compte (voir 53111 Bailleurs d'immeubles résidentiels et de logements)

2362 Construction non résidentielle

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire (y compris les ouvrages neufs, les ajouts et les transformations importantes) des bâtiments à usage commercial, institutionnel et industriel. Ce groupe comprend les entrepreneurs généraux, les constructeurs exploitants, les concepteurs-constructeurs et les entreprises de gestion de travaux de construction œuvrant dans le domaine non résidentiel.

236210 Construction de bâtiments et de structures à usage industriel

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire (y compris les ouvrages neufs, les ajouts et les transformations importantes) des bâtiments à usage industriel (sauf les entrepôts). Est incluse la construction de certaines structures additionnelles dont les processus de production sont similaires à ceux que l'on retrouve dans les bâtiments industriels (p. ex., incinérateurs, cimenteries, hauts fourneaux, et structures similaires ne s'apparentant pas à des bâtiments). Cette classe comprend les entrepreneurs généraux, les entrepreneurs exploitants, les concepteurs-constructeurs et les entreprises de gestion de travaux de construction œuvrant dans le domaine de la construction de bâtiments industriels.

236210-00 Construction de bâtiments et de structures à usage industriel

Exclusion(s)
- Construction d'entrepôts (voir 236220 Construction de bâtiments à usage commercial et institutionnel)
- Construction de stations de traitement de l'eau, de stations d'épuration des eaux usées, et de stations de pompage pour les systèmes d'eau et d'égouts (voir 237110 Construction d'aqueducs et d'égouts et structures connexes)
- Construction de raffineries de pétrole et d'usines pétrochimiques (voir 237120 Construction d'oléoducs et de gazoducs et structures connexes)
- Construction de centrales électriques (sauf les centrales hydroélectriques) (voir 237130 Construction de lignes de transmission d'énergie électrique et de télécommunication et structures connexes)
- Réalisation de travaux de construction spécialisés sur des bâtiments à usage industriel, généralement en sous-traitance (voir 238 Entrepreneurs spécialisés)

236220 Construction de bâtiments à usage commercial et institutionnel

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire (y compris les ouvrages neufs, les ajouts et les transformations importantes) des bâtiments à usage commercial et institutionnel et des structures connexes, comme des stades, des silos à grains ou des piscines intérieures. Sont inclus les établissements chargés de l'assemblage sur place de bâtiments commerciaux et institutionnels industrialisés ou préfabriqués. Cette classe comprend les entrepreneurs généraux, les entrepreneurs exploitants, les concepteurs-constructeurs et les entreprises de gestion de travaux de construction œuvrant dans le domaine de la construction de bâtiments commerciaux et institutionnels.

236220-00 Construction de bâtiments à usage commercial et institutionnel

Exclusion(s)
- Construction de structures qui font partie intégrante des systèmes de services publics (p. ex., réservoirs, stations de pompage) ou qui sont utilisées pour fabriquer des produits pour ces systèmes (p. ex., centrales, raffineries) (voir 2371 Construction d'installations de services publics)
- Réalisation de travaux de construction spécialisés sur les bâtiments commerciaux et institutionnels, généralement en sous-traitance (voir 238 Entrepreneurs spécialisés)
- Construction de bâtiments pour leur propre compte, en vue de les louer (voir 5311 Bailleurs de biens immobiliers)

237 Travaux de génie civil

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des ouvrages de génie complets (p. ex., routes et barrages), et les entrepreneurs spécialisés dont l'activité principale consiste à fournir des éléments spécifiques de ces projets. Ces établissements peuvent construire de nouveaux bâtiments, ou effectuer des travaux d'ajout, de transformation, d'entretien et de réparation aux structures et ouvrages existants. Les établissements de ce sous-secteur sont classés selon les types de structures qu'ils construisent.

Les entrepreneurs spécialisés dans ce sous-secteur fournissent généralement des services spécialisés en rapport avec les projets de construction d'ouvrages de génie civil, mais qui ne sont normalement pas requis pour la construction de bâtiments ou pour des travaux semblables. Par exemple, pour peindre les lignes de démarcation sur les autoroutes, il faut utiliser un équipement spécialisé. Celui-ci n'est habituellement pas requis pour la construction des bâtiments, et cette activité est donc classée dans ce sous-secteur. L'installation des feux de signalisation, propre au secteur des routes, nécessite en grande partie les mêmes compétences et le même équipement qui sont requis pour les travaux électriques dans les projets de construction; c'est pourquoi cette activité est classée dans le sous-secteur 238, Entrepreneurs spécialisés.

Les projets de construction dans le domaine des ressources (p. ex., dragage et drainage) et les projets d'amélioration des grands espaces (p. ex., parcs et sentiers) font partie de ce sous-secteur. Les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer du lotissement de terrain effectuent également diverses activités additionnelles visant à améliorer le terrain (p. ex., construction de routes et d'infrastructures de services publics) et sont donc inclus dans ce sous-secteur.

Exclusion(s)
- Réalisation d'activités de construction habituellement sur des bâtiments ou des projets touchant la construction de bâtiments (voir 238 Entrepreneurs spécialisés)

2371 Construction d'installations de services publics

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des lignes de distribution et des bâtiments et structures connexes pour les services publics (c.-à-d., eau, égout, pétrole, gaz, électricité et communication), ainsi que toutes les structures et bâtiments qui font partie intégrante des systèmes des réseaux publics (p. ex., réservoirs de stockage, postes de pompage, centrales et raffineries).

237110 Construction d'aqueducs et d'égouts et structures connexes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des conduites d'eau et des canalisations d'égout, des stations de pompage, des usines de traitement et des réservoirs. Ces travaux peuvent comprendre la construction d'ouvrages neufs, la reconstruction, la réfection et les réparations. Sont incluses les activités spécialisées associées aux conduites d'eau, aux canalisations d'égout et aux structures connexes, ainsi que la construction des structures et des bâtiments qui font partie intégrante des réseaux d'eau et d'égout (p. ex., réservoirs, stations de pompage, stations de traitement de l'eau et stations d'épuration des eaux d'égout).

237110-00 Construction d'aqueducs et d'égouts et structures connexes

Exclusion(s)
- Construction de puits de prise d'eau dans les champs de pétrole et de gaz (voir 213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz)
- Construction d'ouvrages maritimes (p. ex., ports), de structures de régulation des crues, de barrages ou d'installations hydroélectriques (voir 237990 Autres travaux de génie civil)

237120 Construction d'oléoducs et de gazoducs et structures connexes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des conduites et canalisations de pétrole et de gaz, des raffineries et des réservoirs. Les travaux réalisés peuvent comprendre la construction d'ouvrages neufs, la reconstruction, la réfection et les réparations. Sont incluses les activités spécialisées associées à la construction des gazoducs, des oléoducs et des structures connexes. Est aussi incluse la construction des structures (y compris les bâtiments) qui font partie intégrante des réseaux d'oléoducs et de gazoducs (p. ex., les réservoirs, les stations de pompage et les raffineries).

237120-00 Construction d'oléoducs et de gazoducs et structures connexes

Exclusion(s)
- Construction d'usines chimiques (sauf les usines pétrochimiques) et d'installations de traitement ou de procédés similaires (voir 236210 Construction de bâtiments et de structures à usage industriel)

237130 Construction de lignes de transmission d'énergie électrique et de télécommunication et structures connexes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des lignes et des tours de transmission, des centrales (sauf les centrales hydroélectriques) et des tours d'émission et de réception pour la radio, la télévision et les télécommunications. Les travaux réalisés peuvent comprendre la construction de nouveaux ouvrages, la reconstruction, la réfection et les réparations. Font partie de cette classe les activités spécialisées associées aux lignes de transmission et de communications et aux structures connexes. Est aussi incluse la construction des structures (y compris les bâtiments) qui font partie intégrante des réseaux d'alimentation de communication (p. ex., tours de transmission, sous-stations et centrales).

237130-00 Construction de lignes de transmission d'énergie électrique et de télécommunication et structures connexes

Exclusion(s)
- Construction de studios de radiodiffusion/télédiffusion et de bâtiments non résidentiels similaires (voir 236220 Construction de bâtiments à usage commercial et institutionnel)
- Construction de centrales hydroélectriques (voir 237990 Autres travaux de génie civil)
- Réalisation de travaux électriques dans les bâtiments (voir 238210 Entrepreneurs en travaux d'électricité et en installation de câblage)
- Déboisement ou débroussaillement par bandes (sauf entretien) (voir 238910 Entrepreneurs en préparation de terrains)
- Installation et entretien des lignes de télécommunications par les compagnies de télécommunications (voir 517 Télécommunications)
- Élagage des arbres et débroussaillage autour des lignes aériennes des services publics (voir 561730 Services d'aménagement paysager)
- Localisation des lignes souterraines de services publics avant les travaux de creusement (voir 561990 Tous les autres services de soutien)

2372 Lotissement de terrains

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à viabiliser et à diviser les terrains pour ensuite les vendre à des constructeurs. Le lotissement des terrains précède les activités de construction et peut créer des terrains résidentiels, commerciaux ou des parcs industriels.

La viabilisation des terrains peut inclure le déboisement ou des travaux d'excavation pour la construction de routes et d'infrastructures de services publics. L'ampleur des travaux varie d'un projet à l'autre, et les établissements peuvent effectuer tout le travail eux-mêmes ou le donner en sous-traitance. Ne sont pas inclus les établissements qui effectuent uniquement la subdivision légale des terrains.

237210 Lotissement de terrains

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à viabiliser et à diviser les terrains pour ensuite les vendre à des constructeurs. Le lotissement des terrains précède les activités de construction et peut créer des terrains résidentiels, commerciaux ou des parcs industriels.

La viabilisation des terrains peut inclure le déboisement ou des travaux d'excavation pour la construction de routes et d'infrastructures de services publics. L'ampleur des travaux varie d'un projet à l'autre, et les établissements peuvent effectuer tout le travail eux-mêmes ou le donner en sous-traitance. Ne sont pas inclus les établissements qui effectuent uniquement la subdivision légale des terrains.

237210-00 Lotissement de terrains

Exclusion(s)

- Construction de bâtiments destinés à la vente, sur des terrains qu'ils lotissent (voir 236 Construction de bâtiments)
- Installation de services publics en sous-traitance, pour des entreprises de lotissement (voir 2371 Construction d'installations de services publics)
- Construction de routes en sous-traitance pour des entreprises de lotissement (voir 237310 Construction de routes, de rues et de ponts)
- Préparation de terrains appartenant à d'autres, en vue de la construction de bâtiments (voir 238910 Entrepreneurs en préparation de terrains)
- Construction de bâtiments, pour leur location ou leur propre usage, sur les terrains qu'ils lotissent (voir 5311 Bailleurs de biens immobiliers)
- Le lotissement légal de terrains sans la préparation des terrains est classé selon l'activité principale de l'établissement

2373 Construction de routes, de rues et de ponts

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des routes (y compris les voies surélevées), des rues, des pistes d'aéroport, des trottoirs et des ponts. Les travaux réalisés peuvent comprendre la construction d'ouvrages neufs, la reconstruction, la réfection et les réparations. Sont aussi incluses les activités spécialisées associées à la construction des routes, des rues et des ponts (p. ex., installation de rambardes sur les autoroutes).

237310 Construction de routes, de rues et de ponts

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des routes (y compris les voies surélevées), des rues, des pistes d'aéroport, des trottoirs et des ponts. Les travaux réalisés peuvent comprendre la construction d'ouvrages neufs, la reconstruction, la réfection et les réparations. Sont aussi incluses les activités spécialisées associées à la construction des routes, des rues et des ponts (p. ex., installation de rambardes sur les autoroutes).

237310-00 Construction de routes, de rues et de ponts

Exclusion(s)

- Construction de tunnels (voir 237990 Autres travaux de génie civil)
- Éclairage des routes et installation de signalisation routière (voir 238210 Entrepreneurs en travaux d'électricité et en installation de câblage)
- Peinture des ponts (voir 238320 Entrepreneurs en peinture et tapisserie)
- Construction de terrains de stationnement, d'entrées privées et de trottoirs, ou pose de panneaux d'affichage (voir 238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés)

2378 Entretien de la voirie et maintien d'infrastructures et de bâtiments publics

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à entretenir les voies de circulation et assurer le maintien d'infrastructures et de bâtiments publics, comme les bâtiments municipaux, les parcs et le mobilier urbain, etc. L'activité est généralement opérée par un organisme public ou exécutée en sous-traitance.

237810 Entretien de la voirie et maintien d'infrastructures et de bâtiments publics

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à entretenir les voies de circulation et assurer le maintien d'infrastructures et de bâtiments publics, comme les bâtiments

municipaux, les parcs et le mobilier urbain, etc. L'activité est généralement opérée par un organisme public ou exécutée en sous-traitance. Ces activités peuvent être opérées dans des bâtiments de type garages ou ateliers municipaux ou autres, et comprennent souvent l'entreposage, le stationnement et le ravitaillement de véhicules.

237810-00 Entretien de la voirie et maintien d'infrastructures et de bâtiments publics

2379 Autres travaux de génie civil

Ce groupe comprend les établissements qui ne sont rangés dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à réaliser des travaux de génie civil. Les travaux réalisés peuvent comprendre la construction d'ouvrages neufs, la reconstruction, la réfection et les réparations. Les activités spécialisées associées à ces projets d'ouvrage de génie civil (p. ex., enfoncement de pieux pour ouvrages marins) sont incluses. Sont inclus aussi les projets de construction portant sur les ressources en eau (p. ex., dragage et drainage), l'aménagement des installations maritimes et les projets de construction récréatifs en plein air (p. ex., parcs et sentiers).

237990 Autres travaux de génie civil

Cette classe comprend les établissements qui ne sont rangés dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à réaliser des travaux de génie civil. Les travaux réalisés peuvent comprendre la construction d'ouvrages neufs, la reconstruction, la réfection et les réparations. Les activités spécialisées associées à ces projets d'ouvrage de génie civil (p. ex., enfoncement de pieux pour ouvrages marins) sont incluses. Sont inclus aussi les projets de construction portant sur les ressources en eau (p. ex., dragage et drainage), l'aménagement des installations maritimes et les projets de construction récréatifs en plein air (p. ex., parcs et sentiers).

237990-00 Autres travaux de génie civil

Exclusion(s)
- Construction de conduites d'eau, de canalisations d'égout et de structures connexes (voir 237110 Construction d'aqueducs et d'égouts et structures connexes)
- Construction d'oléoducs, de gazoducs et de structures connexes (voir 237120 Construction d'oléoducs et de gazoducs et structures connexes)
- Construction de lignes de transmission électrique, de communications et de structures connexes (voir 237130 Construction de lignes de transmission d'énergie électrique et de télécommunication et structures connexes)
- Construction de routes, de rues et de ponts (voir 237310 Construction de routes, de rues et de ponts)
- Creusement de tranchées (sauf les tranchées sous-marines) (voir 238910 Entrepreneurs en préparation de terrains)

238 Entrepreneurs spécialisés

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux habituellement requis pour la construction de bâtiments et de structures, comme la maçonnerie, la peinture ou l'électricité. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations. Les entrepreneurs spécialisés travaillent habituellement pour un entrepreneur général ou un entrepreneur-exploitant, et sont chargés de la réalisation d'un aspect d'un projet donné. Toutefois, ils peuvent également travailler directement pour le propriétaire, notamment dans le cadre de projets de rénovation et de réparation.

Toutes les activités spécialisées ne sont pas classées dans ce sous-secteur. Afin de respecter les distinctions généralement acceptées par les entreprises de construction elles-mêmes, certains types d'établissements spécialisés dans la construction d'ouvrages de génie sont classés dans le sous-secteur 237, Travaux de génie civil.

La plupart des travaux sont habituellement réalisés sur le chantier. Certains entrepreneurs spécialisés effectuent des travaux de fabrication en atelier, sous contrat. Toutefois, les établissements qui fabriquent des éléments structuraux, p. ex., en acier ou en béton préfabriqué, ou qui fabriquent de l'équipement de construction comme les chaudières et les monte-charge sont classés dans le secteur 31-33, Fabrication, même s'ils installent ces biens eux-mêmes.

Les activités spécialisées classées dans ce sous-secteur couvrent la préparation initiale du terrain en vue d'une nouvelle construction, la construction des fondations du bâtiment et des structures, l'installation des équipements et systèmes du bâtiment et la finition du bâtiment et des autres structures.

Exclusion(s)
- Prestation de services spécialisés pour la construction d'ouvrages de génie civil, et qui ne sont habituellement pas réalisés dans des projets de construction de bâtiments ou des projets connexes (voir 237 Travaux de génie civil)
- Vente en gros de matériaux de construction (voir 41 Commerce de gros)

- Vente au détail de matériaux de construction (voir 44-45 Commerce de détail)

2381 Entrepreneurs en travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réaliser la structure de base (c.-à-d., fondation, charpente et coquille) des bâtiments. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238110 Entrepreneurs en travaux de fondations et de structure en béton coulé

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couler et finir les fondations et les éléments structuraux en béton. Sont aussi inclus les établissements effectuant l'injection de coulis et des travaux de gunitage. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238110-00 Entrepreneur en travaux de fondations et de structure en béton coulé

Exclusion(s)
- Construction ou pavage des rues, routes et trottoirs (voir 237310 Construction de routes, de rues et de ponts)
- Montage et démontage de coffrages pour le coulage du béton (voir 238190 Entrepreneurs en autres travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment)
- Jointoiement, recouvrement et imperméabilisation du béton (voir 238390 Entrepreneurs en autres travaux de finition de bâtiment)
- Pavage d'entrées résidentielles, de terrains de stationnement commerciaux et d'autres terrains de stationnement privés (voir 238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés)

238120 Entrepreneurs en montage de charpentes d'acier et mise en place de béton préfabriqué

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à (1) ériger et assembler les éléments structuraux faits d'acier ou de béton préfabriqué (p. ex., poutres en acier, composantes de charpentes d'acier de construction et produits similaires faits de béton préfabriqué) ou (2) assembler et installer d'autres produits de construction en acier (p. ex., tiges, barres, barres d'armature, treillis et cages en acier) afin de renforcer le béton coulé. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238120-00 Entrepreneur en montage de charpentes d'acier et mise en place de béton préfabriqué

Exclusion(s)
- Coulage du béton en chantier pour les fondations de bâtiments ou les éléments de structures (voir 238110 Entrepreneurs en travaux de fondations et de structure en béton coulé)

238130 Entrepreneurs en charpenterie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à ériger la structure des bâtiments et mettre le revêtement en place, à l'aide de matériaux autres que l'acier ou le béton. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238130-00 Entrepreneur en charpenterie

Exclusion(s)
- Installation de charpentes en acier ou en béton préfabriqué (voir 238120 Entrepreneurs en montage de charpentes d'acier et mise en place de béton préfabriqué)
- Construction de fondation en brique, en bloc, ou en pierre (voir 238140 Entrepreneurs en travaux de maçonnerie)
- Menuiserie de finition (voir 238350 Entrepreneurs en petite menuiserie)

238140 Entrepreneurs en travaux de maçonnerie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de maçonnerie, poser des revêtements en pierre ou en brique et autres travaux connexes. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238140-00 Entrepreneur en travaux de maçonnerie

Exclusion(s)
- Montage de la structure de base des bâtiments, par coulage de béton (voir 238110 Entrepreneurs en travaux de fondations et de structure en béton coulé)
- Travaux intérieurs en marbre, granite et ardoise (voir 238340 Entrepreneurs en pose de carreaux et coulage de terrazzo)
- Pose de pierre préfabriquée ou de brique pour les patios, les trottoirs et les entrées; pavage d'entrées résidentielles, de terrains de stationnement commerciaux et d'autres terrains de stationnement privés (voir 238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés)

238150 Entrepreneurs en travaux de vitrage et de vitrerie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer des panneaux en verre, à préparer des ouvertures (c.-à-d., travaux de vitrerie) et autres travaux connexes dans les bâtiments. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238150-00 Entrepreneur en travaux de vitrage et de vitrerie

Exclusion(s)

- Installation de fenêtres préfabriquées (voir 238350 Entrepreneurs en petite menuiserie)
- Remplacement, réparation ou teinte de vitres d'automobile (voir 811122 Ateliers de remplacement de vitres de véhicules automobiles)

238160 Entrepreneurs en travaux de toiture

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de toiture. Sont inclus les établissements spécialisés dans le traitement des toitures (c.-à-d., pulvérisation, peinture ou revêtement) et l'installation de puits de lumière. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238160-00 Entrepreneur en travaux de toiture

Exclusion(s)

- Installation de fermes de toit et fixation de revêtements aux fermes (voir 238130 Entrepreneurs en charpenterie)
- Installation de tuyaux de descente d'eaux pluviales, de gouttières, de bordures de toit et de soffites (voir 238170 Entrepreneurs en travaux de parements)

238170 Entrepreneurs en travaux de parements

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer des parements en bois, aluminium, vinyle ou autre matériau de finition extérieure (exception faite de la brique, de la pierre, du stuc ou des murs-rideaux). Sont aussi inclus les établissements qui installent des gouttières et des tuyaux de descente des eaux pluviales. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238170-00 Entrepreneur en travaux de parements

Exclusion(s)

- Installation de matériaux de finition extérieure pour bâtiments en brique, pierre ou stuc (voir 238140 Entrepreneurs en travaux de maçonnerie)
- Installation de murs-rideaux (voir 238190 Entrepreneurs en autres travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment)
- Installation de conduites et de canalisations en tôle (voir 238220 Entrepreneurs en plomberie, chauffage et climatisation)

238190 Entrepreneurs en autres travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de fondation, de structure et de finition extérieure des bâtiments. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238190-00 Entrepreneur en autres travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment

Exclusion(s)

- Travaux de structure et de fondation en béton coulé (voir 238110 Entrepreneurs en travaux de fondations et de structure en béton coulé)
- Montage et démontage des éléments de structures en acier ou en béton préfabriqué (voir 238120 Entrepreneurs en montage de charpentes d'acier et mise en place de béton préfabriqué)
- Charpenterie (voir 238130 Entrepreneurs en charpenterie)
- Travaux de maçonnerie (voir 238140 Entrepreneurs en travaux de maçonnerie)
- Travaux de vitrerie (voir 238150 Entrepreneurs en travaux de vitrage et de vitrerie)
- Installation ou réparation des toits (voir 238160 Entrepreneurs en travaux de toiture)
- Installation de parements (voir 238170 Entrepreneurs en travaux de parements)
- Ignifugation de bâtiments, entrepreneurs (voir 238310 Entrepreneurs en installation de cloisons sèches et travaux d'isolation)

2382 Entrepreneurs en installation d'équipements techniques

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer ou entretenir l'équipement qui fait partie intégrante du système mécanique d'un bâtiment (p. ex., électricité, eau, chauffage, refroidissement). Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations. Sont aussi inclus les entrepreneurs qui installent de l'équipement de construction spécialisé comme les monte-charge, les ascenseurs, les équipements de stations-service et les systèmes de nettoyage avec aspirateur central.

238210 Entrepreneurs en travaux d'électricité et en installation de câblage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer ou entretenir l'équipement et le câblage électrique. Sont aussi inclus les entrepreneurs en électricité qui peuvent fournir les pièces et la main-d'œuvre dans la réalisation de ces travaux. Les entrepreneurs en électricité peuvent réaliser des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238210-00 Entrepreneur en travaux d'électricité et en installation de câblage

Exclusion(s)
- Construction de lignes de transmission d'électricité et de communication (voir 237130 Construction de lignes de transmission d'énergie électrique et de télécommunication et structures connexes)
- Installation d'avertisseurs antivol et d'avertisseurs d'incendie, avec services de vente, de maintenance ou de surveillance (voir 561621 Services de systèmes de sécurité [sauf les serruriers])

238220 Entrepreneurs en plomberie, chauffage et climatisation

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer ou à entretenir les équipements de plomberie, de chauffage et de climatisation. Les entrepreneurs classés dans ce secteur peuvent fournir les pièces et la main-d'œuvre dans la réalisation de ces travaux. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238220-00 Entrepreneur en plomberie, chauffage et climatisation

Exclusion(s)
- Installation de commandes électriques pour les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (voir 238210 Entrepreneurs en travaux d'électricité et en installation de câblage)
- Nettoyage des conduites en tôle (voir 561791 Services de nettoyage de conduits et de cheminées)

238291 Entrepreneurs en installation d'ascenseurs et d'escaliers roulants

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer et à réparer des ascenseurs, des escaliers roulants, des trottoirs roulants et d'autres dispositifs de transport semblables dans les bâtiments. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238291-00 Entrepreneur en installation d'ascenseurs et d'escaliers roulants

238299 Entrepreneurs en installation de tout autre équipement technique

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à installer ou à réparer de l'équipement de construction. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations. Les travaux réalisés par ces établissements comprennent l'installation de chaudières et de tubulures, le démantèlement de machinerie et d'équipement lourd, et l'installation de systèmes d'aspirateur central.

238299-00 Entrepreneur en installation de tout autre équipement technique

Exclusion(s)
- Fabrication d'équipement industriel et son installation (voir 31-33 Fabrication)
- Réparation et entretien d'équipement commercial de réfrigération (voir 811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel [sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique])

2383 Entrepreneurs en travaux de finition de bâtiments

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réaliser les travaux spécialisés requis pour la finition des bâtiments. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, la maintenance et des réparations.

238310 Entrepreneurs en installation de cloisons sèches et travaux d'isolation

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer des cloisons sèches, à effectuer le jointoiement et à poser l'isolation du bâtiment. Les travaux de plâtrage peuvent comprendre l'application d'un plâtre ordinaire ou décoratif et la pose de lattes servant d'appui au plâtre. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238310-00 Entrepreneur en installation de cloisons sèches et travaux d'isolation

Exclusion(s)
- Pose du stuc (voir 238140 Entrepreneurs en travaux de maçonnerie)
- Pose d'isolant autour des tuyaux et chaudières (voir 238299 Entrepreneurs en installation de tout autre équipement technique)

238320 Entrepreneurs en peinture et tapisserie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à peindre, à poser du papier peint et à décorer des bâtiments, ou à peindre de gros ouvrages (ouvrages de génie). Est inclus le décapage de la peinture ou du papier peint, y compris le sablage dans le cadre de la préparation de la surface par les entrepreneurs en peinture et en recouvrement de murs. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238320-00 Entrepreneur en peinture et tapisserie

Exclusion(s)
- Peinture de lignes de démarcation sur les routes, rues et terrains de stationnement (voir 237310 Construction de routes, de rues et de ponts)
- Peinture de toitures (voir 238160 Entrepreneurs en travaux de toiture)
- Pose de panneaux en bois (voir 238350 Entrepreneurs en petite menuiserie)
- Sablage de bâtiments (voir 238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés)

238330 Entrepreneurs en travaux de revêtements de sol

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer et à réparer des revêtements de sol résilients, du carrelage, des tapis, du linoléum et du bois dur. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238330-00 Entrepreneur en travaux de revêtements de sol

Exclusion(s)
- Pose de planchers en béton (voir 238110 Entrepreneurs en travaux de fondations et de structure en béton coulé)
- Planchers ignifuges, entrepreneurs en construction (voir 238310 Entrepreneurs en installation de cloisons sèches et travaux d'isolation)
- Pose de carrelages en céramique ou en pierre (voir 238340 Entrepreneurs en pose de carreaux et coulage de terrazzo)
- Vente au détail et installation de tapis et autres revêtements de sol, sauf le carrelage en pierre ou en céramique (voir 442210 Magasins de revêtements de sol)

238340 Entrepreneurs en pose de carreaux et coulage de terrazzo

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à mettre en place et à installer de la tuile en céramique, de la pierre (à l'intérieur seulement), de la mosaïque ou à mélanger des particules de marbre et de ciment pour faire du terrazzo sur place. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238340-00 Entrepreneur en pose de carreaux et coulage de terrazzo

Exclusion(s)
- Travaux extérieurs en marbre, granite ou ardoise (voir 238140 Entrepreneurs en travaux de maçonnerie)
- Fabrication de produits en terrazzo (voir 327390 Fabrication d'autres produits en béton)

238350 Entrepreneurs en petite menuiserie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire de la menuiserie de finition. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238350-00 Entrepreneur en petite menuiserie

Exclusion(s)
- Travaux de charpente (voir 238130 Entrepreneurs en charpenterie)
- Pose de puits de lumière (voir 238160 Entrepreneurs en travaux de toiture)
- Construction en atelier d'armoires de cuisine et de salles de bains sur mesure (sauf les armoires autoportantes) (voir 337110 Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois)

238390 Entrepreneurs en autres travaux de finition de bâtiment

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de finition de bâtiments. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238390-00 Entrepreneur en autres travaux de finition de bâtiment

Exclusion(s)
- Pose de cloisons sèches, de plâtre ou d'isolant (voir 238310 Entrepreneurs en installation de cloisons sèches et travaux d'isolation)
- Application et décapage de peinture et de revêtements muraux (voir 238320 Entrepreneurs en peinture et tapisserie)
- Pose et réparation de planchers en bois, de revêtements de sol résilients et de tapis (voir 238330 Entrepreneurs en travaux de revêtements de sol)
- Pose de carrelage ou coulage de terrazzo (voir 238340 Entrepreneurs en pose de carreaux et coulage de terrazzo)
- Menuiserie de finition (voir 238350 Entrepreneurs en petite menuiserie)

2389 Autres entrepreneurs spécialisés

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à effectuer des activités de préparation du terrain et d'autres activités spécialisées comme la location de grues avec conducteur, l'installation de clôtures, le sablage de l'extérieur des bâtiments et les travaux sur hauts échafaudages. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238910 Entrepreneurs en préparation de terrains

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des activités de préparation du terrain, comme l'excavation et le nivellement, la démolition de bâtiments et d'autres ouvrages, et l'installation de fosses septiques. Sont aussi inclus les établissements dont l'activité principale consiste à déplacer de la terre et défricher les terrains pour tous les types de chantiers, sauf l'enlèvement des morts-terrains miniers. Sont aussi inclus les établissements qui louent du matériel avec conducteur (sauf les grues).

238910-00 Entrepreneur en préparation de terrains

Exclusion(s)
- Démontage de réservoirs dans les puits de pétrole (voir 213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz)
- Forage de puits d'eau dans les champs de pétrole et de gaz (voir 213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz)
- Enlèvement des morts-terrains (voir 213119 Autres activités de soutien à l'extraction minière)
- Rétention de la terre ou creusement de tranchées souterraines (voir 237990 Autres travaux de génie civil)
- Location de grues avec conducteur (voir 238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés)
- Location d'équipement de construction sans conducteur (voir 532410 Location et location à bail de machines et matériel pour la construction, le transport, l'extraction minière et la foresterie)
- Élagage des arbres et débroussaillage autour des lignes aériennes des services publics (voir 561730 Services d'aménagement paysager)
- Mise hors service de centrales nucléaires et travaux d'assainissement de l'environnement, comme l'enlèvement des réservoirs souterrains en acier contenant les substances dangereuses (voir 562910 Services d'assainissement)

238990 Tous les autres entrepreneurs spécialisés

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de construction spécialisés. Les travaux réalisés peuvent comprendre des ouvrages neufs, des ajouts, des transformations, de la maintenance et des réparations.

238990-00 Tout autre entrepreneur spécialisé

Exclusion(s)
- Pavage de routes et de rues (voir 237310 Construction de routes, de rues et de ponts)
- Travaux de fondation, de structure et d'extérieur de bâtiment (voir 2381 Entrepreneurs en travaux de fondations, de structure, et d'extérieur de bâtiment)
- Installation, réparation ou entretien de systèmes mécaniques de bâtiments (voir 2382 Entrepreneurs en installation d'équipements techniques)

- Finition de bâtiments (voir 2383 Entrepreneurs en travaux de finition de bâtiments)
- Location d'équipement de construction avec conducteur (sauf les grues), ou préparation des terrains pour la construction de bâtiments (voir 238910 Entrepreneurs en préparation de terrains)
- Location d'équipement de construction sans conducteur (voir 532410 Location et location à bail de machines et matériel pour la construction, le transport, l'extraction minière et la foresterie)
- Tests visant à mesurer la concentration de radon (voir 541380 Laboratoires d'essai)
- Lavage sous pression et autres travaux de nettoyage de l'extérieur des bâtiments (exception faite du sablage) (voir 561799 Tous les autres services relatifs aux bâtiments et aux logements)
- Travaux d'assainissement de l'environnement, comme l'enlèvement de l'amiante (voir 562910 Services d'assainissement)

31-33 Fabrication

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation de matières ou de substances en nouveaux produits par des procédés chimiques, mécaniques ou physiques. Il peut s'agir de produits finis, c'est-à-dire propres à l'utilisation ou à la consommation, ou de produits semi-finis, c'est-à-dire destinés à servir de matières premières à un établissement qui les utilisera pour produire autre chose. Sont aussi assimilées aux activités de fabrication, des activités telles que l'assemblage des composants de produits fabriqués; le mélange de matières; la finition de produits fabriqués par la teinture, le traitement thermique, le placage et d'autres procédés similaires. Les établissements du secteur de la fabrication sont connus sous diverses appellations selon les domaines, par exemple usines, fabriques ou manufactures.

Les établissements du secteur de la fabrication peuvent posséder les matières qu'ils transforment, ou transformer des matières appartenant à d'autres établissements. La fabrication peut s'effectuer en usine ou au domicile des travailleurs à l'aide de machines ou d'outils à main.

Les fabricants sans usine qui donnent en sous-traitance toutes les activités de transformation mais qui possèdent les facteurs de production sont classés dans le secteur de la fabrication. Ceux qui donnent en sous-traitance toutes les activités de transformation mais qui ne possèdent pas les facteurs de production sont classés dans les différentes catégories de grossistes-marchands du secteur 41 Commerce de gros. Ces unités achètent en fait le produit fini au fabricant dans l'intention de le revendre. Elles peuvent concevoir le produit en question et peuvent aussi avoir voix au chapitre de la fabrication.

Certaines activités de transformation de biens sont classées dans d'autres secteurs, notamment les activités post-récoltes des établissements agricoles, telles que le séchage des récoltes; l'exploitation forestière; l'enrichissement des minerais; la production d'ouvrages par les établissements du secteur de la construction; et diverses activités réalisées par les détaillants, comme la coupe de viande et l'assemblage de produits comme des bicyclettes et des ordinateurs.

Les succursales ou bureaux de vente (mais pas les magasins de détail) dont se servent les entreprises de fabrication de raffinage et d'exploitation minière pour commercialiser leurs produits et qui sont situés ailleurs qu'à leurs usines ou à leurs mines sont aussi compris dans les différentes catégories de grossistes-marchands du secteur 41 Commerce de gros.

311 Fabrication d'aliments

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la production d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Exclusion(s)
- Fabrication de boissons ou de tabac (voir 312 Fabrication de boissons et de produits du tabac)

3111 Fabrication d'aliments pour animaux

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'aliments pour animaux, y compris les animaux domestiques.

311111 Fabrication d'aliments pour chiens et chats

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'aliments pour chiens et chats.

311111-00 Fabrication d'aliments pour chiens et chats

Exclusion(s)
- Abattage d'animaux pour la fabrication d'aliments pour animaux (voir 311611 Abattage d'animaux [sauf les volailles])
- Abattage de volailles pour la fabrication d'aliments pour chiens et chats (voir 311615 Transformation de la volaille)

311119 Fabrication d'aliments pour autres animaux

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication d'aliments pour animaux.

311119-00 Fabrication d'aliments pour autres animaux

Exclusion(s)
- Fabrication d'hormones et d'autres produits pharmaceutiques utilisés dans la fabrication d'aliments pour animaux (voir 325410 Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments)

3112 Mouture de grains céréaliers et de graines oléagineuses

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la mouture de grains céréaliers et de graines oléagineuses; le raffinage et le mélange des corps gras et des huiles; et la fabrication de produits de céréales pour petit déjeuner.

Exclusion(s)
- Mouture de grains céréaliers pour la fabrication d'aliments pour animaux (voir 3111 Fabrication d'aliments pour animaux)

311211 Minoterie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la mouture de grains céréaliers, de fruits ou de légumes (sauf le riz). Sont inclus les établissements intégrés qui assurent la mouture et la transformation des produits en mélanges de farine ou de pâte.

311211-00 Minoterie

Exclusion(s)
- Mouture de grains céréaliers pour la fabrication d'aliments pour animaux (voir 31111 Fabrication d'aliments pour animaux)
- Mouture humide du maïs (voir 311221 Mouture humide du maïs)
- Broyage des graines oléagineuses (voir 311224 Transformation de graines oléagineuses)
- Mouture de grains céréaliers pour faire des céréales pour petit déjeuner (voir 311230 Fabrication de céréales pour petit déjeuner)
- Fabrication de mélanges de farine ou de pâte préparés à partir de farine achetée (voir 311824 Fabrication de pâtes alimentaires sèches, de pâte et de mélanges de farine à partir de farine achetée)

311214 Usinage du riz et malterie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'usinage du riz; le nettoyage et le glaçage du riz; la fabrication de farine ou de tourteaux de riz; la fabrication du malt à base d'orge, de seigle ou d'autres grains céréaliers.

311214-00 Usinage du riz et malterie

Exclusion(s)
- Fabrication d'extrait de malt (voir 311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes)
- Mélange de riz et d'autres ingrédients en poudre (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)
- Brassage de boissons à base de malt (voir 312120 Brasseries)

311221 Mouture humide du maïs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la mouture humide du maïs et d'autres légumes. Sont inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'amidon.

311221-00 Mouture humide du maïs

Exclusion(s)
- Transformation de l'eau d'érable en sirop d'érable (voir 111999 Toutes les autres cultures agricoles diverses)
- Mouture à sec du maïs (voir 311211 Minoterie)
- Fabrication de sirops de table à partir de sirop de maïs et de mélanges à dessert en poudre à base d'amidon (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)
- Fabrication d'alcool éthylique par un procédé de mouture humide (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)

311224 Transformation de graines oléagineuses

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est le broyage de graines oléagineuses et de noix et l'extraction des huiles. Les établissements de cette classe peuvent fabriquer des produits comestibles ou non comestibles.

311224-00 Transformation de graines oléagineuses

Exclusion(s)
- Fabrication d'huile de maïs par la mouture humide du maïs (voir 311221 Mouture humide du maïs)
- Transformation d'huiles végétales achetées (voir 311225 Raffinage et mélange de graisses et d'huiles)

311225 Raffinage et mélange de graisses et d'huiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de graisses et d'huiles par la transformation d'huiles brutes ou partiellement raffinées, par exemple pour les désodoriser; ou le mélange de graisses et d'huiles achetées. Les établissements de cette classe peuvent fabriquer des produits comestibles ou non comestibles et peuvent utiliser des graisses et des huiles animales et végétales.

311225-00 Raffinage et mélange de graisses et d'huiles

Exclusion(s)
- Fabrication d'huile de maïs par la mouture humide du maïs (voir 311221 Mouture humide du maïs)
- Fabrication de graisses et d'huiles végétales par le broyage de graines oléagineuses (voir 311224 Transformation de graines oléagineuses)
- Fabrication de beurre (voir 311515 Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés)
- Saindoux et suif fabriqués en abattoir (voir 311611 Abattage d'animaux [sauf les volailles])

- Fabrication de saindoux à partir de graisses achetées (voir 311614 Fonte de graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses)
- Transformation de graisses et d'huiles d'animaux marins (voir 311710 Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer)

311230 Fabrication de céréales pour petit déjeuner

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de céréales pour petit déjeuner.

311230-00 Fabrication de céréales pour petit déjeuner

Exclusion(s)
- Fabrication de barres granolas et de barres pour petit déjeuner, sauf les barres enrobées de chocolat (voir 311340 Fabrication de confiseries non chocolatées)
- Fabrication de barres granolas et de barres pour petit déjeuner enrobées de chocolat (voir 311352 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté)

3113 Fabrication de sucre et de confiseries

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de sucre et de confiseries.

311310 Fabrication de sucre

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de sucre brut, de sirop de sucre et de sucre raffiné à partir de la canne à sucre, du sucre de canne brut ou de la betterave à sucre.

311310-00 Fabrication de sucre

Exclusion(s)
- Fabrication d'édulcorants artificiels comme l'aspartame et la saccharine (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)

311340 Fabrication de confiseries non chocolatées

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de confiseries non chocolatées.

311340-00 Fabrication de confiseries non chocolatées

Exclusion(s)
- Grillage, salage, séchage, cuisson ou mise en conserve des noix et des graines (voir 31191 Fabrication d'aliments à grignoter)

311351 Fabrication de chocolat et de confiseries chocolatées à partir de fèves de cacao

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à décortiquer, à torréfier et à moudre des fèves de cacao pour en fabriquer des produits de chocolaterie et des confiseries chocolatées.

311351-00 Fabrication de chocolat et de confiseries chocolatées à partir de fèves de cacao

Exclusion(s)
- Fabrication de chocolat et de confiseries chocolatées à partir de chocolat acheté (voir 311352 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté)

311352 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté.

311352-00 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté

Exclusion(s)
- Fabrication de confiseries chocolatées à partir de fèves de cacao (voir 311351 Fabrication de chocolat et de confiseries chocolatées à partir de fèves de cacao)

3114 Mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la congélation de fruits et de légumes; la fabrication de plats principaux et d'accompagnement congelés à partir de divers ingrédients, sauf les fruits de mer; ainsi que la conservation des fruits et légumes par des procédés de marinage, de mise en conserve, de déshydratation et d'autres procédés similaires.

311410 Fabrication d'aliments congelés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la congélation de fruits et de légumes; la fabrication de plats principaux et de plats d'accompagnement congelés à partir de divers ingrédients sauf les fruits de mer.

311410-00 Fabrication d'aliments congelés

Exclusion(s)
- Lyophilisation de fruits et de légumes (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- Fabrication de produits laitiers congelés (voir 311520 Fabrication de crème glacée et de desserts congelés)
- Fabrication de produits de viande congelés (voir 31161 Abattage et transformation d'animaux)
- Fabrication de produits de poissons et de fruits de mer congelés (voir 311710 Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer)
- Fabrication de produits de boulangerie congelés (voir 31181 Fabrication de pain et de produits de boulangerie)
- Fabrication de pâtes congelées, faites à partir de farine achetée (voir 311824 Fabrication de pâtes alimentaires sèches, de pâte et de mélanges de farine à partir de farine achetée)
- Congélation d'œufs (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)

311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la conservation de fruits et de légumes par des procédés de mise en conserve, de marinage, de saumurage et de déshydratation (y compris la lyophilisation). La mise en conserve se fonde sur la stérilisation par la chaleur, le marinage se fait à l'aide de solutions de vinaigre et le saumurage nécessite des solutions salées. Sont inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication de mélanges secs utilisé dans la fabrication de soupes et de bouillons et de sauces à salade, pourvu qu'ils procèdent à la déshydratation d'au moins un des ingrédients.

311420-00 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes

Exclusion(s)
- Mélange de pommes de terre déshydratées, de riz ou de pâtes alimentaires avec d'autres ingrédients; mise en conserve ou déshydratation d'œufs ou mise en conserve de crèmes-desserts (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)
- Fabrication de boissons aromatisées aux fruits (voir 312110 Fabrication de boissons gazeuses et de glace)

3115 Fabrication de produits laitiers

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits laitiers. Sont inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication de succédanés laitiers.

311511 Fabrication de lait de consommation

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de lait et de produits de lait transformé. Sont inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication de succédanés.

311511-00 Fabrication de lait de consommation

Exclusion(s)
- Fabrication de mélanges secs de garniture de crème fouettée et fabrication de lait en conserve (voir 311515 Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés)
- Fabrication de crème glacée, de yogourt glacé et d'autres desserts laitiers glacés (voir 311520 Fabrication de crème glacée et de desserts congelés)

311515 Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés. Sont inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication de succédanés.

311515-00 Fabrication de beurre, de fromage et de produits laitiers secs et concentrés

Exclusion(s)
- Fabrication de margarine ou de mélanges de margarine et de beurre (voir 311225 Raffinage et mélange de graisses et d'huiles)
- Fabrication de fromage cottage (voir 311511 Fabrication de lait de consommation)
- Fabrication de vinaigrettes à base de fromage (voir 311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes)

311520 Fabrication de crème glacée et de desserts congelés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de crème glacée et d'autres desserts congelés.

311520-00 Fabrication de crème glacée et de desserts congelés

Exclusion(s)
- Fabrication de produits de boulangerie congelés (voir 31181 Fabrication de pain et de produits de boulangerie)

3116 Fabrication de produits de viande

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de viande.

311611 Abattage d'animaux (sauf la volaille et le petit gibier)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'abattage d'animaux, sauf la volaille et le petit gibier. Sont inclus les établissements qui abattent les animaux et qui préparent ensuite les produits de viande.

311611-00 Abattage d'animaux (sauf la volaille et le petit gibier)

Exclusion(s)

- Fonte de graisses animales, d'os et de déchets de viande ou transformation de la viande provenant de carcasses achetées (voir 311614 Fonte de graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses)

311614 Fonte de graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fonte de graisses animales, d'os et de déchets de viande; la préparation de la viande et des sous-produits de la viande provenant de carcasses. Sont inclus les établissements désignés par le terme installations de traitement de la viande en caisse dont l'activité principale est la coupe et l'emballage en série de carcasses achetées.

311614-00 Fonte de graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses

Exclusion(s)

- Production d'aliments pour chiens et chats à partir de produits de viande achetés (voir 311111 Fabrication d'aliments pour chiens et chats)
- Production d'aliments pour animaux, sauf les aliments pour chiens et chats, à partir de produits de viande achetés (voir 311119 Fabrication d'aliments pour autres animaux)
- Transformation ou mélange de graisses et d'huiles animales achetées (voir 311225 Raffinage et mélange de graisses et d'huiles)
- Fabrication de préparations congelées de viandes et d'autres ingrédients, comme les plats cuisinés congelés (voir 311410 Fabrication d'aliments congelés)
- Fabrication de préparations de viandes et d'autres ingrédients, sauf les préparations congelées ou fraîches, comme les aliments pour bébés et les fèves au lard (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- Fabrication de préparations fraîches de viandes, de volailles et d'autres ingrédients, comme les pizzas et les pâtés impériaux (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)
- Débitage et emballage de viandes achetées, sauf la viande en caisse débitée selon les principes du travail à la chaîne (voir 413160 Grossistes-marchands de viandes rouges et de produits de viande)

311615 Transformation de la volaille et du petit gibier

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'abattage de la volaille et du petit gibier ou la préparation de la viande transformée et de sous-produits de la viande de volaille et de petit gibier.

311615-00 Transformation de la volaille et du petit gibier

Exclusion(s)

- Production d'aliments pour chiens et chats à partir de produits de volaille (voir 311111 Fabrication d'aliments pour chiens et chats)
- Fabrication de préparations congelées de volaille et d'autres ingrédients, comme les plats cuisinés congelés (voir 311410 Fabrication d'aliments congelés)
- Fabrication de préparations de volaille et d'autres ingrédients, sauf les préparations congelées ou fraîches, comme les aliments pour bébés (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- Fabrication de préparations fraîches de volaille et d'autres ingrédients, comme les pâtés à la viande et aux légumes frais (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)

3117 Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la mise en conserve du poisson et des fruits de mer, y compris les soupes; le fumage, le salage et le séchage du poisson et des fruits de mer; la préparation du poisson frais par l'enlèvement des têtes, des nageoires, des écailles, des arêtes et des entrailles; le décoquillage et le conditionnement des crustacés et des coquillages frais; la transformation des graisses et des huiles d'animaux marins; ainsi que la congélation du poisson et des fruits de mer. Sont inclus les établissements désignés par le terme usines flottantes qui transforment à leur bord le poisson et les fruits de mer.

311710 Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la mise en conserve du poisson et des fruits de mer, y compris les soupes; le fumage, le salage et le séchage du poisson et des fruits de mer; la préparation du poisson frais par l'enlèvement des têtes, des nageoires, des écailles, des arêtes et des entrailles; le décoquillage et le conditionnement des crustacés et des coquillages frais; la transformation des graisses et des huiles d'animaux marins; ainsi que la congélation du poisson et des fruits de mer. Sont inclus les établissements désignés par le terme usines flottantes qui transforment à leur bord le poisson et les fruits de mer.

311710-00 Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer

3118 Boulangeries et fabrication de tortillas

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de boulangerie. Les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de boulangerie, pour la vente au détail, mais non destinés à la consommation immédiate, sont aussi inclus.

311811 Boulangeries de détail

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de boulangerie destinés à la vente au détail mais non à la consommation immédiate. Les établissements de cette classe fabriquent des produits de boulangerie à partir de farines et non de mélanges de pâte.

311811-00 Boulangerie de détail

Exclusion(s)

- Fabrication de produits de boulangerie qui ne sont pas destinés à la vente au détail (voir 311814 Boulangeries commerciales et fabrication de produits de boulangerie congelés)
- Vente de produits de boulangerie qui ne sont pas fabriqués sur place et qui ne sont pas destinés à la consommation immédiate ou qui ont été préparés à partir de mélanges de pâte en vue de la vente au détail (voir 445291 Boulangeries-pâtisseries)
- Vente de produits de boulangerie destinés à la consommation immédiate (p. ex., les espaces-restauration, restaurants-minute) (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)

311814 Boulangeries commerciales et fabrication de produits de boulangerie congelés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de boulangerie non destinés à la vente au détail. Sont inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits de boulangerie congelés.

311814-00 Boulangerie commerciale et fabrication de produits de boulangerie congelés

Exclusion(s)

- Fabrication de produits de boulangerie, pour la vente au détail, qui ne sont pas destinés à la consommation immédiate (voir 311811 Boulangeries de détail)
- Vente de produits de boulangerie qui ne sont pas fabriqués sur place et qui ne sont pas destinés à la consommation immédiate ou qui ont été préparés à partir de mélanges de pâtes en vue de la vente au détail (voir 445291 Boulangeries-pâtisseries)
- Vente de produits de boulangerie destinés à la consommation immédiate (p. ex., les espaces-restauration, restaurants-minute) (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)

311821 Fabrication de biscuits et de craquelins

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de biscuits, de craquelins, de biscottes et de produits similaires.

311821-00 Fabrication de biscuits et de craquelins

311824 Fabrication de pâtes alimentaires sèches, de pâte et de mélanges de farine à partir de farine achetée

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de pâtes alimentaires sèches; ou la fabrication de mélanges de farine ou de pâte à partir de farine préparée. Les établissements dans cette classe peuvent emballer les pâtes alimentaires sèches qu'ils fabriquent avec d'autres ingrédients.

311824-00 Fabrication de pâtes alimentaires sèches, de pâte et de mélanges de farine à partir de farine achetée

Exclusion(s)
- Mouture de farines et préparation de mélanges de farine ou de pâte (voir 311211 Minoterie)
- Fabrication de plats de pâtes alimentaires congelés (voir 311410 Fabrication d'aliments congelés)
- Fabrication de pâtes alimentaires en conserve (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- Fabrication de pâtes alimentaires fraîches, ou le mélange d'ingrédients secs ou déshydratés achetés et de pâtes alimentaires sèches achetées (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)

311830 Fabrication de tortillas

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de tortillas.

311830-00 Fabrication de tortillas

Exclusion(s)
- Fabrication de tortillas congelées (voir 311410 Fabrication d'aliments congelés)
- Fabrication de tortillas en conserve (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- Fabrication de croustilles au maïs (voir 31191 Fabrication d'aliments à grignoter)

3119 Fabrication d'autres aliments

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la fabrication d'aliments.

311911 Fabrication de noix grillées et de beurre d'arachides

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est le salage, le grillage, le séchage, la cuisson ou la mise en conserve de noix; la transformation de grains céréaliers ou de graines en aliments à grignoter; la fabrication de beurre d'arachides.

311911-00 Fabrication de noix grillées et de beurre d'arachides

Exclusion(s)
- Fabrication de noix enrobées de sucre (voir 311340 Fabrication de confiseries non chocolatées)
- Fabrication de noix enrobées de chocolat à partir de fèves de cacao (voir 311351 Fabrication de chocolat et de confiseries chocolatées à partir de fèves de cacao)
- Fabrication de noix enrobées de chocolat à partir de chocolat acheté (voir 311352 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté)

311919 Fabrication d'autres aliments à grignoter

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication d'aliments à grignoter.

311919-00 Fabrication d'autres aliments à grignoter

Exclusion(s)
- Fabrication de maïs éclaté sucré (voir 311340 Fabrication de confiseries non chocolatées)
- Fabrication de biscuits et de craquelins (voir 311821 Fabrication de biscuits et de craquelins)
- Salage, grillage, séchage, cuisson ou mise en conserve de noix et de graines (voir 311911 Fabrication de noix grillées et de beurre d'arachides)
- Fabrication de maïs à éclater (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)

311920 Fabrication de café et de thé

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la torréfaction du café; la fabrication d'extraits de café et de thé, y compris les produits lyophilisés et instantanés; le mélange de thé; la fabrication de tisanes. Sont inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication de succédanés de café et de thé.

311920-00 Fabrication de café et de thé

Exclusion(s)
- Embouteillage et mise en conserve de thé glacé (voir 312110 Fabrication de boissons gazeuses et de glace)

311930 Fabrication de sirops et de concentrés aromatisants

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de sirops et de concentrés pour boissons gazeuses et de produits similaires pour distributrices de boissons gazeuses ou pour la préparation de boissons gazeuses.

311930-00 Fabrication de sirops et de concentrés aromatisants

Exclusion(s)

- Transformation de l'eau d'érable en sirop d'érable (voir 111994 Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable)
- Fabrication de sirop de chocolat à partir de fèves de cacao (voir 311351 Fabrication de chocolat et de confiseries chocolatées à partir de fèves de cacao)
- Fabrication de sirop de chocolat à partir de chocolat acheté (voir 311352 Fabrication de confiseries à partir de chocolat acheté)
- Fabrication d'extraits aromatisants (voir 311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes)
- Fabrication de mélanges à boissons en poudre (sauf le café, le thé et le chocolat); et de sirop de table à partir de sirop de maïs (voir 311990 Fabrication de tous les autres aliments)
- fabrication de boissons gazeuses (voir 312110 Fabrication de boissons gazeuses et de glace)

311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vinaigrettes et d'épices.

311940-00 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes

Exclusion(s)

- Fabrication de ketchup et d'autres sauces à base de tomates; mise en conserve de sauce; fabrication de mélanges secs pour vinaigrettes et pour bouillons en déshydratant des ingrédients (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- Fabrication de sirops aromatisants (voir 311930 Fabrication de sirops et de concentrés aromatisants)
- Fabrication de sels industriels (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)

311990 Fabrication de tous les autres aliments

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication d'aliments. Sont inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication et le conditionnement en vue de la revente à l'unité d'aliments préparés périssables comme les salades, les sandwiches, les repas préparés, les pizzas fraîches, les pâtes alimentaires fraîches et les légumes pelés ou coupés.

311990-00 Fabrication de tous les autres aliments

312 Fabrication de boissons et de produits du tabac

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des boissons et des produits du tabac.

3121 Fabrication de boissons

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des boissons.

Exclusion(s)

- Mise en conserve de jus de fruits et de légumes; congélation de jus et de boissons; fabrication de jus et de boissons congelés (voir 3114 Mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires)
- Fabrication de boissons à base de lait (voir 311511 Fabrication de lait de consommation)
- Fabrication de bases de boissons gazeuses ou de sirops de fruits aromatisants; de café et de thé, sauf prêts à boire; de mélanges à boissons en poudre; de cidre sans alcool (voir 3119 Fabrication d'autres aliments)

312110 Fabrication de boissons gazeuses et de glace

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des boissons gazeuses, de la glace ou de l'eau en bouteille, y compris de l'eau gazeuse naturelle. Les établissements de cette classe qui mettent de l'eau en bouteille la purifient préalablement.

312110-00 Fabrication de boissons gazeuses et de glace

Exclusion(s)

- Fabrication de jus de fruits et de légumes congelés (voir 311410 Fabrication d'aliments congelés)
- Mise en conserve de jus de fruits et de légumes (voir 311420 Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes)
- Fabrication de boissons à base de lait (voir 311511 Fabrication de lait de consommation)

- Fabrication de bases de boissons gazeuses ou de sirops de fruits aromatisants
  (voir 311930 Fabrication de sirops et de concentrés aromatisants)
- Fabrication de cidre sans alcool
  (voir 311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes)
- Fabrication de bière sans alcool
  (voir 312120 Brasseries)
- Fabrication de vin sans alcool
  (voir 312130 Vineries)
- Fabrication de glace carbonique
  (voir 325120 Fabrication de gaz industriels)
- Embouteillage d'eau sans la purifier
  (voir 413210 Grossistes-marchands de boissons non alcoolisées)

312120 Brasseries

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la bière, des liqueurs de malt et de la bière sans alcool.

312120-00 Brasserie

Exclusion(s)
- Fabrication de malt (voir 31121 Minoterie et malterie)
- Embouteillage de boissons maltées achetées ailleurs (voir 413220 Grossistes-marchands de boissons alcoolisées)

312130 Vineries

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du vin ou de l'eau-de-vie à partir de raisins ou d'autres fruits. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à cultiver du raisin et à fabriquer du vin; à fabriquer du vin avec du raisin ou d'autres fruits achetés; à mélanger des vins; à distiller de l'eau-de-vie.

312130-00 Vinerie

Exclusion(s)
- Embouteillage de vin acheté ailleurs
  (voir 413220 Grossistes-marchands de boissons alcoolisées)

312140 Distilleries

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à distiller des alcools, sauf des eaux-de-vie; à mélanger des alcools; à mélanger des alcools en y ajoutant d'autres ingrédients. Parmi les principaux produits de ces établissements, notons le whisky, le gin, les boissons toniques, la vodka et le rhum.

312140-00 Distillerie

Exclusion(s)
- Fabrication d'eau-de-vie (voir 312130 Vineries)
- Fabrication d'éthanol non potable (alcool éthylique) (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)
- Embouteillage d'alcools achetés ailleurs
  (voir 413220 Grossistes-marchands de boissons alcoolisées)

3122 Fabrication du tabac

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits du tabac.

312210 Écôtage et resséchage des feuilles de tabac

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à écôter ou ressécher du tabac. Ces établissements effectuent le dernier tri, le calibrage, le resséchage, le traitement et l'emballage des feuilles de tabac, et ils vieillissent habituellement le tabac.

312210-00 Écôtage et resséchage des feuilles de tabac

312220 Fabrication de produits du tabac

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des cigarettes et autres produits du tabac.

312220-00 Fabrication de produits du tabac

Exclusion(s)
- Écôtage et resséchage du tabac
  (voir 312210 Écôtage et resséchage des feuilles de tabac)

313 Usines de textiles

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des filés ou des tissus en textile, ou à faire le finissage de filés, de tissus en textile ou de vêtements. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer à la fois des tissus et des produits en textile, sauf les vêtements tricotés.

Exclusion(s)
- Fabrication de produits en textile, sauf les vêtements, avec des tissus achetés (voir 314 Usines de produits textiles)
- Fabrication de vêtements (voir 315 Fabrication de vêtements)

3131 Usines de fibres, de filés et de fils

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à filer des fibres; à texturer ou mouliner des filaments de fibre de fabrication humaine ou des filés achetés; à fabriquer du fil pour la couture, le crochet, la broderie, le chiffonnage et d'autres usages comparables.

313110 Usines de fibres, de filés et de fils

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à filer des fibres; à texturer ou mouliner des filaments de fibre de fabrication humaine ou des filés achetés; à fabriquer du fil pour la couture, le crochet, la broderie, le chiffonnage et d'autres usages comparables.

313110-00 Usine de fibres, de filés et de fils

Exclusion(s)
- Finissage de filés ou de fils (voir 313310 Finissage de textiles et de tissus)
- Fabrication de fibres et filaments artificiels et synthétiques (voir 325220 Fabrication de fibres et de filaments artificiels et synthétiques)
- Fabrication de fibre de verre (voir 32721 Fabrication de verre et de produits en verre)

3132 Usines de tissus

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des tissus en textile. Les établissements rangés dans ce groupe peuvent effectuer le finissage des tissus qu'ils fabriquent. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer à la fois des tissus et des produits en textile, sauf les vêtements tricotés.

Exclusion(s)
- Finissage de tissus en textile et recouvrement de tissus (voir 3133 Finissage de textiles et de tissus et revêtement de tissus)
- Fabrication de toile à pneu (voir 314990 Usines de tous les autres produits textiles)

313210 Usines de tissus larges

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à tisser des tissus larges. Les établissements rangés dans cette classe peuvent effectuer le finissage des tissus qu'ils tissent. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits à partir de tissus larges faits sur place.

313210-00 Usine de tissus larges

Exclusion(s)
- Tricotage de tissus (voir 313240 Usines de tricots)
- Fabrication de toile à pneu (voir 314990 Usines de tous les autres produits textiles)

313220 Usines de tissus étroits et de broderies Schiffli

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à tisser ou tresser des tissus étroits; à faire mécaniquement de la broderie Schiffli. Les établissements rangés dans cette classe peuvent effectuer le finissage des tissus qu'ils fabriquent. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des fils, des filés et de la corde élastiques gainés de tissu.

313220-00 Usine de tissus étroits et de broderies Schiffli

Exclusion(s)
- Broderie de produits en textile (voir 314990 Usines de tous les autres produits textiles)

313230 Usines de non-tissés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des non-tissés, en liant et/ou en entrecroisant des fibres. Ils utilisent, seuls ou combinés, des procédés mécaniques, chimiques, thermiques et des solvants. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des feutres aiguilletés. Les établissements rangés dans cette classe peuvent effectuer le finissage des tissus qu'ils fabriquent.

313230-00 Usine de non-tissés

313240 Usines de tricots

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à tricoter des tissus, sur des métiers circulaires (trame) ou à plateau (chaîne). Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des tricots à maille double ou simple, des tricots interlock; à fabriquer des tissus de composition spéciale à l'aide des procédés Malimo, Arachné ou d'autres procédés semblables; à fabriquer

du tissu maillé; à fabriquer des produits textiles dans des usines de tricotage. Les établissements rangés dans cette classe peuvent effectuer le finissage des tissus qu'ils tricotent.

313240-00 Usine de tricots

3133 Finissage de textiles et de tissus et revêtement de tissus

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire la préparation et le finissage de filés et de fils, de tissus en textile, de produits textiles (à l'exception des tapis et carpettes) et de vêtements; ainsi qu'à fabriquer des tissus enduits ou lamellés.

Exclusion(s)
- Finissage de tapis et carpettes (voir 3141 Usines de textiles domestiques)
- Broderie de produits textiles et de vêtements (voir 3149 Usines d'autres produits textiles)
- Tricotage et finissage de vêtements dans le même établissement (voir 3151 Usines de tricotage de vêtements)
- Confection et finissage de vêtements coupés-cousus dans le même établissement (voir 3152 Fabrication de vêtements coupés-cousus)
- Apprêtage et teinture de fourrure (voir 3161 Tannage et finissage du cuir et des peaux)
- Impression sur vêtements fabriqués dans d'autres établissements (voir 3231 Impression et activités connexes de soutien)

313310 Finissage de textiles et de tissus

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire la préparation et le finissage de filés et de fils, de tissus en textile, de produits en textile (à l'exception des tapis et carpettes) et de vêtements, non fabriqués dans le même établissement. Cela comprend les opérations suivantes : blanchiment; teinture; impression sur des tissus (rouleau, trame, flocage, plissé); application d'une substance chimique pour imperméabiliser, ignifuger ou imputrescibiliser; finissage mécanique (rétrécissage, calandrage, nappage et délavage). Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à embobiner des filés de même que les établissements appelés fabricants transformateurs, dont l'activité principale consiste à acheter des tissus écrus et à les faire finir par des entrepreneurs.

313310-00 Finissage de textiles et de tissus

Exclusion(s)
- Imprégnation, caoutchoutage, vernissage ou cirage de tissus (voir 313320 Revêtement de tissus)
- Broderie sur produits textiles et vêtements (voir 314990 Usines de tous les autres produits textiles)
- Tricotage et finissage de bas et de chaussettes dans le même établissement (voir 315110 Usines de bas et de chaussettes)
- Tricotage et finissage de vêtements, sauf les bas et les chaussettes, dans le même établissement (voir 315190 Usines de tricotage d'autres vêtements)
- Confection et finissage de vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons dans le même établissement (voir 315220 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons)
- Confection et finissage de vêtements coupés-cousus pour dames et filles dans le même établissement (voir 315249 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour dames et filles)
- Confection et finissage d'autres vêtements coupés-cousus dans le même établissement (voir 315289 Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus)
- Apprêtage et teinture de fourrure (voir 316110 Tannage et finissage du cuir et des peaux)
- Impression en sérigraphie de vêtements (voir 323113 Sérigraphie commerciale)

313320 Revêtement de tissus

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des tissus enduits, imprégnés ou laminés, et à soumettre des textiles ou des vêtements à des procédés de finition spéciaux, tels que le revêtement, le laminage, le caoutchoutage, le vernissage, le cirage et d'autres procédés semblables.

313320-00 Usine de revêtement de tissus

314 Usines de produits textiles

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits textiles, sauf les vêtements.

Exclusion(s)
- Fabrication de filés ou des tissus en textile, ou finition de filés ou de tissus, ou fabrication à la fois des tissus et des produits en textile (voir 313 Usines de textiles)

3141 Usines de textiles domestiques

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des tapis et des carpettes, des rideaux et du linge de maison.

314110 Usines de tapis et de carpettes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des tapis et des carpettes, y compris des tapis et des carpettes tuftés, tissés et aiguilletés et à en faire la finition. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des paillassons ou des produits semblables.

314110-00 Usine de tapis et de carpettes

Exclusion(s)
- Fabrication de tapis à partir de matériaux de carpettes achetés; galonnage de tapis (voir 314990 Usines de tous les autres produits textiles)
- Fabrication de paillassons et de revêtements en caoutchouc, tels que tapis de bain et essuie-pieds (voir 326290 Fabrication d'autres produits en caoutchouc)

314120 Usines de rideaux et de linge de maison

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer rideaux, tentures, linge de maison et autres accessoires de maison comme des couvertures, des courtepointes, des draps, des nappes, des serviettes et des rideaux de douche, à partir de matériaux achetés.

314120-00 Usine de rideaux et de linge de maison

Exclusion(s)
- Fabrication de stores et d'auvents extérieurs en grosse toile (voir 314910 Usines de sacs en textile et de grosse toile)
- Fabrication de couvertures électriques (voir 335210 Fabrication de petits appareils électroménagers)
- Fabrication de stores et de persiennes (voir 337920 Fabrication de stores et de persiennes)

3149 Usines d'autres produits textiles

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits textiles.

314910 Usines de sacs en textile et de grosse toile

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des sacs en textile, comme les sacs de transport et d'autres sacs à usage industriel; ou des produits à base de grosse toile ou de substituts de toile, comme les bâches et les tentes.

314910-00 Usine de sacs en textile et de grosse toile

Exclusion(s)
- Fabrication de sacs de chanvre dans des usines de produits de chanvre intégrés (voir 313110 Usines de fibres, de filés et de fils)

314990 Usines de tous les autres produits textiles

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits textiles. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à effilocher des déchets textiles ou à recycler des textiles d'autres façons; à broder des produits textiles, y compris des vêtements, que ce soit ou non aux termes d'un contrat.

314990-00 Usine de tous les autres produits textiles

Exclusion(s)
- Fabrication de broderies à l'aide de machines de broderies Schiffli (voir 313220 Usines de tissus étroits et de broderies Schiffli)
- Fabrication de câbles et de cordages métalliques (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)

315 Fabrication de vêtements

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vêtements.

Exclusion(s)
- Finissage de vêtements fabriqués dans d'autres établissements (voir 313 Usines de textiles)
- Broderie de vêtements qui ne sont pas fabriqués dans le même établissement (voir 314 Usines de produits textiles)
- Impression sur vêtements qui ne sont pas fabriqués dans le même établissement (voir 323 Impression et activités connexes de soutien)
- Fabrication de vêtements de sécurité (voir 339 Activités diverses de fabrication)

3151 Usines de tricotage de vêtements

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est le tricotage et le finissage de vêtements à partir de filés ou la fabrication de vêtements à partir de tricots fabriqués dans le même établissement. Les établissements rangés dans ce groupe peuvent effectuer le finissage des tissus qu'ils tricotent.

Exclusion(s)
- Finissage de vêtements qui ne sont pas fabriqués dans le même établissement (voir 3133 Finissage de textiles et de tissus et revêtement de tissus)
- Fabrication de vêtements à partir de tricots qui ne sont pas produits dans le même établissement (voir 3152 Fabrication de vêtements coupés-cousus)

315110 Usines de bas et de chaussettes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est le tricotage de bas et de chaussettes pour hommes, femmes et enfants. Les établissements rangés dans cette classe peuvent effectuer le finissage des tissus qu'ils tricotent.

315110-00 Usine de bas et de chaussettes

315190 Usines de tricotage d'autres vêtements

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est le tricotage de vêtements, autres que les bas et les chaussettes. Les établissements rangés dans cette classe peuvent effectuer le finissage des tissus qu'ils tricotent.

315190-00 Usine de tricotage d'autres vêtements

Exclusion(s)
- Tricotage de bas et de chaussettes (voir 315110 Usines de bas et de chaussettes)

3152 Fabrication de vêtements coupés-cousus

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vêtements à partir de tissus fabriqués dans d'autres établissements.

Exclusion(s)
- Finissage de vêtements fabriqués dans d'autres établissements (voir 3133 Finissage de textiles et de tissus et revêtement de tissus)
- Impression sur vêtements fabriqués dans d'autres établissements (voir 3231 Impression et activités connexes de soutien)

315210 Fabrication à forfait de vêtements coupés-cousus

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vêtements à partir de fournitures appartenant à d'autres. Ces établissements sont généralement désignés par le terme entrepreneurs. Cette classe ne comprend que les établissements de fabrication à forfait qui effectuent des opérations de coupe et de couture, comme l'assemblage des manches de chemises.

315210-00 Fabrication à forfait de vêtements coupés-cousus

Exclusion(s)
- Finissage de vêtements à forfait (voir 313310 Finissage de textiles et de tissus)
- Broderie de vêtements à forfait (voir 314990 Usines de tous les autres produits textiles)
- Tricotage de bas et de chaussettes à forfait (voir 315110 Usines de bas et de chaussettes)
- Tricotage de vêtements à forfait, sauf le tricotage de bas et de chaussettes (voir 315190 Usines de tricotage d'autres vêtements)
- Impression sur vêtements à forfait (voir 32311 Impression)

315220 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vêtements pour hommes et garçons à partir de tissus achetés. Sont compris les entrepreneurs à forfait qui assument des fonctions d'entreprise dans le domaine de la fabrication de vêtements, comme l'achat des matières premières, la conception et la préparation des échantillons, l'organisation de la fabrication des vêtements à partir de leurs fournitures et la commercialisation des vêtements finis.

315220-00 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons

Exclusion(s)
- Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir pour hommes et garçons (voir 315281 Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir)

315241 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour bébés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vêtements pour bébés à partir de tissus achetés. Pour les besoins de la classification, le terme vêtements pour bébés désigne les articles pour les jeunes enfants dont la taille n'excède pas 86 centimètres ou les articles de taille inférieure à la désignation canadienne 2X. Sont compris les entrepreneurs à forfait qui assument des fonctions d'entreprise dans le domaine de la fabrication de vêtements, comme l'achat des matières premières, la conception et la préparation des échantillons, l'organisation de la fabrication des vêtements à partir de leurs fournitures et la commercialisation des vêtements finis.

315241-00 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour bébés

315249 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour dames et filles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vêtements pour dames et filles à partir de tissus achetés. Sont compris les entrepreneurs à forfait qui assument des fonctions d'entreprise dans le domaine de la fabrication de vêtements, comme l'achat des matières premières, la conception et la préparation des échantillons, l'organisation de la fabrication des vêtements à partir de leurs fournitures et la commercialisation des vêtements finis.

315249-00 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour dames et filles

Exclusion(s)
- Tricotage de bas et de chaussettes pour dames et filles à partir de filés (voir 315110 Usines de bas et de chaussettes)
- Tricotage de vêtements pour dames et filles à partir de filés, sauf le tricotage de bas et de chaussettes (voir 315190 Usines de tricotage d'autres vêtements)
- Fabrication de vêtements pour dames et filles à partir de fournitures appartenant à d'autres (voir 315210 Fabrication à forfait de vêtements coupés-cousus)
- Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir pour dames et filles (voir 315281 Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir)

315281 Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de vêtements en fourrure et en cuir.

315281-00 Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir

Exclusion(s)
- Fabrication de gants en cuir (voir 315990 Fabrication d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements)
- Fabrication de vêtements de sécurité et de protection en cuir (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)

315289 Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication de vêtements à partir de tissus achetés.

315289-00 Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus

Exclusion(s)
- Fabrication de vêtements pour bébés à partir de fournitures appartenant à d'autres (voir 315210 Fabrication à forfait de vêtements coupés-cousus)
- Vêtements pour bébés, coupés-cousus à partir de tissu acheté (voir 315241 Fabrication de vêtements coupés-cousus pour bébés)

3159 Fabrication d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la fabrication de vêtements ou d'accessoires vestimentaires.

315990 Fabrication d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication de vêtements ou d'accessoires vestimentaires.

315990-00 Fabrication d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements

Exclusion(s)
- Fabrication de gants tricotés dans des usines de tricotage (voir 315190 Usines de tricotage d'autres vêtements)
- Fabrication de toques et de bonnets en fourrure et en cuir (voir 315281 Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir)
- Fabrication de gants de sécurité (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- Fabrication de gants de sport (voir 33992 Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme)

316 Fabrication de produits en cuir et de produits analogues

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits en cuir et des produits analogues.

Exclusion(s)
- Fabrication de vêtements en cuir (voir 315 Fabrication de vêtements)

3162 Fabrication de chaussures

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des chaussures en matériaux de toutes sortes.

316210 Fabrication de chaussures

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des chaussures en matériaux de toutes sortes.

316210-00 Fabrication de chaussures

Exclusion(s)

- Fabrication de chaussures orthopédiques à semelle surélevée (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- Fabrication de patins à glace ou à roues alignées, de bottes équipées de lames ou de roues (voir 339920 Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme)

3169 Fabrication d'autres produits en cuir et produits analogues

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits en cuir et des produits analogues. Parmi les principaux produits de cette classe, notons les valises, les sacs à main et les petits articles qu'une personne transporte habituellement sur elle ou dans un sac à main comme les porte-billets, les porte-clés et les porte-monnaie en cuir ou en d'autres matériaux, sauf en métal précieux.

316990 Fabrication d'autres produits en cuir et produits analogues

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits en cuir et des produits analogues. Parmi les principaux produits de cette classe, notons les valises, les sacs à main et les petits articles qu'une personne transporte habituellement sur elle ou dans un sac à main comme les porte-billets, les porte-clés et les porte-monnaie en cuir ou en d'autres matériaux, sauf en métal précieux.

316990-00 Fabrication d'autres produits en cuir et produits analogues

Exclusion(s)

- Fabrication de vêtements en cuir (voir 315281 Fabrication de vêtements en fourrure et en cuir)
- Fabrication de gants et de ceintures en cuir (voir 315990 Fabrication d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements)
- Fabrication de petits articles en métal précieux qu'une personne transporte habituellement sur elle ou dans un sac à main, comme des porte-billets, des porte-clés et des porte-monnaie (voir 33991 Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie)

321 Fabrication de produits en bois

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits à partir du bois. Il comprend trois groupes : les établissements qui scient des billes pour en faire du bois de charpente et des produits semblables, ou qui assurent la préservation de ces produits; ceux qui produisent des articles qui améliorent les caractéristiques naturelles du bois, en fabriquant plaquages, contreplaqués, panneaux en bois reconstitué ou ensembles en bois transformé; et ceux qui fabriquent divers produits en bois, comme la menuiserie préfabriquée.

Exclusion(s)

- Abattage d'arbres et réduction des billes en copeaux sur le terrain (voir 113 Foresterie et exploitation forestière)
- Fabrication de pâte à bois, de papier et de produits du papier (voir 322 Fabrication du papier)
- Fabrication d'armoires et comptoirs de cuisine et d'armoires de salle de bain en bois (voir 337 Fabrication de meubles et de produits connexes)
- Fabrication d'enseignes et de cercueils en bois (voir 339 Activités diverses de fabrication)

3211 Scieries et préservation du bois

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des planches, du bois d'échantillon, du bois d'œuvre, des poteaux, des traverses et des bardeaux à partir de billes et de billons. Ces établissements produisent du bois de charpente qui peut être brut, ou raboté à la dégauchisseuse pour en adoucir la surface et pour obtenir des dimensions uniformes. Habituellement, ces produits ne subissent aucune autre opération de transformation ni de façonnage. Sont aussi inclus les établissements qui font la préservation du bois.

321111 Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des planches, du bois d'échantillon, du bois d'œuvre, des poteaux et des traverses ainsi que des bardages à partir de billes et de billons. Ces établissements produisent du bois de charpente qui peut être brut, ou raboté à la dégauchisseuse pour en adoucir la surface et pour obtenir des dimensions uniformes, mais ces produits (exception faite des bardages) ne subissent habituellement aucune autre opération de transformation ni de façonnage.

321111-00 Scierie (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente)

321112 Usines de bardeaux et de bardeaux de fente

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à scier ou à fendre des pièces de bois pour fabriquer des bardeaux.

321112-00 Usine de bardeaux et de bardeaux de fente

321114 Préservation du bois

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à traiter le bois de charpente, le contreplaqué, les poteaux et autres produits semblables fabriqués ailleurs, à l'aide de substances qui les protègent contre la pourriture, le feu et les insectes. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à couper aux dimensions et à traiter poteaux, pieux, piquets et produits semblables en bois rond. Le traitement sous pression est la méthode la plus couramment employée. Parmi les produits de préservation les plus communs utilisés pour traiter le bois, notons les composés organiques comme le créosote et les composés inorganiques aqueux, comme l'arséniate de cuivre chromaté.

321114-00 Usine de préservation du bois

3212 Fabrication de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des placages et des contreplaqués de bois dur ou mou; des éléments de charpente en bois, sauf en bois massif; des panneaux en bois reconstitué. Un placage consiste en une mince feuille de bois d'une épaisseur uniforme que l'on produit en écorçant ou en tranchant des billes. Pour produire du contreplaqué, on colle et comprime ensemble trois feuilles de placage ou plus, habituellement en alternant le sens du grain. Les éléments de charpente en bois sont fabriqués par lamellation et assemblage de pièces de bois selon certains critères techniques. Les panneaux de bois reconstitué sont produits par pression ou à l'aide d'adhésifs et de liants. Les produits en bois lamellé peuvent comporter des couches de matériaux autres que le bois.

321211 Usines de placages et de contreplaqués de feuillus

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des placages et des contreplaqués de bois dur.

321211-00 Usine de placages et de contreplaqués de feuillus

Exclusion(s)
- Préservation de contreplaqués achetés (voir 321114 Préservation du bois)

321212 Usines de placages et de contreplaqués de résineux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des placages et des contreplaqués de bois mou.

321212-00 Usine de placages et de contreplaqués de résineux

Exclusion(s)
- Préservation de contreplaqués achetés (voir 321114 Préservation du bois)

321215 Fabrication de produits de charpente en bois

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des éléments de charpente en bois, autres qu'en bois massif.

321215-00 Fabrication de produits de charpente en bois

Exclusion(s)
- Fabrication d'éléments de charpente en bois sur le chantier (voir 23 Construction)
- Fabrication d'éléments de charpente en bois massif, comme le bois d'échantillon et le bois d'œuvre (voir 321111 Scieries [sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente])

321216 Usines de panneaux de particules et de fibres

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des panneaux de particules et de fibres. Les premiers sont constitués de particules de bois, souvent les résidus d'autres opérations de traitement du bois, retenus ensemble à chaud et par pression avec un liant imperméable. Les seconds sont constitués de fibres de bois, maintenus ensemble complètement ou partiellement par la lignine du bois.

321216-00 Usine de panneaux de particules et de fibres

321217 Usines de panneaux de copeaux
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des panneaux de copeaux et des panneaux de particules orientées. Ces produits sont faits de copeaux ou de brins de bois comme le tremble, le peuplier ou le pin des marais, ajoutés à un liant imperméable et maintenus ensemble à chaud et par pression.

321217-00 Usine de panneaux de copeaux

3219 Fabrication d'autres produits en bois
Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits en bois.

Exclusion(s)
- Fabrication d'armoires et comptoirs de cuisine et d'armoires de salle de bain en bois (voir 3371 Fabrication de meubles de maison et d'établissement institutionnel et d'armoires de cuisine)
- Fabrication d'enseignes et de cercueils en bois (voir 3399 Autres activités diverses de fabrication)

321911 Fabrication de fenêtres et de portes en bois
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des portes, cadres de porte, fenêtres et cadres de fenêtre en bois, qui peuvent ensuite être recouverts de métal ou de plastique.

321911-00 Fabrication de fenêtres et de portes en bois

Exclusion(s)
- Installation de fenêtres et de portes préfabriquées dans des bâtiments (voir 23 Construction)

321919 Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées
Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des ouvrages de menuiserie. De façon générale, ces établissements utilisent des machines, comme des dresseuses, des dégauchisseuses, des tours et des toupies, pour travailler le bois. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à sécher et dégauchir du bois acheté ailleurs. La menuiserie préfabriquée peut être revêtue d'un autre matériau, par exemple de plastique.

321919-00 Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées

Exclusion(s)
- Travail de menuiserie, y compris l'installation d'escaliers préfabriqués dans des bâtiments (voir 23 Construction)
- Production de bois de charpente raboté à partir de billes (voir 321111 Scieries [sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente])
- Fabrication d'armoires et comptoirs de cuisine et d'armoires de salle de bain en bois (voir 337110 Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois)
- Fabrication d'enseignes et de cercueils en bois (voir 339990 Toutes les autres activités diverses de fabrication)

321920 Fabrication de contenants et de palettes en bois
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des contenants en bois, des éléments de contenant (planchages) prêts à monter, des produits de tonnelier et leurs pièces, et des palettes.

321920-00 Fabrication de contenants et de palettes en bois

321991 Préfabrication de maisons (mobiles)
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des maisons mobiles et des bâtiments mobiles d'usage non résidentiel. Ces structures transportables sont posées sur un châssis muni de roues, mais ne sont pas faites pour les déplacements multiples ou constants; on peut les raccorder aux services d'eau et d'égouts.

321991-00 Préfabrication de maisons (mobiles)

Exclusion(s)
- Fabrication d'autocaravanes ou de caravanes (voir 336215 Fabrication de maisons mobiles, roulottes de tourisme et campeuses)

321992 Préfabrication de bâtiments en bois
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des bâtiments préfabriqués ou précoupés en bois, et des parties et des panneaux en bois pour ce genre de bâtiments. Sont inclus les établissements qui fabriquent, à l'extérieur des chantiers, des bâtiments complets, des parties de bâtiment ou des éléments à monter sur place. Sont aussi inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des cabanes et des maisons en rondins.

321992-00 Préfabrication de bâtiments en bois

Exclusion(s)
- Construction de bâtiments sur place (sur pilotis) (voir 23 Construction)

321999 Fabrication de tous les autres produits divers en bois

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits en bois.

321999-00 Fabrication de tous les autres produits divers en bois

322 Fabrication du papier

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de pâte à papier, de papier et de produits du papier. La fabrication de pâte consiste à séparer les fibres cellulosiques des impuretés contenues dans le bois, le papier usagé ou d'autres sources de fibres. La fabrication de papier consiste à assembler ces fibres en une feuille. Les produits en papier transformé résultent de diverses opérations de coupe et de façonnage effectuées sur du papier et d'autres matériaux.

3221 Usines de pâte à papier, de papier et de carton

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la pâte à papier, du papier ou du carton, en combinaison ou non avec la transformation du papier.

Exclusion(s)
- Fabrication de produits à base de papier ou de carton acheté (voir 3222 Fabrication de produits en papier transformé)

322111 Usines de pâte mécanique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la pâte à partir de n'importe quel matériau, par des méthodes mécaniques ou mi-chimiques. Parmi les principaux produits de cette classe, notons la pâte mécanique (provenant de défibreur), la pâte thermomécanique (PTM) et la pâte mi-chimique.

322111-00 Usine de pâte mécanique

Exclusion(s)
- Fabrication de pâte et de papier, à l'exception du papier journal (voir 322121 Usines de papier [sauf le papier journal])
- Fabrication de pâte et de papier journal (voir 322122 Usines de papier journal)
- Fabrication de pâte et de carton (voir 322130 Usines de carton)

322112 Usines de pâte chimique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la pâte à partir de n'importe quel matériau, par des moyens chimiques. La pâte kraft est une pâte chimique obtenue après traitement au sulfate ou à la soude. Sont inclus les établissements qui transforment des déchets de papier en pâte.

322112-00 Usine de pâte chimique

Exclusion(s)
- Fabrication de pâte et de papier, à l'exception du papier journal (voir 322121 Usines de papier [sauf le papier journal])
- Fabrication de pâte et de papier journal (voir 322122 Usines de papier journal)
- Fabrication de pâte et de carton (voir 322130 Usines de carton)

322121 Usines de papier (sauf le papier journal)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du papier autre que du papier journal et du carton. Sont inclus les établissements qui fabriquent du papier (sauf le papier journal) en combinaison avec la fabrication de pâte ou la transformation de papier.

322121-00 Usine de papier (sauf le papier journal)

322122 Usines de papier journal

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du papier journal, y compris du papier d'impression de pâte mécanique. Sont inclus les établissements qui fabriquent du papier journal en combinaison avec la pâte à papier.

322122-00 Usine de papier journal

322130 Usines de carton

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du carton. Sont inclus les établissements qui fabriquent du carton en combinaison avec la fabrication de pâte ou la transformation de carton.

322130-00 Usine de carton

3222 Fabrication de produits en papier transformé

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits en papier à partir de papier et de carton achetés.

Exclusion(s)
- Fabrication de papier ou de carton, et transformation en divers produits (voir 3221 Usines de pâte à papier, de papier et de carton)

322211 Fabrication de boîtes en carton ondulé et en carton compact

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer, à partir de carton acheté, des boîtes en carton ondulé et en carton compact, et d'autres produits semblables, comme les feuilles de carton ondulé.

322211-00 Fabrication de boîtes en carton ondulé et en carton compact

Exclusion(s)
- Fabrication de carton et transformation pour en faire des boîtes en carton ondulé ou non (voir 322130 Usines de carton)

322212 Fabrication de boîtes pliantes en carton

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des boîtes pliantes en carton à partir de carton acheté.

322212-00 Fabrication de boîtes pliantes en carton

Exclusion(s)
- Fabrication de carton et transformation en boîtes pliantes (voir 322130 Usines de carton)
- Fabrication de cartons pour le lait (voir 322219 Fabrication d'autres contenants en carton)

322219 Fabrication d'autres contenants en carton

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer, à partir de carton acheté, des contenants en carton comme des boîtes montées, des boîtes de conserve, des fûts et des récipients alimentaires hygiéniques.

322219-00 Fabrication d'autres contenants en carton

Exclusion(s)
- Fabrication de carton et transformation en contenants autres que des boîtes de carton ondulé, de carton compact ou pliantes (voir 322130 Usines de carton)

322220 Fabrication de sacs en papier et de papier couché et traité

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des sacs en papier, des produits en papier couché et traité ainsi que des produits en carton à partir de papier et d'autres matériaux souples achetés. Les produits de cette classe peuvent se composer d'une seule couche ou de plusieurs couches collées ensemble. Les produits contrecollés peuvent contenir uniquement des matériaux autres que le papier, comme des feuilles de plastique ou d'aluminium.

322220-00 Fabrication de sacs en papier et de papier couché et traité

Exclusion(s)
- Fabrication de sacs en textile (voir 314910 Usines de sacs en textile et de grosse toile)
- Fabrication de papier et transformation pour en faire des sacs en papier et des articles en papier couché et traité (voir 322121 Usines de papier [sauf le papier journal])
- Fabrication de papier sensibilisé pour la photographie et les bleus (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)
- Fabrication de sacs entièrement en plastique (voir 326111 Fabrication de sacs et de sachets en plastique)
- Fabrication de papier d'aluminium (voir 331317 Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium)
- Fabrication de contenants en papier métallique comme des moules à tarte en aluminium (voir 332999 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers)
- Fabrication de ruban adhésif et de plâtres pour usage médical (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- Fabrication de papier carbone (voir 339940 Fabrication de fournitures de bureau [sauf la papeterie])

322230 Fabrication d'articles de papeterie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des articles de papeterie dont on se sert pour écrire, pour faire du classement et pour d'autres usages semblables.

322230-00 Fabrication d'articles de papeterie

Exclusion(s)
- Fabrication de papier et transformation en articles de papeterie (voir 322121 Usines de papier [sauf le papier journal])

- Fabrication de carton et transformation en articles de papeterie (voir 322130 Usines de carton)
- Fabrication de papier carbone et d'autres fournitures de bureau qui ne sont pas en papier (voir 339940 Fabrication de fournitures de bureau [sauf la papeterie])

322291 Fabrication de produits hygiéniques en papier

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits hygiéniques en papier transformé à partir de papier acheté. Sont inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits hygiéniques jetables en matière textile, tels que les tampons hygiéniques.

322291-00 Fabrication de produits hygiéniques en papier

322299 Fabrication de tous les autres produits en papier transformé

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits en papier transformé à partir de papier acheté. Sont inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits moulés en pâte, tels que les boîtes d'œufs.

322299-00 Fabrication de tous les autres produits en papier transformé

Exclusion(s)
- Fabrication de papier, sauf le papier journal, et transformation en divers produits (voir 322121 Usines de papier [sauf le papier journal])
- Fabrication de carton et transformation en divers produits (voir 322130 Usines de carton)

323 Impression et activités connexes de soutien

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'impression et d'autres services connexes.

3231 Impression et activités connexes de soutien

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'impression et d'autres services connexes.

Exclusion(s)
- Impression sur des matières textiles (voir 3133 Finissage de textiles et de tissus et revêtement de tissus)
- Impression et édition (voir 5111 Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires)
- Impression au moyen de machines électrostatiques simples, comme des photocopieuses de bureau (voir 5614 Services de soutien aux entreprises)

323113 Sérigraphie commerciale

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire de l'impression commerciale en se servant de trames de soie. Les établissements de cette classe sont habituellement équipés pour effectuer les tâches préalables à l'impression, par exemple pour couper les stencils. Généralement, ces établissements impriment sur des vêtements; ou produisent des documents sur papier à caractère graphique, comme des images et des lettres d'enseigne grand format.

323113-00 Sérigraphie commerciale

Exclusion(s)
- Impression par sérigraphie de matières textiles (voir 313310 Finissage de textiles et de tissus)

323114 Impression instantanée

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire de l'impression commerciale en utilisant de petites presses offset ou des imprimantes sans percussion. Les établissements de cette classe sont habituellement équipés pour effectuer les tâches préalables à l'impression.

323114-00 Impression instantanée

Exclusion(s)
- Impression au moyen de machines électrostatiques simples, comme des photocopieuses de bureau (voir 561430 Centres de services aux entreprises)

323115 Impression numérique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'impression numérique. Ces établissements utilisent des machines sans percussion (électrostatiques, à jet d'encre ou à pulvérisation) commandées par ordinateur. L'image à imprimer est introduite dans la machine comme un fichier informatique (et non simplement balayée puis numérisée par l'imprimante même). Les établissements de cette classe sont habituellement très bien équipés pour effectuer les tâches préalables à l'impression, par exemple en

sélectionneurs ou analyseurs (scanners) spécialisés et en machines de séparation des couleurs. De façon générale, les principaux produits de ces établissements sont l'impression de documents à haute résolution à caractère graphique.

323115-00 Impression numérique

Exclusion(s)
- Impression au moyen de machines électrostatiques simples, comme des photocopieuses de bureau (voir 561430 Centres de services aux entreprises)

323116 Impression de formulaires commerciaux en liasses

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à imprimer des formulaires commerciaux en liasses.

323116-00 Impression de formulaires commerciaux en liasses

323119 Autres activités d'impression

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services d'impression.

323119-00 Autre activité d'impression

323120 Activités de soutien à l'impression

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soutien à des imprimeurs commerciaux, comme des services de préparation de l'impression ou de reliure.

323120-00 Activité de soutien à l'impression

324 Fabrication de produits du pétrole et du charbon

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation du pétrole et du charbon brut en produits intermédiaires et finis. Le procédé principal est le raffinage du pétrole, qui exige la séparation du pétrole brut en sous-produits à l'aide de techniques comme le craquage et la distillation.

Exclusion(s)
- Fabrication de produits et de préparations chimiques à partir de la transformation du pétrole et du charbon (voir 325 Fabrication de produits chimiques)

3241 Fabrication de produits du pétrole et du charbon

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation du pétrole et du charbon brut en produits intermédiaires et finis. Le procédé principal est le raffinage du pétrole, qui exige la séparation du pétrole brut en sous-produits à l'aide de techniques comme le craquage et la distillation.

324121 Fabrication de mélanges d'asphaltage et de pavés d'asphalte

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de mélanges d'asphalte et blocs pour pavage, à partir d'asphalte, de goudron ou de matériaux bitumineux.

324121-00 Fabrication de mélanges d'asphaltage et de pavés d'asphalte

324122 Fabrication de bardeaux et de matériaux de revêtement en asphalte

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de rouleaux, de feuilles et de bardeaux à partir de papier et de feutre imprégnés d'asphalte ou de matériaux bitumineux achetés; et la fabrication de bitume de collage et de revêtements.

324122-00 Fabrication de bardeaux et de matériaux de revêtement en asphalte

Exclusion(s)
- Fabrication de bardeaux d'asphalte et de papier imprégnés à partir de papier fabriqué dans le même établissement (voir 32212 Usines de papier)

324190 Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication de produits du pétrole et du charbon. Sont inclus les établissements dont l'activité principale est le raffinage des produits usés.

324190-00 Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon

325 Fabrication de produits chimiques

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits et de préparations chimiques à partir de matières premières organiques et inorganiques.

Exclusion(s)
- Traitement *in situ* du pétrole brut et du gaz naturel (voir 211 Extraction de pétrole et de gaz)
- Enrichissement des minéraux métalliques (voir 212 Extraction minière et exploitation en carrière [sauf l'extraction de pétrole et de gaz])

- Traitement du pétrole brut et du charbon (voir 324 Fabrication de produits du pétrole et du charbon)
- Fonte et affinage des minerais, y compris des concentrés (voir 331 Première transformation des métaux)

3251 Fabrication de produits chimiques de base

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques à l'aide de procédés de base tels que le craquage thermique et la distillation. Les produits chimiques fabriqués par les établissements de ce groupe sont généralement des éléments chimiques distincts ou des composés distincts définis chimiquement.

325110 Fabrication de produits pétrochimiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation des charges d'alimentation dérivées du pétrole ou des liquides du pétrole et gaz naturel en produits pétrochimiques. Parmi les principaux procédés utilisés dans la fabrication de produits pétrochimiques, notons le craquage à la vapeur et le reformage à la vapeur. Pour les fins de la définition de cette classe, les produits pétrochimiques sont constitués d'hydrocarbures acycliques (aliphatiques) et d'hydrocarbures cycliques aromatiques. Parmi les principaux produits de cette classe, notons l'éthylène, le propène (propylène), le benzène, le toluène, le xylène et le styrène.

325110-00 Fabrication de produits pétrochimiques

Exclusion(s)
- Raffinage du pétrole brut en produits pétrochimiques (voir 324110 Raffineries de pétrole)
- Fabrication d'acétylène (voir 325120 Fabrication de gaz industriels)
- Transformation de produits pétrochimiques en d'autres produits chimiques de base (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)
- Fabrication de résines plastiques et de caoutchouc synthétique (voir 325210 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique)

325120 Fabrication de gaz industriels

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de gaz industriels organiques et inorganiques sous forme comprimée, liquide et solide.

325120-00 Fabrication de gaz industriels

325130 Fabrication de teintures et de pigments synthétiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de teintures, de pigments, de laques et de toners organiques et inorganiques de synthèse.

325130-00 Fabrication de teintures et de pigments synthétiques

Exclusion(s)
- Fabrication de pigments noirs de carbone, d'os et de fumée (voir 325189 Fabrication de tous les autres produits chimiques inorganiques de base)
- Fabrication de produits de la distillation du bois et du goudron servant de matières de teinture (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)
- Fabrication de peintures (voir 325510 Fabrication de peintures et de revêtements)
- Fabrication d'encre d'imprimerie (voir 325910 Fabrication d'encre d'imprimerie)
- Fabrication de toners pour les photocopieurs, les imprimantes au laser et les dispositifs similaires d'impression électrostatique (voir 32599 Fabrication de tous les autres produits chimiques)

325181 Fabrication d'alcalis et de chlore

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'alcalis et de chlore, généralement à l'aide d'un procédé d'électrolyse.

325181-00 Fabrication d'alcalis et de chlore

Exclusion(s)
- Extraction et préparation d'alcalis (voir 212396 Extraction de potasse)
- Fabrication d'agents de blanchiment industriels (voir 325189 Fabrication de tous les autres produits chimiques inorganiques de base)
- Fabrication d'agents de blanchiment domestiques (voir 325610 Fabrication de savons et d'autres produits nettoyants)
- Fabrication de préparations au chlore pour les piscines (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)

325189 Fabrication de tous les autres produits chimiques inorganiques de base

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques inorganiques.

325189-00 Fabrication de tous les autres produits chimiques inorganiques de base

325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques organiques de base. Sont compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale est la distillation du goudron de houille, la distillation des produits du bois ou la fabrication d'éthanol (alcool éthylique) non destiné à la consommation. Parmi les principaux produits de cette classe, notons le chlorure de vinyle, le méthanol, les hydrocarbures alicycliques, l'éthylène glycol de même que les acides gras et les esters.

325190-00 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

Exclusion(s)
- Fabrication de colorants alimentaires naturels (voir 311940 Fabrication d'assaisonnements et de vinaigrettes)
- Raffinage de pétrole brut (voir 324110 Raffineries de pétrole)
- Fabrication de produits bruts de goudron de houille dans des fours à coke (voir 324190 Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon)
- Transformation de charges d'alimentation du pétrole ou de liquides du gaz naturel en produits pétrochimiques (voir 325110 Fabrication de produits pétrochimiques)
- Fabrication de gaz industriels organiques (voir 325120 Fabrication de gaz industriels)
- Fabrication de caoutchouc synthétique (voir 325210 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique)
- Fabrication d'urée (voir 32531 Fabrication d'engrais)
- Fabrication d'insecticides, d'herbicides, de fongicides et de pesticides organiques (voir 325320 Fabrication de pesticides et d'autres produits chimiques agricoles)
- Fabrication de glycérine naturelle (voir 325610 Fabrication de savons et d'autres produits nettoyants)
- Fabrication de charbon actif (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)

3252 Fabrication de résines, de caoutchouc synthétique et de fibres et de filaments artificiels et synthétiques

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de polymères tels que les résines, le caoutchouc synthétique, et les fibres et filaments textiles. Le procédé de base consiste à polymériser des monomères, par exemple à transformer le styrène en polystyrène.

325210 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de résines synthétiques, de matières plastiques et de caoutchouc synthétique à partir de produits chimiques organiques de base.

325210-00 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique

Exclusion(s)
- Fabrication de produits chimiques pour le traitement du caoutchouc et de plastifiants, à partir d'éléments chimiques distincts ou de composés (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)
- Fabrication d'adhésifs plastiques (voir 325520 Fabrication d'adhésifs)
- Fabrication de produits chimiques pour le traitement du caoutchouc et de plastifiants, sauf d'éléments chimiques distincts ou de composés; compoundage sur commande de résines produites ailleurs (voir 32599 Fabrication de tous les autres produits chimiques)
- Transformation du caoutchouc en produits intermédiaires ou finaux (voir 3262 Fabrication de produits en caoutchouc)

325220 Fabrication de fibres et de filaments artificiels et synthétiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de fibres et de filaments artificiels et synthétiques prenant la forme de monofilament, de fil continu, de brin ou d'étoupe. Les fibres artificielles sont fabriquées à partir de polymères organiques dérivés de matières premières naturelles, principalement la cellulose. Les fibres synthétiques sont généralement dérivées des produits pétrochimiques. Sont compris dans cette classe les établissements qui se livrent à la fois à la fabrication et à la texturation des fibres.

325220-00 Fabrication de fibres et de filaments artificiels et synthétiques

Exclusion(s)
- Texturation des fibres et des filaments artificiels et synthétiques fabriqués ailleurs (voir 313110 Usines de fibres, de filés et de fils)
- Fabrication de fibre de verre (voir 32721 Fabrication de verre et de produits en verre)

3253 Fabrication de pesticides, d'engrais et d'autres produits chimiques agricoles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques agricoles. Parmi les principaux produits de ce groupe, notons les matières fertilisantes azotées et phosphoriques; les engrais mixtes; les produits chimiques antiparasitaires agricoles et domestiques.

325313 Fabrication d'engrais chimiques (sauf la potasse)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matières fertilisantes azotées et phosphoriques et le mélange de ces matières à d'autres pour produire des fertilisants. Sont compris les établissements qui produisent des fertilisants organiques naturels et des mélanges, à l'exception du compost. Sont aussi compris les établissements qui fabriquent de l'acide phosphorique, de l'urée, de l'ammoniac et de l'acide nitrique, que ces produits soient utilisés comme matières fertilisantes ou non.

325313-00 Fabrication d'engrais chimiques (sauf la potasse)

Exclusion(s)
- Extraction de potasse (voir 212396 Extraction de potasse)
- Fabrication de compost (voir 325314 Fabrication d'engrais mixtes)

325314 Fabrication d'engrais mixtes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est le mélange de matières produites ailleurs en vue de fabriquer des fertilisants.

325314-00 Fabrication d'engrais mixtes

325320 Fabrication de pesticides et d'autres produits chimiques agricoles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques agricoles, sauf les fertilisants. Sont compris dans cette classe les établissements qui fabriquent des produits antiparasitaires domestiques.

325320-00 Fabrication de pesticides et d'autres produits chimiques agricoles

Exclusion(s)
- Fabrication de produits chimiques de base nécessitant une transformation ou une formulation ultérieure avant d'être utilisés comme produits chimiques agricoles (voir 3251 Fabrication de produits chimiques de base)
- Fabrication de produits agricoles à base de chaux (voir 327410 Fabrication de chaux)

3254 Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de médicaments et de produits connexes destinés à l'homme ou aux animaux. Les établissements rangés dans cette classe peuvent utiliser un ou plusieurs procédés, notamment des procédés de base comme la synthèse chimique, la fermentation, la distillation et l'extraction par solvant; le classement, le concassage et le broyage; le conditionnement sous des formes adaptées à l'usage interne et externe comme les comprimés, les flacons, les ampoules et les pommades.

325410 Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de médicaments et de produits connexes destinés à l'homme ou aux animaux. Les établissements rangés dans cette classe peuvent utiliser un ou plusieurs procédés, notamment des procédés de base comme la synthèse chimique, la fermentation, la distillation et l'extraction par solvant; le classement, le concassage et le broyage; le conditionnement sous des formes adaptées à l'usage interne et externe comme les comprimés, les flacons, les ampoules et les pommades.

325410-00 Fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments

Exclusion(s)
- Fabrication de compléments et de succédanés pour aliments et boissons (sont classés selon le produit ou le procédé précis)
- Culture, fabrication ou transformation de marihuana à des fins médicales (voir 111510 culture de marihuana à des fins médicales)

3255 Fabrication de peintures, de revêtements et d'adhésifs

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de peintures, de revêtements et d'adhésifs.

325510 Fabrication de peintures et de revêtements

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est le mélange de pigments, de solvants et de liants pour produire des peintures, des teintures et d'autres revêtements; de même que la fabrication de produits connexes.

325510-00 Fabrication de peintures et de revêtements

Exclusion(s)
- Fabrication de teintures, de pigments, de laques et de toners organiques et inorganiques de synthèse (voir 325130 Fabrication de teintures et de pigments synthétiques)
- Fabrication de térébenthine (voir 325190 Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base)
- Fabrication de mastic pâteux (voir 325520 Fabrication d'adhésifs)
- Fabrication de peintures pour artistes (voir 339940 Fabrication de fournitures de bureau [sauf la papeterie])

325520 Fabrication d'adhésifs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de colles, d'adhésifs et de produits connexes.

325520-00 Fabrication d'adhésifs

Exclusion(s)
- Fabrication de bitume de collage (voir 324122 Fabrication de bardeaux et de matériaux de revêtement en asphalte)
- Fabrication de matériaux d'étanchéité, de pâtes à joints et plâtre de colmatage pour gypse (voir 327420 Fabrication de produits en gypse)

3256 Fabrication de savons, de détachants et de produits de toilette

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de savons, d'autres détachants et de produits de toilette.

325610 Fabrication de savons et d'autres produits nettoyants

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de savons et d'autres produits nettoyants.

325610-00 Fabrication de savons et d'autres produits nettoyants

Exclusion(s)
- Fabrication d'agents de blanchiment industriels (voir 325189 Fabrication de tous les autres produits chimiques inorganiques de base)
- Fabrication de shampooings et de produits de rasage (voir 325620 Fabrication de produits de toilette)

325620 Fabrication de produits de toilette

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la préparation, le mélange et le compoundage des produits de toilette.

325620-00 Fabrication de produits de toilette

Exclusion(s)
- Fabrication de dentifrice (voir 325610 Fabrication de savons et d'autres produits nettoyants)

3259 Fabrication d'autres produits chimiques

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques.

325910 Fabrication d'encre d'imprimerie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'encre d'imprimerie et d'encre à jet, noire ou de couleur. Sont compris dans cette classe les établissements qui fabriquent des cartouches d'encre à jet.

325910-00 Fabrication d'encre d'imprimerie

Exclusion(s)
- Fabrication de toners pour les photocopieurs, les imprimantes au laser et les dispositifs similaires d'impression électrostatique (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)
- Fabrication d'encre à écrire, à dessiner et à graver (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)
- Recyclage de cartouches d'encre à jet (voir 811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision)

325991 Compoundage sur commande de résines achetées

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est le mélange et la préparation sur commande de résines plastiques produites ailleurs et le compoundage des résines plastiques à partir de produits plastiques recyclés.

325991-00 Compoundage sur commande de résines achetées

Exclusion(s)
- Fabrication de résines synthétiques à partir de produits chimiques organiques de base (voir 325210 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique)

325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication de produits chimiques.

325999-00 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers
325999-01 Fabrication d'adoucisseurs d'eau
325999-02 Fabrication d'argiles, terres et autres produits minéraux activés

325999-03 Fabrication ou remise à neuf de cartouches de toner
325999-04 Fabrication de charbon actif
325999-05 Fabrication d'eau distillée
325999-06 Fabrication d'encres
325999-07 Fabrication de fluides hydrauliques synthétiques
325999-08 Fabrication d'huiles essentielles naturelles
325999-09 Fabrication de produits chimiques pour la photographie
325999-10 Remplissage de bombes aérosol, sur commande ou à base contractuelle
325999-11 Service de récupération à base contractuelle ou d'honoraires de solvants
325999-12 Fabrication de toners pour photocopieurs, imprimantes au laser et dispositifs d'impression électrostatique semblables

326 Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits par traitement du caoutchouc et du plastique bruts. Les activités de traitement du caoutchouc ou du plastique sont regroupées dans le même sous-secteur parce que les propriétés techniques de ces polymères sont apparentées.

Généralement, les établissements classés dans ce sous-secteur fabriquent des produits faits d'une seule matière, le caoutchouc ou le plastique. La fabrication de pneus constitue la principale exception à cette règle.

Exclusion(s)
- Fabrication de résines synthétiques à partir de produits chimiques organiques de base (voir 325210 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique)
- Préparation de résines à base de plastique tirées de matériaux recyclés (voir 325991 Compoundage sur commande de résines achetées)

3261 Fabrication de produits en plastique

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits intermédiaires ou finaux à partir de résines plastiques, grâce à des procédés comme le moulage par compression, par extrusion, par injection, par soufflage et par coulage. Dans la plupart des établissements de ce groupe, les procédés de fabrication permettent la production d'une vaste gamme de produits.

Les résines plastiques utilisées par ces établissements peuvent être neuves ou recyclées.

Exclusion(s)
- Fabrication de pellicules, de feuilles et de sacs en plastique laminés combiné à d'autres éléments (voir 3222 Fabrication de produits en papier transformé)
- Fabrication de tuyaux souples et de courroies en plastique (voir 3262 Fabrication de produits en caoutchouc)

326111 Fabrication de sacs et de sachets en plastique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation de résines plastiques en sacs non renforcés en plastique ainsi que ceux dont la seule activité consiste à former, à enduire ou à stratifier des pellicules et feuilles de matière plastique ou de cellulose pour en faire des sacs non renforcés en plastique. Sont inclus les établissements qui fabriquent les sacs et impriment sur ceux-ci.

326111-00 Fabrication de sacs et de sachets en plastique

Exclusion(s)
- Fabrication de sacs en plastique enduit ou stratifié avec d'autres produits (voir 322220 Fabrication de sacs en papier et de papier couché et traité)

326114 Fabrication de pellicules et de feuilles en plastique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation de résines plastiques en pellicules et en feuilles non renforcées en plastique.

326114-00 Fabrication de pellicules et de feuilles en plastique

Exclusion(s)
- Fabrication de pellicules ou de feuilles en plastique enduit ou stratifié avec d'autres produits (voir 322220 Fabrication de sacs en papier et de papier couché et traité)
- Fabrication de feuilles de plastique stratifiées (voir 326130 Fabrication de plaques, de feuilles [sauf d'emballage] et de formes stratifiées en plastique)

326121 Fabrication de profilés non stratifiés en plastique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation de résines plastiques en profilés non renforcés en plastique, sauf les pellicules, les feuilles et les sacs.

326121-00 Fabrication de profilés non stratifiés en plastique

Exclusion(s)
- Fabrication de sacs non renforcés en plastique (voir 326111 Fabrication de sacs et de sachets en plastique)
- Fabrication de pellicules et de feuilles non renforcées en plastique (voir 326114 Fabrication de pellicules et de feuilles en plastique)
- Fabrication de tuyaux et de tubes rigides en plastique (voir 326122 Fabrication de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique)

326122 Fabrication de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation de résines plastiques en tuyaux et raccords de tuyauterie en plastique.

326122-00 Fabrication de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique

Exclusion(s)
- Fabrication de tubes non renforcés en plastique (voir 326121 Fabrication de profilés non stratifiés en plastique)
- Fabrication d'appareils sanitaires en plastique (voir 326191 Fabrication d'appareils sanitaires en plastique)
- Fabrication de tuyaux souples en plastique (voir 326220 Fabrication de tuyaux souples et de courroies en caoutchouc et en plastique)
- Fabrication de canalisations en plastique non porteuses de courant (voir 335930 Fabrication de dispositifs de câblage)

326130 Fabrication de plaques, de feuilles (sauf d'emballage) et de formes stratifiées en plastique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la stratification de formes profilées en plastique comme les plaques, les feuilles et les tiges. Le procédé de stratification consiste généralement à coller ou à imprégner des profilés avec des résines plastiques et à les comprimer à chaud.

326130-00 Fabrication de plaques, de feuilles (sauf d'emballage) et de formes stratifiées en plastique

326140 Fabrication de produits en mousse de polystyrène

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation de résines de polystyrène en produits à base de mousse.

326140-00 Fabrication de produits en mousse de polystyrène

326150 Fabrication de produits en mousse d'uréthane et en d'autres mousses plastiques (sauf de polystyrène)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la transformation de résines de matière plastique, autre que le polystyrène, en produits à base de mousse.

326150-00 Fabrication de produits en mousse d'uréthane et en d'autres mousses plastiques (sauf de polystyrène)

326160 Fabrication de bouteilles en plastique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à souffler ou à couler des bouteilles en plastique.

326160-00 Fabrication de bouteilles en plastique

Exclusion(s)
- Fabrication de contenants de plastique, autres que des bouteilles (voir 326198 Fabrication de tous les autres produits en plastique)

326191 Fabrication d'appareils sanitaires en plastique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'appareils sanitaires en plastique.

326191-00 Fabrication d'appareils sanitaires en plastique

Exclusion(s)
- Fabrication de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique (voir 326122 Fabrication de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique)

326193 Fabrication de pièces en plastique pour véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de pièces en plastique pour véhicules automobiles. Ces pièces sont fabriquées en plastique au moyen de procédés de fabrication de base comme le moulage et l'extrusion sans autres étapes de fabrication ou d'assemblage.

326193-00 Fabrication de pièces en plastique pour véhicules automobiles

326196 Fabrication de portes et de fenêtres en plastique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de portes et de fenêtres en plastique.

326196-00 Fabrication de portes et de fenêtres en plastique

Exclusion(s)
- Fabrication de portes et fenêtres en bois recouvertes de plastique (voir 321911 Fabrication de fenêtres et de portes en bois)

326198 Fabrication de tous les autres produits en plastique

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication de produits en plastique.

326198-00 Fabrication de tous les autres produits en plastique

3262 Fabrication de produits en caoutchouc

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à traiter le caoutchouc naturel, synthétique ou recyclé pour la fabrication de produits intermédiaires ou finals à l'aide de procédés comme la vulcanisation, le collage, le moulage, l'extrusion et le taillage au tour.

326210 Fabrication de pneus

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est le rechapage ou la remise à neuf de pneus et la fabrication de pneus et de chambres à air à partir de caoutchouc naturel ou synthétique.

326210-00 Fabrication de pneus

Exclusion(s)
- Fabrication de caoutchouc synthétique (voir 325210 Fabrication de résines et de caoutchouc synthétique)
- Vente au détail et réparation de pneus (voir 441320 Marchands de pneus)
- Réparation de pneus (voir 811199 Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles)

326220 Fabrication de tuyaux souples et de courroies en caoutchouc et en plastique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de tuyaux souples (renforcés) et de courroies en caoutchouc et en plastique à partir de caoutchouc naturel ou synthétique, ou de résines plastiques.

326220-00 Fabrication de tuyaux souples et de courroies en caoutchouc et en plastique

Exclusion(s)
- Fabrication de tubes et tuyaux en plastique (voir 32612 Fabrication de tuyaux, de raccords de tuyauterie et de profilés non stratifiés en plastique)
- Fabrication de tubes en caoutchouc (voir 326290 Fabrication d'autres produits en caoutchouc)

326290 Fabrication d'autres produits en caoutchouc

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe dont l'activité principale est la fabrication de produits en caoutchouc.

326290-00 Fabrication d'autres produits en caoutchouc
326290-01 Fabrication de gants en latex

Exclusion(s)
- Fabrication de tissus enduits de caoutchouc (voir 313320 Revêtement de tissus)

327 Fabrication de produits minéraux non métalliques

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits minéraux non métalliques. Ces établissements font la coupe, le meulage, le façonnage et la finition du granite, du marbre, du calcaire, de l'ardoise et d'autres pierres; mélangent des minéraux non métalliques à des produits chimiques et autres additifs; chauffent des préparations à base de minéraux non métalliques pour fabriquer des produits comme des briques, des pierres réfractaires, de la céramique, du ciment et du verre.

Exclusion(s)
- Enrichissement de minerais non métalliques (voir 212 Extraction minière et exploitation en carrière [sauf l'extraction de pétrole et de gaz])

3271 Fabrication de produits en argile et produits réfractaires

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des poteries, des articles en céramique et des matériaux de construction en argile.

327110 Fabrication de poteries, d'articles en céramique et d'appareils sanitaires

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à façonner, à mouler, à émailler et à cuire des poteries, des articles en

céramique et des appareils sanitaires. Ces produits peuvent avoir été fabriqués à partir d'argile ou de produits possédant des propriétés semblables. Sont inclus les établissements qui se spécialisent dans la cuisson et la décoration de la porcelaine grand public (vaisselle en porcelaine blanche).

327110-00 Fabrication de poteries, d'articles en céramique et d'appareils sanitaires

327120 Fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à façonner, à mouler, à cuire et à durcir des matériaux de construction et des produits réfractaires. Ces produits peuvent avoir été fabriqués à partir d'argile ou de produits possédant des propriétés semblables.

327120-00 Fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires

3272 Fabrication de verre et de produits en verre

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du verre et des produits en verre.

327214 Fabrication de verre

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du verre à partir de sable et de groisil. Ces établissements peuvent aussi fabriquer des produits en verre. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des fibres optiques non gainées, des faisceaux de câbles et des câbles faits de fibres non gainées.

327214-00 Fabrication de verre

Exclusion(s)

- Fabriquer des câbles composés de fibres optiques enveloppées chacune d'une gaine (voir 335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication)

327215 Fabrication de produits en verre à partir de verre acheté

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fondre, à comprimer, à souffler ou à façonner d'une autre façon du verre qu'ils achètent.

327215-00 Fabrication de produits en verre à partir de verre acheté

3273 Fabrication de ciment et de produits en béton

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du ciment hydraulique, du béton prêt à l'emploi, des briques, des tuyaux et des blocs en béton, et d'autres produits en béton.

327310 Fabrication de ciment

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire du ciment de mâchefer puis à le broyer à sec ou par voie humide.

327310-00 Fabrication de ciment

Exclusion(s)

- Fabrication de ciments réfractaires (voir 32712 Fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires)

327320 Fabrication de béton préparé

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à mélanger de l'eau, du ciment, du sable, du gravier ou de la pierre concassée pour fabriquer du béton, et à le livrer sous une forme malléable ou non compacte.

327320-00 Fabrication de béton préparé

Exclusion(s)

- Préparation du béton, ou coulage du béton prêt à l'emploi, sur le chantier (voir 238110 Entrepreneurs en travaux de fondations et de structure en béton coulé)
- Gâchage à sec du béton prêt à l'emploi (voir 327310 Fabrication de ciment)

327330 Fabrication de tuyaux, briques et blocs en béton

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des tuyaux, des briques et des blocs en béton avec un mélange de ciment, d'eau et d'agrégats.

327330-00 Fabrication de tuyaux, briques et blocs en béton
327330-01 Fabrication de blocs de pavage en béton

327390 Fabrication d'autres produits en béton

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits en béton.

327390-00 Fabrication d'autres produits en béton

3274 Fabrication de chaux et de produits en gypse

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la chaux et des produits en gypse.

327410 Fabrication de chaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la chaux vive, de la chaux hydratée et de la dolomie calcinée à mort par le broyage, le criblage et le grillage de calcaire, d'éclats de dolomie ou d'autres sources de carbonate de calcium.

327410-00 Fabrication de chaux

327420 Fabrication de produits en gypse

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits entièrement ou principalement composés de gypse.

327420-00 Fabrication de produits en gypse

3279 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits minéraux non métalliques.

327910 Fabrication de produits abrasifs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meules abrasives, des matériaux revêtus d'abrasif et d'autres produits abrasifs.

327910-00 Fabrication de produits abrasifs

Exclusion(s)

- Fabrication d'éponges métalliques et de tampons à récurer imprégnés de savon (voir 332999 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers)

327990 Fabrication de tous les autres produits minéraux non métalliques

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits minéraux non métalliques.

327990-00 Fabrication de tous les autres produits minéraux non métalliques

Exclusion(s)

- Fabrication de garnitures de freins et d'embrayage en amiante (voir 336340 Fabrication de systèmes de freinage pour véhicules automobiles)
- Fabrication de joints et de produits pour les joints en amiante (voir 33999 Toutes les autres activités diverses de fabrication)

331 Première transformation des métaux

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fondre et à affiner des métaux ferreux et non ferreux provenant d'un minerai, de fonte brute ou de ferraille dans des hauts fourneaux ou des fours électriques. Ils peuvent y ajouter des substances chimiques pour fabriquer des alliages de métaux. Le produit de la fonte et du raffinage est utilisé, habituellement sous forme de lingots, pour fabriquer, par laminage et étirage, des feuilles, des rubans, des barres, des tiges et des fils métalliques, ou sous forme liquide pour produire moules et autres produits métalliques de base.

Exclusion(s)

- Fabrication de pièces métalliques forgées ou estampées (voir 332 Fabrication de produits métalliques)

3311 Sidérurgie

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fondre du minerai de fer et des débris d'acier pour produire du fer en gueuse sous forme liquide ou solide; à transformer du fer de première fonte en acier après avoir retiré le carbone qu'il contient par combustion dans des fours. Ces établissements peuvent uniquement couler des lingots, ou produire des formes simples de fer et d'acier telles que des plaques, des feuilles, des rubans, des tiges et des barres; et d'autres produits ouvrés. Sont incluses les mini-aciéries dotées de fours électriques à arc. Sont également inclus les établissements dont l'activité principale consiste à produire des alliages de fer.

331110 Sidérurgie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fondre du minerai de fer et des débris d'acier pour produire du fer en gueuse sous forme liquide ou solide; à transformer du fer de première fonte en acier après avoir retiré le carbone qu'il contient par combustion dans des fours. Ces établissements peuvent uniquement couler des lingots, ou produire des formes simples de fer et d'acier telles que des plaques, des feuilles, des rubans, des tiges et des barres; et d'autres produits ouvrés. Sont incluses les mini-aciéries dotées de fours électriques à arc. Sont également inclus les établissements dont l'activité principale consiste à produire des alliages de fer.

331110-00 Sidérurgie

Exclusion(s)
- Exploitation de fours à coke (voir 324190 Fabrication d'autres produits du pétrole et du charbon)
- Fabrication de tuyaux et de tubes en fer et en acier à partir de métaux achetés (voir 331210 Fabrication de tubes et de tuyaux en fer et en acier à partir d'acier acheté)
- Fabrication de formes simples en fer ou en acier en laminant à froid du métal acheté, ou fabrication par étirage du fil métallique à partir de barres, tiges ou fil achetés (voir 33122 Laminage et étirage d'acier acheté)

3312 Fabrication de produits en acier à partir d'acier acheté

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des tuyaux et des tubes en fer ou en acier, à fabriquer par étirage du fil en acier, et à laminer à froid des formes en acier à partir d'acier acheté.

331210 Fabrication de tubes et de tuyaux en fer et en acier à partir d'acier acheté

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des tuyaux et des tubes en fer ou en acier, soudés ou non, et de gros tuyaux d'acier rivetés, à partir d'acier acheté.

331210-00 Fabrication de tubes et de tuyaux en fer et en acier à partir d'acier acheté

331221 Fabrication de formes en acier laminé à froid

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à laminer à froid des barres, des feuilles et des rubans d'acier ainsi que d'autres produits en acier, à partir d'acier acheté. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à réchauffer l'acier et les formes en acier laminées à chaud.

331221-00 Fabrication de formes en acier laminé à froid

Exclusion(s)
- Fabrication de formes en acier à partir d'acier fabriqué dans le même établissement (voir 331110 Sidérurgie)

331222 Étirage de fils d'acier

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à étirer au travers d'une filière en carbure métallique des tiges, des barres ou des câbles en fer ou en acier pour produire du fil métallique. Sont aussi inclus les établissements dont l'activité principale consiste à étirer des câbles en acier et à fabriquer des produits tréfilés.

331222-00 Étirage de fils d'acier

Exclusion(s)
- Fabrication de fil en métaux ferreux à partir de fer ou d'acier produit dans le même établissement (voir 331110 Sidérurgie)
- Fabrication par étirage de fil d'aluminium (voir 331317 Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium)
- Fabrication par étirage de fil de cuivre (voir 331420 Laminage, étirage, extrusion et alliage du cuivre)
- Fabrication par étirage de fil en métaux non ferreux, sauf en cuivre et en aluminium (voir 331490 Laminage, étirage, extrusion et alliage de métaux non ferreux [sauf le cuivre et l'aluminium])
- Fabrication de produits en fil métallique non isolé à partir de fil étiré dans d'autres établissements (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)

3313 Production et transformation d'alumine et d'aluminium

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à extraire de l'alumine, généralement de minerais de bauxite; à produire de l'aluminium à partir de l'alumine; à raffiner l'aluminium par n'importe quel procédé; à laminer, à étirer, à couler, à extruder de l'aluminium et à fabriquer des alliages d'aluminium pour produire des formes simples.

331313 Production primaire d'alumine et d'aluminium

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à extraire de l'alumine, généralement de bauxite, ou à produire de l'aluminium à partir d'alumine. Sont inclus les établissements dont les activités secondaires consistent à laminer, à étirer, à couler ou à extruder des formes simples à partir de l'aluminium produit dans le même établissement.

331313-00 Production primaire d'alumine et d'aluminium

Exclusion(s)
- Laminage, étirage, extrusion ou alliage de l'aluminium acheté (voir 331317 Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium)

331317 Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à laminer des lingots d'aluminium achetés; à laminer davantage pour produire des feuilles ou des plaques par laminage à

chaud ou à froid; à transformer par étirage des alliages d'aluminium en diverses formes, telles que fils métalliques; à fabriquer par extrusion des formes simples; à fabriquer des alliages d'aluminium. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à produire du fil d'aluminium, qu'ils lui fassent ou non subir ensuite d'autres opérations, par exemple pour l'isoler. Sont aussi inclus les établissements dont l'activité principale consiste à extraire de l'aluminium de débris.

331317-00 Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium

Exclusion(s)
- Laminage, étirage, extrusion ou alliage de l'aluminium produit dans le même établissement (voir 331313 Production primaire d'alumine et d'aluminium)

3314 Production et transformation de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fondre, à raffiner, à laminer, à étirer et à extruder des métaux non ferreux autres que l'aluminium, et à en faire des alliages.

Exclusion(s)
- Fonte, raffinage, laminage, étirage et extrusion de l'aluminium et fabrication d'alliages (voir 3313 Production et transformation d'alumine et d'aluminium)

331410 Fonte et affinage de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fondre à partir de minerais des métaux non ferreux autres que l'aluminium; à raffiner ces métaux par des procédés électrolytiques ou autres. Sont inclus les établissements dont les activités secondaires consistent à laminer ou à extruder des formes simples à partir des métaux produits dans le même établissement.

331410-00 Fonte et affinage de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)

Exclusion(s)
- Exploitation de mine d'or ou d'argent (voir 212220 Extraction de minerais d'or et d'argent)
- Fonte et raffinage de l'aluminium (voir 33131 Production et transformation d'alumine et d'aluminium)
- Laminage, étirage, extrusion du cuivre acheté et fabrication d'alliages (voir 331420 Laminage, étirage, extrusion et alliage du cuivre)
- Laminage, étirage, extrusion de métaux non ferreux achetés autres que l'aluminium et le cuivre, et fabrication d'alliages (voir 331490 Laminage, étirage, extrusion et alliage de métaux non ferreux [sauf le cuivre et l'aluminium])

331420 Laminage, étirage, extrusion et alliage du cuivre

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à laminer, à étirer, à extruder et à ré-allier du cuivre, du laiton, du bronze et d'autres alliages du cuivre, pour en faire des produits tels que des plaques, des feuilles, des rubans, des barres, des fils et des tubes, ainsi que des alliages spécialisés. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer par étirage du fil de cuivre (qu'ils lui fassent ensuite subir ou non d'autres opérations, par exemple pour l'isoler), et à récupérer le cuivre à partir de déchets.

331420-00 Laminage, étirage, extrusion et alliage du cuivre

Exclusion(s)
- Fabrication de produits en cuivre et en alliage du cuivre dans un four de fusion ou d'affinage (voir 331410 Fonte et affinage de métaux non ferreux [sauf l'aluminium])
- Moulage du cuivre (voir 33152 Fonderies de métaux non ferreux)
- Isolation de fils et de câbles de cuivre achetés ailleurs (voir 335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication)

331490 Laminage, étirage, extrusion et alliage de métaux non ferreux (sauf le cuivre et l'aluminium)

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à laminer, à étirer, à extruder et à ré-allier des métaux non ferreux et à en faire des produits tels que des plaques, des feuilles, des rubans, des barres, des fils et des tubes, ainsi que des alliages spécialisés. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer par étirage du fil à partir de métaux non-ferreux (qu'ils lui fassent ensuite subir ou non d'autres opérations, par exemple pour l'isoler), ainsi que les établissements qui récupèrent ces métaux à partir de déchets.

331490-00 Laminage, étirage, extrusion et alliage de métaux non ferreux (sauf le cuivre et l'aluminium)

Exclusion(s)
- Fabrication de produits en métaux non ferreux (sauf l'aluminium) dans un four d'affinage ou de fusion (voir 331410 Fonte et affinage de métaux non ferreux [sauf l'aluminium])
- Isolation de fils et câbles achetés (voir 335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication)

3315 Fonderies

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couler du métal fondu dans des moules ou des matrices pour fabriquer des pièces.

Exclusion(s)
- Forgeage et estampage du métal (voir 3321 Forgeage et estampage)

331511 Fonderies de fer

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couler de la gueuse de fer ou des alliages de fer fondus dans des moules pour fabriquer des pièces.

331511-00 Fonderie de fer

331514 Fonderies d'acier

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à utiliser des moules creux ou pleins pour fabriquer des pièces à partir d'acier fondu.

331514-00 Fonderie d'acier

331523 Fonderies de métaux non ferreux, moulage sous pression

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à introduire sous forte pression des métaux non ferreux fondus (aluminium, cuivre, zinc, etc.) dans un moule ou une matrice métallique pour fabriquer des pièces.

331523-00 Fonderies de métaux non ferreux, moulage sous pression

Exclusion(s)
- Fabrication de pièces en métal non ferreux autrement que sous pression (voir 331529 Fonderies de métaux non ferreux [sauf moulage sous pression])

331529 Fonderies de métaux non ferreux (sauf moulage sous pression)

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à couler des métaux non ferreux fondus (aluminium, cuivre, zinc, etc.) dans des moules, autrement que sous pression, pour fabriquer des pièces.

331529-00 Fonderie de métaux non ferreux (sauf moulage sous pression)

Exclusion(s)
- Fabrication de pièces en métal non ferreux sous pression (voir 331523 Fonderies de métaux non ferreux, moulage sous pression)

332 Fabrication de produits métalliques

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à forger, à estamper, à former, à tourner et à assembler des éléments en métaux ferreux et non ferreux pour fabriquer, entre autres, coutellerie et outils à main, produits d'architecture et éléments de charpentes métalliques, chaudières, réservoirs, conteneurs d'expédition, quincaillerie, ressorts et produits en fil métallique, produits tournés, écrous, boulons et vis.

Exclusion(s)
- Fabrication de produits métalliques par laminage, étirage, extrusion, alliage ou moulage (voir 331 Première transformation des métaux)

3321 Forgeage et estampage

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à forger du métal à chaud pour produire une pièce dans ses dimensions et sous sa forme presque définitives; à emboutir et découper des feuilles de métal. Ces établissements travaillent généralement sur commande, fabriquant des pièces de métal estampées ou forgées qu'ils revendent ou qu'ils utilisent pour eux-mêmes. Ces établissements peuvent finir la surface des pièces forgées et estampées qu'ils produisent, par exemple par ébavurage ou meulage, mais ils ne leur font subir aucune autre opération.

332113 Forgeage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à façonner à chaud un métal au moyen de marteaux ou de presses pour forger des pièces. Le forgeage comprend l'utilisation de matrices pour allonger une pièce, l'écrasement de la pièce pour en réduire la longueur et en augmenter la section transversale, ou le perçage de la pièce. Les techniques employées comprennent le travail au marteau, au marteau-pilon, à la presse, au cylindre et à la forge hydraulique, et le refoulage. Ces établissements peuvent effectuer la finition des pièces forgées, notamment en les rectifiant ou en les ébavurant, mais sans les transformer davantage.

332113-00 Forgeage

332118 Estampage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à façonner et à découper des feuilles de métal en une ou plusieurs opérations. Ce travail peut s'effectuer en un seul pressage avec une matrice accouplée à la machine, ou en plusieurs pressages avec plusieurs matrices. Des trous, des fentes, des encoches ou des dessins peuvent être aménagés dans la pièce avant son découpage aux dimensions voulues et son ébavurage, ou bien l'opération se limite à un estampage proprement dit. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à façonner sur mesure des feuilles métalliques à l'aide de cylindres rotatifs de différentes formes et dimensions.

332118-00 Estampage bouchons et capsules de bouteilles en métal, estampage

Exclusion(s)

- Emboutissage de pièces pour automobiles (voir 336370 Emboutissage de pièces en métal pour véhicules automobiles)

3322 Fabrication de coutellerie et d'outils à main

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la coutellerie et des couverts plaqués de métal précieux et non précieux. Sont inclus les établissements dont l'activité consiste à fabriquer des limes et d'autres outils à main ou tranchants, utilisés pour le travail des métaux et du bois et pour des travaux généraux d'entretien.

332210 Fabrication de coutellerie et d'outils à main

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la coutellerie et des couverts plaqués de métal précieux et non précieux. Sont inclus les établissements dont l'activité consiste à fabriquer des limes et d'autres outils à main ou tranchants, utilisés pour le travail des métaux et du bois et pour des travaux généraux d'entretien.

332210-00 Fabrication de coutellerie et d'outils à main

Exclusion(s)

- Fabrication de coutellerie en métal précieux (voir 339910 Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie)

3323 Fabrication de produits d'architecture et d'éléments de charpentes métalliques

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des éléments métalliques pour des travaux de charpente ou d'architecture.

332311 Préfabrication de bâtiments en métal et de leurs composants

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à préfabriquer des bâtiments métalliques.

332311-00 Préfabrication bâtiments de ferme préfabriqués en métal, fabrication

Exclusion(s)

- Préfabrication de bâtiments à ossature de bois (voir 321992 Préfabrication de bâtiments en bois)

332314 Fabrication de barres pour béton armé

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des assemblages et autres ouvrages de barres d'armature pour le béton par coupage, pliage et façonnage de barres d'armature à haute adhérence achetées.

332314-00 Fabrication de barres pour béton armé

332319 Fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe dont l'activité principale consiste à découper, à percer, à plier, à façonner et à souder des plaques d'acier achetées pour en faire des tôles épaisses et des éléments de charpente. Ce travail peut être effectué sur mesure ou à la chaîne, en vue d'un montage en usine ou sur place. Ces établissements peuvent à la fois fabriquer et installer.

332319-00 Fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes

332321 Fabrication de portes et de fenêtres en métal

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer portes et fenêtres, seuils, cadres de portes et fenêtres, moustiquaires, moulures et garnitures métalliques (habituellement en acier ou en aluminium).

332321-00 Fabrication de portes et de fenêtres en métal

Exclusion(s)
- Fabrication de portes et fenêtres en bois recouvertes de métal (voir 321911 Fabrication de fenêtres et de portes en bois)

332329 Fabrication d'autres produits métalliques d'ornement et d'architecture

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits métalliques d'ornement et d'architecture.

332329-00 Fabrication d'autres produits métalliques d'ornement et d'architecture

Exclusion(s)
- Préfabrication de bâtiments en métal (voir 332311 Préfabrication de bâtiments en métal et de leurs composants)
- Fabrication de clôtures et de barrières avec du fil métallique acheté (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)

3324 Fabrication de chaudières, de réservoirs et de contenants d'expédition

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à découper, à façonner et à souder des pièces métalliques pour fabriquer des produits tels que des chaudières, des échangeurs de chaleur et des réservoirs en métal épais, et des boîtes de conserve, des boîtes et d'autres contenants en métal léger.

332410 Fabrication de chaudières et d'échangeurs de chaleur

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à découper, à façonner et à souder des plaques, des barres ou des feuilles de métal, des tuyaux et des tubes, sur mesure ou à la chaîne, pour fabriquer des chaudières et leurs pièces (y compris celles des centrales nucléaires) montées en usine ou sur place. Ces établissements peuvent à la fois fabriquer et installer.

332410-00 Fabrication de chaudières et d'échangeurs de chaleur

Exclusion(s)
- Montage de chaudières achetées ailleurs (voir 238220 Entrepreneurs en plomberie, chauffage et climatisation)
- Fabrication de chaudières sectionnelles en fonte (voir 333416 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale)

332420 Fabrication de réservoirs en métal (épais)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à découper, à façonner et à souder des pièces en acier épais pour fabriquer des réservoirs. Sont inclus les établissements dont l'activité consiste à fabriquer et à installer de gros réservoirs, qui doivent être montés sur place.

332420-00 Fabrication de réservoirs en métal (épais)

Exclusion(s)
- Fabrication de citernes pour les camions-citernes (voir 33621 Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles)

332431 Fabrication de canettes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des canettes, des couvercles et des fonds en métal.

332431-00 Fabrication de canettes

Exclusion(s)
- Fabrication de conteneurs d'expédition en métal léger (voir 332439 Fabrication d'autres contenants en métal)

332439 Fabrication d'autres contenants en métal

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des contenants métalliques (sauf les canettes) en métal léger.

332439-00 Fabrication d'autres contenants en métal

Exclusion(s)
- Fabrication de canettes métalliques (voir 332431 Fabrication de canettes)
- Remise à neuf de tonneaux et de conteneurs d'expédition (voir 811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel [sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique])

3325 Fabrication d'articles de quincaillerie

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la quincaillerie métallique.

332510 Fabrication d'articles de quincaillerie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer de la quincaillerie métallique.

332510-00 Fabrication d'articles de quincaillerie

3326 Fabrication de ressorts et de produits en fil métallique

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits faits de fil métallique acheté.

332611 Fabrication de ressorts (en métal épais)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des ressorts en métal épais. Ces ressorts sont généralement utilisés pour des machines, des véhicules automobiles et d'autre matériel de transport.

332611-00 Fabrication de ressorts (en métal épais)

Exclusion(s)
- Fabrication de ressorts en fil métallique, tels que des ressorts de rembourrage (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)
- Fabrication de ressorts de précision tels que les spiraux, ainsi que les ressorts d'horlogerie et de divers instruments (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- Fabrication de ressorts de rappel pour des moteurs à combustion interne (voir 336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles)

332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits faits de fil métallique acheté.

332619-00 Fabrication d'autres produits en fil métallique

Exclusion(s)
- Fabrication par étirage de fil de fer ou d'acier (voir 331110 Sidérurgie)
- Fabrication par étirage de fil d'aluminium (voir 331317 Laminage, étirage, extrusion et alliage de l'aluminium)
- Fabrication par étirage de fil de cuivre (voir 331420 Laminage, étirage, extrusion et alliage du cuivre)
- Fabrication par étirage de fil non ferreux, sauf en cuivre et en aluminium (voir 331490 Laminage, étirage, extrusion et alliage de métaux non ferreux [sauf le cuivre et l'aluminium])
- Fabrication de fil électrique en isolant du fil acheté (voir 335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication)

3327 Ateliers d'usinage, fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des ateliers d'usinage, qui utilisent des machines-outils telles que des tours et des visseuses automatiques, pour tourner, aléser, fileter ou transformer d'une autre façon du métal et fabriquer des pièces, autres que des machines complètes, destinées à être vendues. Sont inclus les ateliers qui produisent à la chaîne des pièces d'assemblage industrielles, telles que des boulons, des écrous et des vis.

332710 Ateliers d'usinage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des machines-outils, telles que des tours (y compris ceux à commande numérique), des visseuses automatiques, des aléseuses, des polisseuses, des fraiseuses et d'autres machines servant à travailler le métal, pour produire des pièces et des équipements, autres que des machines complètes, destinés à être vendus. Sont inclus les ateliers de fabrication sur mesure et de réparation.

332710-00 Atelier d'usinage

332720 Fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à tourner, à dresser, à façonner, à fendre, à aléser, à fileter et à moleter du métal sur des machines-outils ou des tours équipés d'un outil coupant pour fabriquer des produits de précision. Sont inclus les établissements dont l'activité consiste à fabriquer des pièces d'assemblage métalliques, telles que des boulons, des écrous, des rivets et des rondelles.

332720-00 Fabrication de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons

Exclusion(s)
- Fabrication de rondelles plates (voir 33211 Forgeage et estampage)

3328 Revêtement, gravure, traitement thermique et par le froid, et activités analogues

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recouvrir, à graver, à travailler à chaud ou à traiter le métal d'autres façons semblables. Ces activités consistent souvent à chauffer le métal, en général pour le durcir. Habituellement, le durcissement du métal est compris. Parmi les autres activités de ce groupe, notons le trempage, le brasage, le placage (y compris la galvanoplastie et le

chromage), le polissage, le sablage et la coloration du métal et des produits métalliques. Sont inclus les établissements qui effectuent ces opérations sur d'autres matières, telles que le plastique, en plus des métaux, ainsi que les établissements dont l'activité principale consiste à appliquer des placages en métaux précieux sur des produits destinés à être vendus.

332810 Revêtement, gravure, traitement thermique et par le froid, et activités analogues

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recouvrir, à graver, à travailler à chaud ou à traiter le métal d'autres façons semblables. Ces activités consistent souvent à chauffer le métal, en général pour le durcir. Habituellement, le durcissement du métal est compris. Parmi les autres activités de cette classe, notons le trempage, le brasage, le placage (y compris la galvanoplastie et le chromage), le polissage, le sablage et la coloration du métal et des produits métalliques. Sont inclus les établissements qui effectuent ces opérations sur d'autres matières, telles que le plastique, en plus des métaux, ainsi que les établissements dont l'activité principale consiste à appliquer des placages en métaux précieux sur des produits destinés à être vendus.

332810-00 Revêtement, gravure, traitement thermique et par le froid, et activités analogues

Exclusion(s)
- Tournage du métal (voir 332710 Ateliers d'usinage)
- Gravure à l'eau-forte ou autrement des bijoux et des articles en métaux précieux (voir 339910 Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie)
- Fabrication, recouvrement et gravure de produits (activité classée au secteur de la fabrication selon le produit fabriqué)

3329 Fabrication d'autres produits métalliques

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits métalliques.

332910 Fabrication de soupapes en métal

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couler et à usiner des soupapes en métal utilisées pour régler le débit de liquides et de gaz, et des appareils et accessoires connexes.

Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des tuyauteries hydrauliques et pneumatiques.

332910-00 Fabrication de soupapes en métal

Exclusion(s)
- Fabrication de valves pour les moteurs diesel (voir 333619 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance)
- Fabrication de valves pour les moteurs à essence (voir 336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles)

332991 Fabrication de roulements à billes et à rouleaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des roulements à billes et à rouleaux, avec leurs pièces, par exemple des chemins de roulement.

332991-00 Fabrication de roulements à billes et à rouleaux

Exclusion(s)
- Fabrication de paliers lisses (voir 333619 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance)

332999 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits métalliques.

332999-00 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers

Exclusion(s)
- Fabrication d'explosifs et de détonateurs pour explosifs (voir 325920 Fabrication d'explosifs)

333 Fabrication de machines

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines industrielles et commerciales. Ces établissements assemblent des pièces pour former des éléments, des sous-ensembles et des machines complètes. Ils peuvent fabriquer eux-mêmes les pièces, au moyen de procédés généraux de transformation des métaux ou encore les acheter.

Ils ont tendance à se spécialiser dans la production de machines conçues pour des applications particulières, ce qui se reflète dans la structure des groupes et des classes. Il existe une distinction fondamentale entre les machines employées de façon générale pour diverses applications industrielles (machines d'usage général),

comme les opérations de pompage ou d'usinage, et celles conçues pour être utilisées dans une industrie particulière (machines d'usage particulier), comme dans l'agriculture ou l'imprimerie. Les trois premiers groupes se composent d'établissements qui produisent des machines d'usage particulier. Les établissements qui produisent des machines d'usage général sont classés dans les autres groupes.

Les établissements dont l'activité principale consiste à remettre à neuf des machines sont rangés dans la même classe que les établissements qui fabriquent des machines neuves du même type. Sauf indication contraire, les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des pièces conçues pour être utilisées de façon exclusive ou principale avec une machine particulière sont rangés dans la même classe que les établissements qui fabriquent ce type de machine.

3331 Fabrication de machines pour l'agriculture, la construction et l'extraction minière

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines conçues pour être utilisées dans l'agriculture, la construction et l'industrie minière.

333110 Fabrication de machines agricoles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines servant aux travaux agricoles (préparation et entretien du sol; plantations; moisson et battage; arrosage des champs; préparation des récoltes pour leur commercialisation) ou aux travaux horticoles et d'entretien des pelouses résidentielles. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des souffleuses à neige.

333110-00 Fabrication de machines agricoles

Exclusion(s)
- Fabrication d'outils à main pour l'agriculture, comme des cisailles et des tondeuses non motorisées (voir 332210 Fabrication de coutellerie et d'outils à main)
- Fabrication d'enclos, de stalles et de barrières métalliques pour le bétail (voir 332329 Fabrication d'autres produits métalliques d'ornement et d'architecture)
- Fabrication de machines qui transforment les produits alimentaires, comme du matériel de transformation du lait (voir 333248 Fabrication de toutes les autres machines industrielles)
- Fabrication de systèmes transporteurs et de monte-charge pour l'agriculture (voir 333920 Fabrication de matériel de manutention)

333120 Fabrication de machines pour la construction

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines et du matériel lourds, qui servent principalement à l'industrie de la construction : tracteurs à chenilles ou à pneus munis de lames ou de dents défonceuses, camions à chargement frontal, grues, bétonneuses, pelles mécaniques et épandeuses. Les machines qui peuvent être utilisées à la fois dans l'industrie de la construction et dans l'industrie de l'extraction minière sont traitées comme des machines pour la construction. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines pour les travaux forestiers comme la coupe et la manutention des arbres.

333120-00 Fabrication de machines pour la construction

Exclusion(s)
- Fabrication de tracteurs agricoles (voir 333110 Fabrication de machines agricoles)
- Fabrication de machines pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière (voir 333130 Fabrication de machines pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière)
- Fabrication de ponts roulants pour les usines, de palans, de grues et de palans sur camion, de treuils, de plates-formes aériennes et de palans pour le dépannage des automobiles (voir 333920 Fabrication de matériel de manutention)
- Fabrication de poseuses de rails, de machines de ballastage et d'autres équipements pour la pose des voies de chemin de fer (voir 336510 Fabrication de matériel ferroviaire roulant)

333130 Fabrication de machines pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du matériel pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière.

333130-00 Fabrication de machines pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière

Exclusion(s)
- Fabrication de machines pour la construction et l'exploitation minière, y compris les concasseurs de pierres portables (voir 333120 Fabrication de machines pour la construction)

- Fabrication d'appareils pour le transport du charbon et du minerai (voir 333920 Fabrication de matériel de manutention)
- Fabrication de locomotives pour l'extraction minière souterraine (voir 336510 Fabrication de matériel ferroviaire roulant)
- Fabrication de plates-formes pour le forage de puits et la production de pétrole et de gaz en mer (voir 33661 Construction de navires et d'embarcations)

3332 Fabrication de machines industrielles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines conçues pour être utilisées dans des industries manufacturières précises.

333245 Fabrication de machines pour les scieries et le travail du bois

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines servant à transformer des billes de bois ou du bois d'œuvre.

333245-00 Fabrication de machines pour les scieries et le travail du bois

Exclusion(s)
- Fabrication d'outils non motorisés, comme des rabots et des scies à main (voir 332210 Fabrication de coutellerie et d'outils à main)
- Fabrication de sécheuses de bois d'œuvre et de plaquages (voir 333248 Fabrication de toutes les autres machines industrielles)
- Fabrication d'outils à main mécanique (voir 333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général)

333246 Fabrication de machines pour l'industrie du caoutchouc et du plastique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines qui servent au traitement du caoutchouc et du plastique.

333246-00 Fabrication de machines pour l'industrie du caoutchouc et du plastique

Exclusion(s)
- Fabrication de moules industriels pour des machines servant à travailler le plastique ou le caoutchouc (voir 333511 Fabrication de moules industriels)

333247 Fabrication de machines pour l'industrie papetière

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines servant à faire le papier.

333247-00 Fabrication de machines pour l'industrie papetière

333248 Fabrication de toutes les autres machines industrielles

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines industrielles.

333248-00 Fabrication de toutes les autres machines industrielles

Exclusion(s)
- Fabrication de matériel commercial servant à cuire et à réchauffer des aliments (voir 333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)
- Fabrication de matériel de réfrigération industriel (voir 333416 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale)
- Fabrication de machines pour l'emballage des aliments et des boissons (voir 333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général)

3333 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines servant dans le secteur du commerce et des services.

333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines servant dans le secteur du commerce et des services.

333310-00 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services

Exclusion(s)
- Fabrication de films, de papier, de tissus et de plaques sensibles; de produits chimiques pour la photographie; d'encre et de cartouches d'encre pour les photocopieuses (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)
- Fabrication de matériel informatique et de périphériques; de machines pour les points de vente et de guichets automatiques (voir 334110 Fabrication de matériel informatique et périphérique)

- Fabrication de téléviseurs et de caméras vidéo (voir 334310 Fabrication de matériel audio et vidéo)
- Fabrication d'horloges et d'autres appareils servant à mesurer le temps (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- Fabrication de taille-crayons, d'agrafeuses et d'autres fournitures de bureau (voir 339940 Fabrication de fournitures de bureau (sauf la papeterie))

3334 Fabrication d'appareils de ventilation, de chauffage, de climatisation et de réfrigération commerciale

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du matériel de ventilation, de chauffage, de climatisation et de réfrigération commerciale.

333413 Fabrication de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines soufflantes industrielles et commerciales.

333413-00 Fabrication de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux

Exclusion(s)
- Fabrication d'aérateurs domestiques (sauf pour les greniers), ainsi que d'appareils de chauffage, d'humidificateurs et de déshumidificateurs électriques portatifs (voir 335210 Fabrication de petits appareils électroménagers)

333416 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du matériel de chauffage électrique et non électrique, ainsi que du matériel de réfrigération commercial et industriel.

333416-00 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale

Exclusion(s)
- Fabrication de chaudières industrielles, de chaudières à vapeur haute pression et de chaudières marines (voir 332410 Fabrication de chaudières et d'échangeurs de chaleur)
- Fabrication de matériel commercial pour cuire et réchauffer les aliments (voir 333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)
- Fabrication de machines soufflantes pour du matériel de chauffage à air pulsé (voir 333413 Fabrication de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux)
- Fabrication de fourneaux et de fours industriels (voir 333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général)
- Fabrication de fours, de cuisinières, de réfrigérateurs, de congélateurs et de rafraîchisseurs d'eau domestiques (voir 335223 Fabrication de gros appareils ménagers de cuisine)
- Fabrication de climatiseurs et de compresseurs pour les véhicules à moteur (voir 336390 Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles)

3335 Fabrication de machines-outils pour le travail du métal

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines utilisées pour couper et façonner le métal, (sauf les outils à main), ainsi que des produits connexes. Il s'agit de machines qui, lorsqu'elles fonctionnent, ne peuvent être tenues par une personne. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des moules industriels; des outils, des calibres, des matrices et des bâtis; des accessoires et des pièces pour machines-outils; des rouleaux.

333511 Fabrication de moules industriels

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couler et à usiner des moules métalliques industriels.

333511-00 Fabrication de moules industriels

Exclusion(s)
- Fabrication de moules pour la production de gros lingots d'acier (voir 331511 Fonderies de fer)

333519 Fabrication d'autres machines-outils pour le travail du métal

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines utilisées pour couper et façonner le métal (sauf les outils à main), ainsi que des produits connexes (sauf les moules industriels). Il s'agit de machines qui, lorsqu'elles fonctionnent, ne peuvent être tenues par une personne. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des outils, des calibres, des matrices et des bâtis; des accessoires et des pièces pour machines-outils; des rouleaux.

333519-00 Fabrication d'autres machines-outils pour le travail du métal

Exclusion(s)
- Fabrication de matrices de découpe (sauf pour la découpe du métal), d'outils à main (non motorisés), d'appareils de mesure de précision, de lames pour les scies et de scies à main (voir 332210 Fabrication de coutellerie et d'outils à main)
- Fabrication de machines servant à couper et à façonner le bois (voir 333245 Fabrication de machines pour les scieries et le travail du bois)
- Fabrication de moules utilisés pour couler des pièces en fonte ou autres, pour travailler le plâtre, le caoutchouc, le plastique ou le verre, et d'autres machines semblables (voir 333511 Fabrication de moules industriels)
- Fabrication d'outils à main mécanique, de matériel de soudage et de robots industriels (voir 333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général)

3336 Fabrication de moteurs, de turbines et de matériel de transmission de puissance

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des turbines et des turbogénérateurs; des moteurs à combustion interne (sauf pour les automobiles et les avions); des variateurs de vitesse, des mécanismes d'entraînement à grande vitesse et des embrayages industriels. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des turbogénérateurs à vent ou à énergie solaire et des éoliennes servant à produire de l'électricité.

333611 Fabrication de turbines et de groupes turbogénérateurs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des turbines et des turbogénérateurs.

333611-00 Fabrication de turbines et de groupes turbogénérateurs

Exclusion(s)
- Fabrication de turbines pour avions (voir 336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces)

333619 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des moteurs et du matériel de transmission.

333619-00 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance

Exclusion(s)
- Fabrication de roulements à billes et à rouleaux (voir 332991 Fabrication de roulements à billes et à rouleaux)
- Fabrication d'appareils de transmission et de distribution du courant, et de moteurs électriques, sauf les moteurs hors-bord (voir 33531 Fabrication de matériel électrique)
- Fabrication de moteurs pour automobiles, sauf les moteurs diesels (voir 336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles)
- Fabrication de matériel de motopropulsion pour véhicules automobiles (voir 336350 Fabrication de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles)
- Fabrication de moteurs et de groupes motopropulseurs pour avions (voir 336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces)

3339 Fabrication d'autres machines d'usage général

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines qui ne sont pas conçues pour être utilisées dans une industrie particulière.

333910 Fabrication de pompes et de compresseurs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des pompes, du matériel de pompage et des compresseurs d'usage courant.

333910-00 Fabrication de pompes et de compresseurs

Exclusion(s)
- Fabrication de matériel de vaporisation et de poudrage agricole (voir 333110 Fabrication de machines agricoles)
- Fabrication de systèmes de climatisation et de réfrigération et de compresseurs (sauf pour les véhicules automobiles) (voir 333416 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale)
- Fabrication de pompes pneumatiques et de moteurs pour transmissions pneumatiques (voir 333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général)
- Fabrication de pompes pour véhicules automobiles (voir 336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles)

- Fabrication de climatiseurs et de compresseurs pour véhicules automobiles (voir 336390 Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles)
- Fabrication de pompes à vide pour des laboratoires (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)

333920 Fabrication de matériel de manutention

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer du matériel de manutention.

333920-00 Fabrication de matériel de manutention

Exclusion(s)
- Fabrication de tracteurs à pneus d'usage agricole (voir 333110 Fabrication de machines agricoles)
- Fabrication de tracteurs et de grues servant dans la construction (voir 333120 Fabrication de machines pour la construction)
- Fabrication de remorques pour véhicules automobiles (voir 33621 Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles)

333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fabriquer des machines qui ne sont pas conçues pour être utilisées dans une industrie particulière.

333990-00 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général

Exclusion(s)
- Fabrication de fours de boulanger, ainsi que de fours chimiques, à bois et à ciment (voir 333248 Fabrication de toutes les autres machines industrielles)
- Fabrication de filtres pour chaudières (voir 333413 Fabrication de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux)
- Fabrication de transformateurs pour le soudage électrique (voir 335311 Fabrication de transformateurs de puissance et de distribution et de transformateurs spéciaux)
- Fabrication de filtres pour moteurs de véhicules automobiles (voir 336390 Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles)
- Fabrication de bascules et de balances de laboratoire (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)

334 Fabrication de produits informatiques et électroniques

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'ordinateurs, de matériel périphérique informatique, de matériel de communication et de produits électroniques similaires de même que des composants de ces produits. Les établissements de fabrication de produits informatiques et électroniques font appel à des processus de production caractérisés par la conception et l'utilisation de circuits intégrés et par le recours à des technologies très spécialisées de miniaturisation.

3341 Fabrication de matériel informatique et périphérique

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'ordinateurs et de matériel périphérique informatique.

Les ordinateurs peuvent être de type numérique, analogique ou hybride. Le type le plus fréquent, l'ordinateur numérique, est doté de dispositifs permettant d'exécuter toutes les fonctions suivantes : (1) le stockage des programmes de traitement et des données immédiatement nécessaires à l'exécution du programme; (2) la programmation sans contrainte en fonction des besoins de l'utilisateur; (3) les calculs arithmétiques déterminés par l'utilisateur; (4) l'exécution, sans intervention humaine, d'un programme de traitement qui exige de l'ordinateur une modification de cette exécution, par décision logique, pendant le passage-machine. Les ordinateurs analogiques sont capables de simuler des modèles mathématiques et sont minimalement dotés de dispositifs analogiques, de commande et de programmation.

Les périphériques sont des ensembles autonomes de composants, mais qui sont conçus pour être utilisés avec des ordinateurs. Pour les fins de la classification, un périphérique doit comporter plus d'une plaquette de circuits chargée. Le matériel périphérique peut être installé à l'intérieur ou à l'extérieur du boîtier de l'ordinateur. Parmi les principaux types de matériel périphérique, notons les dispositifs d'entrée-sortie comme les écrans, les claviers, les souris et les manettes de jeux; les dispositifs de stockage comme les lecteurs de disques et de cédérom; les imprimantes. Les terminaux passifs, les guichets automatiques bancaires (GAB), les terminaux de point de vente (TPV) et les dispositifs de balayage de codes à barres sont considérés comme du matériel périphérique.

Les ordinateurs et le matériel périphérique peuvent être vendus en unités complètes ou en trousses que l'acheteur devra monter lui-même.

334110 Fabrication de matériel informatique et périphérique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'ordinateurs et de matériel périphérique informatique.

Les ordinateurs peuvent être de type numérique, analogique ou hybride. Le type le plus fréquent, l'ordinateur numérique, est doté de dispositifs permettant d'exécuter toutes les fonctions suivantes : (1) le stockage des programmes de traitement et des données immédiatement nécessaires à l'exécution du programme; (2) la programmation sans contrainte en fonction des besoins de l'utilisateur; (3) les calculs arithmétiques déterminés par l'utilisateur; (4) l'exécution, sans intervention humaine, d'un programme de traitement qui exige de l'ordinateur une modification de cette exécution, par décision logique, pendant le passage-machine. Les ordinateurs analogiques sont capables de simuler des modèles mathématiques et sont minimalement dotés de dispositifs analogiques, de commande et de programmation.

Les périphériques sont des ensembles autonomes de composants, mais qui sont conçus pour être utilisés avec des ordinateurs. Pour les fins de la classification, un périphérique doit comporter plus d'une plaquette de circuits chargée. Le matériel périphérique peut être installé à l'intérieur ou à l'extérieur du boîtier de l'ordinateur. Parmi les principaux types de matériel périphérique, notons les dispositifs d'entrée-sortie comme les écrans, les claviers, les souris et les manettes de jeux; les dispositifs de stockage comme les lecteurs de disques et cédérom; les imprimantes. Les terminaux passifs, les guichets automatiques bancaires (GAB), les terminaux de point de vente (TPV) et les dispositifs de balayage de codes à barres sont considérés comme du matériel périphérique.

Les ordinateurs et le matériel périphérique peuvent être vendus en unités complètes ou en trousses que l'acheteur devra monter lui-même.

334110-00 Fabrication de matériel informatique et périphérique

Exclusion(s)
- Fabrication de commutateurs numériques de télécommunications, de matériel de communication pour réseaux locaux et pour réseaux longue distance comme des passerelles et des routeurs (voir 334210 Fabrication de matériel téléphonique)
- Fabrication de haut-parleurs destinés à être utilisés dans les ordinateurs (voir 334310 Fabrication de matériel audio et vidéo)
- Fabrication de dispositifs internes de plaquettes de circuits imprimés chargées comme les cartes sonores, les cartes vidéo, les cartes de contrôle et les cartes d'interface réseau; de modems pour ordinateurs personnels qu'ils soient internes ou externes; d'unités centrales, de puces mémoires et de circuits intégrés semblables (voir 334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques)
- Fabrication de dispositifs internes de plaquettes de circuits imprimés chargées comme les cartes sonores, les cartes vidéo, les cartes de contrôle et les cartes d'interface réseau; de modems pour ordinateurs personnels qu'ils soient internes ou externes; d'unités centrales de traitement, de puces mémoires et de circuits intégrés similaires (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- Vente au détail d'ordinateurs assemblés dans le magasin (voir 443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels)
- Fabrication d'appareils ou de matériel comportant des ordinateurs électroniques pour des fins d'exploitation ou de contrôle ainsi que des fonctions de commande intégrées (autres classes du secteur de la fabrication selon la classification des appareils et du matériel visés)
- Fabrication de pièces comme les boîtiers, les pièces embouties, les câbles et les commutateurs d'ordinateurs et de matériel périphérique (autres classes du secteur de la fabrication selon le processus de production)

3342 Fabrication de matériel de communication

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel servant à capter, par des moyens électroniques, des signaux par câble ou par air, comme le matériel téléphonique, le matériel de radiodiffusion et de télédiffusion ainsi que le matériel de communication par satellite.

334210 Fabrication de matériel téléphonique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel téléphonique et d'équipement de transmission de données par fil. Ces produits peuvent être des appareils autonomes ou des composants de systèmes plus grands.

334210-00 Fabrication de matériel téléphonique

Exclusion(s)
- Fabrication de téléphones cellulaires et de matériel de transmission par micro-ondes (voir 334220 Fabrication de matériel de radiodiffusion, de télédiffusion et de communication sans fil)

- Fabrication de modems internes et externes pour ordinateurs, de modems télécopieurs et de transformateurs téléphoniques
  (voir 334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques)

334220 Fabrication de matériel de radiodiffusion, de télédiffusion et de communication sans fil

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel de radiodiffusion, de télédiffusion et de communication sans fil.

334220-00 Fabrication de matériel de radiodiffusion, de télédiffusion et de communication sans fil

Exclusion(s)
- Fabrication de matériel de communication interne à fil et sans fil (interphone)
  (voir 334290 Fabrication d'autres types de matériel de communication)
- Fabrication de matériel domestique audio et vidéo comme les téléviseurs et les radios
  (voir 334310 Fabrication de matériel audio et vidéo)

334290 Fabrication d'autres types de matériel de communication

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication de matériel de communication.

334290-00 Fabrication d'autres types de matériel de communication

3343 Fabrication de matériel audio et vidéo

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel électronique audio et vidéo.

334310 Fabrication de matériel audio et vidéo

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel électronique audio et vidéo.

334310-00 Fabrication de matériel audio et vidéo

Exclusion(s)
- Fabrication de matériel photographique et cinématographique (voir 33331 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)
- Fabrication de répondeurs (voir 33421 Fabrication de matériel téléphonique)

3344 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques.

Cette classe couvre les activités suivantes touchant les plaquettes de circuits imprimés : la production de matière stratifiée; la fabrication de plaquettes nues de circuits imprimés (rigides ou flexibles) sans composants électroniques; le chargement des composants électroniques sur les plaquettes.

334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques.

Cette classe couvre les activités suivantes touchant les plaquettes de circuits imprimés : la production de matière stratifiée; la fabrication de plaquettes nues de circuits imprimés (rigides ou flexibles) sans composants électroniques; le chargement des composants électroniques sur les plaquettes.

334410-00 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques

Exclusion(s)
- Fabrication de tubes à rayons X
  (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication (voir 335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication)
- Fabrication de condensateurs, de redresseurs, de limiteurs de surtension et d'autres types de matériel et composants électriques
  (voir 335990 Fabrication de tous les autres types de matériel et composants électriques)
- Fabrication de produits finis dotés de plaquettes de circuits imprimés chargées (autres classes de fabrication selon la classification du produit final)

3345 Fabrication d'instruments de navigation, de mesure et de commande et d'instruments médicaux

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'instruments de navigation, de mesure et de commande ainsi que d'instruments médicaux.

334511 Fabrication d'instruments de navigation et de guidage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel de navigation et de guidage.

334511-00 Fabrication d'instruments de navigation et de guidage

Exclusion(s)

- Fabrication du matériel des systèmes de positionnement global (GPS) (voir 334220 Fabrication de matériel de radiodiffusion, de télédiffusion et de communication sans fil)
- Fabrication d'instruments de moteurs d'aéronefs et de systèmes et matériel météorologiques (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)

334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'appareils de mesure et de commande ainsi que d'appareils médicaux.

334512-00 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux

Exclusion(s)

- Fabrication d'instruments d'optique (voir 333310 Fabrication de machines pour le commerce et les industries de services)
- Fabrication de matériel servant à mesurer et à tester les signaux de communication (voir 3342 Fabrication de matériel de communication)
- Fabrication de transformateurs d'instruments, y compris les transformateurs portatifs (voir 334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques)
- Fabrication de commutateurs et de relais de commande de moteurs, y compris les relais de temporisation (voir 335315 Fabrication d'appareillage de connexion, de commutation et de relais et de commandes d'usage industriel)
- Fabrication de commutateurs pour les appareils (voir 335930 Fabrication de dispositifs de câblage)
- Fabrication de thermomètres médicaux et d'appareils médicaux et thérapeutiques non électriques (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)

3346 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de supports magnétiques et optiques et la reproduction en série d'enregistrements sur de tels supports. Les supports comprennent les bandes sonores et les bandes magnétoscopiques, les disquettes, les disques durs et les disques optiques compacts. Les produits de cette classe sont les supports vides de même que les produits logiciels (scellés), audio, vidéo et multimédias enregistrés sur ces supports.

334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de supports magnétiques et optiques et la reproduction en série d'enregistrements sur de tels supports. Les supports comprennent les bandes sonores et les bandes magnétoscopiques, les disquettes, les disques durs et les disques optiques compacts. Les produits de cette classe sont les supports vides de même que les produits logiciels (scellés), audio, vidéo et multimédias enregistrés sur ces supports.

334610-00 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques

Exclusion(s)

- Conception, mise au point ou édition de logiciels ou de documentation en série; édition et reproduction de logiciels dans des installations intégrées (voir 51121 Éditeurs de logiciels)
- Production et édition audio et vidéo, y compris la production de bandes maîtresses et de matrices d'enregistrement; édition et reproduction de matériel audio, vidéo et cinématographique dans des installations intégrées (voir 512 Industries du film et de l'enregistrement sonore)

335 Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits destinés à la production, à la distribution et à l'utilisation d'électricité.

3351 Fabrication de matériel électrique d'éclairage

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'ampoules et de tubes électriques, ainsi que d'appareils d'éclairage.

335110 Fabrication d'ampoules électriques et de leurs pièces

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de tous les types de lampes électriques (ampoules et tubes).

335110-00 Fabrication d'ampoules électriques et de leurs pièces

335120 Fabrication d'appareils d'éclairage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de luminaires et de lampes.

335120-00 Fabrication d'appareils d'éclairage

Exclusion(s)

- Fabrication d'abat-jour en plastique (voir 326198 Fabrication de tous les autres produits en plastique)
- Fabrication de verrerie pour luminaires résidentiels (voir 32721 Fabrication de verre et de produits en verre)
- Fabrication de phares à bloc optique étanche et d'autres ampoules pour véhicules automobiles (voir 335110 Fabrication d'ampoules électriques et de leurs pièces)
- Fabrication d'appareils d'éclairage pour véhicules automobiles (voir 336320 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles)

3352 Fabrication d'appareils ménagers

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'appareils de cuisine, d'appareils de salle de bain et d'autres appareils ménagers.

335210 Fabrication de petits appareils électroménagers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de petits appareils électriques ménagers et commerciaux et d'autres petits appareils.

335210-00 Fabrication de petits appareils électroménagers

Exclusion(s)

- Fabrication de machines à coudre ménagères (voir 333248 Fabrication de toutes les autres machines industrielles)
- Fabrication de chauffe-eau domestiques (voir 335229 Fabrication d'autres gros appareils ménagers)

335223 Fabrication de gros appareils ménagers de cuisine

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de gros appareils et accessoires de cuisine électriques et non électriques.

335223-00 Fabrication de gros appareils ménagers de cuisine

335229 Fabrication d'autres gros appareils ménagers

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication de gros appareils et accessoires ménagers électriques et non électriques.

335229-00 Fabrication d'autres gros appareils ménagers

Exclusion(s)

- Fabrication de machines à coudre domestiques (voir 333248 Fabrication de toutes les autres machines industrielles)

3353 Fabrication de matériel électrique

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel de production et de distribution d'électricité.

335311 Fabrication de transformateurs de puissance et de distribution et de transformateurs spéciaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de transformateurs de puissance, de distribution et de mesure ainsi que de transformateurs spéciaux.

335311-00 Fabrication de transformateurs de puissance et de distribution et de transformateurs spéciaux

Exclusion(s)

- Fabrication de transformateurs électroniques (voir 334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques)

335312 Fabrication de moteurs et de générateurs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de moteurs électriques et de générateurs.

335312-00 Fabrication de moteurs et de générateurs

Exclusion(s)
- Fabrication de matériel électrique automobile, comme les démarreurs, les générateurs et les alternateurs (voir 336320 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles)

335315 Fabrication d'appareillage de connexion, de commutation et de relais et de commandes d'usage industriel

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'appareillage de connexion électrique et de matériel de protection.

335315-00 Fabrication d'appareillage de connexion, de commutation et de relais et de commandes d'usage industriel

Exclusion(s)
- Fabrication d'instruments de commande pour procédés industriels (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)

3359 Fabrication d'autres types de matériel et de composants électriques

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la fabrication de dispositifs de stockage et de transmission d'électricité, et d'accessoires pour le transport du courant.

335910 Fabrication de batteries et de piles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de piles et de batteries primaires, de piles et de batteries secondaires de stockage ou d'accumulateurs, ainsi que leurs pièces.

335910-00 Fabrication de batteries et de piles

335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des fils et des câbles électriques et de communication isolés faits de fils non ferreux et de fibres optiques achetés.

335920-00 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication

Exclusion(s)
- Fabrication de fibres optiques, de faisceaux et de câbles non gainés (voir 327214 Fabrication de verre)
- Étirage et isolation de fils qu'ils fabriquent eux-mêmes (voir 331 Première transformation des métaux)
- Fabrication de produits en fil métallique non isolés (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)

335930 Fabrication de dispositifs de câblage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de dispositifs de câblage porteurs et non porteurs de courant.

335930-00 Fabrication de dispositifs de câblage

Exclusion(s)
- Fabrication de câbles et de fils électriques fabriqués par les tréfileries (voir 331 Première transformation des métaux)
- Fabrication de câbles et de fils électriques faits de fils achetés (voir 335920 Fabrication de fils et de câbles électriques et de communication)

335990 Fabrication de tous les autres types de matériel et composants électriques

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication de matériel et de composants électriques.

335990-00 Fabrication de tous les autres types de matériel et composants électriques

Exclusion(s)
- Fabrication de condensateurs électroniques (voir 334410 Fabrication de semi-conducteurs et d'autres composants électroniques)

336 Fabrication de matériel de transport

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de matériel servant à transporter des personnes et des marchandises. Les groupes sont établis en fonction des divers moyens de transport : routier, ferroviaire, aérien et maritime. Trois groupes sont établis en fonction de l'équipement utilisé dans le transport routier : les véhicules complets, les carrosseries ainsi que les remorques et les pièces.

Les établissements dont l'activité principale est la reconstruction de matériel et de pièces sont inclus dans la même classe que les établissements qui fabriquent de nouveaux produits.

Exclusion(s)
- Fabrication de matériel servant à déplacer des matériaux et des marchandises dans des emplacements industriels, des chantiers de construction, des chantiers d'exploitation forestière et hors du réseau routier (voir 333 Fabrication de machines)

3361 Fabrication de véhicules automobiles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de véhicules automobiles. On y retrouve les établissements qui fabriquent des châssis, puis montent le véhicule (y compris les sous-ensembles de cabine et de châssis de camions), et ceux qui ne fabriquent que les châssis de véhicules automobiles.

Exclusion(s)

- Fabrication de véhicules automobiles au moyen de châssis ou de sous-ensembles de cabine et de châssis de camions achetés ailleurs (voir 3362 Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles)

336110 Fabrication de voitures et de véhicules automobiles légers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de véhicules légers et de leur châssis, en vue d'un usage sur la route. On y retrouve aussi la fabrication de voitures électriques pour la route.

336110-00 Fabrication de voitures et de véhicules automobiles légers

Exclusion(s)

- Fabrication d'automobiles en pièces détachées (voir 336211 Fabrication de carrosseries de véhicules automobiles)

336120 Fabrication de camions lourds

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de véhicules lourds et de leur châssis, en vue d'un usage sur la route.

336120-00 Fabrication de camions lourds

Exclusion(s)

- Fabrication de véhicules lourds sur un châssis acheté ailleurs (voir 33621 Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles)
- Fabrication de véhicules blindés de l'armée (voir 336990 Fabrication d'autres types de matériel de transport)

3362 Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de carrosseries et de cabines de véhicules automobiles, de remorques de camions ainsi que de remorques d'usage non commercial. La carrosserie et la cabine peuvent être vendues comme telles ou être montées sur un châssis acheté ailleurs.

336211 Fabrication de carrosseries de véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de camions, d'autobus et d'autres véhicules automobiles. Ces établissements achètent le châssis ou le véhicule semi-fini et lui donnent sa carrosserie, donc terminent le véhicule, ou fabriquent la carrosserie et la cabine, qui sont vendues séparément. La fabrication de véhicules spéciaux se retrouve dans cette classe lorsque le véhicule est monté sur un châssis acheté ailleurs. Ces véhicules peuvent être montés sur un châssis lourd, ce qui est le cas des balayeuses de rues et des camions de pompiers, ou sur un châssis léger, comme les limousines à carrosserie allongée, les ambulances et les automobiles en pièces détachées.

336211-00 Fabrication de carrosseries de véhicules automobiles

Exclusion(s)

- Fabrication de véhicules automobiles au moyen d'un châssis fait dans le même établissement (voir 336120 Fabrication de camions lourds)

336212 Fabrication de remorques de camions

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de remorques de camions et de leur châssis.

336212-00 Fabrication de remorques de camions

Exclusion(s)

- Fabrication de remorques utilitaires, de remorques de camion léger, de caravanes et d'autres remorques d'usage non commercial (voir 336215 Fabrication de maisons mobiles, roulottes de tourisme et campeuses)

336215 Fabrication de maisons mobiles, roulottes de tourisme et campeuses

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de remorques d'usage non commercial.

336215-00 Fabrication de maisons mobiles, roulottes de tourisme et campeuses

Exclusion(s)

- Fabrication de maisons mobiles (grandes maisons conçues pour être remorquées jusqu'à un site permanent où elles seront installées à demeure) (voir 321991 Préfabrication de maisons [mobiles])

- Fabrication de remorques commerciales pour véhicules automobiles (voir 336212 Fabrication de remorques de camions)
- Transformation d'intérieur de fourgonnettes sur demande (voir 811121 Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles)

3363 Fabrication de pièces pour véhicules automobiles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de pièces de véhicules automobiles et de moteurs. En font partie les établissements qui réusinent les pièces de véhicules automobiles, dans la classe correspondant à celle de la fabrication des pièces neuves.

Exclusion(s)
- Fabrication de pièces de véhicules automobiles en plastique (voir 326193 Fabrication de pièces en plastique pour véhicules automobiles)
- Fabrication de tuyaux et de courroies en caoutchouc et en plastique (voir 326220 Fabrication de tuyaux souples et de courroies en caoutchouc et en plastique)
- Fabrication d'articles de quincaillerie pour véhicules automobiles (voir 332510 Fabrication d'articles de quincaillerie)
- Fabrication de ressorts à boudin ou à lames pour véhicules automobiles (voir 33261 Fabrication de ressorts et de produits en fil métallique)
- Fabrication de moteurs diesel pour véhicules automobiles et leurs pièces (voir 33361 Fabrication de moteurs, de turbines et de matériel de transmission de puissance)

336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication et le réusinage de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles, qu'ils soient ou non destinés à servir sur des véhicules.

336310-00 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles

Exclusion(s)
- Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs diesels pour véhicules automobiles (voir 333619 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance)
- Fabrication de pompes à essence électriques (voir 336320 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles)
- Fabrication d'organes de transmission et de groupe motopropulseur (voir 336350 Fabrication de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles)

336320 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles

Cette classe comprend des établissements dont l'activité principale est la fabrication et le réusinage de pièces électriques et électroniques pour les véhicules automobiles et les moteurs à combustion interne.

336320-00 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles

Exclusion(s)
- Fabrication de phares scellés (voir 335110 Fabrication d'ampoules électriques et de leurs pièces)
- Fabrication de batteries (voir 335910 Fabrication de batteries et de piles)

336330 Fabrication de composants de direction et de suspension pour véhicules automobiles (sauf les ressorts)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de mécanismes de direction et de composants de suspension des véhicules automobiles, à l'exception des ressorts. Le réusinage de systèmes de direction à crémaillère se retrouve dans cette classe.

336330-00 Fabrication de composants de direction et de suspension pour véhicules automobiles (sauf les ressorts)

Exclusion(s)
- Fabrication de ressorts à boudin et à lames pour véhicules automobiles (voir 33261 Fabrication de ressorts et de produits en fil métallique)

336340 Fabrication de systèmes de freinage pour véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de systèmes de freinage pour véhicules automobiles, et de leurs composants.

336340-00 Fabrication de systèmes de freinage pour véhicules automobiles

336350 Fabrication de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication et le réusinage de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles.

336350-00 Fabrication de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles

336360 Fabrication de sièges et enjolivures intérieures pour véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'accessoires et de garnitures en tissu pour véhicules automobiles, de ceintures de sécurité et de sangles ainsi que de sièges et de banquettes pour du matériel de transport de toute sorte.

336360-00 Fabrication de sièges et enjolivures intérieures pour véhicules automobiles

336370 Emboutissage de pièces en métal pour véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de pièces en métal embouti pour véhicules automobiles. Ces établissements font l'estampage et exécutent des opérations connexes comme l'ébavurage et l'élimination d'autres bavures résultant de l'estampage, mais ne transforment pas les pièces en métal embouti en produits finis.

336370-00 Emboutissage de pièces en métal pour véhicules automobiles

Exclusion(s)
- Fabrication de pièces en métal embouti, sauf pour véhicules automobiles (voir 33211 Forgeage et estampage)
- Transformation ultérieure des pièces en métal embouti en produits finis (voir 3363 Fabrication de pièces pour véhicules automobiles)

336390 Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles.

336390-00 Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles

3364 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'aéronefs, de missiles, de véhicules spatiaux et leurs moteurs, leurs systèmes de propulsion, leur matériel auxiliaire et leurs pièces. La conception et la production de prototypes se retrouvent dans cette classe, tout comme la révision et la conversion en usine des aéronefs et des systèmes de propulsion.

336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'aéronefs, de missiles, de véhicules spatiaux et leurs moteurs, leurs systèmes de propulsion, leur matériel auxiliaire et leurs pièces. La conception et la production de prototypes se retrouvent dans cette classe, tout comme la révision et la conversion en usine des aéronefs et des systèmes de propulsion.

336410-00 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces

Exclusion(s)
- Fabrication d'éléments de systèmes hydrauliques pour aéronefs (voir 332910 Fabrication de soupapes en métal)
- Fabrication de pompes hydrauliques (voir 333990 Fabrication de toutes les autres machines d'usage général)
- Fabrication de satellites de communication (voir 334220 Fabrication de matériel de radiodiffusion, de télédiffusion et de communication sans fil)
- Fabrication d'instruments aéronautiques (voir 334511 Fabrication d'instruments de navigation et de guidage)
- Fabrication de pistons et de soupapes d'admission et d'échappement pour aéronefs (voir 336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles)
- Fabrication d'accessoires d'éclairage pour avions (voir 336320 Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles)
- Fabrication de sièges et banquettes pour avions (voir 336360 Fabrication de sièges et enjolivures intérieures pour véhicules automobiles)
- Fabrication de filtres pour moteurs à combustion interne d'aéronefs (voir 336390 Fabrication d'autres pièces pour véhicules automobiles)

- Réparation d'aéronefs ailleurs qu'en usine (voir 488190 Autres activités de soutien au transport aérien)
- Recherche et développement en matière d'aéronefs, sans fabrication de prototypes (voir 541710 Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie)

3365 Fabrication de matériel ferroviaire roulant

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication et le réusinage de locomotives et de wagons de chemin de fer, peu importe le type ou le gabarit, de leur châssis et de leurs pièces. La fabrication de wagons de train de banlieue rapide et de matériel ferroviaire autopropulsé spécial comme les poseurs de rails, les régaleuses à ballast, les dameuses et d'autre matériel d'entretien de la voie se retrouve dans cette classe.

336510 Fabrication de matériel ferroviaire roulant

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication et le réusinage de locomotives et de wagons de chemin de fer, peu importe le type ou le gabarit, de leur châssis et de leurs pièces. La fabrication de wagons de train de banlieue rapide et de matériel ferroviaire autopropulsé spécial comme les poseurs de rails, les régaleuses à ballast, les dameuses et d'autre matériel d'entretien de la voie se retrouve dans cette classe.

336510-00 Fabrication de matériel ferroviaire roulant

Exclusion(s)
- Fabrication de wagonnets miniers (voir 333130 Fabrication de machines pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière)
- Fabrication de moteurs diesel et de pièces pour locomotives (voir 333619 Fabrication d'autres moteurs et types de matériel de transmission de puissance)
- Fabrication de pompes à essence, à lubrifiant et à liquide de refroidissement pour locomotives (voir 333910 Fabrication de pompes et de compresseurs)
- Exploitation d'ateliers de réparation de réseau ferroviaire ou de transport en commun local (voir 488210 Activités de soutien au transport ferroviaire)

3366 Construction de navires et d'embarcations

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'un chantier naval ou la fabrication de navires. Par chantier naval, on entend les installations fixes comprenant une cale sèche et du matériel d'usine pour la construction de navires, c'est-à-dire d'autres embarcations que celles servant à des fins personnelles ou récréatives. Le terme embarcation désigne les embarcations destinées ou utilisées à des fins personnelles ou récréatives. Les activités d'un chantier naval comprennent la construction de navires, leur réfection, leur transformation et leur modification, la production de parties de navire et de barges préfabriquées et les services spécialisés comme le carénage lorsqu'ils sont offerts au chantier naval.

336611 Construction et réparation de navires

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'un chantier naval. Par chantier naval, on entend les installations fixes comprenant une cale sèche et du matériel d'usine pour la construction de navires, c'est-à-dire d'autres embarcations que celles destinées ou utilisées à des fins personnelles ou récréatives. Les activités d'un chantier naval comprennent la construction de navires, leur réfection, leur transformation et leur modification, la production de parties de navires et de barges préfabriquées et les services spécialisés comme le carénage lorsqu'ils sont offerts au chantier naval.

336611-00 Construction et réparation de navires

Exclusion(s)
- Peinture, travaux de menuiserie, charpenterie et installation de câblage électrique sur les navires (voir 238 Entrepreneurs spécialisés)
- Préfabrication de sections de navires, de bateaux et de barges en métal, ailleurs que dans un chantier naval (voir 332319 Fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes)
- Réparation de navires effectuée aux docks flottants (voir 488390 Autres activités de soutien au transport par eau)

336612 Construction d'embarcations

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'embarcations dans les chantiers de construction de bateaux (c.-à-d., installations pour la fabrication de bateaux). Par bateaux, on entend une embarcation non construite dans un chantier naval et généralement destinée ou utilisée à des fins personnelles ou récréatives.

Sont également compris dans cette classe les établissements qui fabriquent des embarcations pneumatiques à coque rigide en caoutchouc ou en plastique.

336612-00 Construction d'embarcations

Exclusion(s)
- Fabrication d'embarcations pneumatiques en plastique à coque non rigide (voir 326198 Fabrication de tous les autres produits en plastique)
- Fabrication d'embarcations en caoutchouc à coque non rigide (voir 326290 Fabrication d'autres produits en caoutchouc)
- Préfabrication de sections d'embarcations en métal ailleurs que dans un chantier maritime (voir 332319 Fabrication d'autres tôles fortes et éléments de charpentes)

3369 Fabrication d'autres types de matériel de transport

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la fabrication de matériel de transport et ses pièces.

336990 Fabrication d'autres types de matériel de transport

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication de matériel de transport et ses pièces.

336990-00 Fabrication d'autres types de matériel de transport

337 Fabrication de meubles et de produits connexes

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles et des produits connexes. Ils emploient des procédés classiques pour façonner des matériaux et assembler des pièces, par des opérations de découpe, de moulage et de stratification. L'attention portée à l'esthétique et aux qualités fonctionnelles de ces articles est un aspect important du processus de production. Le travail de conception peut être effectué par le personnel de l'établissement ou être confié à des concepteurs industriels. Les meubles sont classés selon l'usage pour lequel ils ont été conçus. Ainsi, par exemple, les canapés rembourrés sont considérés comme des meubles de maison, même si on les retrouve aussi dans les hôtels et les bureaux.

Les meubles peuvent être classés en fonction du matériau ayant servi à les fabriquer. Ceux qui sont composés de plusieurs matériaux sont classés en fonction du matériau utilisé pour le cadre ou, en l'absence de cadre, du matériau dominant. Les meubles de maison rembourrés sont classés comme tels, quel que soit le matériau du cadre.

Les meubles peuvent être produits en nombre ou sur mesure, et ils peuvent être expédiés montés ou démontés (à plat). Les établissements dont l'activité principale est la fabrication de cadres et de pièces de meubles sont inclus.

Exclusion(s)
- Fabrication de quincaillerie d'ameublement (voir 332 Fabrication de produits métalliques)
- Fabrication de sièges pour du matériel de transport (voir 336 Fabrication de matériel de transport)
- Fabrication de meubles pour les laboratoires et les hôpitaux (voir 339 Activités diverses de fabrication)
- Réparation, restauration et rembourrage des meubles (voir 811 Réparation et entretien)

3371 Fabrication de meubles de maison et d'établissement institutionnel et d'armoires de cuisine

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles de maison; des meubles conçus pour être utilisés dans des établissements institutionnels tels que des écoles et des églises, ainsi que dans des restaurants et d'autres bâtiments publics; des armoires et des comptoirs de cuisine et de salle de bains en bois.

337110 Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des armoires et des comptoirs de cuisine et de salle de bains en bois conçus pour être installés en permanence.

337110-00 Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois

Exclusion(s)
- Fabrication d'armoires de cuisine amovibles, en bois (voir 337123 Fabrication d'autres meubles de maison en bois)

337121 Fabrication de meubles de maison rembourrés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles de maison rembourrés.

337121-00 Fabrication de meubles de maison rembourrés

337123 Fabrication d'autres meubles de maison en bois

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles de maison en bois, sauf les meubles rembourrés. Ces meubles peuvent se retrouver ailleurs que dans des logements privés, notamment dans des chambres d'hôtel.

337123-00 Fabrication d'autres meubles de maison en bois

Exclusion(s)
- Fabrication d'armoires de cuisine et de salle de bains en bois conçues pour être installées en permanence (voir 337110 Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois)
- Fabrication de meubles de maison rembourrés (voir 337121 Fabrication de meubles de maison rembourrés)

337126 Fabrication de meubles de maison (sauf en bois et rembourrés)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles de maison, sauf les meubles en bois et les meubles rembourrés.

337126-00 Fabrication de meubles de maison (sauf en bois et rembourrés)

337127 Fabrication de meubles d'établissement institutionnel

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles conçus pour être utilisés dans des institutions comme des écoles et des églises, ainsi que dans des restaurants et d'autres bâtiments publics. Sont inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication de mobilier d'usine comme des établis et des porte-outils.

337127-00 Fabrication de meubles d'établissement institutionnel

Exclusion(s)
- Fabrication de meubles spécialisés pour les hôpitaux ou les cabinets de dentistes (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)

3372 Fabrication de meubles de bureau (y compris les articles d'ameublement)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles de bureau, tels que des chaises et des bureaux; des articles d'ameublement de bureau et de magasin, tels que des vitrines d'exposition.

Sont également inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication de pièces et de cadres de meubles, pour tous genres de meubles

337213 Fabrication de meubles de bureau en bois, y compris les boiseries architecturales faites sur commande

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles de bureau, comme des chaises et des bureaux. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer, surtout dans du bois, des intérieurs sur mesure composés de boiseries architecturales et d'accessoires.

337213-00 Fabrication de meubles de bureau en bois, y compris les boiseries architecturales faites sur commande

337214 Fabrication de meubles de bureau (sauf en bois)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des meubles de bureau, comme des chaises et des bureaux, dans des matériaux autres que le bois.

337214-00 Fabrication de meubles de bureau (sauf en bois)

337215 Fabrication de vitrines d'exposition, de cloisons, de rayonnages et de casiers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des articles d'ameublement pour le bureau ou le magasin ou pour des usages semblables, comme des vitrines d'exposition, des rayonnages et des casiers. Sont également inclus les établissements dont l'activité principale est la fabrication de pièces et de cadres pour meubles de tous genres.

337215-00 Fabrication de vitrines d'exposition, de cloisons, de rayonnages et de casiers

Exclusion(s)
- Fabrication d'armoires, de vitrines et de présentoirs réfrigérés (voir 333416 Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale)

3379 Fabrication d'autres produits connexes aux meubles

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la fabrication de produits connexes aux meubles.

Exclusion(s)
- Fabrication de quincaillerie d'ameublement (voir 3325 Fabrication d'articles de quincaillerie)
- Fabrication de coffres-forts et de chambres fortes (voir 3329 Fabrication d'autres produits métalliques)
- Réparation, restauration et rembourrage de meubles (voir 8114 Réparation et entretien d'articles personnels et ménagers)

337910 Fabrication de matelas

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des matelas et des produits connexes.

337910-00 Fabrication de matelas

Exclusion(s)
- Fabrication de matelas gonflables (voir 326 Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc)
- Fabrication de ressorts métalliques (voir 332619 Fabrication d'autres produits en fil métallique)

337920 Fabrication de stores et de persiennes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des stores, des persiennes et des produits connexes, pour l'intérieur.

337920-00 Fabrication de stores et de persiennes

Exclusion(s)
- Fabrication de rideaux (voir 314120 Usines de rideaux et de linge de maison)
- Fabrication de stores pour l'extérieur et d'auvents en toile (voir 314910 Usines de sacs en textile et de grosse toile)

339 Activités diverses de fabrication

Ce sous-secteur comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre sous-secteur et dont l'activité principale est la fabrication. Ces établissements fabriquent une vaste gamme de produits, par exemple, des fournitures et du matériel médicaux, des bijoux, des articles de sport, des jouets et des fournitures de bureau.

3391 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de fournitures et de matériel médicaux. Sont compris les établissements dont l'activité principale est le meulage, en usine, de lunettes et de lentilles rigides de prescription.

339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de fournitures et de matériel médicaux. Sont compris les établissements dont l'activité principale est le meulage, en usine, de lunettes et de lentilles rigides de prescription.

339110-00 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux

Exclusion(s)
- Fabrication d'ébauches de lentilles moulées en plastique (voir 326198 Fabrication de tous les autres produits en plastique)
- Fabrication d'ébauches de lentilles moulées en verre (voir 32721 Fabrication de verre et de produits en verre)
- Fabrication d'instruments de laboratoire, d'appareils de radiographie et d'appareils électromédicaux comme les prothèses auditives (voir 334512 Fabrication d'appareils de mesure et de commande et d'appareils médicaux)
- Vente au détail de lunettes et de lentilles de contact de prescription fabriquées sur place (voir 446130 Magasins de produits optiques)

3399 Autres activités diverses de fabrication

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la fabrication.

339910 Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication, la gravure, la ciselure ou la gravure à l'eau-forte de bijoux, d'articles de fantaisie ou de couverts en métaux précieux; la frappe de monnaies; la taille, le dégrossissage, le tonnelage, la ciselure, la gravure, le polissage ou le facettage de pierres précieuses ou semi-précieuses; la seconde taille, le second polissage et le sertissage de pierres précieuses; le perçage, le sciage et le pelage des perles de culture et de fantaisie. Sont compris les établissements dont l'activité principale est la fabrication de bijoux ou de couverts en étain.

339910-00 Fabrication de bijoux et de pièces d'argenterie

Exclusion(s)
- Fabrication de produits personnels, sauf en métal, portés par une personne, comme les boîtiers et les mallettes de toilette (voir 316990 Fabrication d'autres produits en cuir et produits analogues)
- Fabrication de pierres ou de pierres gemmes synthétiques (voir 327990 Fabrication de tous les autres produits minéraux non métalliques)

- Fabrication de coutellerie et de couverts en métal, plaqué de métal précieux ou non précieux (voir 332210 Fabrication de coutellerie et d'outils à main)
- Gravure, ciselure ou gravure à l'eau-forte de couverts faits de métaux non précieux et d'autres articles plaqués (voir 332810 Revêtement, gravure, traitement thermique et par le froid, et activités analogues)
- Fabrication d'articles plaqués de métaux non précieux, sauf la coutellerie et les couverts (voir 33299 Fabrication de tous les autres produits métalliques)

339920 Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'articles de sport et d'athlétisme, sauf les vêtements et les chaussures.

339920-00 Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme

Exclusion(s)
- Fabrication d'uniformes d'équipe (voir 315289 Fabrication de tous les autres vêtements coupés-cousus)
- Fabrication de chaussures d'athlétisme (voir 316210 Fabrication de chaussures)
- Fabrication d'armes légères et de munitions d'armes légères (voir 332999 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers)
- Fabrication de bicyclettes (voir 336990 Fabrication d'autres types de matériel de transport)

339930 Fabrication de poupées, de jouets et de jeux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de poupées, de jouets et de jeux.

339930-00 Fabrication de poupées, de jouets et de jeux

Exclusion(s)
- Fabrication de cartouches de jeux vidéo électroniques et reproduction de logiciels de jeux vidéo (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- Fabrication de bicyclettes et de tricycles (voir 336990 Fabrication d'autres types de matériel de transport)
- Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme (voir 339920 Fabrication d'articles de sport et d'athlétisme)
- Fabrication d'appareils de jeux automatiques (voir 339990 Toutes les autres activités diverses de fabrication)

339940 Fabrication de fournitures de bureau (sauf la papeterie)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication de fournitures de bureau, sauf le papier.

339940-00 Fabrication de fournitures de bureau (sauf la papeterie)

Exclusion(s)
- Fabrication de fournitures de bureau en papier (voir 322230 Fabrication d'articles de papeterie)
- Fabrication de formules commerciales à copies multiples, de livres en blanc et de reliures à feuillets mobiles (voir 32311 Impression)
- Fabrication d'encre à écrire, d'encre à dessiner et d'encre de Chine (voir 325999 Fabrication de tous les autres produits chimiques divers)
- Fabrication de gommes à effacer en caoutchouc (voir 326290 Fabrication d'autres produits en caoutchouc)
- Fabrication de tables et de planches à dessin (voir 337127 Fabrication de meubles d'établissement institutionnel)

339950 Fabrication d'enseignes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'enseignes et d'affiches similaires de n'importe quel matériau, sauf le papier et le carton.

339950-00 Fabrication d'enseignes

Exclusion(s)
- Impression de spécialités publicitaires et impression d'enseignes et d'avis en papier et en carton (voir 323119 Autres activités d'impression)
- Peinture d'enseignes et lettrage (voir 541899 Tous les autres services liés à la publicité)

339990 Toutes les autres activités diverses de fabrication

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la fabrication.

339990-00 Toute autre activité diverse de fabrication

Exclusion(s)
- Culture et transformation de marihuana à des fins médicales (voir 111510 Culture et transformation de marihuana à des fins médicales)
- Fabrication de produits en bois comme les articles en bois brûlé (voir 321999 Fabrication de tous les autres produits divers en bois)

- Fabrication de produits en plastique comme les abat-jour, les peignes et les bigoudis (voir 326198 Fabrication de tous les autres produits en plastique)
- Fabrication de produits en verre comme les abat-jour et les décorations non électriques pour arbres de Noël (voir 327215 Fabrication de produits en verre à partir de verre acheté)
- Fabrication de produits métalliques comme les peignes et les bigoudis (voir 332999 Fabrication de tous les autres produits métalliques divers)

41 Commerce de gros

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des marchandises généralement sans transformation, et à fournir des services résultant de la vente de marchandises.

La vente en gros est une étape intermédiaire de la distribution de biens. Bon nombre de grossistes sont organisés pour vendre des marchandises en grandes quantités à des détaillants, à des entreprises et à des institutions clientes. Toutefois, certains grossistes, notamment ceux qui fournissent des biens d'équipement qui ne sont pas destinés au grand public, vendent des marchandises à la pièce aux utilisateurs finaux.

La vente de biens de capital ou de biens durables mais qui sont utilisés dans la production de biens et de services qui ne sont pas destinés au grand public, comme les machines et le matériel agricoles, les camions lourds et les machines industrielles, est toujours incluse dans le commerce de gros.

Les grossistes vendent des marchandises à d'autres entreprises et travaillent habituellement à partir d'entrepôts ou de bureaux. Ces entrepôts et bureaux sont caractérisés par le fait que peu ou pas de marchandises y sont exposées. En outre, ni l'aménagement ni l'emplacement des locaux ne visent à attirer les passants. Les grossistes habituellement ne font pas de publicité auprès du grand public. En général, on sollicite les clients initialement par téléphone, en personne ou au moyen de publicité spécialisée, y compris par Internet ou d'autres moyens électroniques. Les commandes subséquentes sont passées par le fournisseur ou par le client, sont fondées généralement sur les ventes précédentes et attestent habituellement de liens étroits entre vendeurs et acheteurs.

Ce secteur comprend deux principaux types de grossistes, soit les grossistes-marchands qui vendent des biens pour leur propre compte, et les marchés électroniques de gros et agents et courtiers en gros qui prennent des dispositions pour l'achat et la vente de biens pour le compte de tiers, habituellement moyennant le versement d'une commission ou d'honoraires.

Grossistes-marchands

Les grossistes-marchands achètent et vendent des marchandises pour leur propre compte; autrement dit, ils s'approprient les marchandises qu'ils vendent. Ils travaillent habituellement à partir d'entrepôts ou de bureaux et ils peuvent expédier les marchandises qu'ils ont en stock, ou les faire expédier directement du fournisseur au client. En plus de vendre des marchandises, ils peuvent garantir ou faire le nécessaire pour que soient assurés des services de logistique, de marketing et de soutien tels que l'emballage et l'étiquetage, la gestion des stocks, l'expédition, le traitement des réclamations au titre de la garantie, la promotion interne ou la promotion coop et la formation requise relativement au produit.

Les grossistes-marchands sont connus sous diverses appellations selon les liens qu'ils entretiennent avec les fournisseurs ou les clients, ou selon la méthode de distribution qu'ils emploient. Ils peuvent se faire appeler, par exemple, marchands en gros, distributeurs en gros, intermédiaires en gros, concessionnaires de rayon, marchands d'import-export, groupes d'acheteurs, coopératives de marchands et grossistes d'une bannière particulière.

Les succursales ou bureaux de vente (mais pas les magasins de détail) dont se servent les entreprises de fabrication, de raffinage ou d'exploitation minière pour commercialiser leurs produits et qui sont situés ailleurs qu'à leurs usines ou à leurs mines sont compris dans les différentes catégories de grossistes-marchands.

Les fabricants sans usine qui donnent en sous-traitance toutes les activités de transformation, mais qui ne possèdent pas les facteurs de production, sont aussi compris dans les différentes catégories de grossistes-marchands. Ces unités achètent en fait le produit fini du fabricant dans l'intention de le revendre. Elles peuvent concevoir le produit en question et peuvent aussi avoir voix au chapitre de la fabrication. En outre, les fabricants sans usine qui donnent en sous-traitance toutes les activités de transformation mais qui possèdent les facteurs de production sont classés dans le secteur de fabrication.

Les huit premiers sous-secteurs du commerce de gros rassemblent les grossistes-marchands. La répartition de ces établissements en groupes et en classes repose sur la gamme de produits vendus par le grossiste.

Commerce électronique de gros entre entreprises et agents et courtiers

Les marchés électroniques de gros entre entreprises et les agents et courtiers en gros prennent des dispositions pour l'achat ou la vente de biens appartenant à des tiers, généralement moyennant le versement d'une commission ou d'honoraires. Ils s'appellent marchés électroniques de gros entre entreprises, agents et courtiers du commerce de gros, marchands à commission, agents ou courtiers d'importation/exportation, compagnies de ventes aux enchères et représentants de fabricants.

Ces établissements mènent leurs activités à partir de bureaux et, généralement, ne sont pas propriétaires des biens qu'ils vendent ou n'en font pas la manutention.

411 Grossistes-marchands de produits agricoles

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des animaux vivants, des grains céréaliers et d'autres produits agricoles.

4111 Grossistes-marchands de produits agricoles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des animaux vivants, des grains céréaliers et d'autres produits agricoles.

411110 Grossistes-marchands d'animaux vivants

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des animaux vivants.

411110-00 Grossistes-marchands d'animaux vivants

Exclusion(s)

- Vente en gros de poisson frais, fumé ou congelé (non emballé) (voir 413140 Grossistes-marchands de poissons et de fruits de mer)

411120 Grossistes-marchands de graines oléagineuses et de grains céréaliers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des graines oléagineuses et des grains céréaliers. Sont inclus les établissements qui exploitent des élévateurs à grains (sauf ceux dont l'activité principale est l'entreposage).

411120-00 Grossistes-marchands de graines oléagineuses et de grains céréaliers

Exclusion(s)

- Vente en gros de foin, de semences traitées, de céréales servant de fourrage et d'aliments pour animaux (voir 418310 Grossistes-marchands d'aliments pour animaux d'élevage)
- Vente en gros de semences pour les grandes cultures, la culture de fleurs et de plantes, et de semences horticoles et de gazon (voir 418320 Grossistes-marchands de semences)
- Exploitation d'élévateurs à grains principalement pour l'entreposage (voir 493130 Entreposage de produits agricoles)

411130 Grossistes-marchands de produits et plantes de pépinières

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des produits et des plantes de pépinières.

411130-00 Grossistes-marchands de produits et plantes de pépinières

411190 Grossistes-marchands d'autres produits agricoles

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des produits agricoles bruts, non traités.

411190-00 Grossistes-marchands d'autres produits agricoles

Exclusion(s)

- Vente en gros de tabac traité (voir 413310 Grossistes-marchands de cigarettes et de produits du tabac)

412 Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre du pétrole brut, du gaz de pétrole liquéfié, du mazout domestique et d'autres produits pétroliers raffinés.

4121 Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre du pétrole brut, du gaz de pétrole liquéfié, du mazout domestique et d'autres produits pétroliers raffinés.

412110 Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre du pétrole brut, du gaz de pétrole liquéfié, du mazout domestique et d'autres produits pétroliers raffinés.

412110-00 Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers
412110-01 Grossistes-marchands d'essence
412110-02 Grossistes-marchands de gaz de pétrole liquéfié
412110-03 Grossistes-marchands d'huiles et graisses lubrifiantes
412110-04 Grossistes-marchands de mazout
412110-05 Grossistes-marchands de pétrole brut
412110-06 Grossistes-marchands de produits pétroliers raffinés

412110-07 Service de ravitaillement d'avions, grossistes-marchands
412110-08 Poste de réservoir de vrac, grossistes-marchands

Exclusion(s)
- Lubrification de véhicules automobiles (voir 811199 Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles)

413 Grossistes-marchands de produits alimentaires, de boissons et de tabac

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des produits alimentaires, des boissons et des produits du tabac.

4131 Grossistes-marchands de produits alimentaires

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du lait transformé et d'autres produits laitiers, des volailles et des œufs, du poisson et des fruits de mer, des fruits et des légumes frais, de la viande rouge et des produits de viande, du pain et d'autres produits de boulangerie, du riz traité, de la farine, des mélanges de farines, des céréales préparées et des épices.

413110 Grossistes-marchands de gamme complète d'aliments

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros une gamme générale de produits alimentaires.

413110-00 Grossistes-marchands de gamme complète d'aliments

413120 Grossistes-marchands de produits laitiers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du lait et d'autres produits laitiers.

413120-00 Grossistes-marchands de produits laitiers

Exclusion(s)
- Vente en gros de produits laitiers séchés ou en conserve (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)

413130 Grossistes-marchands de volailles et d'œufs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros de la volaille parée et des œufs.

413130-00 Grossistes-marchands de volailles et d'œufs

Exclusion(s)
- Vente en gros de volaille vivante (voir 411110 Grossistes-marchands d'animaux vivants)
- Vente en gros de volaille congelée et emballée (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)

413140 Grossistes-marchands de poissons et de fruits de mer

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du poisson et des fruits de mer frais, fumés ou congelés, sauf emballés.

413140-00 Grossistes-marchands de poissons et de fruits de mer

Exclusion(s)
- Vente en gros de poisson et de fruits de mer congelés emballés ou de produits de la mer en conserve (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)

413150 Grossistes-marchands de fruits et légumes frais

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à nettoyer, à trier, à réemballer et à vendre en gros des fruits et légumes frais. Ces établissements fournissent habituellement des détaillants.

413150-00 Grossistes-marchands de fruits et légumes frais

Exclusion(s)
- Achat et revente de fruits et de légumes non traités (voir 411190 Grossistes-marchands d'autres produits agricoles)
- Vente en gros de fruits et de légumes congelés et emballés ou en conserve (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)

413160 Grossistes-marchands de viandes rouges et de produits de viande

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros de la viande fraîche, congelée (non emballée), fumée ou cuite.

413160-00 Grossistes-marchands de viandes rouges et de produits de viande

Exclusion(s)
- Découpage de carcasses achetées ailleurs et vente de bœuf en carton (voir 31161 Abattage et transformation d'animaux)
- Vente en gros de viande congelée et emballée ou de viande en conserve (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)

413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des aliments spécialisés, dont des conserves alimentaires et des aliments congelés et emballés.

413190-00 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments

4132 Grossistes-marchands de boissons

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des boissons alcoolisées et non alcoolisées.

413210 Grossistes-marchands de boissons non alcoolisées

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des boissons non alcoolisées.

413210-00 Grossistes-marchands de boissons non alcoolisées

Exclusion(s)
- Vente en gros de jus de fruit (voir 413190 Grossistes-marchands d'autres gammes spécialisées d'aliments)

413220 Grossistes-marchands de boissons alcoolisées

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des boissons alcoolisées.

413220-00 Grossistes-marchands de boissons alcoolisées

4133 Grossistes-marchands de cigarettes et de produits du tabac

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du tabac traité et des produits du tabac.

413310 Grossistes-marchands de cigarettes et de produits du tabac

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du tabac traité et des produits du tabac.

413310-00 Grossistes-marchands de cigarettes et de produits du tabac

Exclusion(s)
- Vente en gros de tabac brut en feuille (voir 411190 Grossistes-marchands d'autres produits agricoles)

414 Grossistes-marchands d'articles personnels et ménagers

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des textiles, des vêtements, des chaussures, de l'équipement de divertissement, des appareils ménagers, des accessoires de maison, des articles personnels, des produits de pharmacie, de toilette et de beauté, et des articles divers.

4141 Grossistes-marchands de textiles, de vêtements et de chaussures

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des textiles, des vêtements, des accessoires vestimentaires, des chaussures, des tissus à la pièce, des articles de mercerie et d'autres matières sèches.

414110 Grossistes-marchands de vêtements et d'accessoires vestimentaires

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des vêtements et des accessoires vestimentaires pour adultes et pour enfants.

414110-00 Grossistes-marchands de vêtements et d'accessoires vestimentaires

414120 Grossistes-marchands de chaussures

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des chaussures.

414120-00 Grossistes-marchands de chaussures

414130 Grossistes-marchands de tissus à la pièce et d'articles de mercerie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du tissu à la pièce et divers articles de mercerie.

414130-00 Grossistes-marchands de tissus à la pièce et d'articles de mercerie

Exclusion(s)
- Vente en gros de linge de maison et de tentures (voir 414330 Grossistes-marchands de linge de maison, de tentures et d'autres textiles domestiques)

4142 Grossistes-marchands de matériel de divertissement au foyer et d'appareils ménagers

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du matériel de divertissement au foyer et des appareils ménagers électriques et électroniques, et leurs pièces.

414210 Grossistes-marchands de matériel de divertissement au foyer

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros de l'équipement de divertissement au foyer neuf, et ses pièces.

414210-00 Grossistes-marchands de matériel de divertissement au foyer

Exclusion(s)
- Vente en gros d'ordinateurs et de logiciels de série (voir 417310 Grossistes-marchands d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série)
- Vente en gros de matériel de divertissement d'occasion et de pièces (voir 418930 Grossistes-marchands de marchandises d'occasion [sauf les machines et les produits automobiles])

414220 Grossistes-marchands d'appareils ménagers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des appareils ménagers électriques neufs, gros et petits.

414220-00 Grossistes-marchands d'appareils ménagers

Exclusion(s)
- Vente en gros d'appareils fonctionnant au gaz (voir 416120 Grossistes-marchands de matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation)
- Vente en gros de matériel de restauration et d'hôtellerie (voir 417920 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'établissements de service)

4143 Grossistes-marchands d'accessoires de maison

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des accessoires de maison, comme des meubles, de la porcelaine, de la verrerie, de la faïence, de la poterie, des revêtements de sol, du linge de maison et des tentures.

414310 Grossistes-marchands de porcelaine, verrerie, faïence et poterie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros de la porcelaine, de la verrerie, de la faïence et de la poterie pour usage domestique, y compris des ustensiles de cuisine et des articles de table en céramique.

414310-00 Grossistes-marchands de porcelaine, verrerie, faïence et poterie

Exclusion(s)
- Vente en gros de coutellerie autre qu'en métal précieux (voir 414390 Grossistes-marchands d'autres accessoires de maison)
- Vente en gros de coutellerie en métal précieux (voir 414410 Grossistes-marchands de bijoux et de montres)
- Vente en gros d'articles de restaurant et d'hôtel (voir 417920 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'établissements de service)

414320 Grossistes-marchands de revêtements de sol

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des revêtements de sol.

414320-00 Grossistes-marchands de revêtements de sol

Exclusion(s)
- Vente en gros de planchers de bois franc (voir 416320 Grossistes-marchands de bois d'œuvre, de contreplaqués et de menuiseries préfabriquées)

414330 Grossistes-marchands de linge de maison, de tentures et d'autres textiles domestiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du linge de maison, des tentures et d'autres textiles domestiques, y compris la literie.

414330-00 Grossistes-marchands de linge de maison, de tentures et d'autres textiles domestiques

414390 Grossistes-marchands d'autres accessoires de maison

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre en gros du mobilier et d'autres accessoires de maison, comme les accessoires pour fenêtres, les stores, les tableaux et les cadres, les miroirs et les objets de décoration. Sont aussi inclus les établissements dont l'activité principale consiste à vendre un assortiment d'accessoires de maison sans se spécialiser.

414390-00 Grossistes-marchands d'autres accessoires de maison

Exclusion(s)
- Vente en gros de porcelaine, de verrerie et d'articles de cuisine et de table (voir 414310 Grossistes-marchands de porcelaine, verrerie, faïence et poterie)
- Vente en gros de moquettes et d'autres revêtements de sol (voir 414320 Grossistes-marchands de revêtements de sol)
- Vente en gros de literie, de tentures et d'autres textiles domestiques (voir 414330 Grossistes-marchands de linge de maison, de tentures et d'autres textiles domestiques)

4144 Grossistes-marchands d'articles personnels

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des articles à usage personnel, comme des bijoux, des montres, des livres, des périodiques, des journaux, du matériel et des fournitures photographiques, des enregistrements sonores, des enregistrements vidéo, des jouets, des articles de passe-temps, ainsi que des articles de divertissement et de sport.

414410 Grossistes-marchands de bijoux et de montres

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des bijoux, des pierres gemmes travaillées, des montres, de l'argenterie, et des couverts, des plats de service et de la coutellerie fabriqués en métal précieux.

414410-00 Grossistes-marchands de bijoux et de montres

Exclusion(s)
- Vente en gros de coutellerie autre qu'en métal précieux (voir 414390 Grossistes-marchands d'autres accessoires de maison)
- Réparation de bijoux et des montres (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)

414420 Grossistes-marchands de livres, de périodiques et de journaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des livres, des périodiques et des journaux, y compris des manuels, des dictionnaires et des encyclopédies.

414420-00 Grossistes-marchands de livres, de périodiques et de journaux

414430 Grossistes-marchands de matériel et fournitures photographiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du matériel et des fournitures photographiques.

414430-00 Grossistes-marchands de matériel et fournitures photographiques

414440 Grossistes-marchands d'enregistrements sonores

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des enregistrements sonores sous toutes les formes, y compris des cassettes et des disques compacts. Ces établissements achètent et distribuent des disques compacts et des cassettes, qui peuvent être importés, et on les désigne parfois sous l'appellation de concessionnaires de rayon ou de distributeurs à guichet unique.

414440-00 Grossistes-marchands d'enregistrements sonores

Exclusion(s)
- Vente en gros de bandes vidéo musicales (voir 414450 Grossistes-marchands d'enregistrements vidéo)

- Diffusion, promotion et distribution d'enregistrements sonores effectués à partir d'originaux produits, achetés, loués ou acquis sous licence d'un autre établissement (voir 512250 Production et distribution d'enregistrement)

414450 Grossistes-marchands d'enregistrements vidéo

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des enregistrements vidéo.

414450-00 Grossistes-marchands d'enregistrements vidéo

414460 Grossistes-marchands de jouets et d'articles de passe-temps

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des jouets et des articles de passe-temps.

414460-00 Grossistes-marchands de jouets et d'articles de passe-temps
414460-01 Grossistes-marchands d'articles d'artisanat et de passe-temps
414460-02 Grossistes-marchands de casse-tête
414460-03 Grossistes-marchands de feux d'artifice
414460-04 Grossistes-marchands de jeux de table
414460-05 Grossistes-marchands de jeux ou matériel scientifiques

Exclusion(s)
- Vente en gros de jeux vidéo (voir 414210 Grossistes-marchands de matériel de divertissement au foyer)

414470 Grossistes-marchands d'articles de divertissement et de sport

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des articles de divertissement et de sport.

414470-00 Grossistes-marchands d'articles de divertissement et de sport

Exclusion(s)
- Vente en gros de motoneiges, de remorques de camping, de motocyclettes et de bateaux de plaisance (voir 415190 Grossistes-marchands de véhicules de plaisance et d'autres véhicules automobiles)

4145 Grossistes-marchands de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des médicaments de marque et brevetés, des cosmétiques, des articles de toilette et divers articles de pharmacie.

414510 Grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des médicaments contrôlés et des articles de pharmacie.

414510-00 Grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques

Exclusion(s)
- Culture, fabrication ou transformation de marihuana à des fins médicales (voir 111510 Culture de marihuana à des fins médicales)

414520 Grossistes-marchands d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des articles de toilette, des cosmétiques et des articles divers de pharmacie.

414520-00 Grossistes-marchands d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers

Exclusion(s)
- Vente en gros de savons pour la lessive, de détergents et de produits de nettoyage (voir 418410 Grossistes-marchands de produits chimiques et de produits analogues [sauf agricoles])

415 Grossistes-marchands de véhicules automobiles, et de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des véhicules automobiles, des pièces et des accessoires, y compris des pneus.

4151 Grossistes-marchands de véhicules automobiles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des automobiles, des camions, des remorques, des autobus et des véhicules récréatifs, neufs et d'occasion.

415110 Grossistes-marchands d'automobiles et de camions légers neufs et d'occasion

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des automobiles, des camions légers, des véhicules de sport et des mini-fourgonnettes, neufs et d'occasion.

415110-00 Grossistes-marchands d'automobiles et de camions légers neufs et d'occasion

Exclusion(s)

- Vente en gros de poids lourds, de tracteurs routiers et d'autobus neufs et d'occasion (voir 415120 Grossistes-marchands de camions, de tracteurs routiers et d'autobus)

415120 Grossistes-marchands de camions, de tracteurs routiers et d'autobus

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des poids lourds, des tracteurs routiers et des autobus, neufs et d'occasion.

415120-00 Grossistes-marchands de camions, de tracteurs routiers et d'autobus

Exclusion(s)

- Vente en gros d'automobiles, de camions légers, de véhicules de sport et de mini-fourgonnettes, neufs et d'occasion (voir 415110 Grossistes-marchands d'automobiles et de camions légers neufs et d'occasion)
- Réparation de camions, de tracteurs routiers et d'autobus (voir 8111 Réparation et entretien de véhicules automobiles)

415190 Grossistes-marchands de véhicules de plaisance et d'autres véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des véhicules récréatifs motorisés et des remorques de camping.

415190-00 Grossistes-marchands de véhicules de plaisance et d'autres véhicules automobiles

Exclusion(s)

- Vente en gros de bateaux de plaisance (voir 417990 Grossistes-marchands de tous les autres machines, matériel et fournitures)
- Vente en gros de maisons mobiles (roulottes) (voir 418990 Tous les autres grossistes-marchands)

4152 Grossistes-marchands de pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des pièces et des accessoires neufs et remis à neuf pour véhicules automobiles.

415210 Grossistes-marchands de pneus

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des pneus et des chambres à air pour tous les véhicules.

415210-00 Grossistes-marchands de pneus

Exclusion(s)

- Remise à neuf de pneus (voir 326210 Fabrication de pneus)

415290 Grossistes-marchands d'autres pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des pièces et des accessoires neufs et remis à neuf pour automobiles, des fournitures pour les carrossiers et les rembourreurs, et des produits chimiques automobiles.

415290-00 Grossistes-marchands d'autres pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles

4153 Grossistes-marchands de pièces et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à démonter des automobiles et à vendre en gros des pièces et des accessoires d'occasion pour véhicules automobiles. Généralement, ces établissements vendent aussi des automobiles démontées aux ferrailleurs.

415310 Grossistes-marchands de pièces et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à démonter des automobiles et à vendre en gros des pièces et des accessoires d'occasion pour véhicules automobiles. Généralement, ces établissements vendent aussi des automobiles démontées aux ferrailleurs.

415310-00 Grossistes-marchands de pièces et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles

Exclusion(s)
- Remise à neuf de moteurs d'automobile en usine (voir 336310 Fabrication de moteurs et de pièces de moteurs à essence pour véhicules automobiles)
- Remise à neuf de transmissions en usine (voir 336350 Fabrication de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles)
- Compactage d'automobiles pour le recyclage du métal (voir 418110 Grossistes-marchands de métaux recyclables)
- Réparation et remplacement de transmissions (voir 81111 Réparation et entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles)

416 Grossistes-marchands de matériaux et fournitures de construction

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du matériel et des fournitures électriques, de plomberie, de chauffage et de climatisation, du métal et des produits métalliques, du bois d'œuvre, de la menuiserie préfabriquée, de la quincaillerie et d'autres fournitures de construction.

4161 Grossistes-marchands de matériel et fournitures électriques, de plomberie, de chauffage et de climatisation

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des fournitures de câblage et de travaux électriques, du matériel et des fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation.

416110 Grossistes-marchands de fils et de fournitures électriques de construction

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des fournitures et du matériel de construction électriques. Sont aussi inclus les grossistes d'équipements de production et de transmission de l'électricité, comme des transformateurs, des moteurs, des génératrices et de l'équipement de centrales.

416110-00 Grossistes-marchands de fils et de fournitures électriques de construction

416120 Grossistes-marchands de matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du matériel et des fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation.

416120-00 Grossistes-marchands de matériel et fournitures de plomberie, de chauffage et de climatisation

Exclusion(s)
- Vente en gros de climatiseurs de fenêtre (voir 414220 Grossistes-marchands d'appareils ménagers)

4162 Grossistes-distributeurs de métaux et de produits métalliques

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des métaux et des produits métalliques. Ces établissements peuvent aussi couper, emboutir ou transformer d'une autre façon des métaux à la demande du client.

416210 Grossistes-distributeurs de métaux et de produits métalliques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des métaux et des produits métalliques. Ces établissements peuvent aussi couper, emboutir ou transformer d'une autre façon des métaux à la demande du client.

416210-00 Grossistes-distributeurs de métaux et de produits métalliques

Exclusion(s)
- Vente en gros de fil électrique (voir 416110 Grossistes-marchands de fils et de fournitures électriques de construction)
- Vente en gros de minerais et de concentrés métalliques (voir 418920 Grossistes-marchands de minéraux, de minerais et de métaux précieux)

4163 Grossistes-marchands de bois d'œuvre, de menuiseries préfabriquées, d'articles de quincaillerie et d'autres fournitures de construction

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du bois d'œuvre et de la menuiserie préfabriquée, de la peinture, du verre, du papier mural, de la quincaillerie et d'autres fournitures de construction.

Exclusion(s)
- Vente en gros des billes et de copeaux de bois (voir 418910 Grossistes-marchands de billes et de copeaux de bois)

416310 Grossistes-marchands d'une gamme générale de fournitures de construction

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros tout un choix de fournitures de construction, par exemple : bois d'œuvre, quincaillerie, plomberie, fournitures électriques, peinture, verre et autres fournitures de construction.

416310-00 Grossistes-marchands d'une gamme générale de fournitures de construction

416320 Grossistes-marchands de bois d'œuvre, de contreplaqués et de menuiseries préfabriquées

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du bois d'œuvre brut et dressé, du contreplaqué de construction et d'autres produits de menuiserie préfabriquée.

416320-00 Grossistes-marchands de bois d'œuvre, de contreplaqués et de menuiseries préfabriquées
416320-01 Grossistes-marchands de bardeaux et bardeaux fendus en bois
416320-02 Grossistes-marchands de bois de construction et produits d'usine de rabotage
416320-03 Grossistes-marchands de bois d'œuvre brut ou raboté
416320-04 Grossistes-marchands de bois ouvré
416320-05 Grossistes-marchands de contreplaqués
416320-06 Grossistes-marchands de moulures en bois
416320-07 Grossistes-marchands de planchers en bois
416320-08 Grossistes-marchands de portes et fenêtres en bois
416320-09 Grossistes-marchands de produits de bois tournés ou façonnés

416330 Grossistes-marchands d'articles de quincaillerie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros de la quincaillerie et des outils spécialisés.

416330-00 Grossistes-marchands d'articles de quincaillerie

416340 Grossistes-marchands de peintures, de vitres et de papier peint

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros de la peinture et du vernis, du verre, du papier mural et des articles de décoration.

416340-00 Grossiste-marchand de peinture, de vitres et de papier peint

416390 Grossistes-marchands de gammes spécialisées de fournitures de construction

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des fournitures de construction spécialisées.

416390-00 Grossistes-marchands de gammes spécialisées de fournitures de construction
416390-01 Grossistes-marchands d'agrégat
416390-02 Grossistes-marchands de matériaux pour toiture en asphalte
416390-03 Grossistes-marchands d'assemblage structurel préfabriqué en bois
416390-04 Grossistes-marchands de produits de construction en béton
416390-05 Grossistes-marchands de tuiles de plancher et murales en céramique
416390-06 Grossistes-marchands de chalets préfabriqués
416390-07 Grossistes-marchands de clôtures et accessoires en fil métallique
416390-08 Grossistes-marchands de fournitures pour murs secs et plâtre
416390-09 Grossistes-marchands de gouttières
416390-10 Grossistes-marchands de matériaux de maçon
416390-11 Grossistes-marchands de parements métalliques et matériaux pour toiture
416390-12 Grossistes-marchands de pierres de construction
416390-13 Grossistes-marchands de portes et fenêtres (sauf en bois)

417 Grossistes-marchands de machines, de matériel et de fournitures

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines et du matériel pour l'agriculture, le jardinage et l'entretien des pelouses; des machines, du matériel et des fournitures pour la construction, la foresterie, l'extraction minière et diverses industries; des ordinateurs, du matériel et des fournitures de communication; d'autres machines, équipements et fournitures.

4171 Grossistes-marchands de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines, du matériel et des pièces, neufs ou d'occasion, pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage.

417110 Grossistes-marchands de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines, du matériel et des pièces, neufs ou d'occasion pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage.

417110-00	Grossistes-marchands de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage
417110-01	Grossistes-marchands de charrues, herses et sarcleuses de ferme et de jardin
417110-02	Grossistes-marchands d'instruments agricoles
417110-03	Grossistes-marchands de matériel d'irrigation
417110-04	Grossistes-marchands de machinerie et matériel de grange (y compris élévateurs)
417110-05	Grossistes-marchands de tracteurs de ferme neufs ou usagés
417110-06	Grossiste-marchand de tracteurs à gazon et à jardin

Exclusion(s)

- Réparation de machines et de matériel agricoles (voir 811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel [sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique])
- Réparation de machines et de matériel pour l'entretien des pelouses et le jardinage (voir 811411 Réparation et entretien de matériel de maison et de jardin)

4172 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures industriels et pour la construction, la foresterie et l'extraction minière

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines, du matériel et des fournitures pour la construction, la foresterie, l'extraction minière et diverses industries.

417210 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures pour la construction et la foresterie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines, du matériel et des pièces, neufs et d'occasion, pour la construction et la foresterie.

417210-00	Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures pour la construction et la foresterie

Exclusion(s)

- Réparation de machines et de matériel de construction et de foresterie (voir 811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel [sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique])

417220 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures pour l'extraction minière, pétrolière et gazière

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines, du matériel et des fournitures neufs ou d'occasion pour l'extraction de minerais, de pétrole ou de gaz, et les raffineries de pétrole.

417220-00	Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures pour l'extraction minière, pétrolière et gazière

Exclusion(s)

- Vente en gros de matériel pour le travail en carrière et la perforation des roches (voir 417210 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures pour la construction et la foresterie)
- Réparation de machines et de matériel d'extraction de minerais, de pétrole ou de gaz (voir 811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel [sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique])

417230 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures industriels

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines, du matériel, des fournitures et des pièces neufs ou d'occasion pour diverses industries.

417230-00 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures industriels

Exclusion(s)
- Vente en gros de génératrices et de matériel de transmission de l'électricité (voir 416110 Grossistes-marchands de fils et de fournitures électriques de construction)
- Réparation de machines, de matériel et de fournitures industriels (voir 811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel [sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique])

4173 Grossistes-marchands d'ordinateurs et de matériel de communication

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des ordinateurs, des périphériques et des logiciels de série, neufs et d'occasion.

417310 Grossistes-marchands d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des ordinateurs, des périphériques et des logiciels de série, neufs et d'occasion.

417310-00 Grossistes-marchands d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série

Exclusion(s)
- Conception, mise au point et édition, ou édition uniquement, de produits logiciels (voir 51121 Éditeurs de logiciels)
- Réparation d'ordinateurs (voir 811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision)

417320 Grossistes-marchands de composants électroniques, et de matériel et fournitures de navigation et de communication

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des composants électroniques, du matériel et des fournitures de navigation et de communication neufs ou usagés. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des téléphones, des interphones, des téléavertisseurs et des systèmes de sonorisation.

417320-00 Grossiste-marchand de composants électroniques, et de matériel et fournitures de navigation et de communication

Exclusion(s)
- Vente en gros d'ordinateurs et de matériel connexe (voir 417310 Grossistes-marchands d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série)

4179 Grossistes-marchands d'autres machines, matériel et fournitures

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines, du matériel et des fournitures neufs ou d'occasion pour les bureaux, les magasins et les établissements de service, à usage professionnel et autres.

417910 Grossistes-marchands de machines et matériel de bureau et de magasin

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines, du matériel, des meubles et des accessoires de bureau et de magasin, neufs et d'occasion.

417910-00 Grossistes-marchands de machines et matériel de bureau et de magasin

Exclusion(s)
- Vente en gros d'ordinateurs et d'autres machines de traitement des données (voir 417310 Grossistes-marchands d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série)
- Vente en gros de papeterie et de fournitures de bureau (voir 418210 Grossistes-marchands de papeterie et de fournitures de bureau)

417920 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'établissements de service

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines et du matériel neufs et d'occasion pour les établissements de service.

417920-00 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'établissements de service
417920-01 Grossistes-marchands de machinerie et matériel de blanchissage
417920-02 Grossistes-marchands de matériel et fournitures de cinéma (y compris matériel de projection)
417920-03 Grossistes-marchands de matériel et fournitures d'hôtels et restaurants

417920-04 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'établissement de service
417920-05 Grossistes-marchands de machines et matériel d'usine de nettoyage à sec
417920-06 Grossistes-marchands de matériel et fournitures de salon de coiffure
417920-07 Grossistes-marchands de studio cinématographique et matériel de théâtre

Exclusion(s)
- Vente en gros de machines à laver le linge et de sécheuses domestiques (voir 414220 Grossistes-marchands d'appareils ménagers)
- Vente en gros de fournitures comme des savons et des détergents (voir 418410 Grossistes-marchands de produits chimiques et de produits analogues [sauf agricoles])

417930 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'usage professionnel

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines et du matériel neufs et d'occasion pour usage professionnel.

417930-00 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'usage professionnel

Exclusion(s)
- Vente en gros de manuels scolaires (voir 414420 Grossistes-marchands de livres, de périodiques et de journaux)
- Vente en gros de produits pharmaceutiques et de fournitures pour les pharmacies (voir 414510 Grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques)
- Vente en gros de papeterie scolaire (voir 418210 Grossistes-marchands de papeterie et de fournitures de bureau)

417990 Grossistes-marchands de tous les autres machines, matériel et fournitures

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des machines, du matériel et des fournitures neufs et d'occasion, ou un assortiment de produits rangés dans d'autres classes de ce groupe, sans se spécialiser. Sont inclus les grossistes d'aéronefs, et de matériel non-électronique pour aéronefs, de bateaux de pêche et de plaisance, de matériel pour terrains de jeux et parcs d'attractions, de moteurs (sauf pour véhicules automobiles) et de locomotives.

417990-00 Grossistes-marchands de tous les autres machines, matériel et fournitures
417990-01 Grossistes-marchands d'aéronefs
417990-02 Grossistes-marchands de bateaux de plaisance
417990-03 Grossistes-marchands de matériel et fournitures de chemin de fer
417990-04 Grossistes-marchands de matériel de garage
417990-05 Grossistes-marchands de matériel pour la lutte contre les incendies
417990-06 Grossistes-marchands de moteurs diesel et pièces de moteur diesel industriels
417990-07 Grossistes-marchands de moteurs hors-bord
417990-08 Grossiste-marchands de navires
417990-09 Grossistes-marchands de matériel de parc d'amusement
417990-10 Grossistes-marchands de pièces de matériel pour les locomotives de chemin de fer, aéronefs, navires et bateaux
417990-11 Grossistes-marchands de matériel et fournitures de station-service
417990-12 Grossistes-marchands de machinerie, matériel et fournitures de transport (sauf véhicules automobiles)

Exclusion(s)
- Vente en gros de véhicules et de pièces automobiles (voir 415 Grossistes-marchands de véhicules automobiles, et de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles)

418 Grossistes-marchands de produits divers

Ce sous-secteur comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre sous-secteur et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des marchandises comme des matières recyclables, du papier, des produits du papier et des produits en plastique jetables, des fournitures agricoles, des produits chimiques et connexes, des billes et des copeaux de bois, des minéraux, des minerais et des métaux précieux et des marchandises d'occasion (sauf les machines et les produits automobiles).

Exclusion(s)
- Vente en gros de pièces et d'accessoires automobiles d'occasion (voir 415 Grossistes-marchands de véhicules automobiles, et de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles)
- Vente en gros de machines d'occasion (voir 417 Grossistes-marchands de machines, de matériel et de fournitures)

4181 Grossistes-marchands de matières recyclables

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des métaux, du papier, du carton et d'autres matières recyclables.

Exclusion(s)
- Exploitation d'installations où l'on extrait les matières recyclables que contiennent les déchets, ou dans lesquelles les matières recyclables sont triées en différentes catégories puis préparées pour l'expédition (voir 562920 Installations de récupération de matériaux)

418110 Grossistes-marchands de métaux recyclables

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter, à mettre en morceaux, à trier et à vendre des métaux de récupération ferreux et non ferreux, y compris des automobiles destinées à la casse.

418110-00 Grossistes-marchands de métaux recyclables

418120 Grossistes-marchands de papier et carton recyclables

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter, à mettre en morceaux, à trier et à vendre des journaux, des cartons et d'autres papiers usagés.

418120-00 Grossistes-marchands de papier et carton recyclables

418190 Grossistes-marchands d'autres matières recyclables

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à acheter, à mettre en morceaux, à trier, à broyer, à déchiqueter et à vendre des matières recyclables, comme le plastique, le verre, les textiles, les liquides et les boues d'épuration.

418190-00 Grossistes-marchands d'autres matières recyclables

Exclusion(s)
- Fabrication de produits finis ou intermédiaires à partir de matières recyclées (voir 31-33 Fabrication)
- Fabrication de résines plastiques à partir de matières plastiques recyclées (voir 325991 Compoundage sur commande de résines achetées)

4182 Grossistes-marchands de papier et produits du papier et de produits en plastique jetables

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du papier journal, de la papeterie et des fournitures de bureau, d'autres papiers et produits du papier, et des produits en plastique jetables.

Exclusion(s)
- Achat, mise en morceaux, tri et vente de journaux, de cartons et d'autres papiers recyclés (voir 418120 Grossistes-marchands de papier et carton recyclables)

418210 Grossistes-marchands de papeterie et de fournitures de bureau

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros de la papeterie et des fournitures de bureau.

418210-00 Grossistes-marchands de papeterie et de fournitures de bureau

Exclusion(s)
- Vente en gros de mobilier de bureau (voir 417910 Grossistes-marchands de machines et matériel de bureau et de magasin)
- Vente en gros de matériel et de fournitures scolaires (voir 417930 Grossistes-marchands de machines, matériel et fournitures d'usage professionnel)

418220 Grossistes-marchands d'autres papiers et de produits en plastique jetables

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros du papier et des produits ménagers jetables comme des mouchoirs et du papier hygiénique, du papier ciré, des serviettes et des nappes en papier, du film étirable, des tasses, des assiettes, de la coutellerie et des plateaux jetables, des récipients en plastique et d'autres produits en papier ou en plastique jetables, ou un assortiment de produits rangés dans d'autres classes de ce groupe, sans se spécialiser.

418220-00 Grossistes-marchands d'autres papiers et de produits en plastique jetables

4183 Grossistes-marchands de fournitures agricoles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des aliments pour animaux, des semences (traitées ou non), des produits chimiques et d'autres articles pour les agriculteurs.

418310 Grossistes-marchands d'aliments pour animaux d'élevage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des aliments pour animaux d'élevage. Sont aussi inclus les grossistes en aliments pour animaux domestiques.

418310-00 Grossistes-marchands d'aliments pour animaux d'élevage

Exclusion(s)
- Vente en gros de semences (voir 418320 Grossistes-marchands de semences)

418320 Grossistes-marchands de semences

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des semences pour les grandes cultures, et la culture de fleurs et de plantes, des semences horticoles et des semences de gazon.

418320-00 Grossistes-marchands de semences

Exclusion(s)
- Nettoyage des grains ou des semences pour les cultivateurs (voir 115110 Activités de soutien aux cultures agricoles)

418390 Grossistes-marchands de produits chimiques et autres fournitures agricoles

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre en gros des produits chimiques agricoles, comme des engrais, des herbicides, des pesticides et d'autres fournitures agricoles, ou un assortiment de produits rangés dans d'autres classes de ce groupe, sans se spécialiser.

418390-00 Grossiste-marchand de produits chimiques et autres fournitures agricoles

4184 Grossistes-marchands de produits chimiques et de produits analogues (sauf agricoles)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des produits chimiques, des produits et des préparations de nettoyage, des résines plastiques, des formes primaires en plastique à usage industriel ou domestique, et des gaz industriels.

418410 Grossistes-marchands de produits chimiques et de produits analogues (sauf agricoles)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des produits chimiques, des produits et des préparations de nettoyage, des résines plastiques, des formes primaires en plastique à usage industriel ou domestique, et des gaz industriels.

418410-00 Grossistes-marchands de produits chimiques et de produits analogues (sauf agricoles)
418410-01 Grossistes-marchands d'alcool industriel
418410-02 Grossistes-marchands de composés de blanchiment
418410-03 Grossistes-marchands de cires (p. ex., meuble, automobile, métal, soulier)
418410-04 Grossistes-marchands d'explosifs de tous genres (sauf munitions et feux d'artifice)
418410-05 Grossistes-marchands de gaz industriels
418410-06 Grossistes-marchands de glace sèche
418410-07 Grossistes-marchands de produits organiques, chimiques et synthétiques
418410-08 Grossistes-marchands de préparations pour traitement du bois
418410-09 Grossistes-marchands de produits chimiques industriels, lourds et ménagers
418410-10 Grossistes-marchands de résines plastiques
418410-11 Grossistes-marchands de résines synthétiques (sauf caoutchouc)
418410-12 Grossistes-marchands de térébenthine, résine et produits chimiques

Exclusion(s)
- Vente en gros de produits pétroliers raffinés (voir 412110 Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers)
- Vente en gros de feux d'artifice (voir 414460 Grossistes-marchands de jouets et d'articles de passe-temps)
- Vente en gros de munitions (voir 414470 Grossistes-marchands d'articles de divertissement et de sport)
- Vente en gros de produits chimiques agricoles (voir 418390 Grossistes-marchands de produits chimiques et autres fournitures agricoles)

4189 Grossistes-marchands d'autres produits divers

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à vendre de billes et des copeaux de bois, des minéraux, des minerais et des concentrés, des métaux précieux, des articles d'occasion et d'autres produits.

418910 Grossistes-marchands de billes et de copeaux de bois

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des billes et des billots de bois, des copeaux de bois et d'autres produits forestiers non transformés.

418910-00 Grossistes-marchands de billes et de copeaux de bois

Exclusion(s)
- Vente en gros de bois de chauffage (voir 418990 Tous les autres grossistes-marchands)

418920 Grossistes-marchands de minéraux, de minerais et de métaux précieux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des minéraux, des minerais et des concentrés, des métaux précieux et des pierres précieuses brutes.

418920-00 Grossistes-marchands de minéraux, de minerais et de métaux précieux

418930 Grossistes-marchands de marchandises d'occasion (sauf les machines et les produits automobiles)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des marchandises d'occasion, sauf les machines et les produits automobiles.

418930-00 Grossistes-marchands de marchandises d'occasion (sauf les machines et les produits automobiles)

418990 Tous les autres grossistes-marchands

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre en gros une ligne unique de produits, ou un assortiment de diverses marchandises dont aucune n'est suffisamment importante pour constituer leur activité principale.

418990-00 Tous les autres grossistes-marchands
418990-01 Grossistes-marchands de fournitures pour animal domestique (sauf nourritures)
418990-02 Grossistes-marchands d'articles en cuir (sauf chaussures)
418990-03 Grossistes-marchands d'auvents, tentes et voiles
418990-04 Grossistes-marchands de combustible, charbon et coke
418990-05 Grossistes-marchands de cordes, ficelles d'engerbage et cordons
418990-06 Grossistes-marchands d'huiles et graisses animales ou végétales
418990-07 Grossistes-marchands d'accessoires, fournitures et instruments de musique
418990-08 Grossistes-marchands de maisons mobiles
418990-09 Grossistes-marchands de monuments et pierres tombales
418990-10 Grossistes-marchands de pâte de bois
418990-11 Grossistes-marchands de matériel d'aqueduc et d'égout

419 Commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter ou vendre des produits appartenant à des tiers, le plus souvent moyennant le versement d'honoraires ou d'une commission. Ces établissements sont appelés marchés électroniques de gros entre entreprises, négociants travaillant à commission, agents ou courtiers d'importation, agents ou courtiers d'exportation, représentants de manufacturiers, agents d'approvisionnement ou agents de vente, et ils font le commerce de produits de tous genres. Ces établissements servent d'intermédiaires entre vendeurs et acheteurs ou effectuent des opérations commerciales pour le compte d'un mandant sans détenir le titre de propriété des produits achetés ou vendus.

Exclusion(s)
- Le fait de servir d'intermédiaire, par Internet, entre acheteurs et vendeurs de biens dans un environnement de vente d'entreprises aux consommateurs ou entre consommateurs (voir 45411 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)
- Exercice des fonctions d'agent maritime (voir 48851 Intermédiaires en transport de marchandises)
- Commerce de marchandises et de contrats à terme sur marchandises, lesquelles sont normalement cotées dans une bourse de marchandises (voir 5231 Intermédiation et courtage de valeurs mobilières et de contrats de marchandises)
- Achat et vente d'assurance moyennant le versement d'une commission (voir 524210 Agences et courtiers d'assurance)
- Achat et vente de biens immobiliers moyennant le versement d'une commission (voir 53121 Bureaux d'agents et de courtiers immobiliers)
- Achat et vente de biens pour son propre compte au moyen d'un ensemble de méthodes électroniques et classiques (sont classés selon la ou les gammes de marchandises vendues par le marchand grossiste-distributeur)

4191 Commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter ou vendre des produits appartenant à des tiers, le plus souvent moyennant le versement d'honoraires ou d'une commission. Ces établissements sont appelés marchés électroniques de gros entre entreprises, négociants travaillant à commission, agents ou courtiers d'importation, agents ou courtiers d'exportation, représentants de manufacturiers, agents d'approvisionnement ou agents de vente, et ils font le commerce de produits de tous genres. Ces établissements servent d'intermédiaires entre vendeurs et acheteurs ou effectuent des opérations commerciales pour le compte d'un mandant sans détenir le titre de propriété des produits achetés ou vendus.

419110 Commerce électronique de gros entre entreprises

Cette classe comprend les marchés électroniques de gros entre entreprises, qui servent d'intermédiaires, par Internet ou d'autres moyens électroniques, entre acheteurs et vendeurs, moyennant, en général, le versement d'une commission ou d'honoraires. Les marchés électroniques de gros entre entreprises facilitent les opérations de gros sans assumer le titre de propriété des biens achetés ou vendus. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à faciliter la vente à l'encan en ligne entre entreprises, de produits neufs ou d'occasion.

419110-00 Commerce électronique de gros entre entreprises

Exclusion(s)

- Le fait de servir d'intermédiaire, par Internet, entre acheteurs et vendeurs de biens, dans un environnement de vente d'entreprises aux consommateurs ou entre consommateurs (voir 45411 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)
- Exercice de la fonction de grossiste et le fait de servir d'intermédiaire, par Internet ou un ensemble de moyens électroniques et classiques, entre acheteurs et vendeurs de biens (activité classée selon la ou les gammes de marchandises vendues par le marchand grossiste-distributeur)

419120 Agents et courtiers du commerce de gros

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter ou vendre des produits appartenant à des tiers moyennant le versement d'une commission. Sont inclus les négociants travaillant à commission, les agents ou courtiers d'importation, les agents ou courtiers d'exportation, les représentants de manufacturiers, les agents d'approvisionnement et les agents de vente qui font le commerce de produits de tous genres. Normalement, ces établissements servent d'intermédiaires entre vendeurs et acheteurs ou effectuent des opérations commerciales pour le compte d'un mandant, sans assumer le titre de propriété des biens achetés ou vendus.

419120-00 Agent et courtier du commerce de gros

Exclusion(s)

- Exercice de la fonction d'agent ou de courtier et commerce de gros de produits appartenant à des tiers, par Internet ou autres moyens électroniques (voir 419110 Commerce électronique de gros entre entreprises)
- Exercice des fonctions d'agent maritime (voir 48851 Intermédiaires en transport de marchandises)
- Commerce de marchandises et de contrats à terme sur marchandises, qui sont normalement cotées dans une bourse de marchandises (voir 5231 Intermédiation et courtage de valeurs mobilières et de contrats de marchandises)
- Achat et vente d'assurance moyennant le versement d'une commission (voir 524210 Agences et courtiers d'assurance)
- Achat et vente de biens immobiliers pour le compte de tiers moyennant le versement d'honoraires ou d'une commission (voir 53121 Bureaux d'agents et de courtiers immobiliers)
- Vente en gros de marchandises pour son propre compte ou exercice de la fonction de marchand grossiste-distributeur (activité classée selon la ou les gammes de marchandises vendues par le marchand grossiste-distributeur)

44-45 Commerce de détail

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des marchandises généralement sans transformation, et à fournir des services connexes.

Le commerce de détail représente le dernier maillon de la chaîne de distribution; les détaillants sont donc organisés pour vendre des marchandises en petites quantités au grand public. Ce secteur comprend deux grands types d'établissements : les détaillants en magasin et les détaillants hors magasin. Leurs principales caractéristiques sont décrites ci-après.

Détaillants en magasin

Les magasins sont des points de vente fixes situés et conçus de manière à attirer un grand nombre de passants. De façon générale, les magasins de détail ont de grands étalages et font de la publicité dans les médias. Ils vendent surtout des biens de consommation qui intéressent les particuliers ou les ménages, mais certains servent aussi les entreprises et une clientèle institutionnelle. Parmi ces établissements, on compte les magasins de fournitures de bureau, les magasins d'ordinateurs et de logiciels, les stations-service, les vendeurs de matériaux de construction, les magasins de fournitures de plomberie et de fournitures électriques.

En plus de vendre des marchandises, certains types de détaillants fournissent des services après-vente, comme des services de réparation et d'installation. Ainsi, les marchands d'automobiles neuves, les magasins d'électronique et d'appareils ménagers, et les magasins d'instruments et de fournitures de musique assurent fréquemment un service de réparation, alors que les magasins de revêtements de sol et les magasins de garnitures de fenêtres fournissent souvent des services d'installation. En règle générale, les établissements qui vendent des marchandises au détail et qui ont un service après-vente sont classés dans ce secteur.

Les salles d'exposition des sociétés de vente par catalogue, les stations-service et les marchands de maisons mobiles sont assimilés à des détaillants en magasin.

Détaillants hors magasin

Les détaillants qui ne vendent pas en magasin sont, eux aussi, organisés pour servir le public, mais leurs méthodes de vente diffèrent. Pour toucher les clients et pour commercialiser leur marchandise, ils recourent aux moyens suivants : infopublicité à la radio ou à la télévision, radiodiffusion et diffusion dans la presse de publicité directe, publication de catalogues traditionnels ou électroniques, porte-à-porte, démonstrations à domicile, présentations temporaires de marchandises (stands) et distributeurs automatiques.

Chez les détaillants hors magasin, les méthodes de vente et de livraison varient selon le type de marchandises. Ceux qui utilisent les nouvelles technologies de l'information pour atteindre leur clientèle, par exemple, peuvent se faire payer au moment de l'achat ou de la livraison, et cette dernière peut être effectuée par le détaillant ou par un tiers (services postaux, messager, etc.). En revanche, ceux qui touchent leurs clients en recourant au porte-à-porte, aux démonstrations à domicile, aux présentations temporaires de marchandises (stands) et aux distributeurs automatiques se font normalement payer et livrent la marchandise à la date d'achat.

Le sous-secteur des détaillants hors magasin comprend aussi des établissements de livraison à domicile. C'est le cas des marchands qui livrent le mazout et les journaux chez les particuliers.

441 Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des véhicules automobiles, avec les services qui s'y rattachent, ainsi que des pièces et des accessoires pour véhicules automobiles. Les établissements de ce sous-secteur sont généralement spécialisés dans la vente au détail de types particuliers de véhicules ou de pièces et accessoires.

Exclusion(s)

- Vente de poids lourds (voir 41 Commerce de gros)

4411 Concessionnaires d'automobiles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des automobiles, des véhicules utilitaires sportifs ainsi que des camions légers, camionnettes et mini-fourgonnettes neufs ou d'occasion.

Exclusion(s)

- Vente au détail de véhicules récréatifs (VR), de bateaux, de motocyclettes et de motoneiges (voir 4412 Autres concessionnaires de véhicules automobiles)

441110 Concessionnaires d'automobiles neuves

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des automobiles, des véhicules utilitaires sportifs ainsi que des camions légers, camionnettes et mini-fourgonnettes neufs, directement aux consommateurs ou à des loueurs. En outre, ces établissements vendent en général des voitures d'occasion, des pièces détachées et des accessoires, en plus de fournir des services de réparation.

441110-00 Concessionnaires d'automobiles neuves

Exclusion(s)
- Vente au détail de voitures d'occasion (voir 441120 Concessionnaires d'automobiles d'occasion)
- Prestation de services de réparation automobile, sans vendre d'automobiles au détail (voir 8111 Réparation et entretien de véhicules automobiles)

441120 Concessionnaires d'automobiles d'occasion

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des automobiles, des véhicules utilitaires sportifs ainsi que des camions légers, camionnettes et mini-fourgonnettes d'occasion.

441120-00 Concessionnaires d'automobiles d'occasion

Exclusion(s)
- Vente au détail d'automobiles, de véhicules utilitaires sportifs, de camionnettes, de mini-fourgonnettes et de camions légers, neufs et d'occasion (voir 441110 Concessionnaires d'automobiles neuves)
- Prestation de services de réparation automobile, sans vente d'automobiles au détail (voir 8111 Réparation et entretien de véhicules automobiles)

4412 Autres concessionnaires de véhicules automobiles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des véhicules neufs et d'occasion autres que des automobiles, des véhicules utilitaires sportifs, des camions légers, des camionnettes et des mini-fourgonnettes. Les établissements qui vendent au détail des autocaravanes, des caravanes, des campeuses, des motocyclettes, des bateaux de plaisance, des motoneiges, des véhicules tout-terrain, des remorques utilitaires et des avions sont inclus.

441210 Concessionnaires de véhicules récréatifs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des véhicules récréatifs (VR) neufs et d'occasion, comme des autocaravanes, des caravanes et des campeuses. En outre, ces établissements vendent au détail des pièces détachées et des accessoires, en plus de fournir des services de réparation.

441210-00 Concessionnaires de véhicules récréatifs

Exclusion(s)
- Vente au détail de remorques utilitaires (voir 441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles)
- Vente au détail de maisons préfabriquées (mobiles) neuves et d'occasion (voir 453930 Marchands de maisons mobiles)

441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des motocyclettes, des bateaux et d'autres véhicules neufs ou d'occasion, comme des motoneiges, des véhicules tout-terrain, des remorques utilitaires et des avions. En outre, ces établissements vendent souvent des pièces détachées et des accessoires, en plus de fournir des services de réparation.

441220-00 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles
441220-01 Commerce de détail de motocyclettes et de véhicules tout-terrain
441220-02 Commerce de détail de bateaux
441220-03 Commerce de détail de fournitures marines
441220-04 Commerce de détail de moteurs hors-bords
441220-05 Commerce de détail de vélomoteurs et scooters
441220-06 Commerce de détail de voiturettes de golf motorisées
441220-07 Commerce de détail d'aéronefs

4413 Magasins de pièces, de pneus et d'accessoires pour véhicules automobiles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des pièces et des accessoires pour véhicules automobiles.

441310 Magasins de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des pièces et des accessoires pour automobiles. Cette classe ne comprend toutefois pas de service d'installation sur véhicule ou de réparation de véhicule.

441310-00 Magasins de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles

Exclusion(s)

- Vente de pièces d'automobile usagées dans des centres de gros communément appelés centres de recyclage (voir 415310 Grossistes-marchands de pièces et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles)
- Vente au détail de pneus (voir 441320 Marchands de pneus)
- Réparation et remplacement de pièces d'automobile, comme des transmissions, des silencieux, des garnitures de frein et des pare-brise (voir 81111 Réparation et entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles)

441320 Marchands de pneus

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des pneus et des chambres à air. En outre, ces établissements fournissent souvent des services complémentaires, comme le montage de pneus ainsi que l'équilibrage et l'alignement des roues.

441320-00 Marchands de pneus

442 Magasins de meubles et d'accessoires de maison

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des meubles et des accessoires de maison neufs. Ces établissements vendent habituellement à partir de salles d'exposition, et beaucoup offrent en complément des services de décoration intérieure.

Exclusion(s)

- Vente au détail de meubles et d'accessoires de maison d'occasion (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)
- Vente au détail de meubles et d'accessoires de maison par voie de téléachat, par correspondance ou directement aux consommateurs (voir 454 Détaillants hors magasin)

4421 Magasins de meubles

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des meubles d'intérieur et de bureau neufs. Ces établissements peuvent aussi vendre au détail de gros appareils ménagers et électroniques, des accessoires de maison et des revêtements de sol, en plus de fournir des services de décoration intérieure.

442110 Magasins de meubles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des meubles d'intérieur et de bureau neufs. Ces établissements peuvent aussi vendre au détail de gros appareils ménagers et électroniques, des accessoires de maison et des revêtements de sol, en plus de fournir des services de décoration intérieure.

442110-00 Magasins de meubles

Exclusion(s)

- Vente au détail de meubles sur mesure fabriqués sur place (voir 337 Fabrication de meubles et de produits connexes)
- Vente au détail d'une combinaison de meubles, d'équipements et de fournitures de bureau (voir 453210 Magasins de fournitures de bureau et de papeterie)
- Vente au détail de meubles de maison usagés (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)

4422 Magasins d'accessoires de maison

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des accessoires de maison comme des revêtements de sol, des garnitures de fenêtres, de la vaisselle et des ustensiles de cuisine, de la literie et du linge de maison, des luminaires et des abat-jour, des accessoires de salle de bains, des estampes et du matériel d'encadrement.

442210 Magasins de revêtements de sol

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des revêtements de sols neufs, comme des tapis et des moquettes, des revêtements en vinyle, des parquets et des carreaux, sauf en céramique. En outre, ces établissements assurent habituellement des services d'installation et de réparation.

442210-00 Magasins de revêtements de sol

Exclusion(s)

- Installation de revêtements de sol, sans en vendre au détail (voir 238330 Entrepreneurs en travaux de revêtements de sol, ou 238340 Entrepreneurs en pose de carreaux et coulage de terrazzo)

- Vente au détail de carreaux de céramique uniquement ou de parquets de bois franc uniquement (voir 444190 Autres marchands de matériaux de construction)

442291 Magasins de garnitures de fenêtres

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des tentures et des stores prêts à poser ou sur mesure.

442291-00 Magasins de garnitures de fenêtres

442292 Magasins de matériel d'encadrement

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des affiches, des estampes et des cadres prêts à poser, ainsi qu'à encadrer, à monter et à plastifier sur mesure. En outre, ces établissements peuvent vendre au détail un nombre limité d'œuvres d'art originales.

442292-00 Magasins de matériel d'encadrement

Exclusion(s)

- Vente au détail d'œuvres d'art originales ou en édition limitée, y compris les œuvres d'art autochtones (voir 453920 Marchands d'œuvres d'art)

442298 Magasins de tous les autres accessoires et articles de maison

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre au détail des accessoires de maison neufs.

442298-00 Magasins de tous les autres accessoires et articles de maison

443 Magasins d'appareils électroniques et ménagers

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des appareils ménagers, du matériel audio et vidéo, des enregistrements vidéo et audio, des appareils photographiques, des ordinateurs et d'autres articles comparables. En outre, ces établissements peuvent vendre au détail des pièces détachées et fournir des services de réparation.

Exclusion(s)

- Vente au détail d'appareils ménagers, de matériel audio et vidéo, d'appareils photographiques, d'ordinateurs et d'autres articles comparables d'occasion (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)
- Vente au détail d'appareils ménagers, de matériel audio et vidéo, d'appareils photographiques, d'ordinateurs et d'autres articles comparables par voie de téléachat, par correspondance ou directement aux consommateurs (voir 454 Détaillants hors magasin)

4431 Magasins d'appareils électroniques et ménagers

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des appareils ménagers, du matériel audio et vidéo, des enregistrements vidéo et audio, des appareils photographiques, des ordinateurs et d'autres articles comparables. En outre, ils peuvent vendre au détail des pièces détachées et fournir des services de réparation.

443143 Magasins d'appareils ménagers, de téléviseurs et d'autres appareils électroniques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des appareils ménagers, du matériel audio et vidéo, et d'autres appareils électroniques neufs. En outre, ces établissements peuvent vendre au détail des appareils électroniques et ménagers d'occasion, fournir des services de réparation, et vendre au détail des ordinateurs et logiciels.

443143-00 Magasins d'appareils ménagers, de téléviseurs et d'autres appareils électroniques

Exclusion(s)

- Vente au détail d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels (voir 443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels)
- Vente au détail de jouets électroniques (voir 451120 Magasins d'articles de passe-temps, de jouets et de jeux)
- Vente au détail d'appareils ménagers usagés (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)
- Installation de matériel de sécurité pour la maison, sans le service de surveillance (voir 561621 Services de systèmes de sécurité [sauf les serruriers])
- Réparation de téléviseurs ou d'autres produits électroniques (voir 811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision)
- Réparation d'appareils ménagers (voir 811412 Réparation et entretien d'appareils ménagers)

443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des ordinateurs, des périphériques, des logiciels prêts à l'emploi, des jeux électroniques et d'autres produits connexes neufs. En outre, ces établissements peuvent vendre au détail du matériel informatique d'occasion, des pièces détachées et des accessoires, en plus de fournir des services de réparation.

443144-00 Magasins d'ordinateurs et de logiciels

Exclusion(s)

- Vente au détail de jouets électroniques, comme des jeux vidéo et des jeux portables (voir 451120 Magasins d'articles de passe-temps, de jouets et de jeux)
- Vente d'ordinateurs et de logiciels usagés (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)
- Réparation d'ordinateurs (voir 811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision)

443145 Magasins d'appareils et de fournitures photographiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des appareils, des équipements et des fournitures photographiques neufs. En outre, ces établissements peuvent vendre au détail des appareils et des équipements photographiques d'occasion ainsi que des pièces détachées et des accessoires, en plus de fournir des services de réparation et de développement de films.

443145-00 Magasins d'appareils et de fournitures photographiques

Exclusion(s)

- Réparation de matériel photographique (voir 811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision)
- Développement à une échelle commerciale de films et de photos; services de tirage de photos minute (voir 81292 Services de développement et de tirage de photos)

443146 Magasins d'enregistrements vidéo et audio

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des enregistrements audio et vidéo neufs, peu importe le format ou le support.

443146-00 Magasins d'enregistrements vidéo et audio

Exclusion(s)

- Vente au détail de logiciels (voir 443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels)
- Vente au détail de bandes préenregistrées, de disques compacts et de disques par correspondance (voir 454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)
- Vente au détail de bandes et de disques vidéo classés 18 ans et plus par la Régie du cinéma et portant la mention sexualité explicite (voir 815110-06 Location et/ou vente de bandes et de disques vidéo classés 18 ans et plus par la Régie du cinéma et portant la mention *sexualité explicite*).

444 Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme spécialisée ou générale de matériaux de construction et de rénovation, de matériel et de fournitures de jardinage, de matériel motorisé pour l'extérieur, de plants et de produits de jardinage.

Exclusion(s)

- Vente au détail de matériaux de construction et de rénovation, de matériel de jardinage et de matériel motorisé pour l'extérieur d'occasion (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)
- Vente au détail de matériaux de construction et de rénovation, de matériel de jardinage et de matériel motorisé pour l'extérieur par voie de téléachat, par correspondance ou directement aux consommateurs (voir 454 Détaillants hors magasin)

4441 Marchands de matériaux et fournitures de construction

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des matériaux de construction, de la quincaillerie, de la peinture, du papier peint et des fournitures connexes.

444110 Centres de rénovation

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de matériaux et de fournitures de réparation et de rénovation domestiques, comme du bois de construction, des portes et des fenêtres, de la plomberie, du matériel électrique, des revêtements de sol, des outils, des articles ménagers, de la quincaillerie, de la peinture et du papier peint, du matériel et des fournitures de jardinage.

Ces marchandises sont habituellement présentées dans des rayons distincts. Ces établissements assurent parfois l'installation et la réparation des marchandises qu'ils vendent.

444110-00 Centres de rénovation

444120 Magasins de peinture et de papier peint

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail de la peinture, du papier peint et des fournitures connexes.

444120-00 Magasins de peinture et de papier peint

444130 Quincailleries

Cette classe comprend les établissements connus sous le nom de quincailleries, dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale d'articles de quincaillerie, comme de l'outillage et du matériel de construction. Ces établissements peuvent aussi vendre d'autres produits (peinture, articles ménagers et fournitures de jardinage) qui ne sont normalement pas présentés dans des rayons distincts.

444130-00 Quincailleries

444190 Autres marchands de matériaux de construction

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des matériaux de construction spécialisés. En outre, ces établissements peuvent fournir des services d'installation.

444190-00 Autres marchands de matériaux de construction
444190-01 Commerce de détail d'armoires de cuisine (à être installées)
444190-02 Commerce de détail de bois de construction et produits d'usine de rabotage
444190-03 Commerce de détail de briques et tuiles
444190-04 Commerce de détail de clôtures
444190-05 Commerce de détail de planchers en céramique et de carreaux muraux
444190-06 Commerce de détail de fournitures de plomberie
444190-07 Commerce de détail de fournitures électriques
444190-08 Commerce de détail de maisons et édifices préfabriqués
444190-09 Commerce de détail de matériaux pour toiture
444190-10 Commerce de détail de vitre
444190-11 Commerce de détail de portes et fenêtres
444190-12 Commerce de détail de terre, de sable, de gravier et d'autres matériaux en vrac pour l'aménagement de terrains

Exclusion(s)
- Vente au détail d'une gamme générale de matériaux et de fournitures de réparation et de rénovation domestiques (voir 444110 Centres de rénovation)
- Vente au détail de peinture et de papier peint (voir 444120 Magasins de peinture et de papier peint)
- Vente au détail d'une gamme générale d'articles de quincaillerie (voir 444130 Quincailleries)

4442 Magasins de matériel et fournitures pour le jardinage et l'entretien des pelouses

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail du matériel et des fournitures pour le jardinage et l'entretien des pelouses.

444210 Magasins de matériel motorisé pour l'extérieur

Cette classe comprend les établissements dont l'activité consiste à vendre au détail du matériel électrique ou à combustion pour les travaux extérieurs. Ces établissements vendent aussi des pièces détachées et peuvent fournir des services de réparation.

444210-00 Magasins de matériel motorisé pour l'extérieur

Exclusion(s)
- Réparation de matériel électrique pour travaux extérieurs (voir 811411 Réparation et entretien de matériel de maison et de jardin)

444220 Pépinières et centres de jardinage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des plants et des produits de jardinage (arbres, arbustes, plantes, semences, bulbes et gazon), qui sont généralement cultivés ailleurs. Ces établissements peuvent fournir des services d'aménagement paysager.

444220-00 Pépinières et centres de jardinage

Exclusion(s)
- Culture et vente au détail de plants (voir 11142 Culture en pépinière et floriculture)

- Vente en gros de machines, de matériel et de pièces neuves ou d'occasion pour l'entretien des pelouses et le jardinage (voir 417110 Grossistes-marchands de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage)
- Prestation de services d'aménagement paysager (voir 561730 Services d'aménagement paysager)

445 Magasins d'alimentation

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale ou spécialisée de produits alimentaires ou de boissons.

Exclusion(s)
- Vente au détail d'une gamme générale ou spécialisée de produits alimentaires ou de boissons par voie de téléachat, par correspondance ou directement aux consommateurs (voir 454 Détaillants hors magasin)

4451 Épiceries

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de produits alimentaires.

445110 Supermarchés et autres épiceries (sauf les dépanneurs)

Cette classe comprend les établissements, appelés supermarchés et épiceries, dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de produits alimentaires : conserves, aliments séchés ou congelés; fruits et légumes frais; viandes fraîches ou préparées, poisson, volaille, produits laitiers, produits de boulangerie et de pâtisserie et aliments à grignoter. En outre, ces établissements vendent souvent divers produits domestiques non alimentaires, comme des articles en papier, des produits de nettoyage, des articles de toilette et des médicaments vendus sans ordonnance.

445110-00 Supermarchés et autres épiceries (sauf les dépanneurs)

Exclusion(s)
- Vente au détail d'une gamme limitée de produits alimentaires et de consommation courante (voir 445120 Dépanneurs)
- Vente au détail dans un supermarché, dans le cadre d'une concession, des médicaments sur ordonnance (voir 446110 Pharmacies)
- Vente au détail d'une gamme générale de produits alimentaires et de produits non alimentaires (voir 452910 Clubs-entrepôts)

445120 Dépanneurs

Cette classe comprend les établissements appelés dépanneurs, qui vendent au détail une gamme limitée de biens de consommation courante et où l'on trouve en général du lait, du pain, des boissons gazeuses, des aliments à grignoter, des produits du tabac, des journaux et des revues. Ces établissements peuvent aussi vendre au détail une gamme limitée de conserves, de produits laitiers, de papiers de ménage et de produits de nettoyage, ainsi que des boissons alcoolisées, en plus de fournir des services connexes et de vendre, par exemple, des billets de loterie ou de louer des vidéos.

445120-00 Dépanneurs

Exclusion(s)
- Dépanneurs qui vendent de l'essence (voir 447110 Stations-service avec dépanneurs)

4452 Magasins d'alimentation spécialisés

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des produits alimentaires spécialisés.

445210 Boucheries

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail de la viande et de la volaille fraîches, congelées ou fumées. Les épiceries fines qui vendent surtout de la viande fraîche sont incluses.

445210-00 Boucheries

445220 Poissonneries

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail du poisson et des fruits de mer frais, congelés ou fumés.

445220-00 Poissonneries

445230 Marchés de fruits et de légumes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des fruits et des légumes frais.

445230-00 Marchés de fruits et de légumes

Exclusion(s)
- Culture de légumes et de fruits et vente sur le bord de la route – activité classifiée selon le type de récoltes cultivées et vendues (voir 111 Cultures agricoles)

445240 Marchés publics de produits alimentaires
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à mettre à la disposition des commerçants du domaine de l'alimentation des espaces ou des locaux leur permettant de vendre directement aux consommateurs leurs produits alimentaires.

445240-00 Marchés publics de produits alimentaires

445291 Boulangeries-pâtisseries
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail du pain et des pâtisseries qui ne sont pas cuits sur place et qui ne sont pas destinés à une consommation immédiate.

445291-00 Boulangeries-pâtisseries

Exclusion(s)
- Vente au détail de produits de boulangerie cuits sur place mais non pour consommation immédiate (voir 311811 Boulangeries de détail)
- Vente au détail de produits de boulangerie cuits ou non sur place, pour consommation immédiate (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)

445292 Confiseries et magasins de noix
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des bonbons et autres confiseries, des noix et du maïs soufflé.

445292-00 Confiseries et magasins de noix

Exclusion(s)
- Vente au détail de noix et de produits de confiserie fabriqués sur place mais non pour consommation immédiate (voir 3113 Fabrication de sucre et de confiseries)

445299 Tous les autres magasins d'alimentation spécialisés
Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre au détail des spécialités alimentaires.

445299-00 Tous les autres magasins d'alimentation spécialisé

Exclusion(s)
- Préparation et service de repas légers destinés à une consommation immédiate (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)

4453 Magasins de bière, de vin et de spiritueux
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des boissons alcoolisées sous emballage, comme de la bière, du vin et des liqueurs.

445310 Magasins de bière, de vin et de spiritueux
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des boissons alcoolisées sous emballage, comme de la bière, du vin et des liqueurs.

445310-00 Magasins de bière, de vin et de spiritueux

Exclusion(s)
- Vente au détail d'articles de consommation courante ainsi que de boissons alcoolisées (voir 445120 Dépanneurs)
- Vente au détail de fournitures servant à fabriquer de la bière ou du vin (voir 453992 Magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin)
- Vente de boissons préparées destinées à une consommation immédiate sur place (voir 722410 Débits de boissons alcoolisées)

446 Magasins de produits de santé et de soins personnels
Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des produits de santé et de soins personnels. Les pharmacies et les magasins qui vendent des cosmétiques, des produits de beauté, de la parfumerie, de l'optique, des suppléments alimentaires (aliments de santé) et des appareils de santé sont inclus.

Exclusion(s)
- Vente au détail de produits de santé et de soins personnels par voie de téléachat, par correspondance ou directement aux consommateurs (voir 454 Détaillants hors magasin)

4461 Magasins de produits de santé et de soins personnels
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des produits de santé et de soins personnels. Les pharmacies et les magasins qui vendent des cosmétiques, des produits de beauté, de la parfumerie, de l'optique, des suppléments alimentaires (aliments de santé) et des appareils de santé sont inclus.

446110 Pharmacies

Cette classe comprend les établissements appelés pharmacies, dont l'activité principale consiste à vendre au détail des médicaments avec ou sans ordonnance. En outre, ces établissements vendent habituellement aliments à grignoter, des cosmétiques, des produits d'hygiène personnelle, des cartes de vœux et de la papeterie, et des appareils médicaux; certains vendent aussi de la confiserie, des produits du tabac, des articles de nouveauté et des articles-cadeaux, ainsi que des appareils et des fournitures photographiques.

446110-00 Pharmacies

Exclusion(s)

- Vente au détail de suppléments alimentaires, comme des vitamines, des suppléments nutritifs et des suppléments énergétiques (voir 446191 Magasins de suppléments alimentaires [aliments de santé])

446120 Magasins de cosmétiques, de produits de beauté et de parfums

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des cosmétiques, des parfums, des articles de toilette et des produits de beauté.

446120-00 Magasins de cosmétiques, de produits de beauté et de parfums

446130 Magasins de produits optiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail et à ajuster des lunettes et des verres de contact prescrits. Certains de ces établissements assurent le polissage des verres sur commande dans leurs locaux. Les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des lunettes de soleil sans ordonnance sont inclus.

446130-00 Magasins de produits optiques

Exclusion(s)

- Polissage des verres sans la vente au détail (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- Exploitation d'un cabinet d'un ou de plusieurs optométristes (voir 621320 Cabinets d'optométristes)

446191 Magasins de suppléments alimentaires (aliments de santé)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des suppléments alimentaires, comme des vitamines, des suppléments nutritifs et des suppléments énergétiques.

Ces établissements peuvent aussi vendre au détail une gamme limitée d'aliments de santé.

446191-00 Magasin de suppléments alimentaires (aliments de santé)

Exclusion(s)

- Vente au détail d'aliments biologiques, comme des fruits et des végétaux, des produits laitiers, des céréales et des grains (voir 445 Magasins d'alimentation)
- Vente au détail de médicaments avec ou sans ordonnance (voir 446110 Pharmacies)

446199 Magasins de tous les autres produits de santé et de soins personnels

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre au détail des gammes spécialisées d'articles de santé et de soins personnels. En outre, ces établissements peuvent fournir des services d'installation et de réglage.

446199-00 Magasins de tous les autres produits de santé et de soins personnels

Exclusion(s)

- Vente au détail de médicaments avec ou sans ordonnance (voir 446110 Pharmacies)
- Vente au détail de suppléments alimentaires (voir 446191 Magasins de suppléments alimentaires [aliments de santé])

447 Stations-service et postes de ravitaillement

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail du carburant pour les moteurs, et qui peuvent être exploités conjointement, ou non, avec un dépanneur, un atelier de réparation automobile, un restaurant ou un autre commerce. Les établissements qui exploitent des stations-service et des postes de ravitaillement pour le compte de leurs propriétaires et qui perçoivent une commission sur les carburants vendus sont aussi inclus.

4471 Stations-service et postes de ravitaillement

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail du carburant pour les moteurs, et qui peuvent être exploités conjointement, ou non, avec un dépanneur, un atelier de réparation automobile, un restaurant ou un autre commerce.

Les établissements qui exploitent des stations-service et des postes de ravitaillement pour le compte de leurs propriétaires et qui perçoivent une commission sur les carburants vendus sont aussi inclus.

447110 Stations-service
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail, avec ou sans service de remplissage, des produits permettant le ravitaillement des véhicules routiers, lesquels sont issus par exemple d'hydrocarbures fossiles, de biomasse ou d'autres vecteurs énergétiques comme l'hydrogène ou l'électricité et sont exploités avec un atelier de réparation automobile. Les établissements peuvent être exploités avec un dépanneur offrant une gamme limitée de produits tels que du lait, du pain, des boissons gazeuses et des aliments à grignoter ou sans dépanneur. Les établissements qui exploitent des stations-service pour le compte de leurs propriétaires sont aussi inclus.

447110-00 Stations-service

447120 Postes de ravitaillement
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail, avec ou sans service de remplissage, des produits permettant le ravitaillement des véhicules routiers, lesquels sont issus par exemple d'hydrocarbures fossiles, de biomasse ou d'autres vecteurs énergétiques comme l'hydrogène ou l'électricité. Les établissements peuvent être exploités avec un dépanneur offrant une gamme limitée de produits tels que du lait, du pain, des boissons gazeuses et des aliments à grignoter ou sans dépanneur. Les établissements qui exploitent des postes de ravitaillement pour le compte de leurs propriétaires sont aussi inclus.

447120-00 Postes de ravitaillement

447190 Autres stations-service
Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre au détail de l'essence, du carburant diesel et des huiles. Les établissements qui exploitent de tels commerces pour le compte de leurs propriétaires sont aussi inclus.

447190-00 Autres stations-service

Exclusion(s)
- Exploitation de stations-service (voir 447110 Stations-service)
- Exploitation de postes de ravitaillement (voir 447120 Postes de ravitaillement)

448 Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires
Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des vêtements et des accessoires vestimentaires.

Exclusion(s)
- Vente au détail de vêtements et d'accessoires vestimentaires d'occasion (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)
- Vente au détail de vêtements et d'accessoires vestimentaires par voie de téléachat, par correspondance ou directement aux consommateurs (voir 454 Détaillants hors magasin)

4481 Magasins de vêtements
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail du prêt-à-porter neuf.

448110 Magasins de vêtements pour hommes
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de prêt-à-porter neuf pour hommes et garçons. Ces établissements peuvent aussi faire des retouches sur les vêtements qu'ils vendent.

448110-00 Magasins de vêtements pour hommes

Exclusion(s)
- Vente de vêtements pour hommes sur mesure fabriqués dans leurs locaux (voir 3152 Fabrication de vêtements coupés-cousus)
- Vente au détail de prêt-à-porter pour les personnes des deux sexes et de tous les âges (voir 448140 Magasins de vêtements pour la famille)
- Vente au détail d'accessoires vestimentaires pour hommes et garçons (voir 448150 Magasins d'accessoires vestimentaires)
- Vente au détail d'une gamme spécialisée de vêtements, par exemple des imperméables, des manteaux en cuir, des fourrures ou des maillots de bain (voir 44819 Magasins d'autres types de vêtements)

448120 Magasins de vêtements pour femmes
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de prêt-à-porter neuf pour femmes, y compris des vêtements de grossesse.

448120-00 Magasins de vêtements pour femmes

Exclusion(s)
- Vente de vêtements pour femmes sur mesure fabriqués dans leurs locaux (voir 3152 Fabrication de vêtements coupés-cousus)
- Vente au détail de prêt-à-porter pour les personnes des deux sexes et de tous les âges (voir 448140 Magasins de vêtements pour la famille)
- Vente au détail d'accessoires vestimentaires pour les femmes (voir 448150 Magasins d'accessoires vestimentaires)
- Vente au détail d'une gamme spécialisée de vêtements, par exemple des robes de mariées, des imperméables, des manteaux en cuir, des fourrures ou des maillots de bain (voir 44819 Magasins d'autres types de vêtements)

448130 Magasins de vêtements pour enfants et bébés
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de prêt-à-porter neuf pour enfants et bébés.

448130-00 Magasins de vêtements pour enfants et bébés

Exclusion(s)
- Vente au détail de prêt-à-porter pour les personnes des deux sexes et de tous les âges (voir 448140 Magasins de vêtements pour la famille)
- Vente au détail d'accessoires vestimentaires pour enfants et bébés (voir 448150 Magasins d'accessoires vestimentaires)

448140 Magasins de vêtements pour la famille
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de prêt-à-porter neuf pour hommes, femmes et enfants, sans se spécialiser dans la vente pour un sexe ou un groupe d'âge.

448140-00 Magasins de vêtements pour la famille

Exclusion(s)
- Vente au détail de prêt-à-porter neuf pour hommes et garçons (voir 448110 Magasins de vêtements pour hommes)
- Vente au détail de prêt-à-porter neuf pour femmes (voir 448120 Magasins de vêtements pour femmes)
- Vente au détail de prêt-à-porter pour enfants et bébés (voir 448130 Magasins de vêtements pour enfants et bébés)
- Vente au détail de vêtements spécialisés, par exemple des imperméables, des robes de mariée, des vêtements en cuir, des fourrures et des maillots de bain (voir 44819 Magasins d'autres types de vêtements)

448150 Magasins d'accessoires vestimentaires
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme unique ou générale d'accessoires vestimentaires neufs.

448150-00 Magasins d'accessoires vestimentaires

448191 Magasins de fourrures
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail du prêt-à-porter ou des vêtements sur mesure en fourrure.

448191-00 Magasins de fourrures

448199 Magasins de tous les autres types de vêtements
Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre au détail des gammes spécialisées de vêtements neufs.

448199-00 Magasins de tous les autres types de vêtements

Exclusion(s)
- Vente au détail de vêtements et d'accessoires faits sur mesure dans leurs locaux (voir 315 Fabrication de vêtements)
- Vente au détail de vêtements de grossesse (voir 448120 Magasins de vêtements pour femmes)
- Vente au détail de prêt-à-porter pour les personnes des deux sexes et de tous les âges (voir 448140 Magasins de vêtements pour la famille)
- Vente au détail d'uniformes de sport (voir 45111 Magasins d'articles de sport)

4482 Magasins de chaussures
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail tous les genres de chaussures neuves. Ces établissements peuvent aussi vendre des produits pour l'entretien des chaussures.

448210 Magasins de chaussures

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail tous les genres de chaussures neuves. Ces établissements peuvent aussi vendre des produits pour l'entretien des chaussures.

448210-00 Magasins de chaussures

4483 Bijouteries et magasins de bagages et de maroquinerie

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des bijoux, des bagages et de la maroquinerie, et des accessoires vestimentaires comme des chapeaux, des gants, des sacs à main, des cravates et des ceintures.

448310 Bijouteries

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des bijoux, des articles en argent massif ou plaqué, des montres et des pendules. Ces établissements peuvent fournir des services, comme la taille et le montage de pierres ou la réparation de bijoux.

448310-00 Bijouteries

Exclusion(s)

- Vente au détail de bijoux de fantaisie (voir 448150 Magasins d'accessoires vestimentaires)

448320 Magasins de bagages et de maroquinerie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des bagages, des cartables, des mallettes et d'autres produits semblables, ou une gamme précise d'articles en cuir.

448320-00 Magasins de bagages et de maroquinerie

Exclusion(s)

- Vente d'une gamme unique ou générale d'accessoires vestimentaires en cuir ou autre matériel (voir 448150 Magasins d'accessoires vestimentaires)
- Vente au détail de manteaux en cuir et d'autres articles vestimentaires en cuir (voir 448199 Magasins de tous les autres types de vêtements)

451 Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des articles de sport, des jeux et des jouets, des articles de couture, des tissus, des patrons, du fil et d'autres accessoires pour les travaux de couture, des instruments de musique, des livres et d'autres articles de lecture.

Exclusion(s)

- Vente au détail d'enregistrements audio et vidéo neufs (voir 443146 Magasins d'enregistrements vidéo et audio)
- Vente au détail d'articles de sport, de passe-temps, de livres, d'instruments de musique, d'enregistrements audio et vidéo d'occasion (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)
- Vente au détail d'articles de sport, de passe-temps, de livres, d'instruments de musique, d'enregistrements audio et vidéo par voie de téléachat, par correspondance ou directement aux consommateurs (voir 454 Détaillants hors magasin)

4511 Magasins d'articles de sport et de passe-temps et d'instruments de musique

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des articles de sport, des jeux et des jouets, et des instruments de musique neufs.

451111 Magasins spécialisés en équipement et en fournitures de golf

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail de l'équipement et des fournitures de golf neufs. Ces établissements peuvent aussi vendre au détail de l'équipement et des fournitures de golf d'occasion et fournir des services de réparation.

451111-00 Magasins spécialisés en équipement et en fournitures de golf

Exclusion(s)

- Vente au détail de motoneiges, de motocyclettes et de voiturettes de golf (voir 441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles)
- Vente au détail de chaussures de sport (voir 448210 Magasins de chaussures)
- Réparation ou entretien d'articles de sport (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)

451112 Magasins spécialisés en équipement et en fournitures de ski

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail de l'équipement et des fournitures de ski neufs. Ces établissements peuvent aussi vendre au détail de l'équipement et des fournitures de ski d'occasion et fournir des services de réparation.

451112-00 Magasins spécialisés en équipement et en fournitures de ski

Exclusion(s)
- Réparation ou entretien d'articles de sport (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)

451113 Magasins spécialisés en équipement et en fournitures de cyclisme

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail de l'équipement et des fournitures de cyclisme neufs (p. ex., bicyclettes). Ces établissements peuvent aussi vendre au détail de l'équipement et des fournitures de cyclisme d'occasion et fournir des services de réparation.

451113-00 Magasins spécialisés en équipement et en fournitures de cyclisme

Exclusion(s)
- Vente au détail de motoneiges, de motocyclettes et de voiturettes de golf (voir 441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles)
- Vente au détail de chaussures de sport (voir 448210 Magasins de chaussures)
- Réparation ou entretien d'articles de sport (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)

451119 Tous les autres magasins d'articles de sport

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre au détail des articles de sport neufs. Ces établissements peuvent vendre au détail des articles de sport d'occasion et fournir aussi des services de réparation.

451119-00 Tous les autres magasins d'articles de sport

Exclusion(s)
- Vente au détail de campeuses et de remorques de camping (voir 441210 Concessionnaires de véhicules récréatifs)
- Vente au détail de motoneiges, de motocyclettes et de voiturettes de golf (voir 441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles)
- Vente au détail de chaussures de sport (voir 448210 Magasins de chaussures)
- Réparation ou entretien d'articles de sport (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)

451120 Magasins d'articles de passe-temps, de jouets et de jeux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des jouets, des jeux, des articles de passe-temps et des fournitures artisanales neufs.

451120-00 Magasins d'articles de passe-temps, de jouets et de jeux

Exclusion(s)
- Vente au détail de logiciels, y compris les jeux électroniques (voir 443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels)
- Vente au détail de fournitures pour artistes ou d'articles de collection, comme des pièces, des timbres, des autographes et des cartes (voir 453999 Tous les autres magasins de détail divers [sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin])

451130 Magasins d'articles de couture et de travaux d'aiguille et de tissus à la pièce

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des articles neufs de couture, des tissus, des patrons, du fil et d'autres accessoires pour les travaux d'aiguille. Ces magasins peuvent aussi vendre au détail des machines à coudre.

451130-00 Magasins d'articles de couture et de travaux d'aiguille et de tissus à la pièce

Exclusion(s)
- Vente au détail de machines à coudre (voir 443143 Magasins d'appareils ménagers, de téléviseurs et d'autres appareils électroniques)

451140 Magasins d'instruments et de fournitures de musique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des instruments de musique, des partitions et des fournitures connexes neufs. Ces établissements peuvent aussi louer et réparer des instruments de musique.

451140-00 Magasins d'instruments et de fournitures de musique

Exclusion(s)
- Vente au détail d'enregistrements musicaux (voir 443146 Magasins d'enregistrements vidéo et audio)
- Location d'instruments de musique (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- Réparation d'instruments de musique (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)

4513 Librairies et marchands de journaux

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des livres, des journaux, des revues et d'autres périodiques neufs.

451310 Librairies et marchands de journaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des livres, des journaux, des revues et d'autres périodiques neufs.

451310-00 Librairies et marchands de journaux

Exclusion(s)
- Vente de journaux, de revues et d'autres périodiques par voie de téléachat, par correspondance ou directement aux consommateurs (voir 454 Détaillants hors magasin)
- Livraison de journaux à domicile (voir 454390 Autres établissements de vente directe)

452 Magasins de marchandises diverses

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de marchandises qui peuvent comprendre des articles d'épicerie.

Exclusion(s)
- Vente au détail d'une gamme générale de matériaux de construction et de rénovation (voir 444110 Centres de rénovation)
- Vente au détail d'une gamme générale d'articles d'épicerie (voir 445110 Supermarchés et autres épiceries [sauf les dépanneurs])
- Vente au détail d'une gamme générale d'articles d'occasion (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)
- Vente au détail d'une gamme générale de produits par voie de téléachat, par correspondance ou directement aux consommateurs (voir 454 Détaillants hors magasin)

4521 Grands magasins

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail de multiples gammes de produits présentés dans des rayons différents. L'exploitation de certains rayons peut être concédée à des établissements distincts.

452110 Grands magasins

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail de multiples gammes de produits présentés dans des rayons différents. L'exploitation de certains rayons peut être concédée à des établissements distincts.

452110-00 Grands magasins

Exclusion(s)
- Magasins de style entrepôt qui vendent au détail une gamme générale d'articles d'épicerie en combinaison avec une gamme générale d'autres types de produits (voir 452910 Clubs-entrepôts)

4529 Autres magasins de marchandises diverses

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à faire de la vente au détail dans des magasins de fournitures de tout genre.

452910 Clubs-entrepôts

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme étendue d'articles d'épicerie, habituellement sous forme d'emballage multiple ou grand format, en combinaison avec une gamme variée d'autres types d'articles, et généralement avec droit d'adhésion.

452910-00 Clubs-entrepôts

Exclusion(s)
- Vente au détail une gamme générale d'articles d'épicerie (voir 445110 Supermarchés et autres épiceries [sauf les dépanneurs])
- Vente au détail d'une gamme générale de marchandises dans des grands magasins (voir 452110 Grands magasins)

452991 Magasins de fournitures pour la maison et l'auto

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de fournitures automobiles, comme des pneus, des batteries, des pièces et des accessoires, ainsi qu'une gamme générale de fournitures

pour la maison, comme de la quincaillerie, des articles de ménage, de petits appareils ménagers, des articles de sport, du matériel et des fournitures de jardinage.

452991-00 Magasins de fournitures pour la maison et l'auto

452999 Tous les autres magasins de marchandises diverses de tout genre

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme générale de marchandises neuves.

452999-00 Tous les autres magasins de marchandises diverses de tout genre
452999-01 Magasins généraux (sauf produits alimentaires prédominants)
452999-02 Magasins coopératifs agricoles
452999-03 Magasins du dollar et à prix modiques (populaire)
452999-04 Salles de montre pour vente par catalogue

Exclusion(s)
- Vente au détail de marchandises sur catalogue, sans tenir de stocks (voir 454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)
- Vente au détail d'appareils électroniques ou ménagers (voir 443143 Magasins d'appareils ménagers, de téléviseurs et d'autres appareils électroniques)

453 Magasins de détail divers

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail une gamme spécialisée de marchandises dans d'autres types de magasins spécialisés. Les fleuristes, les magasins de fournitures de bureau, de papeterie, de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs, les magasins vendant des marchandises d'occasion, les animaleries et les magasins de fournitures pour animaux de maison, les marchands d'œuvres d'art et les marchands de maisons préfabriquées (mobiles) sont inclus.

4531 Fleuristes et magasins de plantes et de matériel horticole

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des fleurs coupées, des compositions florales et des plantes en pot cultivées ailleurs. Ces établissements préparent habituellement les compositions qu'ils vendent.

Ce groupe comprend également les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des plantes et du matériel horticole destiné à desservir avant tout des particuliers pour des aménagements de petite envergure (plantations en pots, pour balcons ou terrasses, jardins en pleine terre ou plantations pour l'intérieur, etc.).

453110 Fleuristes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des fleurs coupées, des compositions florales, et des plantes en pot cultivées ailleurs. Ces établissements préparent habituellement les compositions qu'ils vendent.

453110-00 Fleuristes

Exclusion(s)
- Vente au détail de fleurs ou d'arbres cultivés sur place (voir 11142 Culture en pépinière et floriculture)
- Vente au détail d'arbres, d'arbustes, de plants, de semences, de bulbes et de gazon cultivés ailleurs (voir 444220 Pépinières et centres de jardinage)

453120 Magasins de plantes et de matériel horticole

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des plantes et du matériel horticole et se présentent sous forme de commerces locaux où une gamme spécialisée de matériel est offerte. Ils sont destinés à desservir avant tout des particuliers pour des aménagements de petite envergure (plantations en pots, pour balcons ou terrasses, jardins en pleine terre ou plantations pour l'intérieur, etc.), en comparaison aux établissements de la classe Pépinières et centres de jardinage (444220) qui sont normalement aptes à fournir le matériel pour des aménagements d'envergures diverses et où les superficies d'étalage ou d'entreposage de produits de jardinage sont généralement plus étendues et plus variées.

444230-00 Magasins de plantes et de matériel horticole

Exclusion(s)
- Culture et vente au détail de plants (voir 11142 Culture en pépinière et floriculture)
- Vente en gros de machines, de matériel et de pièces neuves ou d'occasion pour l'entretien des pelouses et le jardinage (voir 417110 Grossistes-marchands de machines et matériel pour l'agriculture, l'entretien des pelouses et le jardinage)

- Vente au détail de produits de pépinière, d'arbres à replanter et de produits de floriculture (voir 444220 Pépinières et centres de jardinage)
- Vente au détail de fleurs coupées et de compositions en pots (voir 444220 Fleuristes)
- Prestation de services d'aménagement paysager (voir 561730 Services d'aménagement paysager)

4532 Magasins de fournitures de bureau, de papeterie et de cadeaux

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des fournitures de bureau, de la papeterie et des cadeaux neufs.

453210 Magasins de fournitures de bureau et de papeterie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des fournitures de bureau ou un assortiment de fournitures, du matériel et des meubles de bureau. Les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail de la papeterie ou des fournitures scolaires sont aussi inclus.

453210-00 Magasins de fournitures de bureau et de papeterie

Exclusion(s)
- Vente au détail de meubles de bureau (voir 442110 Magasins de meubles)
- Vente au détail d'ordinateurs (voir 443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels)
- Vente au détail de cartes de vœux (voir 453220 Magasins de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs)

453220 Magasins de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des cadeaux, des articles de fantaisie, des souvenirs, des cartes de vœux, des décorations de Noël et des bibelots. Ces établissements peuvent aussi vendre au détail de la papeterie.

453220-00 Magasins de cadeaux, d'articles de fantaisie et de souvenirs

Exclusion(s)
- Vente au détail de papeterie (voir 453210 Magasins de fournitures de bureau et de papeterie)

4533 Magasins de marchandises d'occasion

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des marchandises d'occasion. Les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des antiquités sont aussi inclus.

453310 Magasins de marchandises d'occasion

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des marchandises d'occasion. Les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des antiquités sont aussi inclus.

453310-00 Magasins de marchandises d'occasion

Exclusion(s)
- Vente au détail d'automobiles d'occasion (voir 441120 Concessionnaires d'automobiles d'occasion)
- Vente au détail de véhicules récréatifs (VR) d'occasion (voir 441210 Concessionnaires de véhicules récréatifs)
- Vente au détail de motocyclettes et de bateaux d'occasion (voir 441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles)
- Vente au détail de pneus d'occasion (voir 441320 Marchands de pneus)
- Vente au détail de maisons mobiles d'occasion (voir 453930 Marchands de maisons mobiles)
- Vente au détail d'une gamme générale de marchandises d'occasion aux enchères
- Exploitation de boutiques de prêt sur gage (voir 522299 Toutes les autres activités d'intermédiation financière non faite par le biais de dépôts)

4539 Autres magasins de détail divers

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à vendre au détail des marchandises neuves dans d'autres types de magasins spécialisés.

453910 Animaleries et magasins de fournitures pour animaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des animaux de compagnie, ainsi que des aliments et des fournitures pour ces animaux. Ces établissements peuvent aussi fournir des services de toilettage.

453910-00 Animaleries et magasins de fournitures pour animaux

Exclusion(s)
- Prestation de services vétérinaires (voir 541940 Services vétérinaires)
- Soins pour animaux de maison, comme le toilettage et la pension (voir 812910 Soins pour animaux de maison [sauf vétérinaires])

453920 Marchands d'œuvres d'art

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des œuvres d'art originales ou en édition limitée. Les établissements dont l'activité principale consiste à exposer des œuvres d'art autochtones destinées à être vendues au détail sont aussi inclus.

453920-00 Marchands d'œuvres d'art

Exclusion(s)
- Vente au détail de reproductions d'œuvres d'art (voir 442292 Magasins de matériel d'encadrement)
- Exploitation de galeries d'art non commerciales (voir 712111 Musées d'art publics)

453930 Marchands de maisons mobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des maisons mobiles ou préfabriquées, des pièces et du matériel neufs et d'occasion. En outre, ces établissements peuvent fournir des services d'installation.

453930-00 Marchands de maisons mobiles

Exclusion(s)
- Vente au détail d'autocaravanes, de campeuses et de caravanes (voir 441210 Concessionnaires de véhicules récréatifs)
- Vente au détail de constructions préfabriquées et d'ensembles à monter (voir 444190 Autres marchands de matériaux de construction)

453992 Magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des fournitures et du matériel pour la fabrication de bière et de vin. Ces établissements peuvent aussi avoir sur place à la disposition de leur clientèle du matériel servant à fabriquer de la bière et du vin.

453992-00 Magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin

453999 Tous les autres magasins de détail divers (sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin)

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre au détail des gammes spécialisées de marchandises.

453999-00 Tous les autres magasins de détail divers (sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin)
453999-01 Commerce de détail de fournitures d'artistes
453999-02 Commerce de détail de fournitures philatéliques
453999-03 Commerce de détail de fournitures pour numismates
453999-04 Commerce de détail bains à remous et sauna
453999-05 Commerce de détail de cigares, tabac et cigarettes
453999-06 Commerce de détail de matériel de sécurité pour la maison
453999-07 Commerce de détail de pierres tombales
453999-08 Commerce de détail de piscines
453999-09 Commerce de détail de fournitures pour réception
453999-10 Vente aux enchères publiques, avec ses installations
453999-11 Commerce de détail d'armes à feu et munitions
453999-12 Commerce de détail de cannabis

Exclusion(s)
- Vente aux enchères de marchandises neuves et d'occasion moyennant rétribution (voir 561990 Tous les autres services de soutien)

454 Détaillants hors magasin

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des marchandises par des méthodes hors magasin. Ces établissements touchent leurs clients et commercialisent leurs marchandises par les moyens suivants : infopublicité à la radio ou à la télévision, radiodiffusion et diffusion dans la presse de publicité directe, publication de catalogues classiques et électroniques, vente porte à porte, démonstrations à domicile, présentation temporaire de marchandises (stands), distributeurs automatiques et Internet. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste en la vente directe (hors magasin) de produits comme le mazout domestique et en la livraison à domicile de journaux.

4541 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des marchandises de tous genres par recours à la presse électronique et écrite pour susciter une réaction directe de la clientèle. Ces établissements présentent leurs marchandises et touchent leurs clients, entre autres, par les moyens suivants : infopublicité à la radio ou à la télévision, radiodiffusion et diffusion dans la presse de publicité directe et publication de catalogues classiques et électroniques.

Ils peuvent également offrir des sites Web qui facilitent la vente à l'encan en ligne de biens neufs et d'occasion entre consommateurs ou entreprises et consommateurs.

Les opérations entre ces détaillants et leurs clients sont normalement effectuées par la technologie de l'information (réseau téléphonique ou informatique), et la marchandise est normalement livrée par la poste ou par messagerie. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste en la vente au détail sur catalogue en salle d'exposition, sans stocks.

454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre au détail des marchandises de tous genres par recours à la presse électronique et écrite pour susciter une réaction directe de la clientèle. Ces établissements présentent leur marchandise et touchent leurs clients, entre autres, par les moyens suivants : infopublicité à la radio ou à la télévision, radiodiffusion et diffusion dans la presse de publicité directe et publication de catalogues classiques et électroniques. Ils peuvent également offrir des sites Web qui facilitent la vente à l'encan en ligne de biens neufs et d'occasion entre consommateurs ou entreprises et consommateurs.

Les opérations entre ces détaillants et leurs clients sont normalement effectuées par la technologie de l'information (réseau téléphonique ou informatique), et la marchandise est normalement livrée par la poste ou par messagerie. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste en la vente au détail sur catalogue en salle d'exposition (sans stocks).

454110-00 Entreprise de magasinage électronique et de vente par correspondance

Exclusion(s)
- Facilitation de la vente à l'encan en ligne, entre entreprises, de marchandises neuves et d'occasion (voir 419110 Commerce électronique de gros entre entreprises)
- Vente au détail à l'encan d'une gamme générale de marchandises neuves et d'occasion par le recours à un ensemble d'encans en ligne et d'encans sur place dans le même établissement (voir 453999 Tous les autres magasins de détail divers [sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin])
- Exploitation de centres d'appels (bureaux de télémarketing) offrant des services à des tiers (voir 561420 Centres d'appels téléphoniques)
- Vente de marchandises à la fois en magasin de détail et par Internet dans le même établissement (sont classés selon l'activité en magasin)

4542 Exploitants de distributeurs automatiques

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à posséder, à approvisionner et à entretenir des distributeurs automatiques de marchandises au détail.

454210 Exploitants de distributeurs automatiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à posséder, à approvisionner et à entretenir des distributeurs automatiques de marchandises au détail.

454210-00 Exploitants de distributeurs automatiques

Exclusion(s)
- Vente de polices d'assurance au moyen de distributeurs automatiques (voir 524 Sociétés d'assurance et activités connexes)
- Exploitation de machines de jeu fonctionnant à l'aide de pièces (voir 713120 Salles de jeux et centre familial d'amusement)
- Exploitation de machines de jeux de hasard fonctionnant à l'aide de pièces (voir 71329 Autres jeux de hasard et loteries)

4543 Établissements de vente directe

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer la vente au détail hors magasin, exception faite de la publicité directe, et à exploiter des distributeurs automatiques. Ces établissements touchent les clients et commercialisent leurs marchandises par les moyens suivants : livraison à domicile, vente porte-à-porte, démonstrations à domicile et expositions temporaires de marchandises (stands et kiosques temporaires). Les établissements de vente directe peuvent exercer leurs activités dans un bureau et effectuer la vente accessoire d'articles.

Exclusion(s)
- Publicité directe (voir 454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)

454311 Marchands de mazout de chauffage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste en la vente directe au détail aux consommateurs, soit des ménages et des entreprises, de mazout de chauffage. Les marchands de mazout de chauffage peuvent également offrir des services de réparation et d'entretien de fournaises en plus de leur activité principale consistant à vendre au détail et à livrer à l'acheteur du mazout de chauffage.

454311-00 Marchands de mazout de chauffage

Exclusion(s)
- Installation de brûleurs à mazout sans vente au détail de mazout de chauffage (voir 238220 Entrepreneurs en plomberie, chauffage et climatisation)
- Exploitation de postes de stockage en vrac et de terminaux de mazout de chauffage (voir 412110 Grossistes-marchands de pétrole et de produits pétroliers)
- Vente au détail de mazout de chauffage et de marchandises non apparentées comme celles que proposent normalement les établissements appelés coopératives agricoles (voir 452999 Tous les autres magasins de marchandises diverses de tout genre)
- Prestation de services de réparation de brûleurs à mazout (voir 811411 Réparation et entretien de matériel de maison et de jardin)

454312 Marchands de gaz de pétrole liquéfiés (gaz en bouteille)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste en la vente directe au détail de gaz de pétrole liquéfiés (GPL).

454312-00 Marchands de gaz de pétrole liquéfiés (gaz en bouteille)

454319 Autres marchands de combustibles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste en la vente directe au détail de combustibles (sauf le mazout de chauffage et le gaz de pétrole liquéfié).

454319-00 Autres marchands de combustibles

Exclusion(s)
- Vente directe de mazout de chauffage (voir 454311 Marchands de mazout de chauffage)
- Vente directe de gaz de pétrole liquéfiés (voir 454312 Marchands de gaz de pétrole liquéfiés [gaz en bouteille])

454390 Autres établissements de vente directe

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à vendre au détail hors magasin. Pour toucher leurs clients et vendre leurs marchandises, ces établissements utilisent diverses méthodes : livraison à domicile, porte-à-porte, démonstrations à domicile et expositions temporaires de leurs produits (stands).

454390-00 Autres établissements de vente directe

Exclusion(s)
- Préparation et service de repas et de repas légers destinés à être consommés immédiatement, à partir de véhicules à moteur suivant un itinéraire précis ou de chariots non motorisés (voir 722330 Cantines et comptoirs mobiles)

48-49 Transport et entreposage

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de personnes et de marchandises, des services d'entreposage de marchandises et des services liés au transport et à l'entreposage. Les modes de transport visés sont le transport routier (transport par camion, transport en commun et transport terrestre de voyageurs), le transport ferroviaire, le transport maritime, le transport aérien et le transport par pipeline. Ces catégories sont subdivisées selon les modes d'organisation des établissements par les entreprises. Sont compris dans ce secteur les bureaux de poste nationaux et les établissements de messageries qui, eux aussi, transportent des marchandises. Les établissements d'entreposage sont répartis selon le type de service offert et le genre d'installation.

Bon nombre des établissements de ce secteur sont organisés en réseaux, leurs activités, leurs employés et leurs installations étant répartis sur un vaste territoire.

481 Transport aérien

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir pour le compte d'autrui des services de transport public de personnes et de marchandises par aéronef, notamment par avion et par hélicoptère.

Exclusion(s)
- Services de transport aérien de tourisme et d'agrément (voir 487990 Autres services de transport de tourisme et d'agrément)
- Services aériens de messageries (voir 492110 Messageries)

4811 Transport aérien régulier

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de passagers et de marchandises par aéronef, sur des routes régulières et des vols réguliers. Les établissements de cette classe disposent d'une marge de manœuvre moins grande que les établissements du groupe 4812 Transport aérien non régulier, quant au choix des aéroports, aux heures d'exploitation, aux facteurs de charge et à des facteurs similaires d'exploitation.

481110 Transport aérien régulier

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de passagers et de marchandises par aéronef, sur des routes régulières et des vols réguliers. Parmi les principales activités de cette classe, notons l'exploitation de bâtiments connexes comme des aérogares, des hangars, etc. Les établissements de cette classe disposent d'une marge de manœuvre moins grande que les établissements du groupe 4812 Transport aérien non régulier, quant au choix des aéroports, aux heures d'exploitation, aux facteurs de charge et à des facteurs similaires d'exploitation.

481110-00 Transport aérien régulier

Exclusion(s)
- Services de transport aérien non régulier (voir 4812 Transport aérien non régulier)
- Hangar pour l'entreposage, le remisage ou le stationnement d'aéronefs sans service lié au transport de passagers ou de marchandises ou d'autre service aéronautique tels le ravitaillement, la maintenance ou l'entretien d'aéronefs (voir 493190 Autres activités d'entreposage)

4812 Transport aérien non régulier

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport aérien non régulier de passagers ou de marchandises. Les établissements de cette classe disposent d'une marge de manœuvre plus grande que les établissements du groupe 4811 Transport aérien régulier, quant au choix des aéroports, aux heures d'exploitation, aux facteurs de charge et à des facteurs similaires d'exploitation. Les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport aérien ou de vols spécialisés au moyen de petits aéronefs polyvalents sont inclus.

481214 Transport aérien d'affrètement non régulier

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport aérien non régulier de passagers ou de marchandises, moyennant un droit calculé en fonction de la distance parcourue ou du nombre d'heures de vol. Parmi les principales activités de cette classe, notons l'exploitation de bâtiments connexes comme des aérogares, des hangars, etc.

481214-00 Transport aérien d'affrètement non régulier

Exclusion(s)
- Services de vols spécialisés, sans prédominance d'un service en particulier (voir 481215 Services de vols spécialisés non réguliers)
- Services de messagerie par transport aérien (voir 492110 Messageries)

- Hangar pour l'entreposage, le remisage ou le stationnement d'aéronefs sans service lié au transport de passagers ou de marchandises ou d'autre service aéronautique tels le ravitaillement, la maintenance ou l'entretien d'aéronefs (voir 493190 Autres activités d'entreposage)

481215 Services de vols spécialisés non réguliers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir une combinaison de services de vol, sans prédominance d'un service en particulier. Ces établissements utilisent de petits aéronefs polyvalents. Il peut s'agir de services spécialisés, par exemple, photographie aérienne, épandage par avion, lutte contre les incendies de forêts, transport par ambulance aérienne, remorquage de banderoles publicitaires, inscription en fumée et production de rapports de circulation du haut des airs, ou services généraux de transport aérien de passagers et de marchandises. Parmi les principales activités de cette classe, notons l'exploitation de bâtiments connexes comme des aérogares, des hangars, etc.

481215-00 Services de vols spécialisés non réguliers

Exclusion(s)

- Poudrage de récoltes au moyen d'aéronefs spécialisés (voir 115110 Activités de soutien aux cultures agricoles)
- Lutte contre les incendies de forêt au moyen de bombardiers à eau spécialisés (voir 115310 Activités de soutien à la foresterie)
- Services de transport aérien d'affrètement non régulier (voir 481214 Transport aérien d'affrètement non régulier)
- Services spécialisés de transport aérien d'agrément (voir 487990 Autres services de transport de tourisme et d'agrément)
- Collecte de données géophysiques par voie aérienne (voir 541360 Services de prospection et de levé géophysiques)
- Services de cartographie aérienne (voir 541370 Services d'arpentage et de cartographie [sauf les levés géophysiques])
- Instruction en vol, y compris l'entraînement complet de pilotes professionnels (voir 611510 Écoles techniques et écoles de métiers)
- Services d'ambulance aérienne au moyen de matériel spécialisé (voir 621912 Services d'ambulance aérienne)
- Hangar pour l'entreposage, le remisage ou le stationnement d'aéronefs sans service lié au transport de passagers ou de marchandises ou d'autre service aéronautique tels le ravitaillement, la maintenance ou l'entretien d'aéronefs (voir 493190 Autres activités d'entreposage)

482 Transport ferroviaire

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de chemins de fer. Sont compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport ferroviaire de longue distance ou sur ligne principale, de courte distance, et des services de transport ferroviaire de voyageurs.

4821 Transport ferroviaire

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de chemins de fer. Sont compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport ferroviaire de longue distance ou sur ligne principale, de courte distance, et des services de transport ferroviaire de voyageurs.

482112 Transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de chemins de fer destinés au transport de marchandises sur une ligne qui ne fait pas partie d'un réseau ferroviaire. Les lignes ferroviaires de courte distance permettent généralement de transporter les marchandises provenant d'un ou de plusieurs lieux à un autre lieu sur le grand réseau de transport, habituellement une ligne ferroviaire principale, mais aussi à un point de transbordement pour les acheminer par un autre mode de transport.

482112-00 Transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances

Exclusion(s)

- Exploitation de lignes de manœuvre et de complexes ferroviaires (voir 488210 Activités de soutien au transport ferroviaire)

482113 Transport ferroviaire de marchandises sur ligne principale

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de chemins de fer destinés au transport de marchandises sur un réseau ferroviaire de lignes principales.

Un réseau ferroviaire de lignes principales est un système généralement composé d'une ou de plusieurs grandes lignes qui se ramifient en un réseau de branches secondaires. Les lignes secondaires peuvent faire partie de l'établissement qui exploite les lignes principales ou appartenir à des établissements distincts de transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances.

482113-00 Transport ferroviaire de marchandises sur ligne principale

482114 Transport ferroviaire de voyageurs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport ferroviaire de voyageurs.

482114-00 Transport ferroviaire de voyageurs

Exclusion(s)

- Exploitation de tramways et de services de transport urbain rapide (voir 485110 Services urbains de transport en commun)
- Exploitation de trains de tourisme et d'agrément pour des excursions d'un jour (voir 487110 Transport terrestre de tourisme et d'agrément)

483 Transport par eau

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport maritime de passagers et de marchandises à l'aide d'un matériel conçu à cet effet.

Exclusion(s)

- Excursions et croisières d'agrément d'un jour (voir 487210 Transport par eau de tourisme et d'agrément)

4831 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs pour les marchandises et les passagers. On considère que la Voie maritime du Saint-Laurent fait partie des Grands Lacs. Sont compris dans cette classe les établissements qui exploitent des navires de croisière hauturiers.

483115 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs, sauf le transport par traversier

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs pour les marchandises et les passagers. On considère que la Voie maritime du Saint-Laurent fait partie des Grands Lacs. Sont compris dans cette classe, les établissements qui exploitent les navires de croisière hauturiers.

483115-00 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs, sauf le transport par traversier

483116 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de traversiers servant au transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs de passagers et de marchandises à bord de véhicules motorisés et autopropulsés.

483116-00 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier

Exclusion(s)

- Exploitation de traversiers sur les eaux intérieures, y compris les traversiers exploités dans les ports (voir 483214 Transport sur les eaux intérieures par traversier)

4832 Transport sur les eaux intérieures

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de marchandises et de passagers sur les eaux intérieures. Sont compris dans cette classe les services de transport dans les ports.

483213 Transport sur les eaux intérieures (sauf par traversier)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de marchandises et de passagers sur les eaux intérieures, exception faite du transport par traversier.

483213-00 Transport sur les eaux intérieures (sauf par traversier)

483214 Transport sur les eaux intérieures par traversier

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de traversiers sur les eaux intérieures, y compris les traversiers exploités dans les ports.

483214-00 Transport sur les eaux intérieures par traversier

483214-01 Service de transbordeur de port~~,~~ pour passagers

483214-02 Transport de passagers par traversier opérant dans les rivières ou lacs intérieurs (sauf sur les Grands Lacs)
483214-03 Navette fluviale
483214-04 Service de taxi fluvial

Exclusion(s)
- Exploitation de traversiers sur les eaux côtières et sur les Grands Lacs (voir 483116 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs par traversier)

484 Transport par camion

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de marchandises par camion. Ces établissements peuvent transporter des marchandises diverses ou des marchandises spéciales. Les marchandises spéciales sont celles qui, en raison de leur taille, de leur poids, de leur forme ou d'autres caractéristiques, doivent être transportées à l'aide d'un matériel spécialisé. Les établissements peuvent exercer leurs activités localement, soit à l'intérieur d'une région métropolitaine et de ses faubourgs, ou sur de longues distances, soit d'une région métropolitaine à l'autre.

4841 Transport par camion de marchandises diverses

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de marchandises diverses localement ou sur de longues distances. Le transport par camion de marchandises diverses ne nécessite pas le recours à un matériel spécialisé. Les camions utilisés peuvent transporter une vaste gamme de marchandises. En règle générale, les marchandises sont palettisées et transportées dans une caisse, un conteneur ou une semi-remorque fourgon.

484110 Transport local par camion de marchandises diverses

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport local par camion de marchandises diverses. Ces établissements offrent principalement des services de transport par camion à l'intérieur d'une région métropolitaine et de ses faubourgs.

484110-00 Transport local par camion de marchandises diverses

484121 Transport par camion de marchandises diverses sur de longues distances, charge complète

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de charge complète de marchandises diverses sur de longues distances. La cargaison est généralement constituée de marchandises d'un seul expéditeur, transportées par camion directement d'un point d'origine à une ou plusieurs destinations.

484121-00 Transport par camion de marchandises diverses sur de longues distances, charge complète

484122 Transport par camion de marchandises diverses sur de longues distances, charge partielle

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de charge partielle de marchandises diverses sur de longues distances. Les transporteurs de charge partielle se caractérisent par l'utilisation de terminaux routiers pour le groupage de marchandises, provenant généralement de plusieurs expéditeurs, en un seul envoi en vue du transport routier à partir d'un terminal de préparation des chargements jusqu'à un terminal de dégroupage, où les charges sont triées et réacheminées pour être livrées.

484122-00 Transport par camion de marchandises diverses sur de longues distances, charge partielle

4842 Transport par camion de marchandises spéciales

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de marchandises spéciales. Ces établissements transportent des articles qui, en raison de leur taille, de leur poids, de leur forme ou d'autres caractéristiques, doivent être acheminés à l'aide d'un matériel spécialisé. Parmi les principaux types de matériel spécialisé, notons les citernes routières, les camions et remorques à benne, les fourgons réfrigérants et les remorques de véhicules à moteur. Sont compris dans ce groupe les établissements qui transportent des biens usagés de maison et de bureau.

Exclusion(s)
- Services de transport local de déchets (voir 562110 Collecte de déchets)

484210 Déménagement de biens usagés de maison et de bureau

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à transporter par camion des biens usagés de maison et de bureau sur de courtes ou de longues distances. Sont compris dans cette classe les établissements qui transportent du matériel institutionnel usagé. Les établissements peuvent faire de l'entreposage à titre d'activité auxiliaire sauf pour les meubles neufs.

484210-00 Déménagement de biens usagés de maison et de bureau

484221 Transport local par camion de vrac liquide

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport local par camion de vrac liquide. Ces établissements utilisent des citernes routières (qui peuvent être réfrigérées) pour transporter des marchandises comme du lait, de l'eau, des produits chimiques et des produits pétroliers.

484221-00 Transport local par camion de vrac liquide

484222 Transport local par camion de vrac solide

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport local par camion de vrac solide. Ces établissements utilisent des camions et des remorques à benne, des citernes routières, des camions à trémie et des véhicules similaires pour transporter des marchandises comme du sable, du gravier, de la neige, des poudres chimiques et des minerais.

484222-00 Transport local par camion de vrac solide

Exclusion(s)

- Services de transport local de déchets (voir 562110 Collecte de déchets)

484223 Transport local par camion de produits forestiers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport local par camion de biens forestiers, y compris le bois de grume, les copeaux de bois et le bois de construction.

484223-00 Transport local par camion de produits forestiers

Exclusion(s)

- Transport routier de produits forestiers en forêt (c.-à-d., dans le chantier d'exploitation forestière) (voir 115310 Activités de soutien à la foresterie)

484229 Transport local par camion d'autres marchandises spéciales (sauf les biens usagés)

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport local par camion à l'aide d'un matériel spécialisé.

484229-00 Transport local par camion d'autres marchandises spéciales (sauf les biens usagés)

484231 Transport par camion de vrac liquide sur de longues distances

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de vrac liquide sur de longues distances. Ces établissements utilisent des citernes routières (qui peuvent être réfrigérées) pour transporter des marchandises comme du lait, de l'eau, des produits chimiques et des produits pétroliers.

484231-00 Transport par camion de vrac liquide sur de longues distances

484232 Transport par camion de vrac solide sur de longues distances

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de vrac solide sur de longues distances. Ces établissements utilisent des camions et des remorques à benne, des citernes routières, des camions à trémie et des véhicules similaires pour transporter des marchandises comme du sable, du gravier, des poudres chimiques et des minerais.

484232-00 Transport par camion de vrac solide sur de longues distances

484233 Transport par camion de produits forestiers sur de longues distances

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de produits forestiers, y compris le bois de grume, les copeaux de bois et le bois de construction, sur de longues distances.

484233-00 Transport par camion de produits forestiers sur de longues distances

484239 Transport par camion d'autres marchandises spéciales sur de longues distances (sauf les biens usagés)

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion sur de longues distances à l'aide d'un matériel spécialisé.

Parmi les principaux types de camions utilisés par ces établissements, notons les fourgons réfrigérants et les remorques de véhicules à moteur.

484239-00 Transport par camion d'autres marchandises spéciales sur de longues distances (sauf les biens usagés)

485 Transport en commun et transport terrestre de voyageurs

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir une diversité de services de transport de voyageurs à l'aide d'un matériel conçu à cet effet. Ces activités se distinguent les unes des autres en fonction de facteurs tels que l'établissement d'horaires fixes, d'itinéraires fixes et de tarifs au siège ou au véhicule.

Exclusion(s)
- Services de transport de voyageurs liés à des activités de tourisme ou d'agrément (voir 487 Transport de tourisme et d'agrément)

4851 Services urbains de transport en commun

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de services locaux et suburbains de transport en commun. Ces services peuvent nécessiter l'utilisation d'un ou de plusieurs modes de transport, y compris le métro léger, le métro, le tramway et l'autobus. Ces établissements fournissent des services de transport suivant des lignes régulières et des horaires établis et permettent aux voyageurs de payer un tarif au déplacement (peu importe qu'ils acceptent d'autres modalités de paiement comme les cartes d'abonnement mensuel).

485110 Services urbains de transport en commun

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de services locaux et suburbains de transport en commun. Ces services peuvent nécessiter l'utilisation d'un ou de plusieurs modes de transport, y compris le métro léger, le métro, le tramway et l'autobus. Ces établissements fournissent des services de transport suivant des lignes régulières et des horaires établis et permettent aux voyageurs de payer un tarif au déplacement (peu importe qu'ils acceptent d'autres modalités de paiement comme les cartes d'abonnement mensuel).

485110-00 Services urbains de transport en commun

4852 Transport interurbain et rural par autocar

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de voyageurs essentiellement par autocar et à l'extérieur d'une municipalité donnée et de sa banlieue. Ces établissements fournissent des services de transport suivant des lignes régulières et des horaires établis et exigent un tarif au déplacement.

485210 Transport interurbain et rural par autocar

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de voyageurs essentiellement par autocar et à l'extérieur d'une municipalité donnée et de sa banlieue. Ces établissements fournissent des services de transport suivant des lignes régulières et des horaires établis et exigent un tarif au déplacement.

485210-00 Transport interurbain et rural par autocar

Exclusion(s)
- Exploitation de services d'autobus nolisés (voir 485510 Services d'autobus nolisés)

4853 Services de taxi et de limousine

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de voyageurs par taxi et par limousine.

485310 Services de taxi

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de voyageurs par taxi (soient les automobiles, exception faite des limousines) n'ayant pas à suivre des horaires ou des itinéraires réguliers. Sont compris dans cette classe les particuliers et les sociétés propriétaires de parcs de taxis qui fournissent les services de répartition, peu importe la façon dont les chauffeurs sont rémunérés, qu'ils soient salariés ou qu'ils louent leur véhicule. Sont également compris les propriétaires-chauffeurs de taxis.

485310-00 Services de taxi
485310-01 Postes d'attente pour taxis

485320 Services de limousine

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de voyageurs par limousine.

485320-00 Services de limousine

Exclusion(s)

- Services de transport de voyageurs entre les hôtels et les aéroports ou les gares par autobus ou minibus (voir 485990 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs)

4854 Transport scolaire et transport d'employés par autobus

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport scolaire et de transport d'employés par autobus ou autres véhicules à moteur. Ces établissements fournissent des services de transport suivant des lignes régulières et des horaires établis, mais n'exigent pas un tarif au déplacement.

485410 Transport scolaire et transport d'employés par autobus

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport scolaire et de transport d'employés par autobus ou autres véhicules à moteur. Ces établissements fournissent des services de transport suivant des lignes régulières et des horaires établis, mais n'exigent pas un tarif au déplacement.

485410-00 Transport scolaire et transport d'employés par autobus

4855 Services d'autobus nolisés

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'autobus nolisés. Ces établissements fournissent des services de transport qui ne suivent pas des lignes régulières et des horaires établis, et louent des véhicules entiers plutôt que des sièges.

485510 Services d'autobus nolisés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'autobus nolisés. Ces établissements fournissent des services de transport qui ne suivent pas des lignes régulières et des horaires établis, et louent des véhicules entiers plutôt que des sièges.

485510-00 Services d'autobus nolisés

Exclusion(s)

- Services de transport local d'agrément par autobus (voir 487110 Transport terrestre de tourisme et d'agrément)
- Services de voyage à forfait par autobus (voir 561520 Voyagistes)

4859 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de navette desservant des aéroports et d'autres installations similaires, des services de transport adapté et d'autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs. Les services de navette rangés dans cette classe utilisent des minibus et des autobus comme moyens de transport. Ils suivent généralement des lignes régulières et desservent des hôtels et des transporteurs donnés. Les établissements de services de transport adapté utilisent des véhicules classiques ou des véhicules spécialement aménagés pour le transport de personnes atteintes d'incapacité, les personnes âgées et les handicapés.

485990 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de navette desservant des aéroports et d'autres installations similaires, des services de transport adapté et d'autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs. Les services de navette rangés dans cette classe utilisent des minibus et des autobus comme moyens de transport. Ils suivent généralement des lignes régulières et desservent des hôtels et des transporteurs donnés. Les établissements de services de transport adapté utilisent des véhicules classiques ou des véhicules spécialement aménagés pour le transport de personnes atteintes d'incapacité, les personnes âgées et les handicapés.

485990-00 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs

486 Transport par pipeline

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de biens par pipeline. Les pipelines sont spécialement conçus pour le transport d'un bien donné. Le pétrole brut, le gaz naturel et les produits pétroliers raffinés sont souvent transportés par pipeline. Le transport par pipeline requiert des systèmes intégrés composés de divers types de pipeline et d'infrastructures auxiliaires comme les postes de pompage, les réseaux de collecte et les installations accessoires d'emmagasinage.

Exclusion(s)

- Exploitation de réseaux de collecte pour le transport de pétrole brut ou de gaz naturel à partir des puits jusqu'aux usines de traitement préliminaire (voir 211 Extraction de pétrole et de gaz)

4861 Transport du pétrole brut par oléoduc

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale concerne le transport du pétrole brut par oléoduc.

486110 Transport du pétrole brut par oléoduc

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale concerne le transport du pétrole brut par oléoduc.

486110-00 Transport du pétrole brut par oléoduc

4862 Transport du gaz naturel par gazoduc

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale concerne le transport du gaz naturel par gazoduc, des champs de gaz ou des usines de traitement, aux réseaux locaux de distribution.

486210 Transport du gaz naturel par gazoduc

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale concerne le transport du gaz naturel par gazoduc, des champs de gaz ou des usines de traitement, aux réseaux locaux de distribution.

486210-00 Transport du gaz naturel par gazoduc

4869 Autres services de transport par pipeline

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale concerne le transport par pipeline.

486910 Transport par pipeline de produits pétroliers raffinés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale concerne le transport par pipeline de produits pétroliers raffinés.

486910-00 Transport par pipeline de produits pétroliers raffinés

486990 Tous les autres services de transport par pipeline

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale concerne le transport par pipeline. Sont compris dans cette classe les établissements qui exploitent des pipelines à schlamms.

486990-00 Tout autre service de transport par pipeline

487 Transport de tourisme et d'agrément

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport d'agrément comme les croisières de plaisance ou les croisières-restaurants, les excursions en train à vapeur, les randonnées de plaisance en véhicule hippomobile, les tours en hydroglisseur ou en montgolfière. Ces établissements utilisent souvent du matériel de transport suranné ou spécialisé. Les activités offertes se déroulent sur de courtes distances; il s'agit généralement d'excursions d'un jour. Les établissements qui offrent des services d'affrètement de bateaux de pêche sont inclus.

Exclusion(s)

- Services de transport pour tourisme et agrément par avion combinés à d'autres services spécialisés de transport aérien ou de vol (voir 481215 Services de vols spécialisés non réguliers)
- Services relatifs aux sports comme les guides de pêche, les descentes en eau vive, les randonnées équestres et le ski nautique (voir 713992 Autres installations sportives)

4871 Transport terrestre de tourisme et d'agrément

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport terrestre de tourisme et d'agrément comme les excursions en train à vapeur et les randonnées en véhicule hippomobile.

487110 Transport terrestre de tourisme et d'agrément

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport terrestre de tourisme et d'agrément comme les excursions en train à vapeur et les randonnées en véhicule hippomobile.

487110-00 Transport terrestre de tourisme et d'agrément

4872 Transport par eau de tourisme et d'agrément

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport maritime de tourisme et d'agrément comme les croisières de plaisance, les croisières-restaurants et les tours en hydroglisseur. Ces établissements utilisent souvent du matériel de transport suranné ou spécialisé. Les activités offertes se déroulent sur de courtes distances; il s'agit généralement d'excursions d'un jour. Sont compris dans cette classe les établissements qui offrent des services d'affrètement de bateaux de pêche.

487210 Transport par eau de tourisme et d'agrément

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport maritime de tourisme et d'agrément comme les croisières de plaisance, les croisières-restaurants et les tours en hydroglisseur. Ces établissements utilisent souvent du matériel de transport suranné ou spécialisé. Les activités offertes se déroulent sur de courtes distances; il s'agit généralement d'excursions d'un jour. Sont compris dans cette classe les établissements qui offrent des services d'affrètement de bateaux de pêche.

487210-00 Transport par eau de tourisme et d'agrément

Exclusion(s)

- Services relatifs aux sports comme les guides de pêche, les descentes en eau vive et le ski nautique (voir 713992 Autres installations sportives)

4879 Autres services de transport de tourisme et d'agrément

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de tourisme et d'agrément. Parmi les services de cette classe, notons les tours de plaisance en hélicoptère et en montgolfière.

487990 Autres services de transport de tourisme et d'agrément

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport de tourisme et d'agrément.

487990-00 Autres services de transport de tourisme et d'agrément
487990-01 Randonnée et visite touristique en hélicoptère
487990-02 Tramway aérien, gondole funiculaire et véhicule tracté par câble aérien
487990-03 Vol en montgolfière

488 Activités de soutien au transport

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services à d'autres établissements de transport. Ces services peuvent être propres à un mode de transport ou multimodaux.

4881 Activités de soutien au transport aérien

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés au secteur du transport aérien.

488111 Contrôle de la circulation aérienne

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de contrôle de la circulation aérienne visant à assurer une circulation aérienne sûre, ordonnée et rapide.

488111-00 Contrôle de la circulation aérienne

488119 Exploitation d'aéroport civil et autres opérations aéroportuaires

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est l'exploitation d'aéroports civils, Parmi les principales activités de cette classe, notons l'exploitation de pistes et de bâtiments connexes à un aéroport comme les aérogares, les hangars, etc.

488119-00 Exploitation d'aéroport civil et autre opération aéroportuaire

Exclusion(s)

- Hangar pour l'entreposage, le remisage ou le stationnement d'aéronefs sans service lié au transport de passagers ou de marchandises ou d'autre service aéronautique tels le ravitaillement, la maintenance ou l'entretien d'aéronefs (voir 493190 Autres activités d'entreposage)

488190 Autres activités de soutien au transport aérien

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés au secteur du transport aérien. Parmi les principales activités de cette classe, notons l'entretien courant des aéronefs, la réparation et la maintenance des aéronefs (sauf en usine), l'inspection et l'essai des aéronefs.

488190-00 Autres activités de soutien au transport aérien

Exclusion(s)

- Réparation et entretien des aéronefs en usine (voir 336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces)
- Prestation de services de conciergerie et de nettoyage aux compagnies aériennes (voir 561722 Services de conciergerie [sauf le nettoyage de vitres])
- Prestation de services traiteurs aux compagnies aériennes (voir 722310 Services de restauration contractuels)
- Hangar pour l'entreposage, le remisage ou le stationnement d'aéronefs sans service lié à l'exploitation d'un aéroport ou d'autre service aéronautique tels le ravitaillement, la maintenance ou l'entretien d'aéronefs (voir 493190 Autres activités d'entreposage)

4882 Activités de soutien au transport ferroviaire

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés au secteur du transport ferroviaire. Sont compris dans cette classe les établissements qui exploitent des complexes ferroviaires et des gares et qui assurent l'entretien des emprises et des ouvrages ferroviaires.

488210 Activités de soutien au transport ferroviaire

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés au secteur du transport ferroviaire. Sont compris dans cette classe les établissements qui exploitent des complexes ferroviaires et des gares et qui assurent l'entretien des emprises et des ouvrages ferroviaires.

488210-00 Activités de soutien au transport ferroviaire

Exclusion(s)

- Services de conciergerie pour les véhicules ferroviaires pour passagers (voir 561722 Services de conciergerie [sauf le nettoyage de vitres])

4883 Activités de soutien au transport par eau

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés au secteur du transport maritime.

488310 Opérations portuaires

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des installations portuaires et à fournir des services portuaires. Sont compris dans cette classe les établissements qui exploitent des phares.

488310-00 Opérations portuaires

488320 Manutention du fret maritime

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'arrimage et d'autres services de manutention du fret maritime.

488320-00 Manutention du fret maritime

488331 Sauvetage maritime

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale concerne le sauvetage des navires et de leur cargaison. Parmi les procédures types de sauvetage, notons le remorquage de secours, le sauvetage en cas d'échouement et le renflouement de navires coulés.

488331-00 Sauvetage maritime

488332 Pilotage de navire

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de pilotage aux navires lorsqu'ils entrent dans un port ou le quittent ou quand la loi l'exige. La zone dans laquelle les services d'un pilote sont essentiels est généralement désignée par le terme zone de pilotage.

488332-00 Pilotage de navire

488339 Autres services de navigation pour le transport par eau

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de navigation pour le transport maritime.

488339-00 Autres services de navigation pour le transport par eau

488390 Autres activités de soutien au transport par eau

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport maritime. Sont compris dans cette classe les établissements qui effectuent la réparation et l'entretien des navires (hors des chantiers navals) de même que des travaux courants.

488390-00 Autres activités de soutien au transport par eau

4884 Activités de soutien au transport routier

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés aux établissements de camionnage, aux exploitants d'autobus et à d'autres établissements utilisant le réseau routier.

488410 Remorquage de véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à remorquer les véhicules automobiles. Sont compris dans cette classe les établissements qui fournissent au grand public, au secteur commercial, au secteur du transport et à d'autres secteurs des services de remorquage de véhicules légers et lourds, sur de courtes ou de longues distances. Ces établissements peuvent offrir des services accessoires comme la réparation de pneus, le dépannage-secours et d'autres services routiers de secours.

488410-00 Remorquage de véhicules automobiles

488490 Autres activités de soutien au transport routier

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services aux établissements de camionnage, aux exploitants d'autobus et à d'autres établissements utilisant le réseau routier. Sont compris dans cette classe les établissements qui exploitent les gares routières de marchandises, offrent des services d'inspection et de pesée relatifs au transport par camion et exploitent les routes, ponts et tunnels à péage.

488490-00 Autres activités de soutien au transport routier
488490-01 Services de chargement et déchargement de camion
488490-02 Services de déneigement des voies publiques et ponts
488490-03 Services d'inspection de sécurité pour véhicules commerciaux, sans réparation
488490-04 Services de nettoyage de rues
488490-05 Services de pilotage d'automobiles, avertissement de convoi exceptionnel
488490-06 Exploitation de pont, tunnel et voie publique
488490-07 Services d'inspection ou pesage pour camionnage
488490-08 Services de signalisation (contrôle de la circulation)
488490-09 Terminal routier indépendant, avec ou sans installations d'entretien
488490-10 Exploitation de terminus d'autobus indépendant

4885 Intermédiaires en transport de marchandises

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à agir à titre d'intermédiaire entre les expéditeurs et les transporteurs. Ces établissements sont généralement désignés par les termes transitaires, agents maritimes ou courtiers en douane. Ces établissements peuvent fournir une combinaison de services touchant différents modes de transport.

488511 Agences de transport maritime

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale concerne la représentation des sociétés maritimes, la prise en charge des cargaisons et le traitement d'affaires au port, au nom des armateurs et des affréteurs.

488511-00 Agences de transport maritime

Exclusion(s)
- Intermédiaires entre les expéditeurs et les transporteurs dans des opérations impliquant plusieurs modes de transport (voir 488519 Autres intermédiaires en transport de marchandises)

488519 Autres intermédiaires en transport de marchandises

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à agir à titre d'intermédiaire entre les expéditeurs et les transporteurs. Ces établissements sont généralement désignés par les termes transitaires, ou courtiers en douane. Ces établissements peuvent fournir une combinaison de services touchant différents modes de transport. Sont également compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale consiste à organiser et à coordonner le transport et l'entreposage de marchandises, sans qu'ils fournissent eux-mêmes les services de transport et d'entreposage.

488519-00 Autres intermédiaires en transport de marchandises

Exclusion(s)
- Intermédiaires entre les expéditeurs et les transporteurs dans des opérations touchant uniquement le transport maritime (voir 488511 Agences de transport maritime)

4889 Autres activités de soutien au transport

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés aux établissements de transport. Sont compris dans cette classe les établissements qui effectuent l'emballage, la mise en caisses et d'autres activités de traitement des marchandises en vue de leur transport.

488990 Autres activités de soutien au transport

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés aux établissements de transport. Sont compris dans cette classe les établissements qui effectuent l'emballage, la mise en caisses et d'autres activités de traitement des marchandises en vue de leur transport.

488990-00 Autres activités de soutien au transport

Exclusion(s)
- Services d'emballage et d'étiquetage (voir 561910 Services d'emballage et d'étiquetage)

491 Services postaux

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services postaux. Sont compris dans cette classe les bureaux de poste, sauf ceux dont l'activité principale consiste à fournir des services de messageries, et les établissements qui assument une ou plusieurs fonctions des services postaux en vertu d'une entente contractuelle, exception faite de la distribution du courrier en vrac.

4911 Services postaux

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services postaux. Sont compris dans cette classe les bureaux de poste, sauf ceux dont l'activité principale consiste à fournir des services de messageries, et les établissements qui assument une ou plusieurs fonctions des services postaux en vertu d'une entente contractuelle, exception faite de la distribution du courrier en vrac.

491110 Services postaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services postaux. Sont compris dans cette classe les bureaux de poste, sauf ceux dont l'activité principale consiste à fournir des services de messageries, et les établissements qui assument une ou plusieurs fonctions des services postaux en vertu d'une entente contractuelle, exception faite de la distribution du courrier en vrac.

491110-00 Services postaux
491110-01 Bureaux de poste (comptoirs de service)
491110-02 Centres d'expédition et de tri postal

Exclusion(s)

- Services de messageries, y compris les établissements distincts de messageries relevant des bureaux de poste (voir 492110 Messageries)
- Livraison porte-à-porte de matériel publicitaire (voir 541870 Services de distribution de matériel publicitaire)
- Services de boîte postale combinés à d'autres services aux entreprises (voir 56143 Centres de services aux entreprises)
- Livraison de courrier en vrac aux bureaux de poste (activité classée selon le type de transport utilisé)

492 Messageries et services de messagers

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de messagerie ou des services de messagers et de livraison de petits colis à l'intérieur d'une zone urbaine donnée.

4921 Messageries

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de messageries par transport aérien, terrestre ou mixte. Sont compris dans cette classe les établissements de messageries relevant des bureaux de poste.

492110 Messageries

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de messageries par transport aérien, terrestre ou mixte. Sont compris dans cette classe les établissements de messageries relevant des bureaux de poste. Sont également compris dans cette classe, les centres d'expédition de colis.

492110-00 Messageries
492110-01 Service de messageries (comptoirs de service)
492110-02 Centres d'expédition de messageries

Exclusion(s)

- Services locaux de messagers et de livraison, y compris les services de messagers à vélo (voir 492210 Services locaux de messagers et de livraison)

4922 Services locaux de messagers et de livraison

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de messagers et de livraison de petits colis à l'intérieur d'une zone urbaine donnée. Sont compris dans cette classe les établissements qui effectuent la livraison de lettres et de documents, comme les documents juridiques, souvent à vélo ou à pied; et la livraison, contre rémunération, de petits colis comme les mets à emporter, les boissons alcoolisées et les produits d'épicerie, généralement par petit camion ou par fourgonnette.

492210 Services locaux de messagers et de livraison

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de messagers et de livraison de petits colis à l'intérieur d'une zone urbaine donnée. Sont compris dans cette classe les établissements qui effectuent la livraison de lettres et de documents, comme les documents juridiques, souvent à vélo ou à pied; et la livraison, contre rémunération, de petits colis comme les mets à emporter, les boissons alcoolisées et les produits d'épicerie, généralement par petit camion ou par fourgonnette.

492210-00 Services locaux de messagers et de livraison

493 Entreposage

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations d'entreposage de marchandises diverses, d'installations frigorifiques et d'autres types d'installations d'entreposage. Sont compris dans ce sous-secteur les tiers entrepôts qui offrent des services d'entreposage aux détaillants et aux grossistes. Ces établissements mettent à la disposition de leurs clients des installations d'entreposage de marchandises. Ils ne détiennent pas le titre des marchandises qu'ils manutentionnent. Ces établissements assument la responsabilité de l'entreposage des biens et assurent la sécurité des biens entreposés. Ils peuvent également fournir une gamme de services, souvent appelés services logistiques, relatifs à la distribution des biens des clients. Parmi les services logistiques, notons l'étiquetage, la rupture de charge, le contrôle et la gestion des stocks, les menus travaux de montage, la saisie et l'exécution des commandes, le conditionnement, la collecte et l'emballage, le marquage et l'étiquetage des prix et l'organisation du transport. Toutefois, les établissements de ce sous-secteur fournissent toujours des services d'entreposage en plus de tout service logistique. En outre, l'entreposage des biens ne doit pas être une activité accessoire à la prestation d'un service comme le marquage des prix.

Sont compris dans ce sous-secteur les établissements d'entreposage public et d'entreposage à forfait. Les établissements d'entreposage public offrent généralement des services d'entreposage de courte durée, habituellement pour une période de moins de trente jours. L'entreposage à forfait implique généralement un contrat à plus long terme, qui comprend souvent la prestation de services logistiques et la fourniture d'installations spécialisées.

Sont compris dans ce sous-secteur les services d'entrepôt de douane et les entrepôts situés en zone franche. Toutefois, les services d'entreposage essentiellement liés à l'octroi de crédit sont exclus.

4931 Entreposage

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations d'entreposage de marchandises diverses, d'installations frigorifiques et d'autres types d'installations d'entreposage. Sont compris dans ce groupe les tiers entrepôts qui offrent des services d'entreposage aux détaillants et aux grossistes, ainsi que les entreprises qui exploitent leur propre installation de distribution et d'entreposage. Ces établissements mettent à la disposition de leurs clients des installations d'entreposage de marchandises ou exploitent leur propre installation de distribution et d'entreposage pour soutenir des activités telles que la vente au détail ou de service lesquelles sont essentiellement opérées ailleurs. Ces établissements assument la responsabilité de l'entreposage des biens et assurent la sécurité des biens entreposés. Ils peuvent également fournir une gamme de services, souvent appelés services logistiques, relatifs à la distribution des biens des clients. Parmi les services logistiques, notons l'étiquetage, la rupture de charge, le contrôle et la gestion des stocks, les menus travaux de montage, la saisie et l'exécution des commandes, le conditionnement, la collecte et l'emballage, le marquage et l'étiquetage des prix et l'organisation du transport. Toutefois, les établissements de ce groupe fournissent toujours des services d'entreposage en plus de tout service logistique. En outre, l'entreposage des biens ne doit pas être une activité accessoire à la prestation d'un service tel que le marquage des prix.

Sont compris dans ce groupe les établissements d'entreposage public, d'entreposage à forfait et les centres de distribution et d'entreposage. Les établissements d'entreposage public offrent généralement des services d'entreposage de courte durée, habituellement pour une période de moins de trente jours. L'entreposage à forfait implique généralement un contrat à plus long terme, qui comprend souvent la prestation de services logistiques et la fourniture d'installations spécialisées. L'entreposage dans les centres de distribution peut être de courte ou de longue durée selon les besoins de l'entreprise.

Sont compris dans ce groupe les services d'entrepôt de douane et les entrepôts situés en zone franche. Toutefois, les services d'entreposage essentiellement liés à l'octroi de crédit sont exclus.

Exclusion(s)

- Manutention et distribution de marchandises lorsque l'établissement détient les titres de ces biens et opère la vente (voir 41 Commerce de gros)
- Exploitation d'élévateurs à grains qui ne sont pas principalement pour l'entreposage (voir 411120 Grossistes-marchands de graines oléagineuses et de grains céréaliers)
- Entreposage libre-service de biens dans des installations qu'il est convenu d'appeler mini-entrepôts (voir 531130 Mini-entrepôts libre-service)

- Services d'emballage et d'étiquetage, que des services accessoires d'entreposage soient offerts ou non (voir 561910 Services d'emballage et d'étiquetage)
- Entreposage de vêtements et de fourrures, destiné aux individus (voir 812320 Services de nettoyage à sec et de blanchissage [sauf le libre-service])

493110 Entreposage général

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations d'entreposage public et d'entreposage à forfait de marchandises diverses, ainsi que les entreprises qui exploitent des installations de distribution et d'entreposage pour soutenir leurs propres activités, telles que la vente au détail ou de services, essentiellement opérées ailleurs. Ces établissements manutentionnent des marchandises en conteneurs, comme les caisses, les tonneaux et les fûts, à l'aide d'appareils tels que les lève-palettes, les palettes et les bâtis de chargement. Ils ne se spécialisent pas dans la manutention d'un type particulier de marchandise.

493110-00 Entreposage général

493120 Entreposage frigorifique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations d'entreposage frigorifique. Ces établissements fournissent des services d'entreposage public et d'entreposage à forfait et font appel à du matériel conçu pour conserver les marchandises congelées ou réfrigérées. Outre les services d'entreposage généralement offerts par les établissements de cette classe, notons la congélation par soufflage, la décongélation partielle et l'entreposage sous atmosphère modifiée. Sont compris dans cette classe les établissements qui fournissent des services d'entreposage de fourrures destinées au commerce.

493120-00 Entreposage frigorifique

Exclusion(s)
- Entreposage de vêtements et de fourrures, destiné aux individus (voir 812320 Services de nettoyage à sec et de blanchissage [sauf le libre-service])

493130 Entreposage de produits agricoles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations d'entreposage de produits agricoles, sauf les installations frigorifiques. Sont compris dans cette classe les silos à grains qui servent essentiellement à l'entreposage.

493130-00 Entreposage de produits agricoles

Exclusion(s)
- Exploitation d'élévateurs à grains qui ne sont pas principalement pour l'entreposage (voir 411120 Grossistes-marchands de graines oléagineuses et de grains céréaliers)
- Exploitation d'installations d'entreposage frigorifique (voir 493120 Entreposage frigorifique)

493190 Autres activités d'entreposage

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est l'exploitation d'installations d'entreposage. Ces établissements exploitent des installations et du matériel conçus pour la manutention d'un produit particulier, par exemple l'entreposage longue durée d'automobiles, l'entreposage du pétrole en cavités salines et l'entreposage du whisky.

493190-00 Autres activités d'entreposage
493190-01 Entreposage et emmagasinage de biens domestique (sauf stockage en libre-service), sans camionnage local
493190-02 Caverne d'emmagasinage de pétrole et essence (en location)
493190-03 Entreposage à court et long termes d'automobiles, autobus et autres véhicules de tourisme

51 Industrie de l'information et industrie culturelle

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire et à distribuer (sauf par des méthodes propres au commerce de gros et de détail) des produits d'information et des produits culturels. Sont également inclus les établissements qui offrent les moyens de transmettre ou de distribuer ces produits ou qui offrent un accès à du matériel et à de l'expertise pour traiter les données.

Les caractéristiques propres aux produits d'information et aux produits culturels de même qu'à leurs procédés de production et de distribution permettent de distinguer ce secteur de ceux qui produisent des biens et des services.

La valeur de ces produits réside dans leur contenu informatif, éducatif, culturel ou récréatif, et non dans le format sous lequel ils sont distribués. La plupart de ces produits sont protégés contre la reproduction illégale par les lois sur le droit d'auteur. Seuls les détenteurs des droits de propriété sur ces œuvres sont autorisés à les reproduire, à les modifier, à les améliorer et à les distribuer. Les coûts d'acquisition et d'exploitation de ces droits sont souvent élevés.

La nature intangible du contenu des produits d'information et des produits culturels permet qu'ils soient distribués sous diverses formes. À titre d'exemple, les films peuvent être présentés en salle, diffusés à la télévision, sur une chaîne de films à la carte ou loués dans un club vidéo local; les enregistrements sonores peuvent être diffusés à la radio, intégrés à des produits multimédias ou vendus chez un disquaire; les logiciels peuvent être achetés en magasin ou téléchargés à partir d'un babillard électronique; les journaux peuvent être achetés dans un kiosque ou consultés en ligne. De plus, les améliorations dans le domaine des technologies de l'information transforment les méthodes de distribution de ces produits. L'inclusion des fournisseurs de services de télécommunications dans ce secteur reflète le rôle important et croissant que jouent ces établissements afin de rendre ces produits accessibles au public.

Les principales composantes de ce secteur sont l'édition, les industries du film et de l'enregistrement sonore, la radiodiffusion et la télédiffusion, les télécommunications, et les industries de traitement et d'hébergement de données.

Certains établissements se consacrant à des activités liées à la culture sont classés dans d'autres secteurs de la CAEL. Les plus importants sont énumérés comme des exclusions ci-dessous.

Exclusion(s)

- Reproduction de produits d'information ou de produits culturels, sous forme de documents imprimés ou sur support optique ou magnétique (voir 31-33 Fabrication)
- Vente en gros de produits d'information et de produits culturels comme les journaux, les livres, les logiciels, les vidéocassettes, les disques vidéonumériques (DVD) et les enregistrements sonores (voir 41 Commerce de gros)
- Vente au détail de produits d'information et de produits culturels comme les journaux, les livres, les logiciels et les enregistrements sonores (voir 44-45 Commerce de détail)
- Activités de design (voir 54 Services professionnels, scientifiques et techniques)
- Interprétation dans le cadre de productions artistiques et création d'œuvres ou de productions artistiques et culturelles à titre d'artistes indépendants (voir 71 Arts, spectacles et loisirs)
- Préservation et exposition d'objets, de lieux et de merveilles naturelles ayant une valeur historique, culturelle ou éducative (voir 71 Arts, spectacles et loisirs)
- Production de spectacles sur scène exécutés par des acteurs, des chanteurs, des danseurs, des formations musicales et des musiciens, et d'autres artistes de la scène (voir 71 Arts, spectacles et loisirs)

511 Édition (sauf par Internet)

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est l'édition de journaux, de périodiques, de livres, de bases de données, de logiciels et d'autres produits. Ces œuvres se caractérisent par la créativité intellectuelle nécessaire à leur production et sont également protégées par le droit d'auteur. Les éditeurs distribuent ou organisent la distribution de ces œuvres.

Les établissements d'édition peuvent créer des œuvres à l'interne, ou obtenir par contrat, acheter ou compiler des œuvres originalement créées par d'autres. Ces œuvres peuvent être publiées sous une ou plusieurs formes, par exemple sous format imprimé électronique ou en ligne. Sont également compris les éditeurs de produits multimédias tels que les livres interactifs pour enfants, les ouvrages de référence multimédias sur disques compacts (CD-ROM) et disques vidéonumériques (DVD), et les cartes de souhaits musicales.

Les établissements de ce sous-secteur peuvent imprimer, reproduire les œuvres ou offrir un accès direct en ligne à celles-ci, ou peuvent demander à d'autres établissements d'assurer ces fonctions.

Exclusion(s)
- Édition exclusivement sur Internet (voir 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)

5111 Éditeurs de journaux, de périodiques, de livres et de répertoires

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'édition (ou l'édition et l'impression) de journaux, de périodiques, de livres, de cartes géographiques, de répertoires, de bases de données et d'autres produits tels que les calendriers, les catalogues et les cartes de souhaits.

Exclusion(s)
- Édition de logiciels (voir 51121 Éditeurs de logiciels)
- Édition de musique (voir 512230 Éditeurs de musique)

511110 Éditeurs de journaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exécuter les opérations nécessaires à la production et à la distribution de journaux, notamment la collecte des nouvelles, la rédaction des chroniques, des articles de fond et des éditoriaux, la vente et la préparation des annonces. Ces établissements peuvent publier les journaux sous forme imprimée ou électronique.

511110-00 Éditeurs de journaux
511110-01 Édition de journaux (sauf exclusivement sur Internet)
511110-02 Impression ou publication de journaux

Exclusion(s)
- Impression de journaux, sans en faire l'édition (voir 32311 Impression)
- Fourniture d'information, comme des nouvelles, des reportages et des photographies, aux médias d'information (voir 519110 Agences de presse)
- Publication de journaux exclusivement sur Internet (voir 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)
- Vente de temps ou d'espace dans les médias pour le compte de propriétaires de médias (voir 541840 Représentants de médias)

511120 Éditeurs de périodiques

Cette classe comprend les établissements, appelés éditeurs de revues ou de périodiques, dont l'activité principale consiste à exécuter les opérations nécessaires à la production et à la distribution de revues et d'autres périodiques, notamment la collecte, la rédaction, la recherche et la révision d'articles, de même que la préparation et la vente d'annonces. Les périodiques paraissent à intervalles réguliers, généralement de manière hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle. Ces périodiques peuvent paraître sous forme imprimée ou électronique.

511120-00 Éditeurs de périodique

Exclusion(s)
- Impression de périodiques, sans en faire l'édition (voir 32311 Impression)
- Édition de journaux (voir 511110 Éditeurs de journaux)
- Édition d'annuaires et de bases de données (voir 511140 Éditeurs d'annuaires et de répertoires)
- Édition de musique en feuilles (voir 512230 Éditeurs de musique)
- Édition de périodiques exclusivement sur Internet (voir 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)
- Vente de temps ou d'espace dans les médias pour le compte de propriétaires de médias (voir 541840 Représentants de médias)

511130 Éditeurs de livres

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exécuter les diverses opérations de conception, de rédaction et de marketing nécessaires à la production et à la distribution de livres de toutes sortes tels que les manuels scolaires, les livres techniques, scientifiques et professionnels, et les livres de poche. Ces livres peuvent être publiés sous forme imprimée, électronique ou sous forme de livres parlés.

511130-00 Éditeurs de livres

Exclusion(s)
- Impression de livres, sans en faire l'édition (voir 32311 Impression)
- Vente directe, mais non l'édition, de livres (p. ex., clubs de livres) (voir 454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)
- Édition de livres de musique (voir 512230 Éditeurs de musique)
- Édition de livres exclusivement sur Internet (voir 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)

511140 Éditeurs d'annuaires et de répertoires

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'édition de compilations et de recueils de renseignements ou de faits organisés logiquement de façon à en faciliter l'utilisation.

Ces recueils peuvent être publiés sous un ou plusieurs formats, notamment sous forme imprimée ou électronique. Les versions électroniques peuvent être mises directement à la disposition des clients par les établissements ou par de tiers fournisseurs (sauf exclusivement par Internet).

511140-00 Éditeurs d'annuaires et de répertoires

Exclusion(s)
- Impression de répertoires d'entreprises, d'annuaires téléphoniques et de produits similaires, sans en faire l'édition (voir 32311 Impression)
- Reproduction de supports électroniques comme les disques compacts (CD-ROM) et les disques vidéonumériques (DVD) (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- Édition d'encyclopédies (voir 511130 Éditeurs de livres)
- Conception, élaboration et édition de produits logiciels (voir 51121 Éditeurs de logiciels)
- Édition de répertoires et de listes de diffusion exclusivement sur Internet (voir 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)
- Offre d'accès en ligne à des bases de données constituées par d'autres (voir 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)

511190 Autres éditeurs

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est l'édition de divers travaux comme les calendriers, les livres à colorer, les cartes de souhaits et les affiches.

511190-00 Autres éditeurs

Exclusion(s)
- Édition de journaux (voir 511110 Éditeurs de journaux)
- Édition de revues et de périodiques (voir 511120 Éditeurs de périodiques)
- Édition de livres, de cartes et d'atlas (voir 511130 Éditeurs de livres)
- Édition de répertoires et de listes de diffusion (voir 511140 Éditeurs d'annuaires et de répertoires)
- Édition de musique (voir 512230 Éditeurs de musique)
- Édition d'autres travaux, comme les calendriers et les cartes de souhaits exclusivement sur Internet (voir 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)

5112 Éditeurs de logiciels

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'édition de logiciels, habituellement pour de nombreux clients et habituellement désignés par l'expression progiciels. Ces établissements exécutent les opérations nécessaires à la production et à la distribution de logiciels telles que la conception, la fourniture de la documentation, l'assistance en matière d'installation et la prestation de services de soutien aux acheteurs de logiciels. Ils peuvent se livrer à la conception et à l'édition, ou se consacrer uniquement à l'édition.

511211 Éditeurs de logiciels (sauf éditeurs de jeux vidéo)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'édition de logiciels, sauf les jeux vidéo. Ces établissements exécutent les opérations nécessaires à la production et à la distribution de logiciels telles que la conception, la fourniture de la documentation, l'assistance en matière d'installation et la prestation de services de soutien aux acheteurs de logiciels. Ils peuvent se livrer à la conception et à l'édition, ou se consacrer uniquement à l'édition.

511211-00 Éditeurs de logiciels (sauf éditeurs de jeux vidéo)

Exclusion(s)
- Reproduction en série de logiciels (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- Accès à des logiciels pour les clients, à partir d'un site hôte central (voir 518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes)
- Édition de logiciels exclusivement sur Internet (voir 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)
- Conception sur demande de logiciels adaptés aux besoins d'utilisateurs particuliers (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes [sauf la conception et le développement de jeux vidéo])

511212 Éditeurs de jeux vidéo

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'édition de jeux vidéo. Ces établissements exécutent les opérations nécessaires à la production et à la distribution de jeux vidéo telles que la conception de jeux vidéo, la fourniture de la documentation, la prestation de services de soutien aux acheteurs de jeux vidéo. Ils peuvent se livrer à la conception et à l'édition, ou se consacrer uniquement à l'édition.

511212-00 Éditeurs de jeux vidéo

Exclusion(s)
- Reproduction en série de jeux vidéo (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- Accès à des jeux vidéo pour les clients, à partir d'un site hôte central (voir 518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes)
- Édition de jeux vidéo exclusivement sur Internet (voir 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)
- Conception sur demande de jeux vidéo adaptés aux besoins d'utilisateurs particuliers (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes [sauf la conception et le développement de jeux vidéo])

512 Industries du film et de l'enregistrement sonore

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la production et la distribution d'enregistrements vidéo et audio ou la prestation de services connexes tels que les services de postproduction, les services de présentation et les services de traitement et de développement de films cinématographiques. Sont également compris les studios d'enregistrement sonore.

Exclusion(s)
- Reproduction en série de vidéocassettes préenregistrées et d'enregistrements sonores, de cassettes, de disquettes, de disques DVD et CD-ROM (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- Vente en gros d'enregistrements sonores (voir 414440 Grossistes-marchands d'enregistrements sonores)
- Vente en gros de vidéocassettes préenregistrées et de DVD (voir 414450 Grossistes-marchands d'enregistrements vidéo)
- Vente au détail d'enregistrements audio et vidéo (voir 443146 Magasins d'enregistrements vidéo et audio)

5121 Industries du film et de vidéo

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la production ou la distribution de films, de vidéos, d'émissions de télévision ou de publicités ainsi que la présentation de films ou la prestation de services de postproduction et de services connexes.

512110 Production de films et de vidéos

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la production ou la production et la distribution de films, de vidéos, d'émissions de télévision ou de publicités.

512110-00 Production de films et de vidéos

Exclusion(s)
- Reproduction en série d'enregistrements sonores et visuels (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- Distribution de productions cinématographiques et vidéo seulement (voir 512120 Distribution de films et de vidéos)
- Prestation de services de postproduction, y compris les laboratoires cinématographiques (voir 512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo)
- Enregistrement d'événements spéciaux sur bandes vidéo (voir 541920 Services photographiques)

512120 Distribution de films et de vidéos

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'acquisition de droits de distribution et la distribution de productions cinématographiques et vidéo aux cinémas, aux réseaux et stations de télévision et à d'autres exploitants.

512120-00 Distribution de films et de vidéos

Exclusion(s)
- Reproduction en série d'enregistrements sonores et visuels (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- Vente en gros d'enregistrements vidéo (voir 414450 Grossistes-marchands d'enregistrements vidéo)
- Vente au détail d'enregistrements vidéo (voir 443146 Magasins d'enregistrements vidéo et audio)
- Production et distribution combinées de films et de vidéos (voir 512110 Production de films et de vidéos)
- Fourniture de séquences cinématographiques et vidéo (par les cinémathèques et les vidéothèques) aux producteurs et aux secteurs des médias, des multimédias et de la publicité (voir 512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo)
- Exploitation d'archives cinématographiques et de vidéo essentiellement à des fins de préservation (voir 519122 Archives)
- Location d'enregistrements vidéo au grand public (voir 532230 Location de bandes et de disques vidéo)

512130 Présentation de films et de vidéos

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la présentation de films. Sont aussi compris les établissements dont l'activité principale est la prestation, à l'occasion, de services de présentation de films tels que les services offerts dans le cadre de festivals du film.

512130-00 Présentation de films et de vidéos
512130-01 Cinémas
512130-02 Ciné-parcs

512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la prestation de services de postproduction et de services aux industries du film et de la vidéo. Ceci peut comprendre les services spécialisés de postproduction de films ou de vidéos tels que le montage, la conversion film/bande, le sous-titrage, la création de génériques, le sous-titrage codé, la production de graphiques, d'animations d'images et d'effets spéciaux informatiques, de même que le développement et le traitement de films cinématographiques.

512190-00 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo

Exclusion(s)
- Reproduction en série d'enregistrements sonores et visuels (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- Prestation de services audio dans un studio d'enregistrement sonore pour les productions cinématographiques, télévisuelles et vidéo (voir 512240 Studios d'enregistrement sonore)
- Exploitation d'archives cinématographiques et de vidéo essentiellement à des fins de préservation (voir 519122 Archives)
- Location de matériel de studio (voir 532490 Location et location à bail d'autres machines et matériel d'usage commercial et industriel)
- Distribution artistique pour des sociétés de production (voir 561310 Agences de placement et services de recherche de cadres)

5122 Industries de l'enregistrement sonore

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la production et la distribution d'enregistrements musicaux, l'édition de musique ou la prestation de services d'enregistrement sonore ou de services connexes.

Exclusion(s)
- Reproduction en série d'enregistrements sonores (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- Vente en gros d'enregistrements sonores (voir 414440 Grossistes-marchands d'enregistrements sonores)
- Formations musicales et musiciens (voir 711130 Formations musicales et musiciens)
- Auteurs-compositeurs (voir 711513 Écrivains et auteurs indépendants)

512230 Éditeurs de musique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'acquisition et l'enregistrement de droits d'auteur sur des compositions musicales, conformément à la loi, ainsi que la promotion et l'autorisation de l'utilisation de ces compositions dans des enregistrements, à la radio et à la télévision, dans des films, des interprétations sur scène, des productions imprimées, multimédias ou autres. Ces établissements représentent les intérêts des auteurs-compositeurs et d'autres propriétaires de compositions musicales par l'exploitation de telles œuvres en vue de produire des recettes, généralement en vertu d'un contrat de licence. Ils peuvent détenir les droits d'auteurs ou agir à titre d'administrateurs des droits d'auteur sur les œuvres musicales pour le compte des titulaires de ces droits.

512230-00 Éditeurs de musique

Exclusion(s)
- Auteurs-compositeurs qui agissent à titre d'éditeurs de leurs propres œuvres (voir 711513 Écrivains et auteurs indépendants)

512240 Studios d'enregistrement sonore

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir les installations et l'expertise technique nécessaires à l'enregistrement sonore dans les studios, et des services audio de production ou de postproduction pour les productions cinématographiques, télévisuelles et vidéo. Ces établissements ne détiennent pas les droits d'auteurs des enregistrements sonores produits dans leurs installations.

512240-00 Studios d'enregistrement sonore

Exclusion(s)
- Reproduction en série d'enregistrements sonores (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)

- Production d'enregistrements sonores, y compris la passation de contrats avec des artistes, organisation et le financement de la production d'enregistrements maîtres et mise en marché des droits de reproduction (voir 512250 Production et distribution d'enregistrement)
- Lancement, promotion et distribution d'enregistrements sonores (voir 512250 Production et distribution d'enregistrement)

512250 Production et distribution d'enregistrements

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la production d'enregistrements ou la diffusion, la promotion et la distribution d'enregistrements sonores. Ces établissements signent des contrats avec des artistes musicaux, organisent et financent la production d'enregistrements maîtres, fabriquent ou organisent la fabrication d'enregistrements et font la promotion et la distribution de ces produits aux grossistes, aux détaillants ou directement au public. Ils produisent eux-mêmes les enregistrements maîtres ou obtiennent les droits de reproduction ou de distribution d'enregistrements maîtres produits par des compagnies de production de disques ou par d'autres sociétés intégrées d'enregistrements sonores.

512250-00 Production et distribution d'enregistrements

Exclusion(s)
- Fourniture d'installations et d'expertise technique nécessaires à l'enregistrement d'interprétations musicales (voir 512240 Studios d'enregistrement sonore)
- Gestion de carrière d'artistes (voir 711411 Agents et représentants d'artistes, de professionnels de la scène et d'autres personnalités publiques)
- Producteurs indépendants d'enregistrements sonores engagés en vertu d'ententes contractuelles (voir 711512 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants)
- Promotion et autorisation d'utiliser des œuvres musicales dans divers médias (voir 512230 Éditeurs de musique)
- Reproduction en série d'enregistrements sonores (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- Vente en gros d'enregistrements sonores (distribution des produits finis destinés à la revente, y compris les produits d'importation) (voir 414440 Grossistes-marchands d'enregistrements sonores)

512290 Autres industries de l'enregistrement sonore

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services d'enregistrement sonore.

512290-00 Autres industries de l'enregistrement sonore

Exclusion(s)
- Reproduction en série d'enregistrements sonores (voir 334610 Fabrication et reproduction de supports magnétiques et optiques)
- Vente en gros d'enregistrements sonores (distribution des produits finis destinés à la revente, y compris les produits d'importation) (voir 414440 Grossistes-marchands d'enregistrements sonores)
- Production d'enregistrements sonores, y compris la passation de contrats avec des artistes, l'organisation et le financement de la production d'enregistrements maîtres et la mise en marché des droits de reproduction (voir 512250 Production et distribution d'enregistrement)
- Lancement, promotion et distribution d'enregistrements sonores (voir 512250 Production et distribution d'enregistrement)
- Promotion et autorisation d'utiliser des œuvres musicales dans divers médias (voir 512230 Éditeurs de musique)
- Fourniture d'installations et d'expertise technique nécessaires à l'enregistrement d'interprétations musicales (voir 512240 Studios d'enregistrement sonore)
- Organisation et promotion de la présentation de productions artistiques sur scène (voir 7113 Promoteurs [diffuseurs] d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires)
- Gestion de carrière d'artistes (voir 711410 Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques)

515 Radiotélévision (sauf par Internet)

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de studios et d'installations de radiodiffusion et de télédiffusion.

Exclusion(s)
- Exploitation de réseaux de télécommunications (voir 517 Télécommunications)
- Diffusion exclusivement sur Internet (voir 519 Autres services d'information)

5151 Radiodiffusion et télédiffusion

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de studios et d'installations de diffusion servant à la transmission d'une diversité d'émissions de radio et de télévision, y compris les émissions de divertissement et d'information, les émissions-débats et d'autres émissions. Ces établissements produisent, achètent et font la programmation des émissions et génèrent des recettes par la vente de temps d'antenne à des publicitaires, par le biais de dons et de subventions ou par la vente d'émissions.

Exclusion(s)

- Diffusion d'émissions de télévision d'un format défini et restreint par le biais d'exploitants de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite (voir 515210 Télévision payante et spécialisée)
- Transmission d'émissions à des abonnés par le biais de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite (voir 517112 Câblodistribution et autres activités de distribution d'émissions de télévision)
- Diffusion exclusivement sur Internet (voir 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)

515110 Radiodiffusion

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de studios et d'installations de radiodiffusion servant à la production et à la transmission d'émissions de radio destinées aux stations affiliées ou au public. Les émissions de radio peuvent comprendre les émissions de divertissement et d'information, les émissions-débats et d'autres émissions.

515110-00 Radiodiffusion

515120 Télédiffusion

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de studios et d'installations de télédiffusion servant à la production et à la transmission par les ondes d'une diversité d'émissions de télévision destinées au public. La programmation peut émaner des propres studios de ces établissements, d'un réseau de stations affiliées ou de sources extérieures.

515120-00 Télédiffusion

Exclusion(s)

- Production d'émissions de télévision sans services de télédiffusion (voir 512110 Production de films et de vidéos)
- Diffusion d'émissions de télévision d'un format défini et restreint par le biais d'exploitants de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite (voir 515210 Télévision payante et spécialisée)
- Transmission d'émissions à des abonnés par le biais de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite (voir 517112 Câblodistribution et autres activités de distribution d'émissions de télévision)
- Diffusion d'émissions de télévision exclusivement sur Internet (voir 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)

5152 Télévision payante et spécialisée

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la diffusion d'émissions de télévision d'un format défini et restreint par le biais d'exploitants de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite. Les émissions sont acheminées aux abonnés par les exploitants de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite.

515210 Télévision payante et spécialisée

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la diffusion d'émissions de télévision d'un format défini et restreint comme les émissions familiales et les émissions destinées aux jeunes, les émissions d'information, les longs métrages, les émissions axées sur la musique, la santé, les sports, la religion, la météo et les voyages ainsi que les émissions éducatives. Ces établissements peuvent produire les émissions dans leurs propres studios de télédiffusion ou acheter des émissions de sources extérieures. Les émissions sont transmises aux abonnés par le biais d'exploitants de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite.

515210-00 Télévision payante et spécialisée

Exclusion(s)

- Production d'émissions de télévision sans services de télédiffusion (voir 512110 Production de films et de vidéos)
- Transmission d'émissions à des abonnés par le biais de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite (voir 517112 Câblodistribution et autres activités de distribution d'émissions de télévision)
- Diffusion d'émissions de télévision d'un format défini et restreint exclusivement sur Internet (voir 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)

517 Télécommunications

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunications ou des services vidéo de divertissement par voie de réseaux qu'ils possèdent ou qui sont exploités par des tiers. Les établissements de ce sous-secteur sont réunis en classes selon la nature des services qu'ils fournissent (fixes ou mobiles), le type de réseau par lequel ils acheminent leurs services (par fil ou sans fil) et leur modèle d'exploitation (propriétaires des installations ou revente).

Exclusion(s)

- Installation et entretien de systèmes de diffusion et de télécommunication par des entrepreneurs indépendants (voir 23 Construction)

5171 Télécommunications par fil

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunications ou des services vidéo de divertissement aux locaux de leurs clients par voie de réseaux exploités par eux. Ces établissements peuvent posséder ou louer un réseau ou disposer d'un ensemble d'installations louées et d'autres dont ils sont propriétaires, et leurs réseaux peuvent intégrer diverses technologies.

5173 Télécommunications (sauf par satellite)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunications ou des services vidéo de divertissement aux locaux de leurs clients ou à des appareils de télécommunication par voie de réseaux exploités par eux. Ces établissements peuvent posséder ou louer un réseau ou disposer d'un ensemble d'installations louées et d'autres dont ils sont propriétaires, et leurs réseaux peuvent intégrer diverses technologies.

517310 Télécommunications (sauf par satellite)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunications ou des services vidéo de divertissement aux locaux de leurs clients ou à des appareils de télécommunication par voie de réseaux par fil et sans fil exploités par eux. Ces établissements peuvent posséder ou louer un réseau ou disposer d'un ensemble d'installations louées et d'autres dont ils sont propriétaires, et leurs réseaux peuvent intégrer diverses technologies.

517310-00 Télécommunications (sauf par satellite)

Exclusion(s)

- Diffusion d'émissions de radio en format défini et limité en faisant appel à des entreprises de réseaux de radio par câblodistribution ou par satellite (voir 515110 Radiodiffusion)
- Diffusion d'émissions de télévision d'un format défini et restreint par le biais d'exploitants de systèmes de câblodistribution ou de communication par satellite (voir 515210 Télévision payante et spécialisée)
- Exploitation de téléphones à perception automatique (voir 812990 Tous les autres services personnels)
- Installation et entretien de systèmes à fil à contrat (voir 238210 Entrepreneurs en travaux d'électricité et en installation de câblage)
- Installation et entretien de systèmes de câblodistribution (voir 238210 Entrepreneurs en travaux d'électricité et en installation de câblage)
- Offre de services de télécommunications ou de services vidéo de divertissement, à destination d'appareils de télécommunication mobiles, par voie de réseaux exploités par des tiers (entreprises de réseaux virtuels mobiles) (voir 517911 Revendeurs de services de télécommunications)
- Offre de services de télécommunications, destinés aux locaux de leurs clients ou à des appareils de télécommunication mobiles, par voie soit de réseaux exploités par des tiers, en vue de leur revente, soit de connexions Internet à haut débit (voir 517911 Revendeurs de services de télécommunications)
- Offre d'accès à des installations de télécommunications par satellite à des fournisseurs de services de télécommunications et des entreprises (voir 517410 Télécommunications par satellite)

5174 Télécommunications par satellite

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunication mobiles et fixes par voie de réseaux satellitaires exploités par eux ou à distribuer les services d'autres entreprises de réseaux satellitaires. Ces établissements servent normalement des entreprises (fournisseurs de services de télécommunications, réseaux d'entreprise, radiodiffuseurs), mais ils offrent aussi parfois des services à des particuliers qui n'ont pas accès aux réseaux terrestres (p. ex., Internet à haute vitesse).

517410 Télécommunications par satellite

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunication mobiles et fixes par voie de réseaux satellitaires exploités par eux ou à distribuer les services d'autres entreprises de réseaux satellitaires. Ces établissements servent normalement des entreprises (fournisseurs de services de télécommunications, réseaux d'entreprise, radiodiffuseurs), mais ils offrent aussi parfois des services à des particuliers qui n'ont pas accès aux réseaux terrestres (p. ex., Internet à haute vitesse).

517410-00 Télécommunications par satellite

Exclusion(s)

- Distribution d'émissions de télévision à des abonnés par satellite de radiodiffusion directe (SRD) (voir 515110 Radiodiffusion)
- Distribution d'émissions de radio à des abonnés par satellite (voir 517112 Câblodistribution et autres activités de distribution d'émissions de télévision)
- Diffusion d'émissions de radio ou de télévision exclusivement sur Internet (voir 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)

5179 Autres services de télécommunications

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunications ou des services vidéo de divertissement par voie de réseaux exploités par des tiers, à exploiter des réseaux de télécommunications ou à fournir des services de télécommunications non classés ailleurs.

517911 Revendeurs de services de télécommunications

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de télécommunications ou des services vidéo de divertissement par voie de réseaux exploités par des tiers.

517911-00 Revendeurs de services de télécommunications

Exclusion(s)

- Conseils d'expert en technologie de l'information ou intégration de systèmes de communications et d'informatique (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes [sauf la conception et le développement de jeux vidéo])
- Offre de services de télécommunications ou de services vidéo de divertissement, destinés à des appareils de télécommunication mobiles, par voie de réseaux exploités par eux (voir 517310 Télécommunications par fil et sans fil [sauf par satellite])
- Offre de services de télécommunications ou de services vidéo de divertissement, destinés aux locaux de leurs clients, par voie de réseaux exploités par eux (voir 51731 Télécommunications par fil et sans fil [sauf par satellite])
- Offre de services mobiles et fixes de télécommunications, par voie de réseaux satellitaires exploités par eux, ou distribution de services d'autres entreprises de réseaux satellitaires (voir 517410 Télécommunications par satellite)

517919 Tous les autres services de télécommunications

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des réseaux de télécommunications ou à fournir des services de télécommunications non classés ailleurs.

517919-00 Tous les autres services de télécommunications

Exclusion(s)

- Conseils d'expert en technologie de l'information ou en intégration de systèmes de communications et d'informatique (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes [sauf la conception et le développement de jeux vidéo])
- Offre de services de télécommunications ou de services vidéo de divertissement, destinés à des appareils de télécommunication mobiles, par voie de réseaux exploités par eux (voir 517310 Télécommunications par fil et sans fil [sauf par satellite])
- Offre de services de télécommunications ou de services vidéo de divertissement, destinés aux locaux de leurs clients, par voie de réseaux exploités par eux (voir 51731 Télécommunications par fil et sans fil [sauf par satellite])
- Offre de services mobiles et fixes de télécommunications, par voie de réseaux satellitaires exploités par eux, ou distribution de services d'autres entreprises de réseaux satellitaires (voir 517410 Télécommunications par satellite)

518 Traitement de données, hébergement de données et services connexes

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir l'infrastructure nécessaire pour les services de traitement et d'hébergement des données et les services connexes.

5182 Traitement de données, hébergement de données et services connexes

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir l'infrastructure nécessaire pour les services de traitement et d'hébergement des données et les services connexes.

518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services d'hébergement ou de traitement des données. Les établissements d'hébergement peuvent offrir des activités d'hébergement spécialisées, comme des services d'hébergement de sites Web, de diffusion audio et vidéo en continu, d'hébergement d'applications et d'application, ou encore offrir à leurs clients des services informatiques généraux à temps partagé sur gros ordinateurs. Les établissements de traitement de données peuvent offrir des services complets de traitement et de préparation de rapports à partir de données fournies par le client et des services spécialisés, comme la saisie automatisée de données, ou offrir à leurs clients des ressources de traitement de données à l'heure ou en temps partagé.

518210-00 Traitement de données, hébergement de données et services connexes

Exclusion(s)

- Traitement de transactions financières (voir 52232 Traitement de transactions financières et activités liées à la réserve et à la chambre de compensation)
- Gestion d'installations informatiques (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes [sauf la conception et le développement de jeux vidéo])
- Services de saisie de données au clavier, de traitement de texte ou d'éditique (voir 561410 Services de préparation de documents)
- Accès à des micro-ordinateurs et à de l'équipement de bureau, à partir d'un commerce de détail (voir 561430 Centres de services aux entreprises)

519 Autres services d'information

Ce sous-secteur comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir d'autres services d'information. Les principales composantes de ce sous-secteur sont les agences de presse, les bibliothèques et les archives, l'édition, la radiodiffusion et la télédiffusion par Internet, et les sites portails de recherche.

5191 Autres services d'information

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir d'autres services d'information. Les principales composantes de ce groupe sont les agences de presse, les bibliothèques et les archives et les portails d'édition et de diffusion sur Internet ainsi que de recherche sur le Web.

519110 Agences de presse

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir de l'information, notamment sous la forme de nouvelles, d'articles, d'illustrations et d'articles de fond aux médias d'information.

519110-00 Agences de presse

Exclusion(s)

- Correspondants indépendants et journalistes pigistes (voir 711513 Écrivains et auteurs indépendants)

519121 Bibliothèques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à tenir des collections et à faciliter l'utilisation de ces documents (indépendamment de leur présentation matérielle et de leurs caractéristiques) de façon à répondre aux besoins des utilisateurs en matière d'information, de recherche, d'éducation ou de divertissement.

519121-00 Bibliothèques

Exclusion(s)

- Vente au détail de livres (voir 451310 Librairies et marchands de journaux)
- Fourniture de séquences cinématographiques et vidéo (par les cinémathèques et les vidéothèques) aux producteurs et aux secteurs des médias, des multimédias et de la publicité (voir 512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo)

519122 Archives

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acquérir, à étudier, à conserver et à mettre à la disposition du public des documents historiques originaux, des photographies, des cartes, du matériel audio, du matériel audiovisuel et d'autres documents d'archives présentant un intérêt historique. Sont incluses les cinémathèques, les vidéothèques et les autres archives cinématographiques et vidéo dont l'activité principale est la préservation de matériel audiovisuel d'archives.

519122-00 Archives

Exclusion(s)

- Fourniture de séquences cinématographiques et vidéo (par les cinémathèques et les vidéothèques) aux producteurs et aux secteurs des médias, des multimédias et de la publicité
  (voir 512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo)

519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche

Cette classe comprend les établissements dont la seule activité consiste en l'édition ou la diffusion de contenu par Internet ou l'exploitation de sites Web, appelés sites portails de recherche, qui font appel à un moteur de recherche pour générer et entretenir d'importantes bases de données d'adresses et de contenu Internet dans une forme qui se prête aisément à des recherches. Les établissements d'édition et de diffusion par Internet offrent un contenu sous forme de textes ou de signaux audio ou vidéo d'intérêt général ou particulier. Les établissements n'offrent pas de version classique (hors Internet) du contenu qu'ils éditent ou diffusent. Les établissements appelés sites portails de recherche offrent souvent des services Internet supplémentaires, par exemple le courriel, des connexions à d'autres sites Web, des ventes à l'encan, de l'information et d'autre contenu restreint, et ils servent fréquemment de port d'attache aux utilisateurs d'Internet.

519130-00 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche

Exclusion(s)

- Vente au détail par Internet de biens neufs et d'occasion (voir 44-45 Commerce de détail)
- Fourniture de services d'édition par Internet et des éditions imprimées ou électroniques; accès direct en ligne à de l'information éditée ou rassemblée (voir 511 Édition [sauf par Internet])
- Offre de services d'édition de bases de données (voir 511140 Éditeurs d'annuaires et de répertoires)
- Diffusion classique ou mixte
  (voir 515 Radiotélévision [sauf par Internet])
- Offre d'accès à Internet
  (voir 517 Télécommunications)
- Développement de bases de données aux fins de production de rapports de solvabilité
  (voir 56145 Agences d'évaluation du crédit)

519190 Tous les autres services d'information

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services d'information, notamment les fournisseurs de services d'information téléphoniques ou la recherche d'information sur une base contractuelle.

519190-00 Tous les autres services d'information

52 Finance et assurances

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations financières (c'est-à-dire des opérations portant sur la création, la liquidation ou la cession d'actifs financiers) ou à en faciliter l'exécution. Sont compris :

a) Les établissements dont l'activité principale est l'intermédiation financière. Ces établissements mobilisent des fonds en recevant des dépôts ou en émettant des titres, et contractent de ce fait des dettes. Ils emploient ces fonds à l'acquisition d'actifs financiers en octroyant des prêts ou en achetant des valeurs mobilières. Prenant des risques, ils acheminent les fonds des prêteurs aux emprunteurs et transforment ou réaménagent les échéances, les volumes et les risques.

b) Les établissements dont l'activité principale consiste à mettre en commun les risques en faisant souscrire à des contrats d'assurance de rente et à d'autres formes de contrats d'assurance. Ils perçoivent des droits (primes d'assurance ou capital constitutif de rente), se constituent des réserves, placent ces réserves et effectuent des paiements contractuels. Les droits prélevés varient selon l'incidence prévue des risques assurés et le rendement escompté des fonds placés.

c) Les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés qui facilitent ou complètent des programmes d'intermédiation financière, d'assurance et d'avantages sociaux.

Les établissements ayant une fonction de contrôle monétaire (les autorités monétaires) sont aussi rangés dans ce secteur.

521 Autorités monétaires – banque centrale

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à accomplir les fonctions d'une banque centrale : émettre de la monnaie (papier-monnaie); gérer la masse monétaire et les réserves de devises internationales du pays; superviser des systèmes de règlement, de compensation et de liquidation; conserver des dépôts représentant les réserves d'autres banques et institutions; agir en tant qu'agent financier du gouvernement fédéral.

Les institutions chargées de ces fonctions et de la politique monétaire peuvent différer d'un pays à l'autre. Au Canada, ces fonctions sont assumées par la Banque du Canada, au Mexique par la Banque du Mexique, et aux États-Unis par les banques de la Réserve fédérale et leurs succursales.

5211 Autorités monétaires – banque centrale

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à accomplir les fonctions d'une banque centrale : émettre de la monnaie (papier-monnaie); gérer la masse monétaire et les réserves de devises internationales du pays; superviser des systèmes de règlement, de compensation et de liquidation; conserver des dépôts représentant les réserves d'autres banques et institutions; agir en tant qu'agent financier du gouvernement fédéral.

Les institutions chargées de ces fonctions et de la politique monétaire peuvent différer d'un pays à l'autre. Au Canada, ces fonctions sont assumées par la Banque du Canada et ses succursales.

52111 Autorités monétaires – banque centrale

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à accomplir les fonctions d'une banque centrale : émettre de la monnaie (papier-monnaie); gérer la masse monétaire et les réserves de devises internationales du pays; superviser des systèmes de règlement, de compensation et de liquidation; conserver des dépôts représentant les réserves d'autres banques et institutions; agir en tant qu'agent financier du gouvernement fédéral.

Les institutions chargées de ces fonctions et de la politique monétaire peuvent différer d'un pays à l'autre. Au Canada, ces fonctions sont assumées par la Banque du Canada et ses succursales.

521110 Autorités monétaires – banque centrale

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à accomplir les fonctions d'une banque centrale : émettre de la monnaie (papier-monnaie); gérer la masse monétaire et les réserves de devises internationales du pays; superviser des systèmes de règlement, de compensation et de liquidation; conserver des dépôts représentant les réserves d'autres banques et institutions; agir en tant qu'agent financier du gouvernement fédéral.

521110-00 Autorités monétaires – banque centrale

522 Intermédiation financière et activités connexes

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à prêter des fonds recueillis sous forme de dépôts, ou par émission de titres d'emprunt, et les établissements qui facilitent l'emprunt ou le crédit en faisant, par exemple, du courtage d'hypothèques et de prêts, en fournissant des services de compensation et de réserve, et en assurant l'encaissement des chèques.

5221 Intermédiation financière par le biais de dépôts

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recevoir des dépôts et à prêter de l'argent. Les dépôts sont la principale source des fonds prêtés.

522111 Activités bancaires aux particuliers et aux entreprises

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recevoir des dépôts des particuliers et des petites et moyennes entreprises, et à leur octroyer des prêts. Les banques à charte, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêts hypothécaires qui effectuent principalement ce genre d'activité sont incluses.

522111-00 Activités bancaires aux particuliers et aux entreprises

Exclusion(s)

- Coopératives de crédit et caisses populaires locales (voir 522130 Coopératives de crédit et caisses populaires locales)
- Caisses d'épargne des gouvernements provinciaux qui acheminent les dépôts reçus aux gouvernements au lieu de les prêter à leurs clients (voir 522190 Autres activités d'intermédiation financière par le biais de dépôts)

522112 Services bancaires aux grandes entreprises et aux institutions

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à octroyer des prêts aux grandes entreprises, aux gouvernements ou à d'autres grands clients institutionnels, en utilisant les fonds obtenus principalement auprès d'établissements connexes de services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Les services bancaires corporatifs et institutionnels offrent, entre autres, des services de dépôt à leurs clients. Les banques à charte dont l'activité principale consiste à octroyer des prêts aux clients susmentionnés sont incluses.

522112-00 Services bancaires aux grandes entreprises et aux institutions

Exclusion(s)

- Services bancaires d'investissement (voir 523110 Services bancaires d'investissement et commerce des valeurs mobilières)

522130 Coopératives de crédit et caisses populaires locales

Cette classe comprend les établissements de coopératives de crédit et de caisses populaires locales dont l'activité principale consiste à recevoir des dépôts de leurs membres et à leur octroyer des prêts. Pour obtenir des capitaux de leurs membres, ces établissements vendent des actions et acceptent des dépôts.

522130-00 Coopératives de crédit et caisses populaires locales

522190 Autres activités d'intermédiation financière par le biais de dépôts

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à recevoir des dépôts et à octroyer des prêts. Les caisses d'épargne des administrations provinciales qui acheminent les dépôts reçus aux gouvernements au lieu de les prêter à des clients sont aussi incluses.

522190-00 Autres activités d'intermédiation financière par le biais de dépôts

5222 Intermédiation financière non faite par le biais de dépôts

Ce groupe comprend les établissements, tant publics (entreprises d'État) que privés, dont l'activité principale consiste à octroyer des crédits ou à prêter des fonds recueillis en empruntant sur le marché du crédit, notamment en émettant des effets de commerce et d'autres titres de créance et en empruntant auprès d'autres intermédiaires financiers.

522210 Émission de cartes de crédit

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de vente à crédit à des entreprises commerciales, par exemple à des détaillants, et à des consommateurs en leur avançant de l'argent qui doit être remboursé ultérieurement en totalité ou par échelonnements.

522210-00 Émission de cartes de crédit

522220 Financement de ventes à crédit

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à financer des ventes à crédit. Les établissements dont l'activité principale consiste à octroyer des baux financiers ou d'exploitation sont aussi inclus à condition que le financement des ventes à crédit fasse partie de leurs fonctions.

Les établissements de cette classe prêtent de l'argent aux consommateurs et aux entreprises, pour l'achat de biens et de services, aux termes d'un contrat de remboursement souvent proposé directement par le marchand ou conclu avec lui. Parmi ces établissements, notons les sociétés de crédit des fabricants de véhicules automobiles ou de matériel lourd. Les établissements qui reprennent des créances résultant d'achats effectués, à tempérament ou avec une carte de crédit, par des entreprises ou des particuliers, sont inclus.

522220-00 Financement de ventes à crédit

Exclusion(s)
- Octroi de baux d'exploitation et financiers sans activité de financement de ventes à crédit (voir 532 Services de location et de location à bail)

522291 Crédit à la consommation

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à prêter sans garantie de l'argent aux consommateurs. Dans certains cas toutefois, l'argent prêté peut être garanti par une hypothèque mobilière qui autorise le prêteur à prendre possession du bien hypothéqué en cas de défaut du paiement. Parmi les établissements de cette classe, notons les sociétés de crédit à la consommation, les sociétés de prêts personnels et les petites sociétés de prêt.

522291-00 Crédit à la consommation

522299 Toutes les autres activités d'intermédiation financière non faite par le biais de dépôts

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à octroyer des crédits sans recevoir de dépôts : crédit immobilier, financement des échanges internationaux, financement des stocks à court terme, crédit de roulement, crédits et prêts aux agriculteurs. Parmi les établissements de cette classe, notons les sociétés d'affacturage, les sociétés de prêt sur gage, les établissements de prêts hypothécaires et les organismes de crédit gouvernementaux qui prêtent directement.

522299-00 Toutes les autres activités d'intermédiation financière non faites par le biais de dépôts
522299-01 Sociétés d'affacturage
522299-02 Financement de marché secondaire (achats, mise en commun et contre-passation de prêts pour vente à autrui)
522299-03 Prêteurs sur gages

5223 Activités liées à l'intermédiation financière

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services étroitement liés à l'intermédiation financière, mais qui n'agissent pas à titre d'intermédiaires.

522310 Courtiers en prêts hypothécaires et non hypothécaires

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire obtenir à d'autres un prêt hypothécaire ou d'un autre type, moyennant le versement d'une commission ou de frais. Ordinairement, ces établissements n'entretiennent pas de relations continues avec l'emprunteur ni avec le prêteur.

522310-00 Courtiers en prêts hypothécaires et non hypothécaires

Exclusion(s)
- Établissements de prêts hypothécaires (voir 52229 Autres activités d'intermédiation financière non faite par le biais de dépôts)

522321 Caisses centrales d'épargne et de crédit

Cette classe comprend les établissements de caisses centrales, unions régionales, ligues et fédérations dont l'activité principale consiste à traiter des transactions financières; à fournir des services de réserve ou des avances à un jour; à faire la compensation de chèques ou d'autres instruments financiers; à traiter des cartes de crédit; à fournir des services de paiement électronique; et à recevoir des dépôts et octroyer des prêts aux particuliers.

522321-00 Caisses centrales d'épargne et de crédit

Exclusion(s)
- Traitement de données (voir 518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes)
- Compensation de chèques et autres traitements de transactions de la banque centrale (voir 521110 Autorités monétaires – banque centrale)
- Services de chambres de compensation automatisées (voir 522329 Autres traitements des transactions financières et activités liées à la chambre de compensation)
- Services de vérification de chèques (voir 522329 Autres traitements des transactions financières et activités liées à la chambre de compensation)
- Services électroniques de transfert de fonds (voir 522329 Autres traitements des transactions financières et activités liées à la chambre de compensation)

522329 Autres traitements des transactions financières et activités liées à la chambre de compensation

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire la compensation de chèques ou d'autres instruments financiers; à traiter des cartes de crédit; à fournir des services de paiement électronique. Parmi les établissements de cette classe, notons les chambres de compensation automatisées et les services de paiement électroniques.

522329-00 Autres traitements des transactions financières et activités liées à la chambre de compensation

Exclusion(s)
- Traitement de données (voir 518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes)
- Compensation de chèques et autres traitements de transactions de la banque centrale (voir 521110 Autorités monétaires – banque centrale)

522390 Autres activités liées à l'intermédiation financière

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à faciliter l'intermédiation financière : encaissement de chèques, émission de mandats et de chèques de voyage, remboursement de prêts contractés par d'autres.

522390-00 Autres activités liées à l'intermédiation financière

Exclusion(s)
- Courtiers en devises (voir 523130 Négociation de contrats de marchandises)

523 Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à risquer des capitaux de différentes façons en prenant à leur compte de façon ferme des émissions de titres ou en cherchant à placer des titres ou des fonds de contrats de marchandises; en servant d'intermédiaires entre acheteurs et vendeurs de titres; en assurant des services afférents aux bourses des valeurs mobilières et des marchandises (c.-à-d., en fournissant les locaux, les marchés et, souvent, les installations nécessaires à l'achat et à la vente d'actions, de bons de souscription à des actions, d'obligations ou de contrats de marchandises); en facilitant la commercialisation de contrats à caractère financier; en gérant l'actif (c.-à-d., en gérant des portefeuilles de titres); en conseillant les investisseurs et en fournissant des services de fiducie, de garde et autres.

5231 Intermédiation et courtage de valeurs mobilières et de contrats de marchandises

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à risquer des capitaux de différentes façons en prenant à leur compte de façon ferme des émissions de titres ou en cherchant à placer des titres; en servant d'intermédiaires entre acheteurs et vendeurs de titres.

523110 Services bancaires d'investissement et commerce des valeurs mobilières

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assumer la responsabilité première (investisseurs qui achètent ou vendent pour leur propre compte) de l'émission, de la souscription ou de la distribution de titres d'entreprises, de gouvernements et d'établissements institutionnels, habituellement en spéculant sur les différentiels des prix. Les établissements dont l'activité principale consiste à placer des titres (à faire du courtage ou des opérations sur titres) sont inclus.

523110-00 Services bancaires d'investissement et commerce des valeurs mobilières

Exclusion(s)
- Achat ou vente de titres pour le compte de tiers moyennant une commission (voir 523120 Courtage de valeurs mobilières)

523120 Courtage de valeurs mobilières

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter ou vendre des titres pour le compte de tiers moyennant une commission.

523120-00 Courtage de valeurs mobilières

Exclusion(s)
- Négociation et souscription de titres (voir 523110 Services bancaires d'investissement et commerce des valeurs mobilières)

523130 Négociation de contrats de marchandises

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter et vendre (au comptant ou à terme) des marchandises ou des devises, ou des contrats à terme.

523130-00 Négociation de contrats de marchandises

Exclusion(s)
- Achat de marchandises pour les revendre à des destinataires autres que le grand public (voir 41 Commerce de gros)

523140 Courtage de contrats de marchandises
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter et à vendre des contrats de marchandises et des contrats à terme pour le compte de tiers moyennant une commission.

523140-00 Courtage de contrats de marchandises

Exclusion(s)
- Achat de marchandises pour les revendre à des destinataires autres que le grand public (voir 41 Commerce de gros)

5232 Bourses de valeurs mobilières et de marchandises
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des marchés et des mécanismes pour faciliter l'achat et la vente d'actions, d'options sur titres, d'obligations ou de contrats de marchandises. Les établissements de cette classe n'ont pas pour activité d'acheter, de vendre ou de posséder les titres ou les marchandises négociés, ni d'en fixer le prix.

523210 Bourses de valeurs mobilières et de marchandises
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des marchés et des mécanismes pour faciliter l'achat et la vente d'actions, d'options sur titres, d'obligations ou de contrats de marchandises. Les établissements de cette classe n'ont pas pour activité d'acheter, de vendre ou de posséder les titres ou les marchandises négociés, ni d'en fixer le prix.

523210-00 Bourses de valeurs mobilières et de marchandises

5239 Autres activités d'investissement financier
Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à gérer des portefeuilles de titres ainsi qu'à conseiller les investisseurs et à fournir des services de fiducie, de garde et autres.

523910 Activités diverses d'intermédiation
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assumer la responsabilité première de l'achat et de la vente de contrats à caractère financier autres que les valeurs mobilières et les contrats de marchandises, habituellement en spéculant sur les différentiels des prix.

523910-00 Activités diverses d'intermédiation

523920 Gestion de portefeuille
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à gérer les portefeuilles de tiers moyennant le versement de frais ou d'une commission. Ces établissements sont habilités à prendre des décisions en matière de placements, et les frais versés sont habituellement fonction de l'importance ou du rendement global du portefeuille. Parmi les établissements de cette classe, notons les sociétés de gestion de caisses de retraite ou de fonds mutuels.

523920-00 Gestion de portefeuille

Exclusion(s)
- Achat et vente de titres moyennant le versement d'une commission par transaction (voir 523120 Courtage de valeurs mobilières)

523930 Services de conseils en placement
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à conseiller des investisseurs moyennant le versement de frais, à condition que ces établissements n'aient pas le droit d'exécuter des ordres d'achat et de vente. Les établissements de cette classe peuvent fournir leurs conseils directement à leurs clients, ou dans le cadre d'un service d'abonnement sous forme imprimée ou électronique. Les établissements de conseils en planification financière ou en placement, et ceux qui font de la recherche dans le domaine, sont inclus.

523930-00 Services de conseils en placement

Exclusion(s)
- Établissements qui fournissent des conseils en placement en complément de leur activité principale, qui peut être la gestion de portefeuille, ou la vente d'actions, d'obligations, de biens immobiliers ou encore d'assurances de rente (sont classés selon l'activité principale)

523990 Toutes les autres activités d'investissement financier

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir, aux termes d'un contrat ou à commission, divers services d'investissement financier, comme des services de fiducie ou de garde. Les courtiers en devises, les courtiers en concessions pétrolières et gazières et les agents de transfert d'actions sont inclus.

523990-00 Toutes les autres activités d'investissement financier

524 Sociétés d'assurance et activités connexes

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire souscrire à des contrats d'assurance de rente et à d'autres formes de contrats d'assurance, à faire de la réassurance, à vendre de l'assurance à des détenteurs de police et à leur fournir des services connexes. Les classes sont définies en fonction du type de risque assuré (décès, perte d'emploi due à l'âge ou à une invalidité, dommages matériels). Les établissements qui mettent des risques en commun prélèvent des primes pour se constituer un portefeuille d'actifs financiers en prévision de sinistres ultérieurs. Les cotisations et les primes sont fixées en fonction d'une évaluation actuarielle des indemnités prévisibles d'après des tableaux des risques subis dans le passé, et en fonction du rendement que l'on attend des réserves placées.

5241 Sociétés d'assurance

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire souscrire à des contrats d'assurance de rente et à d'autres formes de contrat d'assurance et à faire de la réassurance. Les établissements de ce groupe prélèvent des primes pour se constituer un portefeuille d'actifs financiers en prévision des sinistres ultérieurs. Les cotisations et les primes sont fixées en fonction d'une évaluation actuarielle des réserves constituées. Sont incluses les sociétés d'assurance directe dont l'activité principale consiste à faire souscrire directement des titulaires de police à des contrats d'assurance de rente ou à d'autres formes de contrats d'assurance, de même que les sociétés de réassurance dont l'activité principale consiste à prendre à leur compte la totalité ou une partie du risque associé à des polices d'assurance émises par d'autres assureurs. Les classes sont définies en fonction du type de risque assuré (décès, perte d'emploi due à l'âge ou à une invalidité, dommages matériels).

524111 Sociétés d'assurance directe individuelle : vie, maladie et soins médicaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire souscrire directement des titulaires de police individuels, à des contrats d'assurance de rente et d'assurance-vie, d'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle, d'assurance-invalidité et d'assurance couvrant les soins hospitaliers, médicaux, dentaires et ophtalmologiques, et d'autres services de santé.

524111-00 Sociétés d'assurance directe individuelle : vie, maladie et soins médicaux

Exclusion(s)
- Services de réassurance-vie (voir 524131 Sociétés de réassurance – vie)
- Services de réassurance-maladie (voir 524132 Sociétés de réassurance – accidents et maladie)
- Régimes d'assurance-maladie des gouvernements provinciaux (voir 912910 Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales)

524112 Sociétés d'assurance directe collective : vie, maladie et soins médicaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire souscrire directement des groupes de titulaires de police à des contrats d'assurance de rente et d'assurance-vie, d'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle, d'assurance-invalidité et d'assurance couvrant les soins hospitaliers, médicaux, dentaires et ophtalmologiques, et d'autres services de santé.

524112-00 Sociétés d'assurance directe collective : vie, maladie et soins médicaux

Exclusion(s)
- Services de réassurance-vie (voir 524131 Sociétés de réassurance – vie)
- Services de réassurance-maladie (voir 524132 Sociétés de réassurance – accidents et maladie)
- Régimes d'assurance-maladie des gouvernements provinciaux (voir 912910 Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales)

524121 Sociétés d'assurance directe : biens, incendie, accidents et risques divers (IARD)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste uniquement à faire souscrire directement des titulaires de police, à une combinaison de contrats d'assurance-automobile, d'assurance de biens et d'assurance-responsabilité; aucun de ces trois types de contrats ne devant représenter plus de 70 % de la valeur nominale de la production. Cette dernière est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

524121-00 Sociétés d'assurance directe : biens, incendie, accidents et risques divers (IARD)

Exclusion(s)

- Services de réassurance IARD ou autre (voir 524139 Sociétés de réassurance IARD et autres sociétés de réassurance)

524122 Sociétés privées d'assurance directe : automobile

Cette classe comprend les établissements privés dont la valeur nominale de la production provient à plus de 70 %, de contrats d'assurance-automobile émis directement à des titulaires de police. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

L'assurance-automobile fait souvent partie d'un ensemble comprenant aussi l'assurance-responsabilité et l'assurance contre la perte ou la détérioration d'un véhicule. L'assurance-automobile couvre les voitures particulières et les véhicules commerciaux.

524122-00 Sociétés privées d'assurance directe : automobile

Exclusion(s)

- Sociétés d'État d'assurance-automobile (voir 524123 Sociétés publiques d'assurance directe : automobile)
- Service de réassurance-automobile (voir 524133 Sociétés de réassurance – automobile)

524123 Sociétés publiques d'assurance directe : automobile

Cette classe comprend les établissements d'État qui font souscrire directement des titulaires de police à des contrats d'assurance-automobile directement.

524123-00 Sociétés publiques d'assurance directe : automobile

Exclusion(s)

- Services de réassurance automobile (voir 524133 Sociétés de réassurance – automobile)

524124 Sociétés d'assurance directe : biens

Cette classe comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de contrats d'assurance de biens émis directement à des titulaires de police. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

L'assurance de biens protège les consommateurs contre les pertes touchant les bâtiments et leur contenu. Elle peut être vendue dans un même contrat avec d'autres formes de protection : assurance-responsabilité civile des propriétaires d'immeubles et de leurs locataires, assurance contre les pertes d'exploitation et assurance des frais d'hébergement temporaire. Elle vise à la fois les biens personnels et commerciaux.

524124-00 Sociétés d'assurance directe : biens

Exclusion(s)

- Services de réassurance de biens (voir 524134 Sociétés de réassurance – biens)

524125 Sociétés d'assurance directe : responsabilité

Cette classe comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de contrats d'assurance-responsabilité émis directement à des titulaires de police. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

L'assurance-responsabilité apporte une protection légale contre les blessures, les accidents mortels ou les dommages matériels, que l'on peut faire subir à autrui dans le cadre d'activités professionnelles ou personnelles. Mentionnons, par exemple, l'assurance-responsabilité concernant les produits, l'assurance contre les fautes professionnelles et l'assurance-responsabilité des administrateurs.

524125-00 Sociétés d'assurance directe : responsabilité

524129 Autres sociétés d'assurance directe (sauf vie, maladie et soins médicaux)

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à faire souscrire directement des titulaires de police, à des produits d'assurance autres que l'assurance-vie ou l'assurance-maladie : assurance des chaudières et des machines, assurance-caution, assurance contre les détournements et assurance des navires et des avions.

L'assurance des chaudières et des machines apporte une protection contre les pertes résultant d'un défaut de fabrication ou de fonctionnement d'une machine, y compris contre les dommages subis par le matériel assuré ainsi que par les bâtiments et le matériel environnants. L'assurance-caution apporte la certitude qu'un individu ou une entreprise terminera le travail qu'il s'est engagé à effectuer. L'assurance contre les détournements et le vol protège les entreprises contre la malhonnêteté ou les actes frauduleux de leurs employés. L'assurance des navires et des avions protège contre les pertes subies par les embarcations, les aéronefs, les marchandises et les passagers transportés.

Les établissements dont l'activité principale consiste à émettre des contrats d'assurance des titres, à garantir des prêts ou à assurer des dépôts et titres de participation confiés à des établissements de dépôt, ou à assurer contre les accidents du travail sont inclus.

524129-00 Autres sociétés d'assurance directe (sauf vie, maladie et soins médicaux)

Exclusion(s)
- Services de réassurance IARD ou autre (voir 524139 Sociétés de réassurance IARD et autres sociétés de réassurance)

52413 Sociétés de réassurance

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à prendre à leur compte la totalité ou une partie du risque associé à des polices d'assurance en tout genre émises par d'autres assureurs.

Exclusion(s)
- Souscription directe de titulaires de police à des contrats d'assurance-vie, de maladie ou médicale (voir 52411 Sociétés d'assurance directe : vie, maladie et soins médicaux)
- Souscription directe de titulaires de police à des contrats d'assurance de biens, d'automobiles et autre assurance directe (voir 52412 Sociétés d'assurance directe [sauf vie, maladie et soins médicaux])

524131 Sociétés de réassurance – vie

Cette classe comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de polices individuelles et collectives d'assurance de rente, d'assurance-vie, d'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle et d'assurance-invalidité émises par d'autres assureurs, et qu'ils reprennent à leur compte en assumant la totalité ou une partie du risque associé à ces polices. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

524131-00 Société de réassurance – vie

524132 Sociétés de réassurance – accidents et maladie

Cette classe comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de polices d'assurance hospitalière, médicale, dentaire, soins ophtalmologiques et autres, émises par d'autres assureurs, et qu'ils reprennent à leur compte en assumant la totalité ou une partie du risque associé à ces polices. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

524132-00 Sociétés de réassurance – accidents et maladie

524133 Sociétés de réassurance – automobile

Cette classe comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de polices d'assurance-automobile émises par d'autres assureurs, et qu'ils reprennent à leur compte en assumant la totalité ou une partie du risque associé à ces polices. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

524133-00 Sociétés de réassurance – automobile

524134 Sociétés de réassurance – biens

Cette classe comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de polices d'assurance de biens émises par d'autres assureurs, et qu'ils reprennent à leur compte en assumant la totalité ou une partie du risque associé à ces polices. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

L'assurance des biens protège contre les pertes touchant les bâtiments et leur contenu.

524134-00 Sociétés de réassurance – biens

524135 Sociétés de réassurance – responsabilité
Cette classe comprend les établissements dont la valeur nominale de la production provient, à plus de 70 %, de polices d'assurance-responsabilité émises par d'autres assureurs, et qu'ils reprennent à leur compte en assumant la totalité ou une partie du risque associé à ces polices. La valeur nominale de la production est égale aux primes encaissées, moins les indemnités versées, plus les revenus de placement.

L'assurance-responsabilité apporte une protection légale contre les blessures, les accidents mortels ou les dommages matériels, que l'on peut faire subir à autrui dans le cadre des activités professionnelles ou personnelles. Mentionnons, par exemple, l'assurance-responsabilité concernant les produits, l'assurance contre les fautes professionnelles et l'assurance-responsabilité des administrateurs.

524135-00 Société de réassurance – responsabilité

524139 Sociétés de réassurance IARD et autres sociétés de réassurance
Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à prendre à leur compte, en totalité ou en partie, le risque associé à des polices d'assurance émises par d'autres assureurs.

524139-00 Sociétés de réassurance IARD et autres sociétés de réassurance

5242 Agences et courtiers d'assurance et autres activités liées à l'assurance
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre de l'assurance ou à fournir des services en rapport avec l'assurance.

524210 Agences et courtiers d'assurance
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre de l'assurance et des produits de retraite. Le personnel de ces agences et courtiers n'est pas employé par les assureurs qu'ils représentent.

524210-00 Agences et courtiers d'assurance

524291 Experts en sinistres
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à mener des enquêtes, à faire des évaluations et à régler les demandes d'indemnisation dans le cadre d'un contrat ou moyennant certains frais.

524291-00 Experts en sinistres

524299 Toutes les autres activités liées à l'assurance
Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste, dans le cadre d'un contrat ou moyennant le versement de frais, à fournir des services d'assurance autres que le règlement des demandes d'indemnisation (traitements des demandes, études sur l'utilisation et autres services administratifs) aux assureurs, aux caisses d'assurance des employés et aux caisses d'autoassurance.

524299-00 Toutes les autres activités liées à l'assurance

Exclusion(s)
- Gestion de portefeuilles de tiers (voir 523920 Gestion de portefeuille)
- Actuaires-conseils (voir 541612 Services de conseils en ressources humaines)

526 Fonds et autres instruments financiers
Ce sous-secteur comprend les fonds, les fiducies et les autres instruments financiers organisés pour administrer des actifs de portefeuille pour le compte de tiers, comme les détenteurs d'unités, les bénéficiaires de caisses de retraite et les investisseurs. Ces entités perçoivent des intérêts, des dividendes et d'autres revenus de biens, mais elles n'ont pas d'employés, ou n'en ont que très peu, et ne tirent aucun revenu de la vente de services.

5261 Caisses de retraite
Ce groupe comprend les fonds qui administrent des actifs nets constitués en vue du paiement par le régime de pension des prestations de retraite lorsqu'elles arrivent à échéance. Les caisses de retraite peuvent ou non avoir une identité juridique distincte et peuvent ou non faire appel à des fiduciaires. Le régime de retraite est une entité comptable distincte du répondant du régime et des participants au régime qui, par diverses dispositions (contractuelles ou autres), établit un programme visant à assurer un revenu de retraite aux employés. Sont compris dans cette classe les régimes de retraite de tous les types, peu importe que le fonds soit enregistré sous une identité juridique distincte ou qu'il soit administré par des fiduciaires.

526111 Caisses de retraite en fiducie
Cette classe comprend les fonds dans lesquels les cotisations versées en vue du paiement des prestations de retraite sont confiées à un fiduciaire chargé des encaissements, des débours et des investissements du fonds.

La fiducie est un rapport fiduciaire par lequel au moins trois personnes ou une société de fiducie détiennent les titres des actifs du fonds conformément à un accord écrit de fiducie, dans l'intérêt des participants au régime.

526111-00 Caisses de retraite en fiducie

526112 Caisses de retraite non fiduciaires

Cette classe comprend les fonds dans lesquels les cotisations versées en vue du paiement des prestations de retraite sont capitalisées en vertu d'un contrat d'assurance conclu avec une société d'assurance-vie agréée, avec une société de caisse de retraite constituée ou par le biais d'une entente administrée par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial.

526112-00 Caisses de retraite non fiduciaires

5269 Autres fonds et instruments financiers

Ce groupe comprend les portefeuilles de valeurs mobilières spécialisées ou diversifiées et d'autres placements administrés pour le compte de détenteurs d'unités, d'actionnaires ou d'investisseurs.

Exclusion(s)
- Caisses de retraite (voir 52611 Caisses de retraite)

526911 Fonds d'actions canadiennes

Cette classe comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans des actions ordinaires d'entreprises canadiennes, l'objectif visé étant la croissance des placements.

526911-00 Fonds d'actions canadiennes

526912 Fonds d'actions étrangères
Cette classe comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans des actions ordinaires d'entreprises étrangères, l'objectif visé étant la croissance des placements.

526912-00 Fonds d'actions étrangères

526913 Fonds hypothécaires
Cette classe comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans des hypothèques immobilières, l'objectif visé étant le revenu provenant des intérêts.

526913-00 Fonds hypothécaires

526914 Fonds du marché monétaire
Cette classe comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans des produits du marché monétaire, des placements à court terme comme des bons du Trésor, de la dette publique ou de la dette garantie par l'État, ou encore du papier commercial, l'objectif visé étant le revenu provenant du changement des taux d'intérêt à court terme. Il peut s'agir de placements dans des produits canadiens ou étrangers.

526914-00 Fonds du marché monétaire

526915 Fonds d'obligations et fonds à revenu / fonds de dividendes – canadiens
Cette classe comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans un portefeuille de titres de créance canadiens ou d'actions privilégiées ou ordinaires de compagnies canadiennes, l'objectif visé étant le revenu provenant des intérêts ou des dividendes.

526915-00 Fonds d'obligations et fonds à revenu / fonds de dividendes – canadiens

526916 Fonds d'obligations et fonds à revenu / fonds de dividendes – étrangers
Cette classe comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans un portefeuille de titres de créance étrangers ou d'actions privilégiées ou ordinaires de compagnies étrangères, l'objectif visé étant le revenu provenant des intérêts ou des dividendes.

526916-00 Fonds d'obligations et fonds à revenu / fonds de dividendes – étrangers

526917 Fonds équilibrés / fonds de répartition d'actifs
Cette classe comprend les fonds dont l'activité principale consiste à investir dans un portefeuille qui englobera des actions, des placements à revenu fixe et des titres du marché monétaire. La composition dépendra du fonds aussi bien que de l'évolution des actions et des obligations, l'objectif visé étant une combinaison équilibrée de revenu et de plus-value.

526917-00 Fonds équilibré / fonds de répartition d'actifs

526919 Autres fonds de placement à capital variable

Cette classe comprend les fonds de placement à capital variable qui ne figurent dans aucune autre classe, dont l'activité consiste à investir dans des contrats à terme, des métaux précieux, des fonds de couverture et autres.

526919-00 Autres fonds de placement à capital variable

526930 Fonds distincts (sauf les caisses de retraite)

Cette classe comprend les fonds qui prennent la forme de comptes de placement distincts établis par les assureurs-vie conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques ou en vertu des articles correspondants de la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères ou de lois provinciales. La constitution de ces fonds permet aux titulaires de polices des assureurs-vie d'investir dans des fonds qui ne sont pas assujettis aux restrictions en matière de placement imposées aux portefeuilles des assureurs par la loi sur les assurances.

526930-00 Fonds distincts (sauf les caisses de retraite)

526981 Instruments de titrisation

Cette classe comprend des instruments financiers à vocation spéciale organisés pour l'acquisition de groupements de sommes à recevoir et l'émission de valeurs à revenu fixe négociables. Ces sommes sont généralement des prêts faits aux personnes ou aux entreprises, tels que des sommes pour cartes de crédit, des locations et des prêts pour automobiles et équipements, et des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux. Ces valeurs mobilières font généralement référence aux valeurs mobilières garanties par des actifs.

526981-00 Instruments de titrisation

Exclusion(s)

- Affacturage des sommes à recevoir (voir 522299 Toutes les autres activités d'intermédiation financière non faite par le biais de dépôts)

526989 Tous les autres fonds et instruments financiers divers

Cette classe comprend les fonds et instruments financiers qui ne figurent dans aucune autre classe, tels que les fiducies spéciales, les fonds de placement à capital fixe.

526989-00 Tous les autres fonds et instruments financiers divers

Exclusion(s)

- Fiducies de placement immobilier (FPI) dont l'activité principale consiste à donner à bail des biens immobiliers (sont classées selon le type de bien immobilier) (voir 5311 Bailleurs de biens immobiliers)

53 Services immobiliers et services de location et de location à bail

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à conférer le droit d'usage de biens corporels ou incorporels par la location, la location à bail ou autrement. Sont également inclus les établissements dont l'activité principale consiste à gérer des biens immobiliers pour le compte de tiers; à vendre, à louer ou à acheter des biens immobiliers pour le compte de tiers; et à évaluer des biens immobiliers.

531 Services immobiliers

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des biens immobiliers, à gérer des biens immobiliers pour le compte de tiers, à faire office d'intermédiaires pour la vente ou la location de biens immobiliers, et à évaluer des biens immobiliers.

Exclusion(s)

- Construction d'immeubles ou promotion immobilière (voir 23 Construction)
- Acquisition, regroupement, lotissement et viabilisation des terrains aux fins de vente à des constructeurs (voir 237210 Lotissement de terrains)
- Hébergement pendant de courtes périodes des voyageurs, des vacanciers et d'autres personnes (voir 721 Services d'hébergement)

5311 Bailleurs de biens immobiliers

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des biens immobiliers. Ces établissements peuvent exploiter (louer, donner à bail, administrer et entretenir) leurs biens pour leur propre compte, ou ils peuvent confier cette tâche à un tiers. Ce groupe comprend aussi les établissements qui prennent à bail les biens immobiliers de tiers pour les sous-louer à bail à d'autres.

Exclusion(s)

- Fiducies de placement immobilier dont l'activité principale est l'investissement dans les prêts hypothécaires ou les prêts à la construction (voir 526989 Tous les autres fonds et instruments financiers divers)
- Gestion de biens immobiliers pour le compte de leurs propriétaires (voir 531310 Gestionnaires de biens immobiliers)

531111 Bailleurs d'immeubles résidentiels et de logements (sauf les logements sociaux)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des immeubles résidentiels et des logements, sauf les logements sociaux. Ces établissements peuvent exploiter (donner à bail, administrer et entretenir) leurs biens pour leur propre compte, ou ils peuvent confier cette tâche à un tiers. Ils peuvent aussi fournir des services complémentaires, comme des services de sécurité, d'entretien, de stationnement, de déneigement et de nettoyage.

531111-00 Bailleurs d'immeubles résidentiels et de logements (sauf les logements sociaux)

531112 Bailleurs de logements sociaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des immeubles résidentiels et des logements réservés aux personnes à faible revenu. Ces établissements sont habituellement exploités ou financés par des organismes gouvernementaux sans but lucratif, mais ils peuvent aussi être exploités par des sociétés de logement sans but lucratif privées.

531112-00 Bailleurs de logements sociaux

Exclusion(s)

- Exploitation d'installations d'hébergement d'urgence de courte durée (voir 624220 Services communautaires d'hébergement)

531120 Bailleurs d'immeubles non résidentiels (sauf les mini-entrepôts)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à détenir, ou à détenir et à exploiter, des immeubles non résidentiels. Ces établissements peuvent exploiter (donner à bail, administrer et entretenir) leurs biens pour leur propre compte, ou ils peuvent confier cette tâche à un tiers. Ils peuvent aussi fournir des services complémentaires, comme des services de sécurité, d'entretien, de stationnement, de déneigement et de nettoyage.

531120-00 Bailleurs d'immeubles non résidentiels (sauf les mini-entrepôts)
531120-01 Exploitation immobilière (seulement) de centres d'achat
531120-02 Location (seulement) d'installations pour conventions
531120-03 Location d'édifices non résidentiels
531120-04 Exploitation de salles de concert
531120-05 Exploitation d'immeubles non résidentiels (sauf les mini-entrepôts)

531120-06 Location d'amphithéâtres
531120-07 Location d'espaces de marché aux puces
531120-08 Propriétaires d'édifices commerciaux et industriels
531120-09 Exploitation de stades

Exclusion(s)
- Entrepôts où l'on manutentionne des marchandises (voir 4931 Entreposage)
- Mini-entrepôts libre-service (voir 531130 Mini-entrepôts libre-service)
- Gestionnaires d'immeubles non résidentiels (voir 531310 Gestionnaires de biens immobiliers)

531130 Mini-entrepôts libre-service
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail de l'espace de rangement libre-service. Ces établissements mettent des endroits sûrs (pièces, compartiments, coffres, conteneurs ou espaces extérieurs) à la disposition de leurs clients, où ceux-ci peuvent stocker des biens et les retirer.

531130-00 Mini-entrepôts libre-service

Exclusion(s)
- Services d'entreposage qui comprennent la manutention des marchandises du client (voir 4931 Entreposage)
- Services de cases armoires à perception automatique (voir 812990 Tous les autres services personnels)

531190 Bailleurs d'autres biens immobiliers
Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail, des biens immobiliers autres que des immeubles.

531190-00 Bailleurs d'autres biens immobiliers
531190-01 Bailleurs de propriétés ferroviaires
531190-02 Exploitation de parcs industriels
531190-03 Exploitation des biens immobiliers autres que des immeubles
531190-04 Exploitation de parcs de maisons mobiles
531190-05 Location de propriétés agricoles

5312 Bureaux d'agents et de courtiers immobiliers
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer, acheter et vendre des biens immobiliers pour le compte de tiers moyennant le versement de frais ou d'une commission.

Ces établissements aident les vendeurs en faisant de la publicité, en répertoriant les propriétés et en organisant des visites libres pour les acheteurs potentiels, et ils aident ces derniers à faire un choix, à visiter des propriétés et à présenter une offre. Ils peuvent aussi louer ou donner à bail des propriétés pour le compte de clients.

531211 Agents immobiliers
Cette classe comprend les établissements, désignés comme vendeurs indépendants de biens immobiliers, qui détiennent un permis pour participer à l'achat et à la vente de biens immobiliers pour le compte de tiers moyennant le versement de frais ou d'une commission. Ces établissements aident les vendeurs en faisant de la publicité, en répertoriant les propriétés et en organisant des visites libres pour les acheteurs potentiels, et ils aident ces derniers à faire un choix, à visiter des propriétés et à présenter une offre. Ils peuvent aussi louer ou donner à bail des propriétés pour le compte de clients. Les agents immobiliers sont tenus, par contrat, de représenter les courtiers immobiliers et peuvent être désignés de diverses façons, par exemple représentants des ventes, vendeurs associés et courtiers associés. Cette catégorie comprend en outre les courtiers qui agissent comme vendeurs indépendants de biens immobiliers.

531211-00 Agents immobiliers

531212 Bureaux de courtiers en immeubles
Cette classe comprend les établissements qui détiennent un permis ou qui sont accrédités comme courtiers immobiliers, et dont l'activité principale consiste à louer, à acheter et à vendre des biens immobiliers pour le compte de tiers moyennant le versement de frais ou d'une commission. Les courtiers peuvent aussi aider les vendeurs en faisant de la publicité, en répertoriant les propriétés et en organisant des visites libres pour les acheteurs potentiels, et ils aident ces derniers à faire un choix, à visiter des propriétés et à présenter une offre.

531212-00 Bureaux de courtiers en immeubles

Exclusion(s)
- Courtiers agissant à titre de vendeurs indépendants de biens immobiliers (voir 531211 Agents immobiliers)
- Services de consultation en immobilier (voir 531390 Autres activités liées à l'immobilier)

5313 Activités liées à l'immobilier

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est liée à l'immobilier et consiste, par exemple, à gérer, à évaluer ou à répertorier des biens immobiliers.

531310 Gestionnaires de biens immobiliers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à gérer des biens immobiliers pour le compte de leurs propriétaires (moyennant le versement de frais ou dans le cadre d'un contrat). Ces établissements font du travail d'administration et de coordination en négociant et en approuvant, par exemple, des conventions de bail, en percevant des loyers, en administrant des contrats de services (nettoyage, entretien, sécurité, etc.) et en dressant des états comptables.

531310-00 Gestionnaires de biens immobiliers

Exclusion(s)

- Associations ou regroupements de propriétaires immobiliers qui s'occupent de gérer des propriétés pour le compte de leurs cotisants, comme les associations de propriétaires de condominiums (voir 813990 Autres associations)

531320 Bureaux d'évaluateurs de biens immobiliers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à évaluer des biens immobiliers et à rédiger des rapports d'évaluation pour des créanciers, des compagnies d'assurance, des tribunaux, des acheteurs, des vendeurs ou des commissaires-priseurs.

531320-00 Bureaux d'évaluateurs de biens immobiliers

531390 Autres activités liées à l'immobilier

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services liés à l'immobilier.

531390-00 Autres activités liées à l'immobilier

Exclusion(s)

- Études de notaires (voir 541120 Études de notaires)
- Bureaux de recherche de titres (voir 541190 Autres services juridiques)

532 Services de location et de location à bail

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail à leurs clients des biens corporels tels que des automobiles, des ordinateurs, des biens de consommation et des machines et du matériel d'usage industriel en contrepartie de paiements périodiques.

Ce sous-secteur regroupe deux principaux types d'établissements :

a) Ceux qui louent des biens et du matériel de consommation;

b) Ceux qui donnent à bail des machines et du matériel souvent utilisés pour l'exploitation d'une entreprise.

Les établissements du premier type fonctionnent habituellement à partir de locaux apparentés à un commerce de détail ou d'un magasin, et tiennent un stock de marchandises qui sont louées pour une courte durée.

Les établissements du second type, qui ne fonctionnent habituellement pas à partir d'un commerce et qui ne tiennent pas de stocks, proposent des baux de longue durée. Ces établissements, en contact direct avec les clients, leur fournissent ou leur font obtenir le financement nécessaire pour qu'ils puissent avoir l'usage du matériel moyennant un loyer, ou bien travaillent avec des fournisseurs ou des marchands de matériel pour faciliter l'approvisionnement de leurs clients aux termes d'un contrat de location à bail. Les loueurs de matériel, de façon générale, établissent des contrats de location adaptés aux besoins particuliers de leurs clients et mettent à profit leur expérience du remarketing afin de trouver des preneurs pour le matériel loué antérieurement. Les établissements spécialisés dans les baux d'exploitation et le crédit-bail sont inclus dans ce sous-secteur.

Exclusion(s)

- Octroi de baux et de prêts à des clients pour l'achat de biens et de matériel, ou à des fournisseurs et des marchands pour qu'ils puissent financer leurs stocks (voir 522220 Financement de ventes à crédit)
- Donner à bail des biens immobiliers (voir 531 Services immobiliers)
- Donner à bail ou louer du matériel avec opérateur ou conducteur (sont classés dans divers sous-secteurs la CAEL selon la nature du service fourni)

5321 Location et location à bail de matériel automobile

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des véhicules, comme des voitures particulières, des minibus, des camions, des tracteurs routiers, des autobus, des semi-remorques, des remorques utilitaires et des véhicules récréatifs (VR), sans chauffeur. Ces établissements sont généralement apparentés à des commerces de détail; certains ne louent que pour de courtes durées, d'autres uniquement pour de longues durées, et certains offrent les deux types de service.

532111 Location de voitures particulières

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer des voitures particulières sans chauffeur, généralement pour de courtes durées.

532111-00 Location de voitures particulières

Exclusion(s)

- Donner à bail ou louer des voitures particulières, des corbillards, avec chauffeur (voir 4853 Services de taxi et de limousine)
- Donner à bail ou louer des voitures particulières sans chauffeur, généralement pour de longues durées (voir 532112 Location à bail de voitures particulières)

532112 Location à bail de voitures particulières

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à donner à bail des voitures particulières sans chauffeur, généralement pour de longues durées.

532112-00 Location à bail de voitures particulières

Exclusion(s)

- Vente au détail de voitures particulières dans le cadre d'un contrat de vente ou de location à bail (voir 4411 Concessionnaires d'automobiles)
- Donner à bail ou louer des voitures particulières, des corbillards, avec chauffeur (voir 4853 Services de taxi et de limousine)
- Octroi de baux ou de prêts à des acheteurs de biens et de matériel, ou à des vendeurs et des marchands pour qu'ils puissent financer leurs stocks (voir 522220 Financement de ventes à crédit)
- Location de voitures particulières sans chauffeur, généralement pour de courtes durées (voir 532111 Location de voitures particulières)

532120 Location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail camions, tracteurs routiers, autobus, semi-remorques, remorques utilitaires et véhicules récréatifs (VR), sans chauffeur.

532120-00 Location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance

Exclusion(s)

- Vente au détail de véhicules communément appelés véhicules récréatifs (VR) dans le cadre d'un contrat de vente ou de location à bail (voir 441210 Concessionnaires de véhicules récréatifs)
- Octroi de baux et de prêts à des acheteurs de biens et de matériel, ou à des vendeurs et des marchands pour qu'ils puissent financer leurs stocks (voir 522220 Financement de ventes à crédit)
- Donner à bail ou louer des terrains pour maisons mobiles (voir 531190 Bailleurs d'autres biens immobiliers)
- Location de matériel récréatif, par exemple des bateaux de plaisance, des canots, des motocyclettes, des cyclomoteurs ou des bicyclettes (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- Donner à bail ou louer du matériel industriel, comme des chariots élévateurs, des équipements de levage, des tracteurs agricoles et d'autres équipements industriels (voir 532490 Location et location à bail d'autres machines et matériel d'usage commercial et industriel)

5322 Location de biens de consommation

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des biens à usage personnel ou domestique. Ces établissements louent généralement pour de courtes durées. Ils sont souvent assimilés à des commerces de détail ou fonctionnent à partir d'un magasin.

532210 Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer des appareils électroniques domestiques et des appareils ménagers.

532210-00 Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers

Exclusion(s)
- Location de mobilier domestique ou de fournitures pour les réceptions et les banquets (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- Donner à bail ou louer des ordinateurs (voir 532420 Location et location à bail de machines et matériel de bureau)

532280 Location de tous les autres biens de consommation

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale consiste à louer des biens de consommation.

532280-00	Location de tous les autres biens de consommation
532280-01	Location de costumes et de vêtements de théâtre
532280-02	Location de bandes et de disques vidéo
532280-03	Location d'équipement de banquets
532280-04	Location de bateaux de plaisance
532280-05	Location d'équipement de santé pour domicile
532280-06	Location d'équipement d'exercice (activités physiques)
532280-07	Location de chariots de golf
532280-08	Location d'équipement récréatif et sportif
532280-09	Location d'instruments de musique
532280-10	Location de meubles résidentiels

Exclusion(s)
- Location d'une gamme générale de produits sans produit prédominant (voir 532310 Centres de location d'articles divers)
- Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers (voir 532210 Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers)
- Location de magnétoscopes (voir 532210 Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers)
- Location de matériel médical d'usage commercial et industriel (voir 532490 Location et location à bail d'autres machines et matériel d'usage commercial et industriel)
- Location d'une ligne générale de produits comme du matériel de jardinage, du matériel de bricolage et du matériel pour les réceptions et les banquets (voir 532310 Centres de location d'articles divers)
- Nettoyage et location d'uniformes et d'autres vêtements de travail (voir 812330 Fourniture de linge et d'uniformes)
- Vente au détail de bandes et de disques vidéo préenregistrés (voir 443146 Magasins d'enregistrements vidéo et audio)
- Vente au détail et location d'instruments de musique (voir 451140 Magasins d'instruments et de fournitures de musique)

5323 Centres de location d'articles divers

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer tout un éventail de matériel domestique, commercial et industriel. Ces établissements fonctionnent habituellement à partir de locaux bien situés dans lesquels ils tiennent des stocks de marchandises et de matériel qu'ils louent pour de courtes durées. On y trouve souvent, entre autres, de l'outillage et du matériel pour les entrepreneurs et constructeurs, du matériel de bricolage, du matériel de jardinage, du matériel et des fournitures pour les déménagements ainsi que du matériel et des fournitures pour les réceptions et les banquets.

532310 Centres de location d'articles divers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer tout un éventail de matériel domestique, commercial et industriel. Ces établissements fonctionnent habituellement à partir de locaux bien situés dans lesquels ils tiennent des stocks de marchandises et de matériel qu'ils louent pour de courtes durées. On y trouve souvent, entre autres, de l'outillage et du matériel pour les entrepreneurs et constructeurs, du matériel de bricolage, du matériel de jardinage, du matériel et des fournitures pour les déménagements ainsi que du matériel et des fournitures pour les réceptions et les banquets.

532310-00	Centre de location d'articles divers

Exclusion(s)
- Location de biens d'usage personnel ou domestique (voir 5322 Location de biens de consommation)
- Location de fournitures pour les réceptions et les banquets (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- Donner à bail ou louer du matériel de construction lourd sans opérateur ni conducteur (voir 532410 Location et location à bail de machines et matériel pour la construction, le transport, l'extraction minière et la foresterie)

5324 Location et location à bail de machines et matériel d'usage commercial et industriel

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des machines et du matériel d'usage commercial et industriel, sans les opérateurs. Les établissements de ce groupe fournissent habituellement à leurs clients les biens d'équipement ou de production dont ils ont besoin dans leurs entreprises. Ces établissements, qui desservent le plus souvent les entreprises, généralement ne peuvent être assimilés à des détaillants et n'exploitent pas de magasin.

532410 Location et location à bail de machines et matériel pour la construction, le transport, l'extraction minière et la foresterie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail sans opérateur ni conducteur des machines lourdes.

532410-00	Location et location à bail de machines et matériel pour la construction, le transport, l'extraction minière et la foresterie
532410-01	Affrètement de bateaux commerciaux, sans opérateur
532410-02	Location de machinerie de construction (sans opérateur)
532410-03	Location d'échafaudages (y compris plates-formes mobiles)
532410-04	Location et location à bail d'avions, sans opérateur
532410-05	Location et location à bail d'équipement pour champs pétroliers
532410-06	Location à bail (sauf crédit-bail) de wagons ferroviaires

Exclusion(s)

- Donner à bail ou louer du matériel lourd avec opérateur pour la foresterie (voir 115310 Activités de soutien à la foresterie)
- Donner à bail ou louer du matériel lourd pour l'extraction minière, avec opérateur (voir 21311 Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière)
- Donner à bail ou louer du matériel de construction lourd, avec opérateur (voir 2389 Autres entrepreneurs spécialisés)
- Donner à bail ou louer, avec opérateurs, du matériel de transport aérien, ferroviaire, routier ou par voie d'eau (voir 48-49 Transport et entreposage)
- Octroi de baux et de prêts à des acheteurs de biens et de matériel, ou à des vendeurs et des marchands pour qu'ils puissent financer leurs stocks (voir 522220 Financement de ventes à crédit)
- Donner à bail ou louer des automobiles ou des camions, sans opérateur (voir 5321 Location et location à bail de matériel automobile)
- Location de bateaux de plaisance (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)

532420 Location et location à bail de machines et matériel de bureau

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des machines et du matériel de bureau.

532420-00	Location et location à bail de machines et de matériel de bureau

Exclusion(s)

- Octroi de baux et de prêts à des acheteurs de biens et de matériel, ou à des vendeurs et des marchands pour qu'ils puissent financer leurs stocks (voir 522220 Financement de ventes à crédit)
- Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers (voir 532210 Location d'appareils électroniques domestiques et d'appareils ménagers)
- Donner à bail ou louer des meubles d'usage domestique (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)

532490 Location et location à bail d'autres machines et matériel d'usage commercial et industriel

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des machines et du matériel d'usage commercial et industriel.

532490-00	Location et location à bail d'autres machines et matériel d'usage commercial et industriel
532490-01	Location d'équipement et de matériel agricoles
532490-02	Location et location à bail d'équipement médical pour entreprises
532490-03	Location de fournitures de théâtre (sauf de costumes)
532490-04	Location de machineries et d'équipements de manutention

532490-05 Location d'équipement de peinture
532490-06 Location de machinerie et d'équipement pour le travail des métaux
532490-07 Location et location à bail de machines et d'équipement industriels
532490-08 Location de matériel cinématographique

Exclusion(s)
- Donner à bail ou louer des machines et du matériel agricoles, avec opérateurs (voir 115 Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie)
- Octroi de baux et de prêts à des acheteurs de biens et de matériel, ou à des vendeurs et des marchands pour qu'ils puissent financer leurs stocks (voir 522220 Financement de ventes à crédit)
- Location de mobilier à usage domestique (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- Donner à bail ou louer du matériel lourd sans opérateur (voir 532410 Location et location à bail de machines et matériel pour la construction, le transport, l'extraction minière et la foresterie)
- Donner à bail ou louer des machines et du matériel de bureau (voir 532420 Location et location à bail de machines et matériel de bureau)

533 Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur)

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à détenir des biens incorporels non financiers tels que les brevets, les marques de commerce, les noms commerciaux ou les contrats de franchise, et à autoriser des tiers à utiliser ou reproduire ces actifs moyennant des frais

5331 Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à détenir des biens incorporels non financiers tels que les brevets, les marques de commerce, les noms commerciaux ou les contrats de franchise, et à autoriser des tiers à utiliser ou reproduire ces actifs moyennant des frais

533110 Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à détenir de biens incorporels non financiers tels que les brevets, les marques de commerce, les noms commerciaux et/ou les contrats de franchise, et à autoriser des tiers à utiliser ou reproduire ces actifs moyennant des frais.

533110-00 Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur)

Exclusion(s)
- Reproduction ou diffusion d'œuvres protégées par le droit d'auteur, comme les journaux, les périodiques, les livres, les bases de données, les logiciels et les produits multimédias, les films et les vidéos, et les œuvres musicales (voir 51 Industrie de l'information et industrie culturelle, ou 71 Arts, spectacles et loisirs)
- Donner à bail des biens immobiliers (voir 5311 Bailleurs de biens immobiliers)
- Donner à bail du matériel et des marchandises (voir 532 Services de location et de location à bail)

54 Services professionnels, scientifiques et techniques

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale repose sur le capital humain, qui constitue de ce fait le principal facteur de production. Ces établissements offrent les connaissances et les compétences de leurs employés, souvent dans le cadre d'affectations. Les différentes classes de ce secteur sont définies en fonction de l'expertise et de la formation du fournisseur de services.

Les principales composantes de ce secteur sont les services juridiques; les services de comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye; l'architecture, le génie et les services connexes; les services spécialisés de design; la conception de systèmes informatiques et les services connexes; les services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques; les services de recherche et de développement scientifiques; et la publicité, les relations publiques et les services connexes.

Ce qui distingue ce secteur des autres est le fait que la majorité des classes qui en font partie ont des processus de production qui dépendent presque entièrement des compétences des travailleurs. La plupart du temps, le matériel n'a pas une grande importance. Les établissements figurant dans ce secteur vendent donc leur expertise. Le plus souvent, mais pas toujours, cette expertise exige des études universitaires ou collégiales.

Sont exclus de ce secteur les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser un enseignement et une formation dans une grande variété de matières et ceux dont l'activité principale est de fournir des soins de santé en assurant des services diagnostiques et thérapeutiques.

541 Services professionnels, scientifiques et techniques

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale repose sur le capital humain, qui constitue de ce fait le principal facteur de production. Ces établissements offrent les connaissances et les compétences de leurs employés, souvent dans le cadre d'affectations. Les différentes classes de ce sous-secteur sont définies en fonction de l'expertise et de la formation du fournisseur de services.

Les principales composantes de ce sous-secteur sont les services juridiques; les services de comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye; l'architecture, le génie et les services connexes; les services spécialisés de design; la conception de systèmes informatiques et les services connexes; les services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques; les services de recherche et de développement scientifiques; et la publicité, les relations publiques et les services connexes.

Ce qui distingue ce sous-secteur des autres est le fait que la majorité des classes qui en font partie ont des processus de production qui dépendent presque entièrement des compétences des travailleurs. La plupart du temps, le matériel n'a pas une grande importance. Les établissements figurant dans ce sous-secteur vendent donc leur expertise. Le plus souvent, mais pas toujours, cette expertise exige des études universitaires ou collégiales.

Sont exclus de ce sous-secteur les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser un enseignement et une formation dans une grande variété de matières et ceux dont l'activité principale est de fournir des soins de santé en assurant des services diagnostiques et thérapeutiques.

5411 Services juridiques

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services juridiques et parajuridiques. Parmi les établissements de cette classe, notons les études d'avocats, les études de notaires et les bureaux de spécialistes parajuridiques.

541110 Études d'avocats

Cette classe comprend les bureaux de spécialistes juridiques tels que les avocats et les procureurs dont l'activité principale est la pratique du droit. Ces établissements se spécialisent dans une ou plusieurs branches du droit, comme le droit criminel, le droit des sociétés, le droit immobilier, le droit de la famille et des successions et le droit de la propriété intellectuelle.

541110-00 Études d'avocats

Exclusion(s)
- Études de notaires (voir 541120 Études de notaires)
- Bureaux de spécialistes juridiques et parajuridiques, sauf les études d'avocats et de notaires (voir 541190 Autres services juridiques)

541120 Études de notaires

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la rédaction et l'approbation de documents juridiques tels que des transactions immobilières, des testaments et des contrats, et la réception, le répertoriage et la conservation de tels documents.

541120-00 Étude de notaires

Exclusion(s)
- Études d'avocats (voir 541110 Études d'avocats)
- Bureaux de spécialistes juridiques et parajuridiques, sauf les études d'avocats et de notaires (voir 541190 Autres services juridiques)
- Études de notaires publics qui font prêter serment, recueillent des affidavits et des dépositions, certifient et authentifient les signatures sur des documents, etc., mais qui ne sont pas habilités à rédiger et à approuver des documents légaux et des contrats (voir 541190 Autres services juridiques)

541190 Autres services juridiques

Cette classe comprend les établissements juridiques qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la prestation de services juridiques et parajuridiques.

541190-00 Autres services juridiques

Exclusion(s)
- Études d'avocats (voir 541110 Études d'avocats)
- Études de notaires (voir 541120 Études de notaires)
- Notaires, cabinet privé au Québec (voir 541120 Études de notaires)

5412 Services de comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vérifier des comptes, à concevoir des systèmes comptables, à préparer des états financiers, à établir des budgets, à remplir des déclarations de revenus, à préparer la paye, à tenir les livres et à établir des factures.

541212 Cabinets de comptables

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir une gamme de services comptables tels que la préparation d'états financiers, la préparation de rapports de comptabilité de gestion, l'examen et la vérification de comptes, l'établissement de budgets, la conception de systèmes comptables et la prestation de conseils comptables. Ces établissements peuvent aussi assurer des services connexes tels que des services de tenue de livres, de préparation de déclarations de revenus, de paye, de consultation de gestion et des services aux entreprises insolvables.

541212-00 Cabinets de comptables

Exclusion(s)
- Services de préparation de déclarations de revenus, sans services de comptabilité ou de vérification (voir 541213 Services de préparation des déclarations de revenus)
- Services de tenue de livres, de facturation et de traitement de paye, sans services de comptabilité ou de vérification (voir 541215 Services de tenue de livres et de paye et services connexes)

541213 Services de préparation des déclarations de revenus

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir seulement des services de préparation des déclarations de revenus. Ces établissements n'assurent pas de services de comptabilité, de tenue de livres, de facturation ou de traitement de paye.

541213-00 Services de préparation des déclarations de revenus

Exclusion(s)
- Fourniture d'une gamme de services comptables (voir 541212 Cabinets de comptables)

541215 Services de tenue de livres et de paye et services connexes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de tenue de livres, de facturation ou de traitement de paye. Ces établissements n'assurent pas de services comptables tels que la préparation d'états financiers, la préparation de rapports de comptabilité de gestion et l'examen et la vérification de comptes.

541215-00 Services de tenue de livres et de paye et services connexes

Exclusion(s)
- Fourniture d'une gamme de services comptables (voir 541212 Cabinets de comptables)
- Services de préparation de déclarations de revenus, sans services de comptabilité ou de vérification (voir 541213 Services de préparation des déclarations de revenus)

5413 Architecture, génie et services connexes

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'architecture et de génie et des services connexes tels que des services de conception de structures, de dessin technique, d'inspection de bâtiments, d'aménagement paysager, de prospection, de levé, d'arpentage et de cartographie, d'essai en laboratoire et sur le terrain, de design d'intérieur, de design industriel et de design graphique, et d'autres services spécialisés de design.

541310 Services d'architecture

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à planifier et concevoir la construction de bâtiments et d'autres ouvrages résidentiels, institutionnels, récréatifs, commerciaux et industriels en s'appuyant sur une connaissance du design, des méthodes de construction, des règlements de zonage, du code du bâtiment et des matériaux de construction.

541310-00 Services d'architecture

Exclusion(s)

- Concepteurs-constructeurs (voir 23 Construction)
- Conception et construction de bâtiments, de routes et d'autres ouvrages (voir 23 Construction)
- Services de gestion de construction – activité classée selon le genre de construction (voir 23 Construction)
- Conception et planification d'aménagements paysagers (voir 541320 Services d'architecture paysagère)

541320 Services d'urbanisme et d'architecture paysagère

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à planifier et à aménager le territoire, tant à l'échelle régionale, municipale ou terrain, et à concevoir et à administrer l'aménagement de terrains pour des projets tels que des parcs et d'autres aires de loisirs, des aéroports, des routes, des hôpitaux, des écoles, des lotissements et des zones commerciales, industrielles et résidentielles en s'appuyant sur une connaissance des caractéristiques des lieux, de l'emplacement des bâtiments et des ouvrages, de l'utilisation des terrains et des plans d'aménagement paysager.

541320-00 Services d'urbanisme et d'architecture paysagère

Exclusion(s)

- Exploitation de pépinières et de centres de jardinage, vente au détail offrant aussi des services de consultation en aménagement paysager et de paysagisme (voir 444220 Pépinières et centres de jardinage)
- Conception, installation et entretien de l'aménagement paysager dans le cadre d'un service intégré (voir 561730 Services d'aménagement paysager)

541330 Services de génie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à appliquer les principes de génie à la conception, à la mise au point et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes.

Les tâches entreprises par ces établissements peuvent faire intervenir l'une ou l'autre des activités suivantes : la prestation de conseils, la préparation d'études de faisabilité, la préparation de plans et d'avant-projets sommaires et détaillés, la prestation de services techniques à l'étape de la construction ou de l'installation, l'inspection et l'évaluation de projets d'ingénierie et la prestation de services connexes.

541330-00 Services de génie

Exclusion(s)

- Conception et construction de bâtiments, de routes et d'autres ouvrages (voir 23 Construction)
- Services de gestion de construction – activité classée selon le genre de construction (voir 23 Construction)
- Rassemblement et interprétation de données géophysiques et présentation sous forme de levés (voir 541360 Services de prospection et de levé géophysiques)
- Services de prospection en prévision de travaux de génie (voir 541370 Services d'arpentage et de cartographie [sauf les levés géophysiques])
- Création et élaboration d'avant-projets et de spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits (voir 541420 Services de design industriel)
- Planification et conception de systèmes informatiques intégrant du matériel existant, des logiciels de série ou personnalisés et des techniques de communication (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes [sauf la conception et le développement de jeux vidéo])
- Services d'aide et de conseils concernant des questions environnementales telles que le contrôle de la contamination de l'environnement par des polluants, des substances toxiques et des matières dangereuses (voir 541620 Services de conseils en environnement)

541340 Services de dessin technique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dessiner des schémas, des plans et des illustrations détaillés d'immeubles, d'ouvrages, de systèmes ou de composants à partir de devis d'ingénieur ou d'architecte.

541340-00 Services de dessin technique

541350 Services d'inspection des bâtiments
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'inspection de bâtiments. Ces établissements évaluent normalement tous les aspects de la structure et des équipements techniques du bâtiment et rédigent un rapport sur l'état de la propriété, le plus souvent pour le compte d'acheteurs ou d'autres personnes participant à des transactions immobilières.

541350-00 Services d'inspection des bâtiments

Exclusion(s)
- Inspection de bâtiments à la recherche de matières dangereuses (voir 541620 Services de conseils en environnement)
- Inspection de bâtiments à la recherche de termites et d'autres animaux nuisibles (voir 561710 Services d'extermination et de lutte antiparasitaire)
- Inspection et application du code du bâtiment (voir 91 Administrations publiques)

541360 Services de prospection et de levé géophysiques
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à rassembler et à interpréter des données géophysiques et à les présenter sous forme de levés. Ces établissements se spécialisent souvent dans la localisation et la mesure des ressources du sous-sol comme le pétrole, le gaz et les minéraux, mais peuvent également faire de la prospection en prévision de travaux de génie. Diverses techniques de prospection sont utilisées selon les besoins, notamment les levés sismiques, magnétiques, gravimétriques, électriques, électromagnétiques et radiométriques.

541360-00 Services de prospection et de levé géophysiques

Exclusion(s)
- Prospection géophysique combinée à d'autres activités d'exploration (voir 21311 Activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière)

541370 Services d'arpentage et de cartographie (sauf les levés géophysiques)
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'arpentage et de cartographie de la surface terrestre, y compris le fond de l'océan. Ces services peuvent comprendre l'arpentage et la cartographie de zones de surface ou de zones souterraines, notamment pour la création de servitudes de vue ou le partage des droits dans des terrains par la création de servitudes souterraines d'utilité publique.

541370-00 Services d'arpentage et de cartographie (sauf les levés géophysiques)

Exclusion(s)
- Publication d'atlas et de cartes (voir 511130 Éditeurs de livres)
- Développement ou publication de logiciels SIG (voir 51121 Éditeurs de logiciels)
- Services de prospection et de levé géophysiques (voir 541360 Services de prospection et de levé géophysiques)

541380 Laboratoires d'essai
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des essais physiques, des analyses chimiques et d'autres tests analytiques. Les essais peuvent se faire en laboratoire ou sur le terrain.

541380-00 Laboratoires d'essai

Exclusion(s)
- Tests de laboratoire pour les vétérinaires (voir 541940 Services vétérinaires)
- Essais cliniques en laboratoire pour les médecins (voir 621510 Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques)
- Essais de contrôle des émissions de gaz d'échappement (voir 811199 Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles)

5414 Services spécialisés de design
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés de design, sauf les services de conception architecturale et technique et les services de conception de systèmes informatiques.

541410 Services de design d'intérieur
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à planifier, à concevoir et à administrer des projets d'organisation de l'espace intérieur pour répondre aux exigences matérielles et esthétiques des gens en tenant compte du code du bâtiment, des règlements relatifs à la santé et à la sécurité, de l'achalandage et des plans d'étage, des exigences mécaniques et électriques, du matériel d'agencement et des meubles. Les designers d'intérieur et les consultants en design d'intérieur exercent leur profession dans des domaines comme le design appliqué aux infrastructures d'accueil, aux établissements de soins de santé, aux établissements institutionnels, aux immeubles commerciaux, aux immeubles de sociétés et aux immeubles résidentiels. Sont aussi compris dans cette classe les consultants en décoration intérieure offrant uniquement des services d'embellissement des espaces intérieurs.

541410-00 Services de design d'intérieur

541420 Services de design industriel
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer et à élaborer des avant-projets et des spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits. Ces services peuvent aussi comprendre le choix des matériaux, de la structure, des mécanismes, de la forme, de la couleur et du fini de surface du produit tenant compte des facteurs humains, de la sécurité, de l'attrait commercial et de la facilité de production, de distribution, d'utilisation et d'entretien.

541420-00 Services de design industriel

Exclusion(s)
- Conception et sous-traitance de la fabrication et commercialisation des produits (voir 31-33 Fabrication)
- Application des principes de génie à la conception, à l'élaboration et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes (voir 541330 Services de génie)
- Design de vêtements, chaussures et bijoux (voir 541490 Autres services spécialisés de design)

541430 Services de design graphique
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à planifier, à concevoir et à gérer la production de moyens de communication visuelle afin de véhiculer des messages ou des concepts, d'éclaircir de l'information complexe ou de projeter des identités visuelles. Ces services incluent la conception de l'aspect visuel de documents imprimés, de pages Web, d'étiquettes et de graphiques d'emballages, de publicités, de systèmes d'écriteaux, de logos et d'images de marque. Cette industrie canadienne comprend également les artistes publicitaires produisant exclusivement des dessins et des illustrations nécessitant de l'exactitude technique ou des aptitudes d'interprétation.

541430-00 Services de design graphique

Exclusion(s)
- Production de films d'animation (voir 512110 Production de films et de vidéos)
- Conception de pages Web (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes [sauf la conception et le développement de jeux vidéo])
- Services de conseils sur des stratégies de marketing (voir 541611 Services de conseils en gestion administrative et générale)
- Création de campagnes publicitaires et diffusion de la publicité ainsi créée dans les médias (voir 541810 Agences de publicité)
- Création d'affiches ou installation d'affiches à la vue du public (voir 541850 Publicité par affichage)
- Création de caricatures, de bandes dessinées et d'œuvres visuelles (voir 711511 Artistes visuels et artisans indépendants)

541490 Autres services spécialisés de design
Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services professionnels de design.

541490-00 Autres services spécialisés de design

Exclusion(s)
- Services de création architecturale (voir 541310 Services d'architecture)
- Services d'architecture paysagère (voir 541320 Services d'architecture paysagère)
- Services de design technique (voir 541330 Services de génie)
- Services de design d'intérieur (voir 541410 Services de design d'intérieur)
- Services de design industriel (voir 541420 Services de design industriel)
- Services de design graphique (voir 541430 Services de design graphique)
- Services de conception de systèmes informatiques (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes [sauf la conception et le développement de jeux vidéo])

5415 Conception de systèmes informatiques et services connexes
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir une expertise dans le domaine des technologies de l'information. Ces établissements peuvent notamment concevoir, modifier, tester et offrir un service de soutien des logiciels pour répondre aux besoins d'un client, y compris la conception et le développement sur demande de jeux vidéo et l'élaboration de pages Web; planifier et concevoir des systèmes informatiques intégrant la technologie du matériel, celle des logiciels et celle des communications; gérer et exploiter sur place les installations d'informatique et de traitement des données de clients; donner des conseils dans le domaine des technologies de l'information; fournir d'autres services professionnels et techniques de nature informatique, comme la formation et le service après-vente.

541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à concevoir des systèmes informatiques et à fournir des services connexes, sauf les jeux vidéo. Ces établissements peuvent notamment concevoir, modifier, tester et offrir un service de soutien des logiciels pour répondre aux besoins d'un client, y compris l'élaboration de pages Web; planifier et concevoir des systèmes informatiques intégrant la technologie du matériel, celle des logiciels et celle des communications; gérer et exploiter sur place les installations d'informatique et de traitement des données de clients; donner des conseils dans le domaine des technologies de l'information; fournir d'autres services professionnels et techniques de nature informatique, comme la formation et le service après-vente.

541514-00 Conception de systèmes informatiques et services connexes (sauf la conception et le développement de jeux vidéo)

Exclusion(s)
- Édition de logiciels de série autres que les jeux vidéo (voir 511211 Éditeurs de logiciels [sauf éditeurs de jeux vidéo])
- Services de traitement de données (voir 518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes)

541515 Services de conception et de développement de jeux vidéo

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à concevoir et développer des jeux vidéo en raison d'une ou de plusieurs activités, sans en faire l'édition. Sont également compris les établissements qui font la conception sur demande de jeux vidéo pour répondre aux besoins d'un client.

541515-00 Services de conception et de développement de jeux vidéo

Exclusion(s)
- Édition de jeux vidéo (voir 511212 Éditeurs de jeux vidéo)
- Accès à des jeux vidéo pour les clients, à partir d'un site hôte central (voir 518210 Traitement de données, hébergement de données et services connexes)

5416 Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions de gestion et à des questions environnementales, scientifiques et techniques.

Exclusion(s)
- Services de conseils et d'assistance aux autres relativement à des questions d'architecture et de génie (voir 5413 Architecture, génie et services connexes)
- Services de conseils et d'assistance aux autres relativement à des questions de design intérieur, industriel et graphique (voir 5414 Services spécialisés de design)
- Services de conseils et d'assistance aux autres relativement à des questions de technologie de l'information (voir 5415 Conception de systèmes informatiques et services connexes)

541611 Services de conseils en gestion administrative et générale

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions de gestion administrative comme la planification financière et la budgétisation; la gestion de l'avoir et de l'actif; la gestion des documents; la planification administrative; la planification stratégique et organisationnelle; le choix d'un site; l'aide au démarrage d'entreprises; l'amélioration des processus opérationnels. Sont également compris dans cette classe les consultants en gestion générale offrant à leurs clients une gamme complète de services de conseils en gestion administrative et en gestion des ressources humaines, en gestion du marketing, en gestion des processus, en gestion de la distribution et en gestion logistique, ou d'autres services de conseils en gestion.

541611-00 Services de conseils en gestion administrative et générale

Exclusion(s)
- Services de gestion d'actifs financiers (voir 523920 Gestion de portefeuille)
- Services de conseils en matière de placements (voir 523930 Services de conseils en placement)
- Services de bureau ou services administratifs généraux au jour le jour (voir 561110 Services administratifs de bureau)

541612 Services de conseils en ressources humaines

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions de gestion des ressources humaines telles que les politiques, les pratiques et les procédures en matière de ressources humaines et de personnel;

la planification, la communication et l'administration des avantages sociaux; la planification des systèmes de rémunération; l'administration des salaires et des traitements; et la recherche et le recrutement de cadres.

541612-00 Services de conseils en ressources humaines

Exclusion(s)
- Formation professionnelle et perfectionnement en gestion (voir 611430 Formation professionnelle et perfectionnement en gestion)

541619 Autres services de conseils en gestion

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions de gestion.

541619-00 Autres services de conseils en gestion

Exclusion(s)
- Planification et design de processus et systèmes industriels (voir 541330 Services de génie)
- Services de conception et d'intégration de systèmes informatiques (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes [sauf la conception et le développement de jeux vidéo])

541620 Services de conseils en environnement

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions environnementales comme le contrôle de la contamination de l'environnement par des polluants, des substances toxiques et des matières dangereuses. Les établissements de cette classe déterminent les problèmes, mesurent et évaluent les risques et recommandent des solutions. Ils emploient un personnel multidisciplinaire composé de scientifiques, d'ingénieurs et de techniciens ayant une expertise dans des domaines comme la qualité de l'air et de l'eau, la contamination par l'amiante, l'assainissement et le droit de l'environnement.

541620-00 Services de conseils en environnement

Exclusion(s)
- Services de génie de l'environnement (voir 541330 Services de génie)
- Réparation de dommages causés à l'environnement (voir 562910 Services d'assainissement)

541690 Autres services de conseils scientifiques et techniques

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale consiste à fournir à d'autres des conseils et de l'assistance relativement à des questions scientifiques et techniques.

541690-00 Autres services de conseils scientifiques et techniques

Exclusion(s)
- Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz (voir 213111 Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz)
- Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz (voir 213118 Services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz)
- Services de conseil en immobilier (voir 531390 Autres activités liées à l'immobilier)
- Services d'ingénieur consultant (voir 541330 Services de génie)
- Services de conception et d'intégration de systèmes informatiques (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes [sauf la conception et le développement de jeux vidéo])
- Surveillance d'équipe dans les champs de pétroliers (voir 561110 Services administratifs de bureau)

5417 Services de recherche et de développement scientifiques

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réaliser des investigations originales systématiques pour élargir le champ des connaissances (recherche) et à appliquer les résultats de recherche ou d'autres connaissances scientifiques à la création de produits ou de procédés nouveaux ou nettement améliorés (développement expérimental). Les classes de ce groupe sont définies selon le domaine de recherche, c'est-à-dire en fonction de l'expertise scientifique de l'établissement.

541710 Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la recherche et le développement expérimental en sciences physiques, en sciences de la vie et en génie, notamment en électronique, en informatique, en chimie, en océanographie, en géologie, en mathématiques, en physique, en environnement, en médecine, en santé, en biologie, en botanique, en biotechnologie, en agriculture, en pêcheries, en foresterie, en pharmacie, en médecine vétérinaire et en disciplines connexes.

541710-00 Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie

Exclusion(s)
- Activités de recherche et de développement relativement à du matériel aérospatial lorsque ces activités sont effectuées par des établissements appartenant aux entreprises qui fabriquent ce matériel (voir 336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces)
- Essais physiques, analyses chimiques et autres tests analytiques (voir 541380 Laboratoires d'essai)
- Tests de laboratoire pour les vétérinaires (voir 541940 Services vétérinaires)
- Essais cliniques en laboratoire pour les médecins (voir 621510 Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques)

541720 Recherche et développement, en sciences humaines et en sciences sociales

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer de la recherche et de l'analyse en éducation, en sociologie, en psychologie, en langues, en économie, en droit et en d'autres sciences sociales et humaines.

541720-00 Recherche et développement, en sciences humaines et en sciences sociales

Exclusion(s)
- Réalisation d'études de marché (voir 541910 Études de marché et sondages d'opinion)

5418 Publicité, relations publiques et services connexes

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer des campagnes de publicité ou de relations publiques dans les médias; à placer des annonces dans les médias pour le compte d'annonceurs ou d'agences de publicité; à vendre du temps ou de l'espace dans des médias à des annonceurs ou à des agences de publicité pour le compte des propriétaires de ces médias; à créer et à mettre en œuvre des campagnes de publicité par affichage à l'intérieur ou à l'extérieur; à créer et à mettre en œuvre des campagnes de publipostage; à livrer (sauf par la poste) du matériel ou des échantillons publicitaires; à créer et à mettre en œuvre des campagnes de publicité par cadeaux publicitaires; à fournir des services connexes comme la peinture et le lettrage d'enseignes, des services d'accueil et la réalisation de vitrines.

541810 Agences de publicité

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer des campagnes publicitaires et à diffuser la publicité ainsi créée dans des périodiques et des journaux, à la radio et à la télévision, sur Internet, ou dans d'autres médias. Ces établissements sont structurés de manière à pouvoir assurer toute une gamme de services (directement ou en les donnant en sous-traitance), notamment la consultation, la création publicitaire, la gestion de comptes, la production de matériel publicitaire, et la planification et l'achat d'espace ou de temps dans les médias.

541810-00 Agences de publicité

Exclusion(s)
- Création et mise au point par des procédés de design graphique des éléments de messages publicitaires, sans diffusion dans les médias (voir 541430 Services de design graphique)
- Services de conseils en marketing (voir 541611 Services de conseils en gestion administrative et générale)
- Achat d'espace publicitaire dans les médias pour le revendre directement à des agences de publicité ou à différentes compagnies (voir 541830 Agences d'achat de médias)
- Vente de temps ou d'espace dans des médias pour le compte des propriétaires de ces médias (voir 541840 Représentants de médias)
- Création de campagnes de publipostage (voir 541860 Publipostage)
- Rédaction de messages publicitaires, sans diffusion dans les médias (voir 541891 Distributeurs de publicité par l'objet)

541820 Services de relations publiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la création et la mise en œuvre de campagnes de relations publiques conçues pour promouvoir les intérêts et l'image de leurs clients.

541820-00 Services de relations publiques

541830 Agences d'achat de médias

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acheter du temps ou de l'espace publicitaire des propriétaires de médias et à le revendre directement à des agences de publicité ou à des annonceurs.

541830-00 Agences d'achat de médias

Exclusion(s)
- Création de campagnes publicitaires et diffusion de la publicité ainsi créée dans les médias (voir 541810 Agences de publicité)
- Vente de temps ou d'espace dans des médias pour des propriétaires de ces médias (voir 541840 Représentants de médias)

541840 Représentants de médias
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la vente de temps ou d'espace dans les médias pour le compte des propriétaires de ces médias.

541840-00 Représentants de médias

Exclusion(s)
- Création de campagnes publicitaires et diffusion de la publicité ainsi créée dans les médias (voir 541810 Agences de publicité)
- Achat de temps ou d'espace publicitaire des propriétaires de médias pour le revendre directement à des agences de publicité ou à des annonceurs (voir 541830 Agences d'achat de médias)

541850 Publicité par affichage
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer du matériel publicitaire comme des affiches imprimées, peintes ou électroniques, et à le placer sur des panneaux-réclames à l'intérieur ou à l'extérieur, dans des centres commerciaux, à l'intérieur ou à l'extérieur des véhicules ou des installations des réseaux de transport en commun, et ailleurs.

541850-00 Publicité par affichage

Exclusion(s)
- Érection de panneaux-réclames (voir 23 Construction)
- Fabrication d'enseignes électriques ou mécaniques ou de plaques et étalage publicitaire au point de vente (voir 339950 Fabrication d'enseignes)

541860 Publipostage
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer et à concevoir des campagnes de publipostage et à préparer du matériel publicitaire à envoyer par la poste ou autre distribution directe. Ces établissements peuvent aussi dresser, tenir à jour, vendre et louer des listes d'adresses.

541860-00 Publipostage

Exclusion(s)
- Élaboration et vente de listes d'adresses sans services de publipostage (voir 511140 Éditeurs d'annuaires et de répertoires)
- Création de campagnes publicitaires et diffusion de la publicité ainsi créée dans les médias (voir 541810 Agences de publicité)
- Distribution ou livraison porte-à-porte de matériel ou d'échantillons publicitaires (voir 541870 Services de distribution de matériel publicitaire)
- Distribution de cadeaux publicitaires (voir 541891 Distributeurs de publicité par l'objet)

541870 Services de distribution de matériel publicitaire
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la distribution ou la livraison, sauf par la poste ou d'une manière électronique, de matériel ou d'échantillons publicitaires.

541870-00 Services de distribution de matériel publicitaire

Exclusion(s)
- Services de publipostage (voir 541860 Publipostage)
- Distribution de cadeaux publicitaires (voir 541891 Distributeurs de publicité par l'objet)

541891 Distributeurs de publicité par l'objet
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer et à organiser la production de messages publicitaires apposés sur des objets de promotion comme des objets portables, des plumes et des crayons, des calendriers, des accessoires de bureau, des macarons, des insignes et des autocollants. Ces établissements agissent comme intermédiaires entre les clients (qui distribuent les produits gratuitement) et les fournisseurs de produits publicitaires.

541891-00 Distributeurs de publicité par l'objet

541899 Tous les autres services liés à la publicité
Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services liés à la publicité.

541899-00 Tous les autres services liés à la publicité

Exclusion(s)
- Création de campagnes publicitaires et diffusion de la publicité ainsi créée dans les médias (voir 541810 Agences de publicité)

- Création et mise en œuvre de campagnes de relations publiques (voir 541820 Services de relations publiques)
- Achat de temps ou d'espace publicitaire des propriétaires de médias pour le revendre directement à des agences de publicité ou à des annonceurs (voir 541830 Agences d'achat de médias)
- Vente de temps ou d'espace à des annonceurs pour le compte de propriétaires de médias (voir 541840 Représentants de médias)
- Création d'affiches ou installation d'affiches à la vue du public (voir 541850 Publicité par affichage)
- Services de publipostage (voir 541860 Publipostage)
- Distribution ou livraison porte-à-porte de matériel ou d'échantillons publicitaires (voir 541870 Services de distribution de matériel publicitaire)

5419 Autres services professionnels, scientifiques et techniques

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à fournir des services professionnels, scientifiques et techniques. Parmi les établissements de ce groupe, notons les sociétés d'études de marché et les maisons de sondage; les studios de photographie; les cabinets de traducteurs et d'interprètes; les cabinets de vétérinaires.

541910 Études de marché et sondages d'opinion

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la collecte, l'enregistrement, la totalisation et la présentation de données d'études de marché et de sondages.

541910-00 Études de marché et sondages d'opinion

Exclusion(s)
- Services de conseils sur des stratégies de marketing (voir 541611 Services de conseils en gestion administrative et générale)
- Recherche fondamentale et expérimentale en économie, en sociologie et dans des disciplines connexes (voir 541720 Recherche et développement, en sciences humaines et en sciences sociales)

541920 Services photographiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services photographiques, c'est-à-dire à prendre des photos, à tourner des vidéos et à obtenir des images par des procédés informatiques, y compris à enregistrer des événements spéciaux sur bande-vidéo.

Ces établissements peuvent se spécialiser dans un domaine particulier de la photographie comme la photographie aérienne, la photographie commerciale et industrielle, le portrait et la photographie d'événements spéciaux.

541920-00 Services photographiques

Exclusion(s)
- Production de films et de vidéos publicitaires, institutionnels ou éducatifs (voir 512110 Production de films et de vidéos)
- Développement de pellicules cinématographiques (voir 512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo)
- Fourniture de photographies aux médias (voir 519110 Agences de presse)
- Prise, développement et vente de photographies d'artistes (voir 711511 Artistes visuels et artisans indépendants)
- Développement de films fixes (voir 81292 Services de développement et de tirage de photos)
- Fourniture de machines à photographier automatiques dans des lieux d'affaires exploités par d'autres (voir 812990 Tous les autres services personnels)

541930 Services de traduction et d'interprétation

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à traduire des documents écrits et à interpréter des énoncés oraux d'une langue à l'autre ainsi que les établissements dont l'activité principale est l'interprétation gestuelle.

541930-00 Services de traduction et d'interprétation

Exclusion(s)
- Services de transcription (voir 561410 Services de préparation de documents)
- Services de sous-titrage codé en temps réel (voir 561490 Autres services de soutien aux entreprises)

541940 Services vétérinaires

Cette classe comprend les établissements de vétérinaires autorisés dont l'activité principale consiste à exercer la médecine vétérinaire, la médecine dentaire vétérinaire et la chirurgie vétérinaire. Sont également compris dans cette classe les laboratoires vétérinaires.

541940-00 Services vétérinaires
541940-01 Services vétérinaires et de chirurgie animale
541940-02 Services de consultations et de visites vétérinaires

541940-03 Hôpitaux (clinique) pour animaux
541940-04 Services d'inspection et vérification vétérinaires de troupeaux
541940-05 Laboratoires d'essais pour vétérinaires
541940-06 Pratiques ou cliniques vétérinaires
541940-07 Services vétérinaires ou hôpitaux pour animaux de ferme

Exclusion(s)
- Garde de chevaux en pension (voir 115210 Activités de soutien à l'élevage)
- Recherche et développement en médecine vétérinaire (voir 541710 Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie)
- Soins pour animaux de maison, comme le toilettage et la pension (voir 812910 Soins pour animaux de maison [sauf vétérinaires])

541990 Tous les autres services professionnels, scientifiques et techniques

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services professionnels, scientifiques et techniques.

541990-00 Tous les autres services professionnels, scientifiques et techniques

Exclusion(s)
- Services juridiques (voir 5411 Services juridiques)
- Services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye (voir 5412 Services de comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye)
- Services d'architecture et de génie et services connexes (voir 5413 Architecture, génie et services connexes)
- Services spécialisés de design (voir 5414 Services spécialisés de design)
- Services de conception de systèmes informatiques et services connexes (voir 5415 Conception de systèmes informatiques et services connexes)
- Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques (voir 5416 Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques)
- Services de recherche et de développement scientifiques (voir 5417 Services de recherche et de développement scientifiques)
- Services de publicité et services connexes (voir 5418 Publicité, relations publiques et services connexes)
- Réalisation d'études de marché et de sondages d'opinion (voir 541910 Études de marché et sondages d'opinion)
- Services photographiques (voir 541920 Services photographiques)
- Services de traduction et d'interprétation (voir 541930 Services de traduction et d'interprétation)
- Services vétérinaires (voir 541940 Services vétérinaires)

55 Gestion de sociétés et d'entreprises

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à gérer des sociétés et des entreprises ou à détenir des titres ou des actifs financiers de sociétés et d'entreprises afin d'avoir une participation majoritaire dans celles-ci et d'influencer les décisions de leurs dirigeants. Ces établissements peuvent exercer la fonction de gestion ou confier la gestion financière à des gestionnaires de portefeuille.

551 Gestion de sociétés et d'entreprises

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à gérer des sociétés et des entreprises ou à détenir des titres ou des actifs financiers de sociétés et d'entreprises afin d'avoir une participation majoritaire dans celles-ci et d'influencer les décisions de leurs dirigeants. Ces établissements peuvent exercer la fonction de gestion ou confier la gestion financière à des gestionnaires de portefeuille.

5511 Gestion de sociétés et d'entreprises

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à gérer des sociétés et des entreprises ou à détenir des titres ou des actifs financiers de sociétés et d'entreprises afin d'avoir une participation majoritaire dans celles-ci et d'influencer les décisions de leurs dirigeants. Ces établissements peuvent exercer la fonction de gestion ou confier la gestion financière à des gestionnaires de portefeuille.

551113 Sociétés de portefeuille

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à détenir les titres d'autres entreprises (ou d'autres intérêts dans ces entreprises) afin d'exercer sur elles un contrôle, directement ou par l'intermédiaire de filiales, et d'influencer les décisions de leurs dirigeants.

551113-00 Sociétés de portefeuille

Exclusion(s)

- Services de gestion générale ou de soutien administratif pour des établissements affiliés (voir 551114 Sièges sociaux)
- Services de gestion générale ou de soutien administratif pour des établissements non affiliés (voir 561110 Services administratifs de bureau)

551114 Sièges sociaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir à des établissements affiliés des services de gestion générale ou de soutien administratif. Les sièges sociaux s'occupent de diriger ou de gérer l'entreprise dans son ensemble. Leurs activités englobent des fonctions intégrées comme la planification stratégique et organisationnelle, les communications, la planification fiscale, les services juridiques, le marketing, les finances, les ressources humaines et les services de technologies de l'information. Les établissements inclus dans cette classe peuvent aussi détenir les titres de l'entreprise.

551114-00 Sièges sociaux

Exclusion(s)

- Exploitation de bureaux de ventes et branches des ventes de fabricants (voir 41 Commerce de gros)
- Services de recherche et de développement (voir 5417 Services de recherche et de développement scientifiques)
- Détention de titres d'autres entreprises afin d'exercer sur elles un contrôle (voir 551113 Sociétés de portefeuille)
- Services de gestion générale ou de soutien administratif pour des établissements non affiliés (voir 561110 Services administratifs de bureau)

56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement

Ce secteur comprend deux types distincts d'établissements, ceux dont l'activité principale est le soutien des opérations quotidiennes d'autres organisations; et ceux dont l'activité principale est la gestion des déchets.

Les établissements du premier type sont ceux dont l'activité principale consiste à gérer, à recruter et à placer du personnel, à préparer des documents, à prendre les commandes pour des clients, à recouvrer les créances, à organiser des voyages, à fournir des services de sécurité et de surveillance, à nettoyer des bâtiments, ou à emballer et à étiqueter des produits. Ces activités sont souvent entreprises à l'interne par des établissements qui appartiennent à de nombreux secteurs de l'économie. Les établissements classés dans le présent secteur se spécialisent dans une ou plusieurs de ces activités et peuvent donc fournir des services à des clients de diverses industries et, dans certains cas, à des ménages.

Les activités des établissements spécialisés dans la gestion des déchets consistent à collecter, à traiter et à éliminer les déchets, à exploiter des installations de récupération des matériaux, à assainir les sites pollués et à nettoyer les fosses septiques.

561 Services administratifs et services de soutien

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est le soutien des opérations quotidiennes d'autres organisations, y compris la gestion, le recrutement et le placement de personnel, la préparation de documents, la prise de commandes pour les clients, le recouvrement des créances, l'organisation de voyages, la fourniture de services de sécurité et de surveillance, le nettoyage de bâtiments et l'emballage et l'étiquetage de produits. Ces activités sont souvent entreprises à l'interne par des établissements appartenant à de nombreux secteurs de l'économie. Les établissements du présent sous-secteur se spécialisent dans une ou plusieurs de ces activités et peuvent donc fournir des services à des clients de diverses industries et, dans certains cas, à des ménages. Les classes particulières de ce sous-secteur sont définies d'après l'activité particulière dans laquelle elles se spécialisent ainsi que les services particuliers qu'elles fournissent.

5611 Services administratifs de bureau

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à administrer, à diriger ou à coordonner un ensemble d'opérations quotidiennes concernant le financement, la facturation, la tenue de livres, le personnel, et la distribution physique; et à fournir d'autres services d'administration ou de gestion. Ces établissements ne fournissent pas le personnel d'exploitation nécessaire pour exécuter toutes les opérations de l'entreprise d'un client. Sont compris dans ce groupe les établissements de bureau qui fournissent des services administratifs pour des clients ou exerce l'administration de leur propre entreprise.

561110 Services administratifs de bureau

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à administrer, diriger ou coordonner un ensemble d'opérations quotidiennes concernant le financement, la facturation, la tenue de livres, le personnel et la distribution physique; et à fournir d'autres services d'administration ou de gestion. Ces établissements ne fournissent pas le personnel d'exploitation nécessaire pour exécuter toutes les opérations de l'entreprise d'un client. Sont compris dans cette classe les établissements de bureau qui fournissent des services administratifs pour des clients ou exerce l'administration de leur propre entreprise.

561110-00 Service administratif de bureau

Exclusion(s)

- Services de gestion agricole (voir 11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse)
- Services de gestion de construction, activité classée selon le type de projet géré (voir 23 Construction)
- Services de gestion d'installations informatiques (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes [sauf la conception et le développement de jeux vidéo])
- Services de conseils en gestion (voir 54161 Services de conseils en gestion)
- Détention de titres d'autres entreprises afin d'exercer sur elles un contrôle (voir 551113 Sociétés de portefeuille)
- Services de gestion générale ou de soutien administratif pour des établissements affiliés (voir 551114 Sièges sociaux)
- Fourniture de personnel de direction et d'exploitation à contrat en vue de l'exploitation complète de l'établissement d'un client, tel qu'un hôtel, un restaurant, un hôpital (activité classée selon l'activité principale de l'établissement exploité)

5612 Services de soutien d'installations

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir une combinaison de services en vue de soutenir les opérations ayant lieu dans les installations d'un client. Typiquement, ces établissements fournissent un groupe de services, tels que des services de conciergerie; d'entretien; d'élimination des ordures; de garde et de sécurité; d'acheminement du courrier et d'autre soutien logistique; de réception; de lessive; ainsi que des services connexes, en vue de soutenir les opérations au sein de l'établissement. Ils fournissent le personnel d'exploitation nécessaire pour exécuter les activités de soutien, mais ne participent pas aux affaires ou aux activités de base du client ni n'en ont la responsabilité.

561210 Services de soutien d'installations

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir une combinaison de services en vue de soutenir les opérations ayant lieu dans les installations d'un client. Typiquement, ces établissements fournissent un groupe de services, tels que des services de conciergerie; d'entretien; d'élimination des ordures; de garde et de sécurité; d'acheminement du courrier et d'autre soutien logistique; de réception; de lessive; ainsi que des services connexes, en vue de soutenir les opérations au sein de l'établissement. Ils fournissent le personnel d'exploitation nécessaire pour exécuter les activités de soutien, mais ne participent pas aux activités de base du client ni n'en ont la responsabilité.

561210-00 Services de soutien d'installations

Exclusion(s)

- Services de gestion d'installations informatiques (voir 541514 Conception de systèmes informatiques et services connexes [sauf la conception et le développement de jeux vidéo])
- Fourniture de personnel de direction et d'exploitation en vue de l'exploitation complète de l'établissement d'un client, tel qu'un hôtel, un restaurant ou un hôpital (activité classée selon l'activité principale de l'établissement exploité)
- Service de soutien unique aux clients, sans gamme de services que les établissements de la présente classe fournissent (activité classée selon le service fourni)

5613 Services d'emploi

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire la liste des postes vacants et à choisir, à référer et à placer les candidats en emploi, de façon permanente ou temporaire; et les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des travailleurs pour des périodes limitées en vue de compléter la main-d'œuvre du client.

561310 Agences de placement et services de recherche de cadres

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à faire la liste des postes vacants et à choisir, à référer et à placer les candidats en emploi, de façon permanente ou temporaire. Les personnes placées ne sont pas employées par les agences de placement.

561310-00 Agences de placement et services de recherche de cadres

561320 Location de personnel suppléant

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des travailleurs pour des périodes limitées en vue de compléter la main-d'œuvre du client. Les personnes placées sont à l'emploi des établissements qui offrent les services de location de personnel suppléant. Ces établissements n'assurent pas la supervision directe de leurs employés sur les lieux de travail du client.

561320-00 Location de personnel suppléant

Exclusion(s)

- Fourniture de main-d'œuvre agricole (voir 115110 Activités de soutien aux cultures agricoles)

561330 Location de personnel permanent

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des ressources humaines et des services de gestion des ressources humaines à leurs clients. Ces établissements établissent une relation de coemployeur avec les entreprises ou organisations clientes et se spécialisent dans l'exécution d'une vaste gamme de tâches de gestion des ressources humaines, comme la comptabilité de la paye, la préparation des déclarations de cotisations sociales, l'administration des avantages sociaux, le recrutement et la gestion des relations de travail. Typiquement, les établissements de location de personnel permanent embauchent certains employés de leurs clients, voire tous, louent leurs services en retour et jouent le rôle d'employeurs de ces employés en ce qui concerne le versement du salaire et des avantages sociaux et les activités connexes. Ils exercent un pouvoir décisionnel de degré variable quant à la gestion des ressources humaines du personnel, mais n'ont aucune responsabilité de gestion quant à la planification stratégique, la productivité ou la rentabilité des activités opérationnelles du client.

561330-00 Location de personnel permanent

Exclusion(s)
- Fourniture de travailleurs pour des périodes limitées en vue de compléter la main-d'œuvre du client (voir 561320 Location de personnel suppléant)

5614 Services de soutien aux entreprises
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soutien aux entreprises, comme la préparation de documents, l'exploitation de centres d'appels téléphoniques, l'exploitation de centres de services aux entreprises, le recouvrement de créances et l'évaluation du crédit. Sont également compris dans ce groupe, les incubateurs d'entreprises.

561410 Services de préparation de documents
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à rédiger, à réviser ou à corriger des documents; à fournir des services de traitement de texte ou d'éditique; à fournir des services de sténographie (sauf les services de transcription sténographique ou de délibérations des tribunaux), de transcription et d'autres services de secrétariat.

561410-00 Services de préparation de documents

Exclusion(s)
- Services de soutien de prépresse et d'après-presse aux imprimeurs (voir 323120 Activités de soutien à l'impression)
- Services de traduction (voir 541930 Services de traduction et d'interprétation)
- Reproduction de documents (voir 561430 Centres de services aux entreprises)
- Production d'un compte rendu textuel ou d'un enregistrement sténographique des délibérations des tribunaux en direct et transcription subséquente du matériel enregistré (voir 561490 Autres services de soutien aux entreprises)

561420 Centres d'appels téléphoniques
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recevoir ou à faire des appels téléphoniques pour des tiers. Les activités de ces établissements consistent notamment à solliciter ou à fournir des renseignements; à faire la promotion de biens ou de services; à prendre des commandes; à collecter des fonds pour des clients. Sont aussi inclus les établissements dont l'activité principale consiste à répondre aux appels téléphoniques destinés à leurs clients et à transmettre les messages à ces derniers; et les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de boîte vocale.

561420-00 Centre d'appels téléphoniques

Exclusion(s)
- Réception de commandes dans un bureau de vente par correspondance (voir 454110 Entreprises de magasinage électronique et de vente par correspondance)
- Services de recherche de personne (téléappel) (voir 517210 Télécommunications sans fil [sauf par satellite])
- Rassemblement, enregistrement, totalisation et présentation de données d'études de marché et de sondages d'opinion (voir 541910 Études de marché et sondages d'opinion)
- Organisation et direction de campagnes de collecte de fonds pour des tiers (voir 561490 Autres services de soutien aux entreprises)

561430 Centres de services aux entreprises
Cette classe comprend les établissements qu'il est convenu d'appeler boutiques de reprographie, dont l'activité principale consiste à fournir des services de location de boîtes aux lettres et d'autres services postaux (sauf le publipostage), et les établissements qui fournissent une gamme de services de soutien de bureau, comme des services d'expédition, de reprographie, de télécopie, de traitement de texte, de location d'ordinateurs personnels sur place et de vente au détail de produits de bureau.

561430-00 Centres de services aux entreprises

Exclusion(s)
- Services d'impression commerciale (voir 323113 Sérigraphie commerciale)
- Services d'impression instantanée (voir 323114 Impression instantanée)
- Services de publipostage (voir 541860 Publipostage)
- Services de boîte vocale (voir 561420 Centres d'appels téléphoniques)

561440 Agences de recouvrement
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est le recouvrement de créances et le versement des paiements perçus à leurs clients.

561440-00 Agences de recouvrement

Exclusion(s)
- Achat de comptes clients pour assumer le risque des sommes recouvrées et des pertes sur créances (voir 522299 Toutes les autres activités d'intermédiation financière non faite par le biais de dépôts)

561450 Agences d'évaluation du crédit

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à rassembler des renseignements, tels que les antécédents de crédit et d'emploi concernant des particuliers et les antécédents de crédit d'entreprises, et à fournir l'information aux institutions financières, aux détaillants et à d'autres parties qui doivent évaluer la solvabilité de ces personnes ou de ces entreprises. Cette classe comprend également les établissements qui fournissent des services d'enquêtes de solvabilité.

561450-00 Agences d'évaluation du crédit

561490 Autres services de soutien aux entreprises

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe, et dont l'activité principale consiste à fournir d'autres services de soutien aux entreprises. Sont également compris dans cette classe les incubateurs d'entreprises.

561490-00 Autres services de soutien aux entreprises

Exclusion(s)

- Services de rédaction, de révision et de préparation de documents (voir 561410 Services de préparation de documents)
- Services de répondeur automatique et de télémarketing (voir 561420 Centres d'appels téléphoniques)
- Services de photocopie et de location de boîtes aux lettres (voir 561430 Centres de services aux entreprises)
- Services de recouvrement de créances (voir 561440 Agences de recouvrement)
- Services d'évaluation du crédit (voir 561450 Agences d'évaluation du crédit)

5615 Services de préparation de voyages et de réservation

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de préparation de voyages et de réservation. Parmi les établissements de ce groupe, notons les agences de voyage; les voyagistes et les forfaitistes; les bureaux des congrès et des visiteurs; les billetteries des compagnies aériennes, des compagnies d'autobus, des compagnies de chemins de fer et des compagnies maritimes; les billetteries d'établissements sportifs et de théâtres; les bureaux de réservation d'avion, d'hôtel et de restaurant.

561510 Agences de voyage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à jouer le rôle d'agent pour des voyagistes, des sociétés de transport et des établissements d'hébergement, en vue de vendre des services de préparation de voyages, de voyages organisés et d'hébergement au grand public et à des clients commerciaux.

561510-00 Agences de voyage

Exclusion(s)

- Planification, mise sur pied et commercialisation de voyages organisés, généralement par l'entremise d'agences de voyages (voir 561520 Voyagistes)
- Services de réservation (voir 561590 Autres services de préparation de voyages et de réservation)
- Services de guides touristiques ou de guides de chasse et de pêche (voir 713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir)

561520 Voyagistes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à planifier, à mettre sur pied et à commercialiser des voyages organisés, généralement par l'entremise d'agences de voyages.

561520-00 Voyagistes

Exclusion(s)

- Direction d'excursions locales de tourisme et d'agrément (voir 487 Transport de tourisme et d'agrément)
- Offre d'accès à des installations et à des services d'aventure de plein air, sans services d'hébergement (voir 713992 Autres installations sportives)
- Services de guides touristiques ou de guides de chasse ou de pêche (voir 713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir)
- Services d'hébergement de courte durée et de restauration (voir 72 Services d'hébergement et de restauration)
- Offre d'accès à des installations et des services d'aventure de plein air avec service d'hébergement (voir 721213 Camps récréatifs et de vacances [sauf de chasse et de pêche])

561590 Autres services de préparation de voyages et de réservation

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de préparation et de réservation de voyages, sauf les agences de voyages et les voyagistes.

561590-00 Autres services de préparation de voyages et de réservation

Exclusion(s)
- Planification et mise sur pied de voyages organisés (voir 561520 Voyagistes)
- Exploitation de clubs automobiles (voir 813990 Autres associations)

5616 Services d'enquêtes et de sécurité

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'enquêtes et de détectives, des services de garde et de patrouille, des services de voitures blindées et des services de systèmes de sécurité.

561611 Services d'enquêtes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services d'enquêtes et de détectives.

561611-00 Services d'enquêtes

Exclusion(s)
- Services d'évaluation du crédit (voir 561450 Agences d'évaluation du crédit)

561612 Services de garde et de patrouille

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de garde et de patrouille.

561612-00 Services de garde et de patrouille
561612-01 Services de chiens de garde
561612-02 Services de gardes du corps
561612-03 Services de protection personnelle

Exclusion(s)
- Vente, installation, surveillance et maintenance de systèmes et de dispositifs de sécurité, comme les systèmes d'alarme antivol et incendies (voir 561621 Services de systèmes de sécurité [sauf les serruriers])

561613 Services de voitures blindées

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est le ramassage et la livraison d'argent, de reçus et d'autres objets de valeur en utilisant du personnel équipé pour protéger de tels biens durant le transport.

561613-00 Services de voitures blindées

561621 Services de systèmes de sécurité (sauf les serruriers)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à surveiller à distance des systèmes de sécurité et d'alarme électroniques tels que des systèmes d'alarme antivol et d'alarme incendie; et à vendre des systèmes de sécurité, avec services d'installation, de réparation ou de surveillance.

561621-00 Services de systèmes de sécurité (sauf les serruriers)

Exclusion(s)
- Vente en gros de systèmes de sécurité pour immeubles, sans service d'installation, de réparation ou de surveillance (voir 416110 Grossistes-marchands de fils et de fournitures électriques de construction)
- Vente au détail de systèmes de sécurité pour véhicules automobiles, avec ou sans service d'installation ou de réparation (voir 441310 Magasins de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles)
- Vente au détail de systèmes de sécurité pour immeubles, sans service d'installation, de réparation ou de surveillance (voir 453999 Tous les autres magasins de détail divers [sauf les magasins de matériel pour la fabrication de la bière et du vin])

561622 Serruriers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre des dispositifs de verrouillage mécaniques ou électroniques, des coffres-forts et des chambres fortes, avec services d'installation, de réparation, de réfection ou d'adaptation; à installer, à réparer, à remettre à neuf ou à adapter des dispositifs mécaniques ou électroniques de verrouillage, des coffres-forts et des chambres fortes.

561622-00 Serruriers

Exclusion(s)
- Vente au détail de systèmes de sécurité, comme des dispositifs de verrouillage, des coffres-forts et des chambres fortes, sans service d'installation ou d'entretien (voir 44-45 Commerce de détail)
- Services de reproduction de clés (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)

5617 Services relatifs aux bâtiments et aux logements

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exterminer et à contrôler les insectes, les rongeurs et d'autres animaux nuisibles; à nettoyer l'intérieur et les vitres des bâtiments; à aménager et à entretenir des parterres; à nettoyer et à teindre des tapis, des carpettes et des meubles rembourrés; et à fournir d'autres services relatifs aux bâtiments et aux logements.

561710 Services d'extermination et de lutte antiparasitaire

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exterminer et à contrôler les oiseaux, les insectes, les rongeurs, les termites et autres animaux nuisibles. Sont compris les services de fumigation.

561710-00 Services d'extermination et de lutte antiparasitaire

Exclusion(s)

- Services de lutte antiparasitaire pour l'agriculture et la foresterie (voir 115 Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie)

561721 Services de nettoyage de vitres

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est le nettoyage de vitres.

561721-00 Services de nettoyage de vitres

561722 Services de conciergerie (sauf le nettoyage de vitres)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est le nettoyage intérieur de bâtiments, ou de matériel de transport (aéronefs, navires, voitures de chemins de fer).

561722-00 Services de conciergerie (sauf le nettoyage de vitres)
561722-01 Services d'hygiène publique des toilettes
561722-02 Services de nettoyage d'abattoirs
561722-03 Services de nettoyage d'aéronefs
561722-04 Services de conciergerie et nettoyage de bâtiments
561722-05 Services de nettoyage de centres commerciaux
561722-06 Services de nettoyage de cuisines de restaurants
561722-07 Services de nettoyage de bureaux
561722-08 Services de nettoyage et de dégraissage de stations-service
561722-09 Services de nettoyage intérieur de véhicules ferroviaires

Exclusion(s)

- Nettoyage de wagons à marchandises de chemin de fer (voir 488210 Activités de soutien au transport ferroviaire)
- Nettoyage de cheminées (voir 561791 Services de nettoyage de conduits et de cheminées)

561730 Services d'aménagement paysager

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services d'entretien paysager ou de plantation d'arbres, d'arbustes, de plantes, de pelouses ou de jardins, de déneigement à contrat (sauf routes) et les établissements qui, en plus des activités susmentionnées, ont pour activité la construction (installation) d'allées piétonnières, de murs de soutènement, de terrasses en bois, de clôtures, d'étangs et de structures similaires.

561730-00 Services d'aménagement paysager

Exclusion(s)

- Construction (installation) d'allées piétonnières, de murs de soutènement, de terrasses en bois, de clôtures, d'étangs et de structures similaires (voir 23 Construction)
- Vente au détail, installation et maintenance de matériel paysager, tel que des arbres, des arbustes et des plantes (voir 444220 Pépinières et centres de jardinage)
- Planification et conception de l'aménagement de terrain pour des projets tels que des parcs et d'autres aires récréatives, des aéroports, des autoroutes, des hôpitaux, des écoles, des lotissements, ainsi que des zones commerciales, industrielles et résidentielles (voir 541320 Services d'architecture paysagère)

561740 Services de nettoyage de tapis et de meubles rembourrés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à nettoyer et à teindre les tapis, les carpettes et les meubles rembourrés.

561740-00 Services de nettoyage de tapis et de meubles rembourrés

Exclusion(s)

- Rembourrage et réparation de meubles (voir 811420 Rembourrage et réparation de meubles)

561791 Services de nettoyage de conduits et de cheminées

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de nettoyage de conduits et de fournaises et des services de nettoyage de cheminées.

561791-00 Services de nettoyage de conduits et de cheminées

561799 Tous les autres services relatifs aux bâtiments et aux logements

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir d'autres services relatifs aux bâtiments et aux logements, tels que des services de nettoyage de piscines et de nettoyage extérieur de bâtiments (sauf le sablage).

561799-00 Tous les autres services relatifs aux bâtiments et aux logements

Exclusion(s)
- Sablage au jet des façades de bâtiments (voir 23 Construction)
- Services de nettoyage extérieur de vitres (voir 561721 Services de nettoyage de vitres)
- Services de conciergerie (voir 561722 Services de conciergerie [sauf le nettoyage de vitres])
- Services de lutte antiparasitaire pour pelouses (voir 561730 Services d'aménagement paysager)
- Services d'entretien de pelouses (voir 561730 Services d'aménagement paysager)

5619 Autres services de soutien

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de soutien au jour le jour.

561910 Services d'emballage et d'étiquetage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à emballer des produits qui appartiennent à leurs clients. Le service d'emballage peut inclure l'étiquetage ou l'impression de l'emballage.

561910-00 Services d'emballage et d'étiquetage

Exclusion(s)
- Emballage et mise en caisse relativement au transport (voir 488990 Autres activités de soutien au transport)
- Services d'entreposage et d'emballage ou autres services logistiques (voir 4931 Entreposage)

561920 Organisateurs de congrès, de salons et de foires commerciales

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à organiser, à promouvoir et à appuyer des congrès, des salons et des foires commerciales, qu'ils exploitent ou non les installations où ces événements ont lieu.

561920-00 Organisateurs de congrès, de salons et de foires commerciales

Exclusion(s)
- Promotion et présentation d'événements artistiques ou sportifs (voir 7113 Promoteurs [diffuseurs] d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires)

561990 Tous les autres services de soutien

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de soutien.

561990-00 Tous les autres services de soutien
561990-01 Émetteurs de plaques d'immatriculation pour véhicule automobile

Exclusion(s)
- Services d'emplois (voir 5613 Services d'emploi)
- Services de soutien aux entreprises (voir 5614 Services de soutien aux entreprises)
- Services de préparation de voyages et de réservation (voir 5615 Services de préparation de voyages et de réservation)
- Services de sécurité et d'enquêtes (voir 5616 Services d'enquêtes et de sécurité)
- Services relatifs aux bâtiments et à d'autres structures (voir 5617 Services relatifs aux bâtiments et aux logements)
- Services d'emballage et d'étiquetage (voir 561910 Services d'emballage et d'étiquetage)
- Organisation de congrès, de salons et de foires commerciales (voir 561920 Organisateurs de congrès, de salons et de foires commerciales)

562 Services de gestion des déchets et d'assainissement

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de gestion des déchets tels que les services de collecte, de traitement et d'élimination des déchets; les services d'assainissement; et les services de pompage de fosses septiques. Sont aussi incluses les installations de récupération de matériaux.

Exclusion(s)
- Établissements qui utilisent des matières recyclables comme intrants dans un procédé de fabrication (voir 31-33 Fabrication)
- Grossistes de matières recyclables, y compris ceux dont l'activité consiste à broyer le plastique ou à récupérer le caoutchouc des pneus sans traitement supplémentaire (voir 4181 Grossistes-marchands de matières recyclables)

5621 Collecte de déchets

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à ramasser et à transporter des déchets non dangereux ou dangereux dans les limites d'une région locale. Les établissements dont l'activité consiste à ramasser des déchets dangereux peuvent avoir la responsabilité de traiter et d'emballer les déchets pour le transport. Sont aussi incluses les stations de transfert des déchets.

562110 Collecte de déchets

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à ramasser et à transporter des déchets non dangereux ou dangereux dans les limites d'une région locale. Les établissements dont l'activité consiste à ramasser des déchets dangereux peuvent avoir la responsabilité de traiter et d'emballer les déchets pour le transport. Sont aussi incluses les stations de transfert des déchets.

562110-00 Collecte de déchets

Exclusion(s)

- Transport de déchets de vrac liquide sur de longues distances, mais non la collecte des déchets (voir 484231 Transport par camion de vrac liquide sur de longues distances)
- Transport de déchets de vrac solide sur de longues distances, mais non la collecte des déchets (voir 484232 Transport par camion de vrac solide sur de longues distances)

5622 Traitement et élimination des déchets

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de sites de décharge, d'incinérateurs et d'autres installations de traitement ou d'élimination de déchets non dangereux ou dangereux. Sont inclus les établissements qui intègrent les activités de collecte, de traitement et d'élimination des déchets.

562210 Traitement et élimination des déchets

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de sites de décharge, d'incinérateurs et d'autres installations de traitement ou d'élimination de déchets non dangereux ou dangereux. Sont inclus les établissements qui intègrent les activités de collecte, de traitement et d'élimination des déchets.

562210-00 Traitement et élimination des déchets

Exclusion(s)

- Compostage (voir 325314 Fabrication d'engrais mixtes)

5623 Gestion des neiges usées

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des sites de dépôt et gestion des neiges usées.

562310 Gestion des neiges usées

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des sites de dépôt et gestion des neiges usées.

562310-00 Sites de dépôt et gestion des neiges usées

5629 Services d'assainissement et autres services de gestion des déchets

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la gestion des déchets, comme l'assainissement et le nettoyage des sites contaminés, l'exploitation d'installations de récupération de matériaux et le nettoyage de fosses septiques.

562910 Services d'assainissement

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'assainissement et le nettoyage de bâtiments, de sites miniers, de sols ou d'eaux souterraines contaminés. Sont également inclus les établissements dont l'activité principale est la régénération intégrée des sites miniers, dont l'assainissement des sols, le traitement des eaux usées, l'élimination des matières dangereuses, le tracé des courbes de niveau et la remise en végétation.

562910-00 Services d'assainissement

Exclusion(s)

- Démolition ou démontage d'immeubles, ou d'excavation du sol (voir 238910 Entrepreneurs en préparation de terrains)
- Élaboration de plans d'assainissement (voir 541620 Services de conseils en environnement)

562920 Installations de récupération de matériaux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations dans lesquelles des matériaux recyclables sont séparés des déchets ou dans lesquelles des matériaux recyclables mélangés sont triés en catégories distinctes et préparés pour l'expédition.

562920-00 Installation de récupération de matériaux

Exclusion(s)

- Traitement et élimination de déchets dangereux, comme les peintures et les solvants usés (voir 562210 Traitement et élimination des déchets)

562930 Écocentres

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations dans lesquelles des matériaux recyclables sont triés en catégories distinctes, préparés et traités de façon primaire pour l'expédition. Ces installations sont accessibles pour le dépôt de certaines matières par des particuliers selon des périodes prédéterminés. L'exploitation de ces installations peut comprendre également le déchiquetage de matière ligneuse.

562930-00 Écocentres

Exclusion(s)
- Traitement et élimination de déchets dangereux, comme les peintures et les solvants usés (voir 562210 Traitement et élimination des déchets)
- Séparation des déchets des matériaux recyclables (voir 562920 Installations de récupération de matériaux)

562940 Installations de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations opérant un procédé de traitement des matières organiques par fermentation dans un ou des digesteurs anaérobiques. Généralement, le biogaz créé peut être utilisé comme substitut à du combustible ou du carburant fossile et la matière extraite des digesteurs (digestat) est maturée à l'intérieur d'un bâtiment fermé à pression négative avec traitement d'air et devient du compost.

562940-00 Installations de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage

562990 Tous les autres services de gestion des déchets

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la gestion des déchets.

562990-00 Tous les autres services de gestion des déchets

61 Services d'enseignement

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser un enseignement et une formation dans une grande variété de matières. Il s'agit d'établissements spécialisés, notamment des écoles, des collèges, des universités et des centres de formation. Ces établissements peuvent être privés, avec ou sans but lucratif, ou publics. Ils peuvent également offrir des services d'alimentation et d'hébergement à leurs élèves.

Les services d'enseignement sont habituellement dispensés par des enseignants appelés à expliquer, à informer, à faire des démonstrations, ainsi qu'à superviser et à diriger l'autoapprentissage. L'enseignement se donne dans des cadres divers, dans les établissements d'enseignement, le milieu de travail ou à domicile, par correspondance, par le biais de la télévision ou par d'autres moyens. Les cours peuvent aussi être adaptés aux besoins particuliers de l'élève; à titre d'exemple, le langage par signes peut être utilisé à la place du langage oral pour enseigner à des élèves malentendants. Toutes les classes de ce secteur ont une caractéristique en commun : celle de faire appel à des enseignants dont on exige des connaissances approfondies dans une matière ainsi qu'une aptitude à l'enseignement.

611 Services d'enseignement

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir un enseignement et une formation dans une grande diversité de matières. Cet enseignement et cette formation sont dispensés dans des établissements spécialisés, comme des écoles, des collèges, des universités et des centres de formation.

Le sous-secteur est organisé en fonction du niveau et du type d'enseignement offert. Les écoles primaires et secondaires, les collèges communautaires, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et les universités s'inscrivent dans une série reconnue de niveaux officiels d'enseignement auxquels correspondent des diplômes, des grades d'associé (et certificats équivalents) et des grades universitaires. Les autres groupes sont définis en fonction du type d'enseignement ou de formation offert et les niveaux ne sont pas toujours définis de façon aussi systématique. Les établissements qui forment ces groupes sont souvent très spécialisés et bon nombre d'entre eux offrent un enseignement dans un domaine très limité, par exemple, des cours de ski ou des cours sur un type précis de logiciel.

A l'intérieur de ce sous-secteur, le niveau et le type de formation exigés des enseignants et des professeurs varient selon la classe.

6111 Écoles primaires et secondaires

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours théoriques qui forment l'éducation préparatoire de base, qui va de la maternelle à la cinquième secondaire.

611110 Écoles primaires et secondaires

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours théoriques qui forment l'éducation préparatoire de base, qui va de la maternelle à la cinquième secondaire.

611110-00 Écoles primaires et secondaires

Exclusion(s)

- Services de jardin d'enfants ou de prématernelle (voir 624410 Services de garderie)

6112 Collèges communautaires et cégeps

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des cours théoriques, ou des cours théoriques et techniques, et à décerner des diplômes associés, des certificats ou des diplômes de niveau pré-universitaire. Pour être admis à un programme menant à l'obtention d'un diplôme associé ou l'équivalent, l'élève doit posséder au moins un diplôme d'études secondaires ou une formation scolaire générale équivalente.

611210 Collèges communautaires et cégeps

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des cours théoriques, ou des cours théoriques et techniques, et à décerner des diplômes associés, des certificats ou des diplômes de niveau pré-universitaire. Pour être admis à un programme menant à l'obtention d'un diplôme associé ou l'équivalent, l'élève doit posséder au moins un diplôme d'études secondaires ou une formation scolaire générale équivalente.

611210-00 Collèges communautaires et cégeps

6113 Universités

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours théoriques et à décerner des diplômes au niveau du baccalauréat et des cycles supérieurs. Pour être admis à un programme de baccalauréat, l'élève doit posséder au moins un diplôme d'études secondaires ou une formation scolaire générale équivalente; pour l'admission aux programmes d'enseignement professionnel ou d'études supérieures, le baccalauréat est souvent exigé.

611310 Universités
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours théoriques et à décerner des diplômes au niveau du baccalauréat et des cycles supérieurs. Pour être admis à un programme de baccalauréat, l'élève doit posséder au moins un diplôme d'études secondaires ou une formation scolaire générale équivalente; pour l'admission aux programmes d'enseignement professionnel ou d'études supérieures, le baccalauréat est souvent exigé.

611310-00 Universités

6114 Écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours de formation en travail de bureau, en secrétariat et en sténographie; à dispenser des cours de formation portant sur tous les aspects de l'informatique, incluant la programmation, les progiciels, les systèmes administratifs informatisés, la technologie informatique, les opérations informatiques et la gestion des réseaux locaux; à offrir un éventail de cours et de séminaires abrégés de perfectionnement en gestion et de formation professionnelle.

611410 Écoles de commerce et de secrétariat
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours de formation en travail de bureau, en secrétariat et en sténographie. Ces établissements peuvent également offrir des cours de base d'informatique, de traitement de texte, de tableurs électroniques et d'éditique, ainsi que des cours sur le fonctionnement des machines de bureau, sur le travail de réception, sur les communications et sur les autres matières utiles aux personnes qui se destinent à une carrière dans le domaine du travail de bureau, du secrétariat ou de la sténographie judiciaire.

611410-00 Écoles de commerce et de secrétariat

Exclusion(s)
- Formation en commerce au niveau universitaire (voir 611310 Universités)
- Formation en informatique (voir 611420 Formation en informatique)

611420 Formation en informatique
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours de formation sur tous les aspects de l'informatique, notamment la programmation, les progiciels, les systèmes administratifs informatisés, la technologie informatique, les opérations informatiques et la gestion des réseaux locaux. Les cours peuvent être dispensés dans l'établissement d'enseignement ou ailleurs, par exemple chez le client.

611420-00 Formation en informatique

Exclusion(s)
- Vente en gros d'ordinateurs, avec formation en informatique (voir 417310 Grossistes-marchands d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série)
- Vente au détail d'ordinateurs, avec formation en informatique (voir 443144 Magasins d'ordinateurs et de logiciels)
- Formation sur la réparation et l'entretien d'ordinateurs (voir 611510 Écoles techniques et écoles de métiers)

611430 Formation professionnelle et perfectionnement en gestion
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir un éventail de cours et de séminaires abrégés de perfectionnement en gestion et de formation professionnelle. La formation peut être dispensée directement aux personnes ou par le biais de programmes de formation offerts par les employeurs. Les cours de formation et de perfectionnement professionnels peuvent être adaptés ou modifiés en fonction des besoins particuliers des clients et être offerts dans l'établissement d'enseignement ou ailleurs, par exemple, sur les lieux de travail.

611430-00 Formation professionnelle et perfectionnement en gestion

Exclusion(s)
- Services de consultation en ressources humaines, sans volet formation (voir 541612 Services de conseils en ressources humaines)
- Attribution de diplômes universitaires (voir 611310 Universités)

6115 Écoles techniques et écoles de métiers
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir une formation technique et professionnelle dans une variété de matières techniques et de métiers. La formation mène souvent à l'obtention d'un certificat non universitaire. Les écoles professionnelles d'enseignement par correspondance sont également incluses.

611510 Écoles techniques et écoles de métiers
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir une formation technique et professionnelle dans une variété de matières techniques et de métiers.

La formation mène souvent à l'obtention d'un certificat non universitaire. Les écoles professionnelles d'enseignement par correspondance sont également incluses.

611510-00 Écoles techniques et écoles de métiers
611510-01 Cours de réparation d'ordinateurs
611510-02 Écoles d'aides-infirmières
611510-03 Écoles d'art publicitaire
611510-04 Écoles de conduite (p. ex., autobus, équipement lourd, camions lourds)
611510-05 Écoles de cuisine
611510-06 Écoles de police, pompier ou paramédic
611510-07 Écoles d'esthétique, de soins de beauté et de coiffure
611510-08 Écoles d'opérateur de machinerie de construction
611510-09 Formation d'apprentissage professionnel
611510-10 Formation de pilotage pour aéronefs cotés civils
611510-11 Formation de pilotage uniquement sur simulateur de vol

Exclusion(s)
- Enseignement technique et de métiers, au niveau secondaire (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)
- Enseignement technique et de métiers, au niveau du grade d'associé ou l'équivalent (voir 611210 Collèges communautaires et cégeps)
- Formation d'infirmiers et d'infirmières autorisés, au niveau du grade associé ou l'équivalent (voir 611210 Collèges communautaires et cégeps)
- Formation d'infirmiers et d'infirmières autorisés, au niveau universitaire (voir 611310 Universités)
- Formation en commerce et en secrétariat (voir 611410 Écoles de commerce et de secrétariat)
- Formation en informatique (voir 611420 Formation en informatique)
- Formation professionnelle et perfectionnement en gestion (voir 611430 Formation professionnelle et perfectionnement en gestion)

6116 Autres établissements d'enseignement et de formation

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser : une formation dans les beaux-arts; dans les sports et athlétisme; en langues; et dans d'autres domaines, sauf la formation scolaire, la formation en commerce, en informatique et en gestion et l'enseignement technique et de métiers; des services comme le tutorat et la préparation aux examens.

611610 Écoles des beaux-arts

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à donner une formation dans les beaux-arts, incluant l'art (à l'exception de l'art publicitaire et des arts graphiques), la danse, l'art dramatique, la musique et la photographie (à l'exception de la photographie publicitaire). Les écoles de danse professionnelle sont aussi incluses.

611610-00 Écoles des beaux-arts
611610-01 Collèges des beaux-arts
611610-02 Conservatoires de musique (sauf niveau universitaire)
611610-03 Écoles d'art (sauf l'art publicitaire)
611610-04 Écoles d'art d'interprétation
611610-05 Écoles de ballet
611610-06 Professeurs de musique exerçant à leur compte
611610-07 Studios et écoles de danse

Exclusion(s)
- Enseignement secondaire avec formation dans les beaux-arts (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)
- Formation dans les beaux-arts, au niveau du grade associé (voir 611210 Collèges communautaires et cégeps)
- Formation dans les beaux-arts, au niveau universitaire (voir 611310 Universités)
- Formation en art publicitaire, en arts graphiques et en photographie publicitaire (voir 611510 Écoles techniques et écoles de métiers)

611620 Formation athlétique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir une formation dans diverses disciplines sportives. Sont incluses dans cette classe les écoles d'enseignement sportif et d'arts martiaux de jour.

611620-00 Formation athlétique

Exclusion(s)
- Enseignement primaire ou secondaire, avec formation sportive (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)
- Formation sportive, au niveau du grade associé ou l'équivalent (voir 611210 Collèges communautaires et cégeps)
- Formation sportive, au niveau universitaire (voir 611310 Universités)

- Exploitation d'installations sportives et récréatives offrant une formation athlétique (voir 7139 Autres services de divertissement et de loisirs)
- Exploitation de camps de loisirs avec hébergement, où la formation athlétique est offerte comme activité secondaire (voir 721213 Camps récréatifs et de vacances [sauf de chasse et de pêche])

611630 Écoles de langues

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à enseigner les langues. Les cours dispensés par ces établissements vont des cours de conversation à des fins d'enrichissement personnel aux cours de formation intensive suivis dans le but de poursuivre des études ou une carrière.

611630-00 Écoles de langues

Exclusion(s)
- Services de traduction et d'interprétation (voir 541930 Services de traduction et d'interprétation)
- Enseignement primaire ou secondaire avec enseignement des langues (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)
- Programmes menant à un diplôme associé ou l'équivalent, avec enseignement des langues (voir 611210 Collèges communautaires et cégeps)
- Programmes de niveau universitaire, avec enseignement des langues (voir 611310 Universités)

611690 Tous les autres établissements d'enseignement et de formation

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à dispenser des services de formation.

611690-00 Tous les autres établissements d'enseignement et de formation
611690-01 Cours ou écoles de lecture rapide ou d'amélioration de la lecture
611690-02 Écoles d'art oratoire
611690-03 Leçons de conduite automobile
611690-04 Précepteurs privés
611690-05 Centres de formation et de conférence

6117 Services de soutien à l'enseignement

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services non didactiques destinés à appuyer les méthodes et systèmes d'enseignement.

611710 Services de soutien à l'enseignement

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services non didactiques destinés à appuyer les méthodes et systèmes d'enseignement.

611710-00 Services de soutien à l'enseignement

Exclusion(s)
- Prestation de services de placement (voir 561310 Agences de placement et services de recherche de cadres)
- Formation professionnelle aux chômeurs, aux travailleurs sous-employés, aux personnes souffrant d'un handicap physique ou aux personnes défavorisées au plan de l'emploi à cause d'une formation ou de compétences professionnelles insuffisantes (voir 624310 Services de réadaptation professionnelle)

6118 Résidences pour étudiants

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services d'hébergement pour étudiants en lien avec un établissement d'enseignement.

611810 Résidences pour étudiants

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services d'hébergement pour étudiants en lien avec un établissement d'enseignement.

611810-00 Résidences pour étudiants

Exclusion(s)
- Résidences et ressources d'hébergement offrant du soutien ou de l'assistance en fonction des besoins de la clientèle (voir 623210 Résidences et ressources d'hébergement)
- Maisons de chambres (voir 721310 Maisons de chambres)

62 Soins de santé et assistance sociale

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins de santé en assurant des services diagnostiques et thérapeutiques, à soigner des bénéficiaires internes pour des raisons médicales et sociales, et à offrir à ceux qui en ont besoin une aide sociale telle que des services de counseling, d'assistance sociale et de protection de l'enfance, des services communautaires d'alimentation et d'hébergement, des services de réadaptation professionnelle et des services de garderie.

621 Services de soins de santé ambulatoires

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser directement ou indirectement des soins de santé à des malades ambulatoires. Les praticiens qui font partie de ce sous-secteur offrent des services de consultation externe pour lesquels les installations et le matériel ne forment habituellement pas la partie principale du processus de production.

6211 Cabinets de médecins

Ce groupe comprend les établissements de médecins autorisés dont l'activité principale consiste à exercer la médecine, une spécialité médicale ou la chirurgie, à titre individuel ou collectif. Les cabinets de médecins portent parfois le nom de clinique ou de centre médical, surtout si on peut s'y faire soigner sans rendez-vous et si les heures de bureau sont prolongées. Ces établissements ne doivent pas être confondus avec d'autres centres de consultation externe que l'on désigne également par le terme cliniques.

621110 Cabinets de médecins

Cette classe comprend les établissements de médecins autorisés dont l'activité principale consiste à exercer la médecine, une spécialité médicale ou la chirurgie, à titre individuel ou collectif. Les cabinets de médecins portent parfois le nom de clinique ou de centre médical, surtout si on peut s'y faire soigner sans rendez-vous et si les heures de bureau sont prolongées. Ces établissements ne doivent pas être confondus avec d'autres centres de consultation externe que l'on désigne également par le terme cliniques.

621110-00 Cabinets de médecins

6212 Cabinets de dentistes

Ce groupe comprend les établissements de dentistes autorisés dont l'activité principale consiste à exercer la médecine dentaire, une spécialité de la médecine dentaire ou la chirurgie dentaire, à titre individuel ou collectif.

Les cabinets de dentistes portent parfois le nom de clinique ou de centre dentaire, surtout si on peut s'y faire soigner sans rendez-vous et si les heures de bureau sont prolongées.

621210 Cabinets de dentistes

Cette classe comprend les établissements de dentistes autorisés dont l'activité principale consiste à exercer la médecine dentaire, une spécialité de la médecine dentaire ou la chirurgie dentaire, à titre individuel ou collectif. Les cabinets de dentistes portent parfois le nom de clinique ou de centre dentaire, surtout si on peut s'y faire soigner sans rendez-vous et si les heures de bureau sont prolongées.

621210-00 Cabinets de dentistes

Exclusion(s)

- Fabrication de dentiers, de dents artificielles et d'appareils orthodontiques (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- Nettoyage des dents et des gencives par un hygiéniste dentaire exerçant sa profession de manière autonome (voir 621390 Cabinets de tous les autres praticiens de la santé)
- Prise d'empreintes et l'ajustement de prothèses dentaires par un denturologiste (voir 621390 Cabinets de tous les autres praticiens de la santé)

6213 Cabinets d'autres praticiens de la santé

Ce groupe comprend les établissements de praticiens de la santé, sauf ceux de médecins et de dentistes. Ces établissements portent parfois le nom de clinique ou de centre, surtout si on peut s'y faire soigner sans rendez-vous et si les heures de bureau sont prolongées.

621310 Cabinets de chiropraticiens

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exercer la chiropratique, à titre individuel ou collectif. Ces praticiens procurent des services diagnostiques et thérapeutiques à l'égard des troubles neuromusculaires et des affections connexes par manipulation et redressement de la colonne vertébrale et des membres.

621310-00 Cabinets de chiropraticiens

621320 Cabinets d'optométristes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exercer l'optométrie, à titre individuel ou collectif.

Ces praticiens procèdent à un examen de la vue pour déterminer l'acuité visuelle ou déceler les problèmes de vision, et prescrivent des lunettes, des lentilles cornéennes et des exercices pour les yeux. Ils peuvent aussi dispenser des services d'opticien, notamment la vente et l'ajustement des lunettes et des lentilles cornéennes d'ordonnance.

621320-00 Cabinets d'optométristes

Exclusion(s)
- Vente et ajustement de lunettes et de lentilles cornéennes d'ordonnance (voir 446130 Magasins de produits optiques)

621330 Cabinets de praticiens en santé mentale (sauf les médecins)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des services de santé mentale. Les psychologues cliniques, les travailleurs sociaux en psychiatrie et les autres praticiens en santé mentale qui ne possèdent pas de doctorat en médecine sont rangés dans cette classe.

621330-00 Cabinets de praticiens en santé mentale (sauf les médecins)

Exclusion(s)
- Services diagnostiques et thérapeutiques fournis par un psychiatre, un psychanalyste ou un psychothérapeute possédant un diplôme en médecine (voir 621110 Cabinets de médecins)

621340 Cabinets de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'audiologistes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à administrer une thérapie physique sur ordre d'un médecin; à planifier et à entreprendre des activités faisant appel à l'enseignement, au divertissement et à la socialisation en vue d'aider les personnes atteintes d'une incapacité physique ou mentale à se rétablir ou à s'adapter à leur incapacité; à diagnostiquer et à soigner les troubles de l'élocution, de la langue ou de l'audition.

621340-00 Cabinets de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'audiologistes

621390 Cabinets de tous les autres praticiens de la santé

Cette classe comprend les établissements de praticiens de la santé, autres que les médecins, dentistes, les praticiens en santé mentale, les optométristes, les chiropraticiens, les audiologistes, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les orthophonistes et les audiologistes dont l'activité principale consiste à dispenser des services de santé.

621390-00 Cabinets de tous les autres praticiens de la santé

Exclusion(s)
- Pratique de la médecine générale, spécialité médicale ou chirurgie (voir 621110 Cabinets de médecins)
- Pratique de la médecine dentaire (voir 621210 Cabinets de dentistes)
- Pratique de la chiropractie (voir 621310 Cabinets de chiropraticiens)
- Pratique de l'optométrie (voir 621320 Cabinets d'optométristes)
- Pratique en santé mentale (voir 621330 Cabinets de praticiens en santé mentale [sauf les médecins])
- Pratique de la physiothérapie, l'ergothérapie, l'orthophonie et l'audiologie (voir 621340 Cabinets de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'audiologistes)

6214 Centres de soins ambulatoires

Ce groupe comprend les établissements dotés d'un personnel médical dont l'activité principale consiste à dispenser des soins généraux en consultation externe par l'entremise de divers praticiens, au même établissement, et à offrir des services spécialisés en consultation externe.

621410 Centres de planification familiale

Cette classe comprend les établissements dotés d'un personnel médical dont l'activité principale consiste à procurer une gamme de services de régulation des naissances en consultation externe, notamment des services de contraception, de consultation en génétique et en soins prénataux, de stérilisation volontaire et d'avortement thérapeutique ou sur ordre d'un médecin.

621410-00 Centres de planification familiale

621420 Centres de soins ambulatoires pour personnes atteintes de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie

Cette classe comprend les établissements dotés d'un personnel médical dont l'activité principale consiste à dispenser des services diagnostiques et thérapeutiques en consultation externe pour les troubles mentaux, l'alcoolisme et la toxicomanie.

Ces établissements peuvent aussi offrir des services de consultation et de l'information sur des sujets très variés se rapportant à la santé mentale, à l'alcoolisme et à la toxicomanie.

621420-00 Centres de soins ambulatoires pour personnes atteintes de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie

621494 Centres communautaires de soins de santé

Cette classe comprend les établissements dotés d'un personnel médical dont l'activité principale consiste à dispenser des soins généraux en consultation externe par l'entremise de divers praticiens, au même établissement. Les établissements de ce genre portent souvent le nom de clinique ou de centre et ne doivent pas être confondus avec les cabinets de praticiens qui figurent dans d'autres classes et qui sont aussi appelés de cette façon.

621494-00 Centres communautaires de soins de santé

Exclusion(s)
- Pratique de la médecine générale, spécialité médicale ou chirurgie (voir 621110 Cabinets de médecins)
- Pratique de la médecine dentaire (voir 621210 Cabinets de dentistes)
- Pratique de la chiropractie (voir 621310 Cabinets de chiropraticiens)
- Pratique de l'optométrie (voir 621320 Cabinets d'optométristes)
- Pratique en santé mentale (voir 621330 Cabinets de praticiens en santé mentale [sauf les médecins])
- Pratique de la physiothérapie, l'ergothérapie, l'orthophonie et l'audiologie (voir 621340 Cabinets de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'audiologistes)
- Services de planification familiale offerts en consultation externe (voir 621410 Centres de planification familiale)
- Services de soins pour troubles mentaux, alcoolisme ou toxicomanie offerts en consultation externe (voir 621420 Centres de soins ambulatoires pour personnes atteintes de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie)
- Services spécialisés non classés ailleurs comme la dialyse, offerts en consultation externe (voir 621499 Tous les autres centres de soins ambulatoires)

621499 Tous les autres centres de soins ambulatoires

Cette classe comprend les établissements, dotés d'un personnel médical, qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à assurer des services spéciaux comme la dialyse en consultation externe. Les établissements de ce genre portent souvent le nom de clinique ou de centre et ne doivent pas être confondus avec les cabinets de praticiens qui figurent dans d'autres classes et qui sont aussi appelés de cette façon.

621499-00 Tous les autres centres de soins ambulatoires

Exclusion(s)
- Pratique de la médecine générale, spécialité médicale ou chirurgie (voir 621110 Cabinets de médecins)
- Pratique de la médecine dentaire (voir 621210 Cabinets de dentistes)
- Pratique de la chiropractie (voir 621310 Cabinets de chiropraticiens)
- Pratique de l'optométrie (voir 621320 Cabinets d'optométristes)
- Pratique en santé mentale (voir 621330 Cabinets de praticiens en santé mentale [sauf les médecins])
- Pratique de la physiothérapie, l'ergothérapie, l'orthophonie et l'audiologie (voir 621340 Cabinets de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'audiologistes)
- Services de planification familiale offerts en consultation externe (voir 621410 Centres de planification familiale)
- Services de soins pour troubles mentaux, alcoolisme ou toxicomanie offerts en consultation externe (voir 621420 Centres de soins ambulatoires pour personnes atteintes de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie)
- Soins généraux dispensés en consultation externe par l'entremise de divers praticiens, au même établissement (voir 621494 Centres communautaires de soins de santé)

6215 Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services d'analyse ou de diagnostic. Ces services sont habituellement dispensés à la profession médicale ou aux malades, sur ordre d'un praticien.

621510 Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services d'analyse ou de diagnostic. Ces services sont habituellement dispensés à la profession médicale ou aux malades, sur ordre d'un praticien.

621510-00 Laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques

Exclusion(s)

- Fabrication de dentiers, de dents artificielles et d'appareils orthodontiques (laboratoires dentaires) (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- Fabrication d'orthèses ou de prothèses sur ordonnance (laboratoires d'orthopédie) (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)
- Meulage de lentilles en usine (voir 339110 Fabrication de fournitures et de matériel médicaux)

6216 Services de soins de santé à domicile

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser les services d'un personnel infirmier compétent et d'autres services à domicile, notamment des services de soins personnels, de travaux domestiques et de compagnie, de physiothérapie, des services sociomédicaux, de consultation, d'ergothérapie et de thérapie par le travail, de diététique et de nutrition, d'orthophonie, d'audiologie et d'intravénothérapie, ainsi que des fournitures et du matériel médicaux et des médicaments. Seuls sont compris les établissements qui procurent des services infirmiers avec les autres services énumérés ci-dessus.

621610 Services de soins de santé à domicile

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser les services d'un personnel infirmier compétent et d'autres services à domicile, notamment des services de soins personnels, de travaux domestiques et de compagnie, de physiothérapie, des services sociomédicaux, de consultation, d'ergothérapie et de thérapie par le travail, de diététique et de nutrition, d'orthophonie, d'audiologie et d'intravénothérapie, ainsi que des fournitures et du matériel médicaux et des médicaments. Seuls sont compris les établissements qui procurent des services infirmiers avec les autres services énumérés ci-dessus.

621610-00 Services de soins de santé à domicile

Exclusion(s)

- Location à court ou à long terme d'articles pour la santé utilisés à domicile (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- Soins non médicaux dispensés à domicile (voir 624120 Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité)
- Soins de santé dispensés à domicile par des praticiens dont l'activité principale est l'exercice privé de leur profession (sont classés selon la profession)

6219 Autres services de soins de santé ambulatoires

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à procurer des soins ambulatoires. Les services d'ambulance, les banques de sang, les collectes de sang, les banques d'organes, les services de dépistage de l'hypertension artérielle, les services d'examen d'acuité auditive et les services d'examen physique, sauf ceux offerts par un praticien, sont rangés dans ce groupe.

621911 Services d'ambulance (sauf les services d'ambulance aérienne)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à transporter des malades sur la route et à leur dispenser les premiers soins. Les véhicules sont dotés d'appareils servant à sauver les vies qu'utilise un personnel compétent.

621911-00 Services d'ambulance (sauf les services d'ambulance aérienne)

621912 Services d'ambulance aérienne

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à transporter des malades par voie aérienne et à leur dispenser les premiers soins. Les véhicules sont dotés d'appareils servant à sauver les vies qu'utilise un personnel compétent.

621912-00 Services d'ambulance aérienne

621990 Tous les autres services de soins de santé ambulatoires

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à dispenser des soins de santé ambulatoires.

621990-00 Tous les autres services de soins de santé ambulatoires

622 Hôpitaux

Ce sous-secteur comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à fournir des services diagnostiques et thérapeutiques aux bénéficiaires internes ainsi qu'à héberger ces derniers dans des conditions particulières. Ces établissements possèdent un personnel médical structuré composé de médecins, d'infirmiers et infirmières et d'autres professionnels, technologues et techniciens de la santé. Les hôpitaux sont dotés d'installations et de matériel spécialisés qui occupent une grande place dans leur processus de production et en font partie intégrante. Les hôpitaux peuvent aussi fournir toute une gamme de services de consultation externe en complément à leur activité principale.

6221 Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux

Ce groupe comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à assurer des services diagnostiques et thérapeutiques aux bénéficiaires internes de tout âge souffrant de diverses maladies ou de problèmes de santé très variés. Ces établissements dispensent habituellement d'autres services, notamment des services de consultation externe, des services de radiographie, des services de laboratoire clinique et des services de pharmacie.

622111 Hôpitaux généraux (sauf pédiatriques)

Cette classe comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à assurer des services diagnostiques et thérapeutiques aux bénéficiaires internes souffrant de diverses maladies ou de problèmes de santé très variés. Ces établissements dispensent habituellement d'autres services, notamment des services de consultation externe, des services de radiographie, des services de laboratoire clinique et des services de pharmacie.

622111-00 Hôpitaux généraux (sauf pédiatriques)

622112 Hôpitaux pédiatriques

Cette classe comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à assurer des services diagnostiques et thérapeutiques aux enfants hospitalisés souffrant de diverses maladies ou de problèmes de santé très variés. Ces établissements dispensent habituellement d'autres services, notamment des services de consultation externe, des services de radiographie, des services de laboratoire clinique et des services de pharmacie.

622112-00 Hôpitaux pédiatriques

6222 Hôpitaux psychiatriques

Ce groupe comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à assurer des services diagnostiques et thérapeutiques aux personnes ayant des maladies mentales et à suivre leur état. Le traitement exige souvent un séjour prolongé à l'hôpital. Ces établissements peuvent dispenser d'autres services comme des services de consultation externe et des services d'électroencéphalographie.

622210 Hôpitaux psychiatriques

Cette classe comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à assurer des services diagnostiques et thérapeutiques aux personnes ayant des maladies mentales et à suivre leur état. Le traitement exige souvent un séjour prolongé à l'hôpital. Ces établissements peuvent dispenser d'autres services comme des services de consultation externe et des services d'électroencéphalographie.

622210-00 Hôpitaux psychiatriques

Exclusion(s)

- Soins des personnes ayant des maladies mentales, des alcooliques ou des toxicomanes en consultation externe seulement (voir 621420 Centres de soins ambulatoires pour personnes atteintes de troubles mentaux, d'alcoolisme et de toxicomanie)
- Établissements résidentiels pour personnes atteintes d'un handicap lié au développement (voir 623210 Résidences et ressources d'hébergement)
- Soins à des bénéficiaires internes souffrant d'une maladie mentale, d'alcoolisme ou de toxicomanie (voir 623220 Ressources d'hébergement avec soins et services soutenus)

6223 Hôpitaux spécialisés (sauf psychiatriques)

Ce groupe comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à assurer des services diagnostiques et thérapeutiques aux bénéficiaires internes qui souffrent d'une maladie ou d'un problème de santé quelconque, à l'exception d'un trouble psychiatrique. Les hôpitaux qui dispensent des soins à long terme aux malades chroniques et les hôpitaux qui procurent des services de réadaptation, de rétablissement et d'adaptation aux personnes aux prises avec des difficultés physiques ou ayant une incapacité sont rangés dans cette classe.

Les hôpitaux spécialisés peuvent dispenser d'autres services, par exemple des services de consultation externe, de radiographie, de laboratoire clinique, de physiothérapie, d'éducation et de thérapie par le travail ainsi que des services psychologiques et de travail social.

622310 Hôpitaux spécialisés (sauf psychiatriques)

Cette classe comprend les établissements reconnus comme hôpitaux agréés dont l'activité principale consiste à assurer des services diagnostiques et thérapeutiques aux bénéficiaires internes qui souffrent d'une maladie ou d'un problème de santé quelconque, à l'exception d'un trouble psychiatrique. Les hôpitaux qui dispensent des soins à long terme aux malades chroniques et les hôpitaux qui fournissent des services de réadaptation, de rétablissement et d'adaptation aux personnes aux prises avec des difficultés physiques ou ayant une incapacité sont rangés dans cette classe. Les hôpitaux spécialisés peuvent dispenser d'autres services, par exemple des services de consultation externe, de radiographie, de laboratoire clinique, de physiothérapie, d'éducation et de thérapie par le travail ainsi que des services psychologiques et de travail social.

622310-00 Hôpitaux spécialisés (sauf psychiatriques)

Exclusion(s)

- Services diagnostiques et thérapeutiques assurés aux bénéficiaires internes souffrant de diverses maladies et problèmes de santé (voir 62211 Hôpitaux généraux et hôpitaux de soins chirurgicaux)
- Services diagnostiques et thérapeutiques offerts aux bénéficiaires internes souffrant de troubles psychiatriques (voir 622210 Hôpitaux psychiatriques)
- Soins infirmiers et services de réadaptation offerts aux bénéficiaires internes en convalescence en milieu institutionnel (voir 623110 Établissements institutionnels de soins infirmiers)
- Établissement résidentiel pour personnes atteintes d'un handicap lié au développement (voir 623210 Résidences et ressources d'hébergement)

623 Établissements de soins infirmiers, de soins pour bénéficiaires internes et ressources d'hébergement

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des soins et des services infirmiers institutionnels, des soins divers, des services de surveillance ou divers services d'hébergement adaptés aux besoins des personnes. Les installations représentent une part importante du processus de production et les soins dispensés combinent des services médicaux et sociaux, le volet médical se composant dans une large mesure de soins infirmiers.

6231 Établissements institutionnels de soins infirmiers

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services infirmiers aux bénéficiaires internes ainsi qu'à leur dispenser des soins personnels d'une manière soutenue. Les personnes qui ont besoin de soins infirmiers passent habituellement un séjour prolongé à l'établissement de soins.

623110 Établissements institutionnels de soins infirmiers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services infirmiers aux bénéficiaires internes ainsi qu'à leur dispenser des soins personnels d'une manière soutenue. Les personnes qui ont besoin de soins infirmiers passent habituellement un séjour prolongé à l'établissement institutionnel de soins. Ces établissements institutionnels comprennent les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

623110-00 Établissements institutionnels de soins infirmiers

Exclusion(s)

- Services institutionnels de soins et d'hébergement psychiatrique (voir 623999 Autres établissements d'hébergement ou de soins institutionnels)

6232 Résidences et ressources d'hébergement

Ce groupe comprend les établissements résidentiels dont l'activité principale consiste à offrir aux personnes un hébergement hors institution, sous forme de logement ou de chambre, adapté aux besoins des personnes leur permettant de recevoir des services de soutien et d'assistance ou offrant un cadre d'hébergement plus spécialisé et incluant une variété de services sociaux et de services de consultation sur les lieux accompagné d'un support soutenu ou d'une étroite surveillance.

623210 Résidences et ressources d'hébergement

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir un hébergement hors institution et adapté à certains besoins des personnes dans un contexte résidentiel.

Des services permanents sur les lieux sont offerts et comprennent typiquement l'hébergement en chambres ou en logements, le service de repas, la supervision, le soutien et l'assistance dans les tâches quotidiennes et certains soins infirmiers. Ces établissements comprennent les maisons de convalescence ou pour personnes violentées ou en difficulté, les ressources intermédiaires et les résidences pour aînés au sens des lois et règlements adoptés par le gouvernement à cet effet.

623210-00 Résidences et ressources d'hébergement

Exclusion(s)
- Maisons de chambres (721310)

623220 Ressource d'hébergement avec soins et services soutenus

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à procurer des services d'hébergement hors institution incluant une variété de services sociaux, de services de consultation et de soins sur les lieux. Ces établissements peuvent viser par exemple la réintégration sociocommunautaire d'une clientèle en transition dans un cadre offrant un suivi et un support soutenu sur les lieux qui peut être diversifié ou accompagné d'une étroite surveillance. Ces établissements comprennent par exemple les centres d'hébergement pour contrer la dépendance ou pour une clientèle ayant eu des démêlés avec la justice.

623220-00 Ressources d'hébergement avec soins et services soutenus

Exclusion(s)
- Maisons de chambres (721310)

6234 Ressources de type familial

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir un milieu de vie de remplacement et adapté au besoin des usagers, mais inscrit dans une dynamique familiale, en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Les usagers sont accueillis dans la résidence des responsables de la ressource. En plus d'offrir des services de base tels que le gîte et le couvert, ils offrent des services de soutien et d'assistance.

623410 Ressources privées d'hébergement en milieu familial

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir un milieu de vie de remplacement et adapté au besoin des usagers, mais inscrit dans une dynamique familiale, au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

Les usagers sont accueillis dans la résidence des responsables de la ressource. En plus d'offrir des services de base tels que le gîte et le couvert, ils offrent des services de soutien et d'assistance.

623410-00 Ressources privées d'hébergement en milieu familial

6239 Autres établissements de soins pour bénéficiaires internes

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à procurer des services d'hébergement avec services ou soins.

623999 Tous les autres établissements de soins pour bénéficiaires internes

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à dispenser des soins.

623999-00 Tous les autres établissements de soins pour bénéficiaires internes

624 Assistance sociale

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser de nombreux services d'aide directement à la clientèle. Ces services ne comprennent pas l'institutionnalisation ni l'hébergement, sauf pour une courte durée.

6241 Services individuels et familiaux

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des services individuels et familiaux et des services d'assistance sociale non institutionnels.

624110 Services à l'enfance et à la jeunesse

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services non institutionnels d'aide sociale aux enfants et aux jeunes.

624110-00 Services à l'enfance et à la jeunesse

Exclusion(s)
- Services de garderie (voir 624410 Services de garderie)

624120 Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer des services non institutionnels d'aide sociale en vue d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, des personnes atteintes de handicaps liés au développement ou des personnes ayant une incapacité.

Ces établissements veillent au bien-être des intéressés sur divers plans, notamment en ce qui concerne les soins de jour, les soins non médicaux à domicile, les activités sociales, le soutien de groupe et la compagnie.

624120-00 Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité

Exclusion(s)
- Formation professionnelle de personnes ayant une incapacité ou un handicap lié au développement (voir 624310 Services de réadaptation professionnelle)

624190 Autres services individuels et familiaux

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à dispenser des services non institutionnels d'aide sociale aux personnes et aux familles.

624190-00 Autres services individuels et familiaux

Exclusion(s)
- Services sociaux de consultation en santé mentale par les travailleurs et les psychologues (voir 621330 Cabinets de praticiens en santé mentale [sauf les médecins])
- Services d'aide sociale aux enfants et aux jeunes (voir 624110 Services à l'enfance et à la jeunesse)
- Services d'aide sociale aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité (voir 624120 Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité)
- Services de garderie (voir 624410 Services de garderie)

6242 Services communautaires d'alimentation et d'hébergement, services d'urgence et autres secours

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recueillir, à préparer et à apporter de la nourriture aux nécessiteux; à procurer un hébergement de secours à court terme; et à fournir nourriture, hébergement, vêtements, soins, services de réinstallation et conseils aux victimes de conflits ou de catastrophes survenus au pays ou à l'étranger.

624210 Services communautaires d'alimentation

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recueillir, à préparer et à servir de la nourriture aux nécessiteux. Les établissements de cette classe peuvent aussi distribuer des vêtements et des couvertures aux démunis.

Ces établissements peuvent préparer des repas pour les personnes qui ne peuvent le faire elles-mêmes en raison de leur âge, d'une incapacité ou d'une maladie; recueillir et distribuer des dons de nourriture; préparer et offrir des repas dans un lieu fixe ou mobile.

624210-00 Services communautaires d'alimentation

624220 Services communautaires d'hébergement d'urgence

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à procurer un hébergement d'urgence à court terme aux victimes de violence familiale, d'agression sexuelle ou de violence faite aux enfants; à offrir un lieu de résidence temporaire aux sans-abri, aux fugueurs ainsi qu'aux malades ou aux familles qui traversent une crise médicale; à héberger temporairement les personnes et les familles à faible revenu. Les organisations bénévoles qui rénovent les habitations, celles qui procurent des habitations à loyer modique en s'assurant la collaboration du propriétaire pour leur construction ou leur réfection, et celles qui réparent les habitations des personnes âgées ou des personnes ayant une incapacité sont rangées dans cette classe.

624220-00 Services communautaires d'hébergement d'urgence

Exclusion(s)
- Soins institutionnels prolongés aux femmes victimes de violence (voir 623991 Maisons de transition pour femmes)

624230 Services d'urgence et autres secours

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir nourriture, hébergement, vêtements, soins médicaux, services de réinstallation et conseils aux victimes de conflits ou de catastrophes au pays ou à l'étranger.

624230-00 Services d'urgence et autres secours

6243 Services de réadaptation professionnelle

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de réadaptation ou de formation professionnelles, notamment des services d'orientation professionnelle, de formation et d'expérience de travail aux chômeurs et aux personnes sous-employées, aux personnes ayant une incapacité et aux personnes défavorisées sur le marché du travail en raison d'une scolarité insuffisante ou d'un manque de compétence ou d'expérience; à offrir des services de formation et d'emploi en atelier supervisé aux personnes souffrant d'un handicap mental ou physique.

624310 Services de réadaptation professionnelle

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de réadaptation ou de formation professionnelles, notamment des services d'orientation professionnelle, de formation et d'expérience de travail aux chômeurs et aux personnes sous-employées, aux personnes ayant une incapacité et aux personnes défavorisées sur le marché du travail en raison d'une scolarité insuffisante ou d'un manque de compétence ou d'expérience; à offrir des services de formation et d'emploi en atelier supervisé aux personnes souffrant d'un handicap mental ou physique.

624310-00 Services de réadaptation professionnelle

Exclusion(s)

- Formation professionnelle dans un établissement d'enseignement secondaire (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)
- Formation professionnelle dans une école technique ou professionnelle (voir 611510 Écoles techniques et écoles de métiers)
- Orientation professionnelle et de carrière (sauf réhabilitation) (voir 611710 Services de soutien à l'enseignement)

6244 Services de garderie

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des services de garderie pour les nourrissons ou les enfants. Les établissements de ce genre peuvent s'occuper d'enfants plus âgés lorsqu'ils ne vont pas à l'école et offrir des programmes d'éducation préscolaire.

624410 Services de garderie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des services de garderie pour les nourrissons ou les enfants. Les établissements de ce genre peuvent s'occuper d'enfants plus âgés lorsqu'ils ne vont pas à l'école et offrir des programmes d'éducation préscolaire.

624410-00 Services de garderie

Exclusion(s)

- Éducation préscolaire (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)
- Services de garderie ou de bonnes d'enfants (voir 14110 Ménages privés)

624415 Services de garde à l'enfance en milieu familial

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser, à même un logement résidentiel privé, des services de garderie pour les nourrissons ou les enfants en vertu de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. Les établissements de ce genre peuvent s'occuper d'enfants plus âgés lorsqu'ils ne vont pas à l'école et offrir des programmes d'éducation préscolaire. Les propriétaires (ou locataires) de ce logement privé résident sur les lieux mêmes.

624415-00 Services de garde à l'enfance en milieu familial

Exclusion(s)

- Éducation préscolaire (voir 611110 Écoles primaires et secondaires)
- Services de garderie ailleurs qu'en milieu familial (voir 624410 Services de garderie)

71 Arts, spectacles et loisirs

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des installations ou à fournir des services répondant aux intérêts de leurs clients en matière de culture, de divertissement et de loisirs. Ces établissements assurent la production et la promotion de spectacles, d'activités ou d'expositions destinés au grand public; fournissent les compétences artistiques, créatrices et techniques nécessaires à la production de spectacles et de produits artistiques; préservent et exposent des objets et des sites présentant un intérêt historique, culturel ou éducatif; exploitent des installations ou assurent des services qui permettent à la clientèle de participer à des activités sportives ou récréatives ou de s'adonner à des passe-temps ou à des loisirs.

Certains établissements œuvrant dans le domaine des arts et des loisirs sont classés dans d'autres secteurs de la CAEL. Les plus importants sont énumérés ci-dessous.

Exclusion(s)

- Établissements assurant le transport pour excursions et croisières (voir 48-49 Transport et entreposage)
- Cinémas, bibliothèques et archives, éditeurs de journaux, de revues, de livres, de périodiques et de logiciels (voir 51 Industrie de l'information et industrie culturelle)
- Établissements qui fournissent des installations d'hébergement et de divertissement, p. ex., camps de chasse et de pêche, centres de villégiature et hôtels-casinos (voir 721 Services d'hébergement)
- Restaurants et boîtes de nuit qui présentent des spectacles sur scène en plus de servir des repas et des boissons (voir 722 Services de restauration et débits de boissons)

711 Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la production, ou l'organisation et la promotion, de spectacles faisant intervenir des acteurs, des chanteurs, des danseurs, des formations musicales et des musiciens, des athlètes et d'autres artistes. Sont aussi inclus les amuseurs et artistes indépendants et les établissements qui gèrent la carrière de ces derniers. La classification repose sur quatre fonctions principales : produire des événements; organiser et promouvoir des événements; représenter les artistes et gérer leurs affaires; fournir les compétences artistiques, créatrices et techniques nécessaires à la présentation de produits artistiques et de spectacles.

Ce sous-secteur fait une distinction nette entre les compagnies d'arts d'interprétation et les artistes exécutants (indépendants). Bien qu'il ne soit pas propre aux arts et aux spectacles, le travail à titre indépendant est particulièrement répandu dans ce sous-secteur. Toutefois, il est difficile à appliquer dans le cas des formations (compagnies) musicales et des musiciens, notamment des groupes pop. L'organisation de ces établissements a tendance à être plus souple et il peut être difficile de distinguer les compagnies des artistes indépendants. C'est pourquoi ce sous-secteur inclut une seule classe qui regroupe et les formations musicales et les musiciens.

7111 Compagnies d'arts d'interprétation

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des spectacles faisant intervenir acteurs, chanteurs, danseurs, formations musicales et musiciens, et autres artistes de la scène. Parmi les établissements de ce groupe, notons les compagnies théâtrales, les compagnies de danse, les formations musicales et les musiciens, les cirques et les organisateurs de spectacles sur glace.

Exclusion(s)

- Organisation et promotion, sans production, de spectacles d'arts d'interprétation (voir 7113 Promoteurs [diffuseurs] d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires)
- Artistes de la scène indépendants (voir 711512 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants)

711111 Compagnies de théâtre (sauf de comédie musicale)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des spectacles faisant intervenir des acteurs. Sont incluses des compagnies théâtrales qui exploitent leurs propres installations, principalement pour présenter leurs propres productions.

711111-00 Compagnies de théâtre (sauf de comédie musicale)

711112 Compagnies de comédie musicale et d'opéra

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des spectacles faisant intervenir des acteurs, des chanteurs d'opéra et d'autres professionnels du chant. Sont inclus les établissements, appelés cafés-théâtres, qui produisent des spectacles théâtraux tout en servant des repas et des boissons dans leurs locaux.

711112-00 Compagnies de comédie musicale et d'opéra

711120 Compagnies de danse

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des spectacles faisant intervenir des danseurs. Sont incluses les compagnies de danse qui exploitent leurs propres installations, principalement pour présenter leur propre production.

711120-00 Compagnies de danse

Exclusion(s)

- Organisation et promotion, sans production, de spectacles de danse (voir 7113 Promoteurs [diffuseurs] d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires)
- Producteurs et danseurs indépendants (voir 711512 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants)
- Service de repas et de boissons sur place avec présentation de spectacles de danse, p. ex., clubs de danse exotique (voir 722 Services de restauration et débits de boissons)

711130 Formations musicales et musiciens

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des spectacles (sauf comédie musicale et opéra) faisant intervenir des musiciens ou des chanteurs. Il peut s'agir de groupes ou d'artistes individuels.

711130-00 Formations musicales et musiciens

Exclusion(s)

- Production de spectacles théâtraux et musicaux et d'opéras (voir 711112 Compagnies de comédie musicale et d'opéra)
- Organisation et promotion, sans production, de concerts et d'autres spectacles musicaux (voir 7113 Promoteurs [diffuseurs] d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires)
- Agents et imprésarios de formations musicales et de musiciens (voir 711410 Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques)
- Producteurs indépendants (sauf les formations musicales et les musiciens) dont l'activité principale consiste en des activités musicales indépendantes de la compagnie ou du groupe (voir 711512 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants)
- Service de repas et de boissons sur place avec présentation de spectacles musicaux, p. ex., boîtes de nuit (voir 722 Services de restauration et débits de boissons)

711190 Autres compagnies d'arts d'interprétation

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à produire des spectacles sur scène.

711190-00 Autres compagnies d'arts d'interprétation

Exclusion(s)

- Production de comédies musicales, de pièces, d'opéras, et de spectacles de marionnettes et de mime (voir 71111 Compagnies de théâtre et café-théâtre)
- Production de spectacles de danse (voir 711120 Compagnies de danse)
- Formations musicales et musiciens et chanteurs indépendants (voir 711130 Formations musicales et musiciens)
- Organisation et promotion, sans production, de spectacles sur glace, de cirques et d'autres spectacles d'interprétation (voir 7113 Promoteurs [diffuseurs] d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires)
- Producteurs et artistes de la scène indépendants (voir 711512 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants)
- Service de repas et de boissons sur place avec présentation de spectacles sur scène, p. ex., cabarets (voir 722 Services de restauration et débits de boissons)

7112 Sports-spectacles

Ce groupe comprend les clubs de sports professionnels, semi-professionnels ou amateurs dont l'activité principale consiste à présenter des événements sportifs devant un public. Ces établissements peuvent ou non exploiter les installations où ils présentent ces événements. Sont aussi inclus les athlètes professionnels, semi-professionnels ou amateurs (dans leur rôle d'athlète), et les exploitants de pistes de courses.

711213 Hippodromes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des hippodromes, à présenter des courses de chevaux et autres activités connexes.

711213-00 Hippodromes

Exclusion(s)

- Exploitants de circuits automobiles, de cynodromes et d'autres pistes de course (voir 711218 Autres sports-spectacles)

711214 Autres installations de course et activités connexes

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à exploiter des pistes de course et à présenter des courses ou à y participer, autres que les hippodromes et les organisateurs de courses de chevaux.

711214-00 Autres installations de course et activités connexes

Exclusion(s)
- Exploitation d'hippodromes et présentation de courses de chevaux (voir 711213 Hippodromes)
- Présentation de courses, sans exploitation de pistes (voir 711329 Diffuseurs d'événements sportifs et autres présentateurs, sans installations)

711215 Athlètes indépendants s'exécutant devant un public payant

Cette classe comprend des athlètes professionnels, semi-professionnels ou amateurs s'exécutant principalement devant un public payant.

711215-00 Athlètes indépendants s'exécutant devant un public payant

Exclusion(s)
- Golfeurs et joueurs de tennis professionnels qui sont principalement des instructeurs (voir 611620 Formation athlétique)
- Représentation de personnalités sportives ou gestion de leur carrière (voir 711412 Agents et gérants en sports)

711217 Équipes et clubs sportifs jouant devant un public payant

Cette classe comprend les clubs sportifs professionnels, semi-professionnels ou amateurs qui se consacrent principalement à la présentation de manifestations sportives ou à la participation à ces dernières devant un public payant, ainsi que les établissements dont l'activité principale consiste à soutenir des activités pour les athlètes indépendants et les équipes et clubs sportifs. Les clubs sportifs peuvent exploiter ou non l'installation pour présenter ces manifestations.

711217-00 Équipes et clubs sportifs jouant devant un public payant

Exclusion(s)
- Entraîneurs en athlétisme (voir 611620 Formation athlétique)
- Entraîneurs personnels (voir 812990 Tous les autres services personnels)
- Exploitation d'associations et de ligues de sports amateurs ou professionnels (voir 813990 Autres associations)
- Exploitation de clubs et de ligues de sports récréatifs et athlétiques (voir 713991 Équipes, ligues et clubs sportifs jouant devant un public non payant)
- Promotion d'événements sportifs et exploitation d'installations sportives, mais sans exploitation de clubs sportifs (voir 711319 Exploitants de stades et autres diffuseurs avec installations)
- Promotion d'événements sportifs, mais sans exploitation d'installations ou de clubs sportifs (voir 711329 Diffuseurs d'événements sportifs et autres présentateurs, sans installations)

7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer l'organisation et la promotion de productions artistiques, d'événements sportifs et d'événements semblables, comme les festivals. Les établissements de ce groupe peuvent exploiter des arénas, des stades, des théâtres ou d'autres installations comparables, ou ils peuvent présenter des spectacles dans des installations de ce type exploitées par d'autres.

Exclusion(s)
- Production de spectacles faisant intervenir des acteurs, des chanteurs, des danseurs, des formations musicales et des musiciens, qu'ils exploitent ou non leurs propres installations (voir 7111 Compagnies d'arts d'interprétation)
- Gestion d'équipes de sports professionnels, semi-professionnels ou amateurs qui se produisent en public, qu'elles exploitent ou non leurs propres installations (voir 711211 Équipes sportives)

711311 Exploitants de théâtres et autres diffuseurs d'événements artistiques avec installations

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des théâtres et d'autres installations artistiques; à assurer l'organisation et la promotion de spectacles d'interprétation tenus dans ces installations. Sont inclus les organisateurs de festivals de théâtre dotés d'installations.

711311-00 Exploitants de théâtres et autre diffuseur d'événements artistiques avec installations

Exclusion(s)
- Promotion et présentation de festivals de cinéma (voir 512130 Présentation de films et de vidéos)
- Production de spectacles de théâtre dans ses propres installations, y compris les cafés-théâtres et les festivals de théâtre (voir 711111 Compagnies de théâtre [sauf de comédie musicale])

711319 Exploitants de stades et autres diffuseurs avec installations

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des stades et d'autres installations sportives; à assurer l'organisation et la promotion d'événements sportifs ou d'événements semblables tenus dans ces installations. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à assurer la promotion et la présentation de tournois sportifs dans leurs propres installations.

711319-00 Exploitants de stades et autres diffuseurs avec installations

Exclusion(s)
- Gestion d'équipes sportives qui exploitent leurs propres installations (voir 711211 Équipes sportives)
- Exploitation d'hippodromes (voir 711213 Hippodromes)
- Exploitation de circuits automobiles et autres pistes de course (voir 711218 Autres sports-spectacles)

711321 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques, sans installations

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer l'organisation et la promotion d'événements artistiques dans des installations exploitées par d'autres.

711321-00 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques, sans installations

Exclusion(s)
- Production de spectacles de théâtre, de danse, de musique et autres, dans des installations exploitées par d'autres (voir 7111 Compagnies d'arts d'interprétation)
- Organisation et promotion de festivals artistiques, sans installations, y compris de festivals de théâtre et de musique (voir 711322 Festivals, sans installations)

711322 Festivals, sans installations

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à assurer l'organisation et la promotion de festivals dans des installations exploitées par d'autres.

711322-00 Festivals, sans installations

Exclusion(s)
- Organisation et promotion de festivals de cinéma (voir 512130 Présentation de films et de vidéos)
- Production de festivals de théâtre dans ses propres installations (voir 711111 Compagnies de théâtre [sauf de comédie musicale])

711329 Diffuseurs d'événements sportifs et autres présentateurs, sans installations

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à assurer l'organisation et la promotion d'événements sportifs ou autres dans des installations exploitées par d'autres.

711329-00 Diffuseurs d'événements sportifs et autres présentateurs, sans installations

Exclusion(s)
- Équipes sportives qui présentent leurs propres événements (voir 711211 Équipes sportives)

7114 Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à représenter des artistes créateurs ou interprètes, des personnalités sportives et des célébrités, ou à gérer leurs affaires. Ces établissements représentent leurs clients lorsqu'ils doivent négocier un contrat, gèrent ou organisent les finances de leurs clients et s'occupent habituellement de promouvoir leur carrière.

711411 Agents et représentants d'artistes, de professionnels de la scène et d'autres personnalités publiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à représenter des artistes créateurs ou interprètes, des artistes professionnels et d'autres personnalités publiques, ou à gérer leurs affaires. Ces établissements représentent leurs clients lorsqu'ils doivent négocier un contrat, gèrent ou organisent les finances de leurs clients et s'occupent généralement de promouvoir leur carrière.

711411-00 Agents et représentants d'artistes, de professionnels de la scène et d'autres personnalités publiques

Exclusion(s)
- Agents et gérants en sports (voir 711412 Agents et gérants en sports)
- Mise à disposition de mannequins pour des clients (voir 561320 Location de personnel suppléant)

- Recrutement et placement de mannequins pour le compte de clients, à partir de registres (voir 561310 Agences de placement et services de recherche de cadres)

711412 Agents et gérants en sports

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à représenter ou à gérer des personnalités sportives et le personnel de soutien connexe. Ces établissements représentent leurs clients lorsqu'ils doivent négocier un contrat, gèrent ou organisent les finances de leurs clients et s'occupent habituellement de promouvoir leur carrière.

711412-00 Agents et gérants en sports

7115 Artistes, auteurs et interprètes indépendants

Ce groupe comprend les individus (indépendants) dont l'activité principale consiste à jouer dans des spectacles, à créer des œuvres ou des productions artistiques et culturelles, ou à fournir le soutien technique nécessaire à de telles productions. Parmi ces vedettes indépendantes, notons les athlètes qui font la promotion d'événements, donnent des conférences et rendent des services semblables.

711511 Artistes visuels et artisans indépendants

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à créer de l'art visuel et des œuvres artisanales fabriqués en atelier. Ces ouvrages sont des objets artistiques et culturels, conçus par l'établissement producteur, et fabriqués en petite quantité à partir de n'importe quel matériel. De façon générale, il s'agit d'un artiste, d'un artisan ou d'un artisan fabricant, parfois aidé par d'autres artistes, artisans, artisans fabricants ou apprentis. Sont également inclus les conservateurs exerçant à leur propre compte et les photojournalistes indépendants.

711511-00 Artistes visuels et artisans indépendants

Exclusion(s)
- Fabrication de biens de consommation non durables, comme les produits de boulangerie, les savons, les lotions, les crèmes, etc., en petite quantité (voir 31-33 Fabrication)
- Fabrication de biens en quantité (voir 31-33 Fabrication)
- Conception de produits, sans production (voir 541420 Services de design industriel)
- Conception graphique, sans impression (voir 541430 Services de design graphique)
- Prestation de services d'illustrations commerciales et médicales (voir 541430 Services de design graphique)
- Conception de vêtements et de bijoux, sans production (voir 541490 Autres services spécialisés de design)

711512 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants

Cette classe comprend les individus indépendants dont l'activité principale consiste à jouer dans des productions artistiques et culturelles, ou à fournir le soutien technique nécessaire à de telles productions. Sont inclus les vedettes indépendantes, comme les athlètes qui font la promotion d'événements, donnent des conférences et rendent des services semblables, ainsi que les journalistes indépendants de la radio et de la télévision.

711512-00 Acteurs, comédiens et interprètes indépendants

Exclusion(s)
- Musiciens et chanteurs indépendants (voir 711130 Formations musicales et musiciens)

711513 Écrivains et auteurs indépendants

Cette classe comprend les individus indépendants dont l'activité principale consiste à créer des œuvres littéraires artistiques et culturelles, de la rédaction technique ou publicitaire. Les journalistes indépendants de la presse écrite sont inclus.

711513-00 Écrivains et auteurs indépendants

712 Établissements du patrimoine

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à préserver et exposer des objets, des lieux et des curiosités naturelles d'intérêt historique, culturel ou éducatif.

7121 Établissements du patrimoine

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à préserver et à exposer des objets, des lieux et des curiosités naturelles d'intérêt historique, culturel ou éducatif.

712111 Musées d'art publics

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acquérir, à chercher, à conserver, à expliquer et à exposer des objets d'art pour le public. Sont inclus les musées et galeries d'art qui présentent des collections permanentes.

712111-00 Musées d'art public

Exclusion(s)
- Galeries d'art commerciales et commerçants dont l'activité principale consiste à vendre des objets d'art (voir 453920 Marchands d'œuvres d'art)

712115 Musées d'histoire et de sciences
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acquérir, à conserver, à expliquer, à exposer et à mettre à la disposition du public des objets d'intérêt historique ou culturel.

712115-00 Musées d'histoire et de sciences

712119 Autres musées
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à produire des expositions, sauf les musées d'art publics et les musées d'histoire et de sciences.

712119-00 Autres musées
712119-01 Musées de cire
712119-02 Planétariums
712119-03 Temples de la renommée
712119-04 Centres d'exposition

712120 Lieux historiques et d'intérêt patrimonial
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à entretenir, à protéger et à mettre à la disposition du public des lieux, des bâtiments, des forts ou des ensembles bâtis qui témoignent d'événements ou de personnages présentant un intérêt historique particulier.

712120-00 Lieux historiques et d'intérêt patrimonial

712130 Jardins zoologiques et botaniques
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire et à entretenir des lieux où l'on présente au public des plantes et des animaux vivants.

712130-00 Jardins zoologiques et botaniques

712140 Centres d'interprétation
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir un service d'interprétation de la flore, de la faune, de la géographie particulière d'un site, d'une exploitation agricole ou de tout autre établissement ou de toute autre infrastructure publics ou privés servant d'attrait touristique.

712140-00 Centres d'interprétation

713 Divertissement, loisirs, jeux de hasard et loteries

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des installations et des services de divertissement, de loisirs et de jeux de hasard. Parmi les établissements de ce sous-secteur, notons les terrains de golf, les centres de ski, les marinas, les centres de sports récréatifs et de conditionnement physique, les salles de quilles, les parcs d'attractions, les salles de jeux et centre familial d'amusement, les casinos, les salles de bingo, les exploitants de terminaux de jeux vidéo et les exploitants de loteries.

Il existe des établissements de jeux et de divertissement qui s'adonnent simultanément à d'autres activités et qui sont classés dans d'autres secteurs. Les plus importants sont énumérés ci-dessous.

Exclusion(s)
- Organisateurs d'excursions et de croisières (voir 487 Transport de tourisme et d'agrément)
- Hippodromes (voir 7112 Sports-spectacles)
- Exploitants de centres de villégiature, d'hôtels-casinos, de camps de loisirs et de vacances (voir 721 Services d'hébergement)

7131 Parcs d'attractions, salles de jeux et centres familiaux d'amusement

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des parcs d'attractions, des salles de jeux et des centres familiaux d'amusement.

Exclusion(s)
- Entretien et exploitation d'appareils de jeux actionnés par des pièces, comme les machines à sous ou les terminaux de jeux vidéo, dans des locaux exploités par d'autres (voir 713299 Tous les autres jeux de hasard et loteries)
- Entretien d'appareils de divertissement actionnés par des pièces, comme les juke-boxes, les billards électroniques, les jeux mécaniques et vidéo, dans des locaux exploités par d'autres (voir 713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir)

713110 Parcs d'attractions et jardins thématiques
Cette classe comprend les établissements appelés parcs d'attractions ou parcs thématiques dont l'activité principale consiste à proposer diverses attractions, comme des manèges, des tours aquatiques, des jeux, des spectacles, des expositions thématiques, des kiosques à rafraîchissements et des terrains de pique-nique. Ils peuvent donner en concession des espaces à d'autres établissements.

713110-00 Parcs d'attractions et jardins thématiques

Exclusion(s)
- Entretien d'appareils de divertissement actionnés par des pièces (voir 713120 Salles de jeux et centres familiaux d'amusement)
- Exploitation de manèges dans le cadre d'une concession, ou présentation de fêtes foraines itinérantes (voir 713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir)
- Exploitation de kiosques à rafraîchissements dans le cadre d'une concession (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)

713120 Salles de jeux et centres familiaux d'amusement

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des salles de jeux et centre familial d'amusement.

713120-00	Salles de jeux et centres familiaux d'amusement
713120-01	Salles de jeux avec machines (arcade)
713120-02	Centres familiaux d'amusement
713120-03	Centres intérieurs de jeux (jeu de poursuite laser, labyrinthe, etc.)
713120-04	Salles de jeux vidéo (sauf avec machines)
713120-05	Jeux immersif intérieurs
713120-06	Jeux de table et salles de jeu similaires

Exclusion(s)
- Exploitation d'appareils de jeux actionnés par des pièces, comme les machines à sous ou les terminaux de jeux vidéo, dans des locaux exploités par d'autres (voir 713299 Tous les autres jeux de hasard et loteries)
- Entretien d'appareils de divertissement actionnés par des pièces, comme les juke-boxes, les billards électriques, les jeux mécaniques et vidéo, dans des locaux exploités par d'autres (voir 713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir)
- Exploitation de salles de billard (voir 713940 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique)

7132 Jeux de hasard et loteries

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des installations de jeux de hasard, comme les casinos, les salles de bingo et les terminaux de jeux vidéo; ou à offrir des services de jeux de hasard, comme les loteries et les paris mutuels hors hippodrome.

Exclusion(s)
- Exploitation d'hippodromes (voir 711213 Hippodromes)
- Exploitation d'hôtels-casinos (voir 721120 Hôtels-casinos)
- Exploitation de bars et restaurants où l'on trouve des jeux vidéo ou autres machines à sous (voir 722 Services de restauration et débits de boissons)

713210 Casinos (sauf hôtels-casinos)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des installations de jeux de hasard où l'on trouve des tables de jeu et des machines à sous. Ces établissements servent souvent des repas et des boissons.

713210-00	Casinos (sauf hôtels-casinos)

Exclusion(s)
- Exploitation d'appareils de jeux actionnés par des pièces, comme les machines à sous ou les terminaux de jeux vidéo, dans des locaux exploités par d'autres (voir 713299 Tous les autres jeux de hasard et loteries)
- Exploitation d'hôtels-casinos (voir 721120 Hôtels-casinos)
- Exploitation de bars où l'on trouve des jeux vidéo ou d'autres machines à sous (voir 722410 Débits de boissons alcoolisées)

713291 Loteries

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à organiser des loteries et à vendre des billets de loterie par les canaux de distribution au détail ou directement auprès des consommateurs. Sont inclus les établissements appartenant aux gouvernements ou exploités par eux.

713291-00	Loteries
713291-01	Distribution de billets de loterie
713291-02	Exploitation de loteries
713291-03	Vendeurs ou agents attitrés pour la vente de billets de loterie (sauf magasins de détail)

Exclusion(s)
- Magasins qui vendent des billets de loterie et divers aliments et produits de consommation courante (voir 445120 Dépanneurs)

713299 Tous les autres jeux de hasard et loteries

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à proposer des jeux de hasard, comme une salle de bingo, de machine à sous, une chambre de poker ou de paris hors-piste.

713299-00	Tous les autres jeux de hasard et loteries

7139 Autres services de divertissement et de loisirs

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à exploiter des installations en plein air ou fermées, ou à offrir des services qui permettent à leurs clients de s'adonner à des sports et à des activités récréatives. Parmi les établissements de ce groupe, notons les terrains de golf, les centres de ski, les marinas, les centres de loisirs, de sport et de conditionnement physique, et les salles de quilles.

Exclusion(s)

- Centres de villégiature qui abritent des installations récréatives en plus de l'hôtel (voir 721113 Centres de villégiature)

713910 Terrains de golf et country clubs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des terrains de golf et les country clubs qui exploitent des terrains de golf parallèlement à des restaurants et à d'autres installations récréatives. Il arrive souvent que ces établissements servent des repas et des boissons, louent du matériel et donnent des cours de golf.

713910-00 Terrains de golf et country clubs

Exclusion(s)

- Location d'équipement de golf, sans autres services (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- Exploitation de terrains d'entraînement de golf et de mini-golfs (voir 713992 Autres installations sportives)
- Exploitation de centres de villégiature qui abritent des installations récréatives en plus de l'hôtel (voir 721113 Centres de villégiature)

713920 Centres de ski

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des centres de ski alpin et de ski de fond, avec l'équipement nécessaire, comme les remonte-pentes. Il arrive souvent que ces établissements servent des repas et des boissons, louent du matériel et donnent des cours de ski.

713920-00 Centres de ski

Exclusion(s)

- Location d'équipement de ski, sans autres services (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- Exploitation de centres de villégiature qui abritent des installations récréatives en plus de l'hôtel (voir 721113 Centres de villégiature)

713930 Marinas

Cette classe comprend les établissements appelés marinas, dont l'activité principale consiste à exploiter des installations d'amarrage et de gardiennage pour les propriétaires de bateaux de plaisance, et à fournir éventuellement des services connexes (vente de carburant et d'accastillage, réparation et entretien des bateaux, locations). Sont inclus les clubs de voile et clubs nautiques qui exploitent des marinas.

713930-00 Marinas

Exclusion(s)

- Vente au détail de fournitures marines (voir 441220 Concessionnaires de motocyclettes, de bateaux et d'autres véhicules automobiles)
- Vente au détail de carburant pour les bateaux (voir 447190 Autres stations-service)
- Location de bateaux de plaisance (voir 532280 Location de tous les autres biens de consommation)
- Exploitation d'un centre de villégiature comprenant notamment une marina (voir 721113 Centres de villégiature)

713940 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des centres de culture physique et des installations semblables dont on se sert pour faire de l'exercice, pour se mettre en forme ou pour pratiquer des sports récréatifs, comme la natation, le patin ou les sports de raquette.

713940-00 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique

713940-01 Centres ou studios de conditionnement physique ou club de santé (salle de gym)

713940-02 Centres de sports récréatifs, patinoires et terrains intérieurs (natation, soccer, gymnastique, escalade, billard, salle de danse, etc.)

Exclusion(s)

- Exploitation de centres de villégiature avec spas fournissant l'hébergement (voir 721113 Centres de villégiature)
- Aide à la perte de poids au moyen d'un régime (voir 812190 Autres services de soins personnels)

713950 Salles de quilles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des salles de quilles. Ces établissements servent souvent des repas et des boissons.

713950-00 Salles de quilles

Exclusion(s)
- Exploitation de clubs de jeux de boules (voir 713940 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique)

713960 Activités de sports et de loisirs extérieures

Cette classe comprend les établissements associés à la pratique de sports et de loisirs extérieurs. Généralement, ces établissements sont opérés par ou pour la municipalité et comprennent, entre autres, les piscines, les pataugeoires, les terrains de sports et d'autres équipements similaires.

713960-00 Activités de sports et de loisirs extérieures

713991 Équipes, ligues et clubs sportifs sans public ou jouant devant un public non payant

Cette classe comprend les clubs, les équipes et les ligues de sports récréatifs pour les jeunes sans public ou se consacrant à la présentation de manifestations sportives et à la participation à ces dernières devant un public non payant.

713991-00 Équipes, ligues et clubs sportifs sans public ou jouant devant un public non payant (p. ex., clubs de crosse, de football, de hockey, de natation, de motoneige, clubs nautiques, etc.)

Exclusion(s)
- Athlètes s'exécutant devant un public payant (voir 711214 Autres installations de course et activités connexes)
- Exploitation de centres de sports récréatifs et de conditionnement physique (voir 713940 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique)
- Prestation de cours d'instruction sportive (voir 611620 Formation athlétique)

713992 Autres installations sportives

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à exploiter d'autres installations sportives non classées ailleurs.

713992-00 Autres installations sportives
713992-01 Champs intérieurs de tir (armes à feu)
713992-02 Champs d'entraînement et de pratique de golf extérieurs
713992-03 Pistes intérieures de kart
713992-04 Exploitation d'installations d'aventures en plein air
713992-05 Exploitation de quais de pêche
713992-06 Terrains de golf miniature extérieurs ou intérieurs (minigolf)
713992-07 Centres équestres

Exclusion(s)
- Cours d'instruction sportive (voir 611620 Formation athlétique)
- Installations de course (voir 711214 Autres installations de course et activités connexes)
- Sportifs professionnels indépendants (voir 711217 Équipes et clubs sportifs jouant devant un public payant)

713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à exploiter des installations et des services de loisirs et de divertissement.

713999-00 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir

713999-01 Exploitation de camps de jour éducatifs pour enfants, sans hébergement

Exclusion(s)
- Exploitation d'installations de divertissement, comme des parcs d'attractions et thématiques, des salles de jeux électroniques et des appareils actionnés par des pièces autres que les appareils de jeux de hasard (voir 7131 Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques)
- Exploitation d'installations de jeux de hasard et entretien des appareils à perception automatique, ou services de jeux de hasard (voir 7132 Jeux de hasard et loteries)
- Prestation de transport de tourisme (voir 487 Transport de tourisme et d'agrément)

7141 Centres culturels communautaires

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à mettre à la disposition du public des locaux pour des ateliers culturels et des performances artistiques de nature communautaire. Cette notion communautaire différencie les établissements de ce groupe des musées et des salles de spectacles inclus ailleurs dans cette classification.

714110 Centres culturels communautaires

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à mettre à la disposition du public des locaux pour des ateliers culturels et des performances artistiques de nature communautaire. Ces établissements peuvent offrir des services d'enseignement communautaires à la population et peuvent aussi faire des activités de financement pour subvenir au besoin de l'établissement ou financer certaines activités communautaires.

714110-00 Centres culturels communautaires

Exclusion(s)

- Activités de promotion, d'enseignement ou de pratique religieuse (voir 813110 Organismes religieux)

72 Services d'hébergement et de restauration

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir de l'hébergement de courte durée et des services complémentaires à des voyageurs, des vacanciers et d'autres personnes dans des installations comme des hôtels, des auberges routières, des centres de villégiature, des motels, des hôtels-casinos, des gîtes touristiques, des chalets et des cabines sans service, des parcs pour véhicules récréatifs et des campings, des camps de chasse et de pêche et différents types de camps de loisirs et de camps d'aventure. Sont aussi compris dans ce secteur les établissements dont l'activité principale consiste à préparer des repas, des repas légers et des boissons commandés par les clients pour consommation immédiate sur place ou à l'extérieur de l'établissement.

721 Services d'hébergement

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services d'hébergement de courte durée à des voyageurs, des vacanciers et d'autres personnes. Outre l'hébergement, les établissements peuvent offrir une gamme d'autres services. Par exemple, bon nombre d'établissements exploitent des restaurants, alors que d'autres sont dotés d'installations de loisirs. Les établissements d'hébergement sont rangés dans ce sous-secteur même lorsque la prestation de services complémentaires génère des recettes plus importantes.

Sont aussi compris dans ce sous-secteur les établissements qui exploitent des installations d'hébergement principalement destinées aux amateurs de plein air. Ces établissements sont définis selon le type d'hébergement et selon la nature et la gamme d'installations de loisirs et d'activités offertes aux clients.

Les établissements qui exploitent, en vertu d'une entente contractuelle, des installations d'hébergement de courte durée, comme des hôtels et des motels, sont rangés dans ce sous-secteur s'ils comptent à la fois un personnel de gestion et un personnel d'exploitation. Ces établissements sont classés selon le type d'installations gérées.

7211 Hébergement des voyageurs

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir de l'hébergement de courte durée dans divers types d'installations comme des hôtels, des auberges routières, des centres de villégiature, des motels, des hôtels-casinos, des gîtes touristiques, et des chalets et cabines sans service. Ces établissements peuvent offrir des services de restauration, des services récréatifs, des salles de conférence et des services de congrès, des services de blanchisserie, des stationnements et d'autres services.

721111 Hôtels

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des installations qu'il est convenu d'appeler hôtels. Ces établissements offrent des suites ou des chambres dans des bâtiments à niveaux multiples ou dans des immeubles de grande hauteur accessibles uniquement par l'intérieur et ils offrent généralement aux clients une gamme de services complémentaires et de commodités, notamment des services de restauration, un stationnement, des services de blanchisserie, des piscines et des salles de culture physique, et des installations pour les conférences et les congrès.

721111-00 Hôtels

Exclusion(s)
- Hôtels situés en zone non urbaine à proximité de lacs, de rivières, de montagnes ou de plages et caractérisés par un accès à de nombreuses activités de loisirs à l'intérieur et en plein air (voir 721113 Centres de villégiature)
- Hôtels dotés d'un casino sur place (voir 721120 Hôtels-casinos)

721112 Auberges routières

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des installations qu'il est convenu d'appeler auberges routières. Ces établissements sont destinés à héberger des clients qui voyagent en véhicules automobiles et offrent des suites ou des chambres pour de courts séjours dans des bâtiments de faible hauteur qui se caractérisent par de grands espaces de stationnement pratiques, un accès intérieur aux chambres et une localisation en bordures des grandes routes. Ces établissements peuvent également offrir une gamme restreinte de services complémentaires et de commodités.

721112-00 Auberges routières

Exclusion(s)
- Établissements similaires dotés d'un accès extérieur aux chambres et d'espaces de stationnement adjacents à l'entrée des chambres (voir 721114 Motels)

721113 Centres de villégiature

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des installations qu'il est

convenu d'appeler centres de villégiature. Ces établissements offrent, sur place et à l'année, de nombreuses activités de loisirs à l'intérieur ou en plein air. Les centres de villégiature sont destinés à héberger des vacanciers et offrent des suites et des chambres à service complet, généralement dans un milieu non urbain à proximité de lacs, de rivières ou de montagnes. Les établissements de cette nature donnent souvent accès à des installations servant à la tenue de conférences.

721113-00 Centres de villégiature

Exclusion(s)
- Établissements offrant des services d'hébergement axés sur une activité de loisirs particulière et saisonnière (voir 7139 Autres services de divertissement et de loisirs)
- Établissements combinant des services d'hébergement et des services de loisirs dans des installations semblables à des camps (voir 72121 Parcs pour véhicules récréatifs [VR] et camps de loisirs)

721114 Motels

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des installations qu'il est convenu d'appeler motels. Ces établissements sont destinés à héberger des clients qui voyagent en véhicules automobiles et offrent des suites ou des chambres pour de courts séjours dans des bâtiments d'un ou de deux étages qui se caractérisent par un accès extérieur aux chambres et de grands espaces de stationnement adjacents à l'entrée des chambres. Ces établissements peuvent également offrir une gamme restreinte de services complémentaires et de commodités.

721114-00 Motels

Exclusion(s)
- Établissements similaires dotés d'un accès intérieur aux chambres (voir 721112 Auberges routières)

721120 Hôtels-casinos

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des hôtels dotés d'un casino sur place. Les casinos se caractérisent par l'exploitation de tables de jeu et peuvent offrir d'autres activités de jeu comme les machines à sous et les paris sportifs. Ces établissements fournissent généralement une gamme de services et de commodités, notamment des services de restauration, des spectacles, un service de voiturier, des piscines, et des installations pour les conférences et les congrès.

721120-00 Hôtels-casinos

Exclusion(s)
- Casinos autonomes (voir 713210 Casinos [sauf hôtels-casinos])
- Hôtels et motels offrant une gamme restreinte d'activités de jeu, notamment des machines à sous, mais n'exploitant pas un casino sur place (voir 72111 Hôtels et motels [sauf les hôtels-casinos])

721191 Gîtes touristiques

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des installations qu'il est convenu d'appeler gîtes touristiques, lesquels sont assujettis aux lois et règlements adoptés par le gouvernement du Québec à cet effet. Ces établissements fournissent des chambres d'hôtes dans des maisons privées ou dans de petits immeubles transformés à cette fin et ont souvent un cachet unique ou historique. Les gîtes touristiques se caractérisent par un service très personnalisé et par l'inclusion dans le prix de la chambre d'un petit déjeuner complet servi par le propriétaire ou par le personnel sous la direction du propriétaire.

721191-00 Gîtes touristiques

721192 Chalets et cabines sans service

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée dans des installations qu'il est convenu d'appeler chalets et cabines sans service. Ces établissements sont destinés à héberger des vacanciers et peuvent donner accès à des plages privées ou à des installations de pêche.

721192-00 Chalets et cabines sans service

Exclusion(s)
- Exploitation de camps de chasse et pêche (voir 721212 Camps de chasse et de pêche)
- Hébergement assorti d'activités de loisirs organisées autour d'un thème particulier (voir 721213 Camps récréatifs et de vacances [sauf de chasse et de pêche])

721198 Tous les autres services d'hébergement des voyageurs

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à offrir de l'hébergement de courte durée. Il comprend les établissements d'hébergement de courte durée qu'il est convenu d'appeler résidence de tourisme ou établissement de résidence principale au sens des lois et règlements sur l'hébergement touristique adoptés par le gouvernement du Québec à cet effet.

721198-00 Tous les autres services d'hébergement des voyageurs
721198-01 Résidences de tourisme
721198-02 Résidences principales touristiques
721198-03 Auberges de jeunesse

7212 Parcs pour véhicules récréatifs (VR) et camps de loisirs

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de parcs pour véhicules récréatifs (VR) et de terrains de camping, de camps de chasse et de pêche, et de divers types de camps de vacances et d'aventure. Ces établissements s'adressent aux amateurs de plein air et sont définis selon le type d'hébergement et selon la nature et la gamme d'installations de loisirs et d'activités offertes aux clients.

721211 Parcs pour véhicules récréatifs (VR) et campings

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de terrains, avec ou sans service, destinés à héberger des campeurs et leur équipement, notamment des tentes, des tentes remorques, des roulottes et des véhicules récréatifs (VR). Ces établissements peuvent donner accès à diverses installations comme des toilettes, des buanderies, des centres et des équipements récréatifs, des magasins et des casse-croûte.

721211-00 Parcs pour véhicules récréatifs (VR) et campings
721211-01 Terrains de camping et parcs de roulottes
721211-02 Haltes de courte durée pour véhicules récréatifs

Exclusion(s)
- Exploitation de terrains résidentiels de maisons mobiles (voir 531190 Bailleurs d'autres biens immobiliers)
- Exploitation d'installations de loisirs sans service d'hébergement (voir 713 Divertissement, loisirs, jeux de hasard et loteries)

721213 Camps récréatifs et de vacances (sauf de chasse et de pêche)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de camps récréatifs d'hébergement comme les camps pour enfants, les camps de vacances familiaux et des refuges d'aventures de plein air qui offrent des randonnées équestres, des descentes en eau vive, des excursions pédestres et des activités similaires.

Ces établissements fournissent des installations d'hébergement comme des cabines et des terrains de camping fixes ainsi que d'autres commodités, notamment des services de restauration, des installations et de l'équipement récréatifs ainsi que des activités de loisirs organisées.

721213-00 Camps récréatifs et de vacances (sauf de chasse et de pêche)

Exclusion(s)
- Exploitation de camps de jour éducatifs comme les camps sportifs, de beaux-arts et d'informatique (voir 61 Services d'enseignement)
- Exploitation de camps de jour éducatifs pour enfants, sans hébergement (voir 713999 Toutes les autres industries du divertissement et du loisir)

7213 Maisons de chambres

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de maisons de chambres. Ces établissements offrent des chambres temporaires ou de longue durée qui, pour la durée de l'occupation, peuvent servir de résidence principale. Les chambres ne sont pas qualifiées de logements, puisque certaines commodités sont partagées entre les occupants de différentes chambres.

721310 Maisons de chambres

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de maisons de chambres. Ces établissements offrent des chambres temporaires ou de longue durée qui, pour la durée de l'occupation, peuvent servir de résidence principale. Les chambres ne sont pas qualifiées de logements, puisque certaines commodités sont partagées entre les occupants de différentes chambres.

721310-00 Maisons de chambres

Exclusion(s)
- Résidences pour étudiants en lien avec un établissement d'enseignement (voir 611810 Résidences pour étudiants)
- Résidences et ressources d'hébergement offrant du soutien ou de l'assistance en fonction des besoins de la clientèle (voir 623210 Résidences et ressources d'hébergement)

722 Services de restauration et débits de boissons

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à préparer des repas, des repas légers et des boissons commandés par les clients pour consommation immédiate sur place ou à l'extérieur de l'établissement.

Ce sous-secteur ne couvre pas les activités de restauration menées dans divers établissements comme les hôtels, les associations de citoyens et les associations sociales, les parcs d'attractions et de loisirs, et les salles de spectacles. Toutefois, les locaux loués pour les services de restauration offerts dans diverses installations comme les hôtels, les centres commerciaux, les aéroports et les grands magasins sont compris. Les groupes faisant partie de ce sous-secteur sont définis en fonction du niveau et du genre de service fourni.

Exclusion(s)
- Préparation ou livraison de nourriture aux personnes nécessiteuses (voir 624210 Services communautaires d'alimentation)

7223 Services de restauration spéciaux

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration chez le client, dans un lieu désigné par le client, à partir de véhicules motorisés ou sur des chariots non motorisés.

722310 Services de restauration contractuels

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration en vertu d'un contrat et pour une durée déterminée. Sont aussi compris dans cette classe les établissements qui offrent des services de restauration aux compagnies aériennes, aux compagnies de chemin de fer et aux institutions de même que les établissements qui exploitent des comptoirs de vente d'aliments dans des installations sportives ou des installations similaires.

722310-00 Services de restauration contractuels

Exclusion(s)
- Exploitants de distributeurs automatiques de produits alimentaires (voir 454210 Exploitants de distributeurs automatiques)
- Traiteurs lors d'événements (voir 722320 Traiteurs)
- Cantines ambulantes (voir 722330 Cantines et comptoirs mobiles)

722320 Traiteurs

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration dans le cadre d'événements comme des fêtes de finissants, des mariages et des foires commerciales. Ces établissements disposent généralement de matériel et de véhicules servant à transporter des repas et des repas légers et à préparer des aliments sur les lieux de l'événement.

Sont aussi compris les traiteurs qui possèdent ou qui gèrent des installations permanentes dans lesquelles ils offrent des services de restauration dans le cadre d'événements.

722320-00 Traiteurs

Exclusion(s)
- Préparation ou livraison de nourriture aux personnes nécessiteuses (voir 624210 Services communautaires d'alimentation)
- Cantines d'entreprise (voir 722310 Services de restauration contractuels)

722330 Cantines et comptoirs mobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à préparer et à servir, à partir de véhicules à moteur ou sur des chariots non motorisés, des repas et des casse-croûte destinés à une consommation immédiate.

722330-00 Cantines et comptoirs mobiles

Exclusion(s)
- Vente de fruits, de légumes et d'autres produits alimentaires non préparés à partir d'équipement mobile (voir 454390 Autres établissements de vente directe)
- Vente de collations spéciales comme de la crème glacée, du yogourt glacé, des biscuits, du maïs éclaté et des boissons non alcoolisées, dans des installations permanentes
  (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)

7224 Débits de boissons alcoolisées

Ce groupe comprend les établissements, qu'il est convenu d'appeler bars, tavernes ou débits de boissons, dont l'activité principale consiste à préparer et à servir des boissons alcoolisées destinées à une consommation immédiate. Ces établissements peuvent également offrir des services restreints de restauration.

722410 Débits de boissons alcoolisées

Cette classe comprend les établissements, qu'il est convenu d'appeler bars, tavernes ou débits de boissons, dont l'activité principale consiste à préparer et à servir des boissons alcoolisées destinées à une consommation immédiate. Ces établissements peuvent également offrir des services de restauration.

722410-00 Débits de boissons alcoolisées
722410-01 Bars (c.-à-d., débits de boissons alcoolisées)
722410-02 Brasseries
722410-03 Boîtes de nuit et discothèques

Exclusion(s)
- Groupes de citoyens et organismes sociaux qui exploitent un bar à l'intention de leurs membres (voir 813410 Organisations civiques et sociales)

7225 Restaurants à service complet et établissements de restauration à service restreint

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration à des clients qui commandent et sont servis alors qu'ils sont assis aux tables et qui règlent l'addition après avoir mangé; ou qui commandent ou choisissent les produits à un comptoir de service ou de cafétéria (ou par téléphone) et paient avant de manger.

722511 Restaurants à service complet

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration à des clients qui commandent et sont servis aux tables et qui règlent l'addition après avoir mangé. Elle comprend également les établissements de restauration qui vendent ou servent des boissons alcoolisées et ceux préparant des mets à emporter et offrant un service de livraison à domicile.

722511-00 Restaurants à service complet

Exclusion(s)
- Production et présentation de pièces de théâtre sur scène et service d'aliments et de boissons destinés à être consommés sur place (voir 71111 Compagnies de théâtre et cafés théâtres)
- Bars, tavernes, pubs et boîtes de nuit qui servent principalement des boissons alcoolisées (voir 722410 Débits de boissons alcoolisées)
- Établissements de restauration dans lesquels les clients commandent au comptoir et paient avant de manger (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)

722512 Établissements de restauration à service restreint

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration à des clients qui commandent ou choisissent les produits à un comptoir de service ou de cafétéria (ou par téléphone) et qui paient avant de manger. Les aliments et les boissons sont pris par le client en vue d'être consommés sur place ou à l'extérieur de l'établissement, ou sont livrés chez le client.

Ces établissements peuvent offrir une diversité de produits alimentaires, des collations spéciales, des boissons alcoolisées ou non alcoolisées.

722512-00 Établissements de restauration à service restreint

Exclusion(s)
- Établissements de restauration qui préparent et servent des repas et des casse-croûte à partir de véhicules motorisés ou sur des chariots non motorisés (voir 722330 Cantines et comptoirs mobiles)
- Établissements de restauration dans lesquels les clients commandent aux tables et paient après avoir mangé, que des services de mets à emporter soient offerts ou non (voir 722511 Restaurants à service complet)

722590 Services de restauration spécialisés

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de restauration spécialisés à des clients. Ces établissements peuvent vendre des boissons alcoolisées ou non alcoolisées.

722590-00 Services de restauration spécialisés
722590-01 Tables champêtres
722590-02 Cabanes à sucre (salle à manger)
722590-03 Salles de réception

Exclusion(s)
- Établissements de restauration qui préparent et servent des repas et des casse-croûte à partir de véhicules motorisés ou sur des chariots non motorisés (voir 722330 Cantines et comptoirs mobiles)
- Bars, tavernes, pubs et boîtes de nuit qui servent principalement des boissons alcoolisées (voir 722410 Débits de boissons alcoolisées)
- Établissements de restauration dans lesquels les clients commandent aux tables et paient après avoir mangé, que des services de mets à emporter soient offerts ou non (voir 722511 Restaurants à service complet)
- Établissements de restauration dans lesquels les clients commandent au comptoir et paient avant de manger (voir 722512 Établissements de restauration à service restreint)

81 Autres services (sauf les administrations publiques)

Ce secteur comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre secteur et dont l'activité principale consiste à effectuer la réparation ou l'entretien préventif de véhicules automobiles, de machines, de matériel et d'autres produits pour en garantir le bon fonctionnement; à fournir des services de soins personnels, des services funéraires, des services de blanchissage et d'autres services aux particuliers comme des soins pour animaux de maison et des services de développement et de tirage de photos; à organiser et à promouvoir des activités religieuses; à appuyer diverses causes par des subventions, à défendre (promouvoir) diverses causes sociales et politiques et à favoriser et défendre les intérêts de leurs membres. Ce secteur comprend aussi les ménages privés et les commerces de services et produits à caractère érotique.

811 Réparation et entretien

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer la réparation ou l'entretien de véhicules automobiles, de machines, de matériel et d'autres produits. Ces établissements effectuent des réparations ou des opérations d'entretien préventif pour s'assurer que ces produits fonctionnent correctement.

Exclusion(s)
- Réparation de travaux de construction ou d'éléments de travaux de construction (voir 23 Construction)
- Remise à neuf de machines et de matériel en usine (voir 31-33 Fabrication)
- Vente au détail et réparation (p. ex., concessionnaires d'automobiles) (voir 44-45 Commerce de détail)
- Réparation de matériel de transport dans les aéroports, les ports et autres installations de transport (voir 488 Activités de soutien au transport)

8111 Réparation et entretien de véhicules

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir des véhicules automobiles comme des voitures, des camions, des camionnettes et des remorques commerciales, des semi-remorques et d'autres gros véhicules.

811111 Réparations générales de véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir tout un éventail de services de réparation et d'entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles comme la réparation et l'entretien du moteur, le remplacement du système d'échappement, la réparation de la transmission et la réparation du système électrique. Sont aussi inclus les établissements qui se spécialisent dans la réparation et le remplacement des moteurs.

811111-00 Réparation générale de véhicules automobiles

Exclusion(s)
- Vente au détail de véhicules automobiles, de pièces et d'accessoires et services de réparation (voir 441 Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles)
- Vente au détail du carburant (stations-service) et services de réparation pour les véhicules automobiles (voir 447190 Autres stations-service)
- Services spécialisés de réparation et entretien de véhicules automobiles (voir 811119 Autres services de réparation et d'entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles)

811112 Réparation de systèmes d'échappement de véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à remplacer et à réparer les systèmes d'échappement de véhicules automobiles.

811112-00 Réparation de systèmes d'échappement de véhicules automobiles

811119 Autres services de réparation et d'entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services spécialisés de réparation et d'entretien mécaniques et électriques pour véhicules automobiles.

811119-00 Autres services de réparation et d'entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles

Exclusion(s)
- Éventail de services de réparation mécaniques et électriques pour véhicules automobiles (voir 811111 Réparations générales de véhicules automobiles)
- Services spécialisés en systèmes d'échappement de véhicules automobiles (voir 811112 Réparation de systèmes d'échappement de véhicules automobiles)

811121 Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer, à modifier et à peindre la carrosserie de véhicules automobiles, ainsi qu'à réparer et à modifier l'intérieur de véhicules automobiles.

811121-00 Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles

Exclusion(s)
- Fabrication et modification de véhicules automobiles en usine (voir 336 Fabrication de matériel de transport)
- Remplacement et réparation de vitres (voir 811122 Ateliers de remplacement de vitres de véhicules automobiles)

811122 Ateliers de remplacement de vitres de véhicules automobiles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à remplacer et à réparer les vitres de véhicules automobiles.

811122-00 Ateliers de remplacement de vitres de véhicules automobiles

811192 Lave-autos

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à laver et à nettoyer des véhicules automobiles.

811192-00 Lave-autos

811199 Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de réparation et d'entretien pour véhicules. Sont aussi inclus les établissements qui se spécialisent dans les services antirouille.

811199-00 Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules

Exclusion(s)
- Rechapage des pneus (voir 326210 Fabrication de pneus)
- Divers services de réparation mécaniques et électriques (voir 811111 Réparations générales de véhicules automobiles)
- Réparation de systèmes d'échappement (voir 811112 Réparation de systèmes d'échappement de véhicules automobiles)
- Réparation de transmissions (voir 811119 Autres services de réparation et d'entretien mécaniques et électriques de véhicules automobiles)
- Réparation de la carrosserie et de l'intérieur de véhicules automobiles (voir 811121 Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles)
- Réparation de vitres de véhicules automobiles (voir 811122 Ateliers de remplacement de vitres de véhicules automobiles)

8112 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir du matériel électronique et des instruments de précision.

811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir du matériel électronique et des instruments de précision.

811210-00 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision
811210-01 Réparation d'appareils photo numériques
811210-02 Réparation d'équipements stéréo (incluant d'automobiles)
811210-03 Réparation d'instruments de précision
811210-04 Réparation d'instruments nautiques et de navigation
811210-05 Réparation de matériel et d'instruments pour contrôle de procédé industriel
811210-06 Réparation et calibrage d'instruments de mesure électrique
811210-07 Réparation et entretien d'ordinateurs et d'équipement connexe
811210-08 Réparation de téléviseurs

Exclusion(s)
- Réparation d'enroulements d'induit et de moteurs électriques (voir 335312 Fabrication de moteurs et de générateurs)
- Vente au détail d'appareils électroniques neufs et services de réparation (voir 443143 Magasins d'appareils ménagers, de téléviseurs et d'autres appareils électroniques)
- Installation et réparation de serrures (voir 561622 Serruriers)

8113 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir des machines et du matériel à usage commercial et industriel (à l'exception du matériel automobile et électronique).

811310 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir des machines et du matériel à usage commercial et industriel (à l'exception du matériel automobile et électronique).

811310-00 Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique)

Exclusion(s)

- Réparation d'enroulements d'induit et de moteurs électriques (voir 335312 Fabrication de moteurs et de générateurs)
- Réparation et révision d'avions en usine (voir 336410 Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces)
- Réparation et révision de locomotives et de wagons en usine (voir 336510 Fabrication de matériel ferroviaire roulant)
- Réparation et révision de navires dans un chantier naval (voir 336611 Construction et réparation de navires)
- Réparation et entretien d'avions dans un hangar (voir 488190 Autres activités de soutien au transport aérien)
- Réparation et entretien de wagons et de locomotives dans un dépôt ferroviaire (voir 488210 Activités de soutien au transport ferroviaire)
- Réparation et révision de navires en dock flottant (voir 488390 Autres activités de soutien au transport par eau)

8114 Réparation et entretien d'articles personnels et ménagers

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir des articles personnels et ménagers comme du matériel de maison et de jardin, des appareils ménagers, des meubles, des chaussures et des articles en cuir, des vêtements, des montres, des bijoux, des instruments de musique, des bicyclettes et des bateaux de plaisance.

811411 Réparation et entretien de matériel de maison et de jardin

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir du matériel de maison et de jardin, sans la vente au détail de matériel neuf.

811411-00 Réparation et entretien de matériel de maison et de jardin

811412 Réparation et entretien d'appareils ménagers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir des appareils ménagers, sans la vente au détail d'appareils neufs.

811412-00 Réparation et entretien d'appareils ménagers

Exclusion(s)

- Vente au détail d'appareils ménagers et services de réparation (voir 443143 Magasins d'appareils ménagers, de téléviseurs et d'autres appareils électroniques)
- Réparation de climatiseurs pour véhicules automobiles (voir 811199 Tous les autres services de réparation et d'entretien de véhicules automobiles)
- Réparation d'appareils électroniques (voir 811210 Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision)

811420 Rembourrage et réparation de meubles

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à rembourrer, rénover et réparer des meubles, ainsi qu'à restaurer des meubles, sans la vente au détail de meubles neufs.

811420-00 Rembourrage et réparation de meubles

Exclusion(s)

- Fabrication de meubles et d'armoires sur mesure (voir 337 Fabrication de meubles et de produits connexes)
- Vente au détail de matériel de rembourrage (voir 451130 Magasins d'articles de couture et de travaux d'aiguille et de tissus à la pièce)

- Restauration de pièces de musée (voir 711511 Artistes visuels et artisans indépendants)
- Réparation de l'intérieur de véhicules automobiles (voir 811121 Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles)

811430 Réparation de chaussures et de maroquinerie

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réparer des chaussures ou d'autres articles en cuir ou similicuir comme des sacs à main et des mallettes, sans la vente au détail de chaussures et articles en cuir neufs.

811430-00 Réparation de chaussures et de maroquinerie

Exclusion(s)
- Vente au détail de bagages et de maroquinerie et services de réparation (voir 448320 Magasins de bagages et de maroquinerie)

811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à réparer et à entretenir des articles personnels et ménagers, sans la vente au détail d'articles neufs.

811490-00 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers
811490-01 Affilage (affûtage) et aiguisage de scies, tondeuses, couteaux et ciseaux (sans la vente au détail de matériel neuf)
811490-02 Nettoyage, réparation et réargentage d'argenterie
811490-03 Ateliers d'armurier (sans la vente au détail de matériel neuf)
811490-04 Réparation de bicyclettes (sans la vente au détail de matériel neuf)
811490-05 Réparation de bijoux (sans la vente au détail de matériel neuf)
811490-06 Réparation et entretien d'équipements sportifs (sans la vente au détail de matériel neuf)
811490-07 Réparation et accordage d'instruments de musique (sans la vente au détail de matériel)
811490-08 Réparation et entretien de moteurs hors-bord ou en-bord
811490-09 Réparation de motocyclettes, véhicules tout-terrain et autres petits véhicules
811490-10 Réparation et entretien de bateaux (sans la vente au détail de matériel neuf)
811490-11 Restauration et réparation d'antiquités (sauf meubles et automobiles)
811490-12 Services de retouches, réparations et couture de vêtements

Exclusion(s)
- Exploitation de marinas et autres services comme le nettoyage et la réparation de bateaux (voir 713930 Marinas)
- Réparation de matériel de maison et de jardin (voir 811411 Réparation et entretien de matériel de maison et de jardin)
- Réparation d'appareils ménagers (voir 811412 Réparation et entretien d'appareils ménagers)
- Rembourrage et réparation de meubles (voir 811420 Rembourrage et réparation de meubles)
- Réparation de chaussures et de maroquinerie (voir 811430 Réparation de chaussures et de maroquinerie)
- Services de nettoyage à sec, de blanchisserie et de retouche (voir 812320 Services de nettoyage à sec et de blanchissage [sauf le libre-service])

812 Services personnels et services de blanchissage

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels, des services funéraires, des services de blanchisserie et d'autres services tels que les soins pour animaux de compagnie et le développement et le tirage de photos. Les exploitants de parcs de stationnement sont aussi inclus.

8121 Services de soins personnels

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels tels que les services de coiffure et d'esthétique, de remplacement capillaire et de traitement du cuir chevelu, de massage, de conseil en diététique et de perçage des oreilles.

812115 Salons de beauté
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins capillaires, à fournir des services d'esthétique tels que les manucures et pédicures ou une combinaison de ces services.

812115-00 Salons de beauté

Exclusion(s)
- Écoles de soins esthétiques (voir 611690 Tous les autres établissements d'enseignement et de formation)
- Dermatologues (voir 621110 Cabinets de médecins)
- Salons de coiffure unisexes (voir 812116 Salons de coiffure unisexes)
- Salons d'épilation et centres capillaires (voir 812190 Autres services de soins personnels)

812116 Salons de coiffure
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à couper et à coiffer les cheveux de personnes. Sont aussi inclus les établissements qui fournissent à la fois des services de soins capillaires et des services d'esthétique.

812116-00 Salons de coiffure

812190 Autres services de soins personnels
Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels.

812190-00 Autres services de soins personnels
812190-01 Centres d'amaigrissement (non médicaux)
812190-02 Services de greffe de cheveux et de traitement du cuir chevelu
812190-03 Services d'épilation
812190-04 Services de perçage d'oreilles ou corporel
812190-05 Salons de tatouage
812190-06 Saunas, bains turcs ou bains publics
812190-07 Salons de bronzage
812190-08 Centres de massothérapie
812190-09 Centres de bains flottants
812190-10 Spas détente

Exclusion(s)
- Clubs de santé et autres établissements semblables dont les activités sont centrées sur l'exercice physique et la mise en forme (voir 713940 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique)

8122 Services funéraires
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à préparer les personnes défuntes pour leur inhumation, à organiser les funérailles, à exploiter des lieux ou des installations que l'on réserve à l'inhumation des dépouilles humaines ou animales et à fournir des services de crémation. Parmi les établissements de ce groupe, notons les salons funéraires, les cimetières et les crématoriums.

812210 Salons funéraires
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à préparer les personnes défuntes pour leur inhumation et à organiser les funérailles.

812210-00 Salons funéraires

812220 Cimetières et crématoriums
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des lieux ou des installations que l'on réserve à l'inhumation des dépouilles humaines ou animales, à exploiter un columbarium et à la crémation des défunts.

812220-00 Cimetières et crématoriums
812220-01 Cimetières
812220-02 Crématoriums

8123 Services de nettoyage à sec et de blanchissage
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à mettre à la disposition du public des installations de blanchissage et de nettoyage à sec libre-service; à fournir des services de nettoyage à sec et de blanchissage; à nettoyer et à louer des uniformes, du linge de maison et d'autres articles en tissu; à fournir d'autres services de blanchissage.

812310 Blanchisseries et nettoyeurs à sec libre-service
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à mettre à la disposition du public des installations de nettoyage à sec et de blanchissage libre-service avec machines à laver payantes.

812310-00 Blanchisseries et nettoyeurs à sec libre-service

812320 Services de nettoyage à sec et de blanchissage (sauf le libre-service)
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à laver, à nettoyer à sec et à repasser des uniformes et du linge de maison en tout genre, y compris les articles en cuir.

Ces établissements peuvent aussi réparer et retoucher les vêtements. Sont aussi inclus les services de ramassage et de livraison du linge, indépendants des laveries et installations de nettoyage à sec mécanisées, ainsi que les établissements dont l'activité principale consiste à nettoyer, à réparer et à entreposer les fourrures.

812320-00 Services de nettoyage à sec et de blanchissage (sauf le libre-service)

Exclusion(s)
- Vente au détail de vêtements en fourrure et services de nettoyage, de réparation ou d'entreposage (voir 448191 Magasins de fourrures)
- Entreposage de fourrures pour le commerce (voir 493120 Entreposage frigorifique)
- Exploitation d'ateliers de retouche et réparation de vêtements (voir 811490 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers)
- Exploitation de laveries et installations de nettoyage à sec libre-service (voir 812310 Blanchisseries et nettoyeurs à sec libre-service)
- Fourniture de linge de maison ou d'entreprise (voir 812330 Fourniture de linge et d'uniformes)

812330 Fourniture de linge et d'uniformes

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à louer et à nettoyer des serviettes de toilette et de table, des nappes, des draps, des peignoirs, des tabliers, des couches et d'autres pièces de linge, pour usage domestique ou commercial, habituellement aux termes d'un contrat. Sont aussi inclus les établissements qui louent et nettoient des uniformes commerciaux et industriels, des vêtements de laboratoire, des gants de protection et des vêtements ignifugés.

812330-00 Fourniture de linge et d'uniformes

Exclusion(s)
- Location de vêtements de cérémonie et de costumes (voir 532220 Location de vêtements de cérémonie et de costumes)

8129 Autres services personnels

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à fournir des services personnels comme des services de soins pour animaux de compagnie, de développement et de tirage de photos et de stationnement.

812910 Soins pour animaux de maison (sauf vétérinaires)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de toilettage, de garde et de dressage pour les animaux de compagnie.

812910-00 Soins pour animaux de maison (sauf vétérinaires)
812910-01 Abris pour les animaux
812910-02 Services de garderie d'animaux domestiques
812910-03 Services de chenil pour animaux domestiques
812910-04 Services de dressage d'animaux domestiques
812910-05 Sociétés humanitaires (abris pour les animaux)
812910-06 Services de soins pour animaux domestiques (sauf vétérinaires)
812910-07 Services de tonte et de toilettage d'animaux domestiques

Exclusion(s)
- Reproduction et élevage d'animaux domestiques (voir 115210 Activités de soutien à l'élevage)
- Exploitation d'hôpitaux pour animaux (voir 541940 Services vétérinaires)
- Promotion des droits des animaux (voir 813310 Organismes d'action sociale)

812921 Laboratoires de développement et de tirage de photos (sauf le service en une heure)

Cette classe comprend les établissements, appelés laboratoires de développement commerciaux et professionnels, dont l'activité principale consiste à développer des photographies et à faire des diapositives, des épreuves et des agrandissements, en grande quantité, habituellement pour des entreprises et à fournir des services spécialisés que l'on ne trouve normalement pas dans les laboratoires de développement minute.

812921-00 Laboratoires de développement et de tirage de photos (sauf le service en une heure)

Exclusion(s)
- Laboratoires qui traitent des films pour l'industrie du film (voir 512190 Postproduction et autres industries du film et de la vidéo)

812922 Développement et tirage de photos en une heure

Cette classe comprend les établissements, également appelés laboratoires minute, dont l'activité principale consiste à développer et à tirer des photographies, pour le grand public, au moyen d'appareils automatisés que l'on trouve dans des centres commerciaux et à d'autres endroits pratiques. Souvent, ces établissements vendent aussi du matériel photographique.

812922-00 Développement et tirage de photos en une heure

Exclusion(s)

- Appareils photo fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie (voir 812990 Tous les autres services personnels)

812930 Stationnements

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des parcs et des garages de stationnement. Ces établissements fournissent des services de stationnement temporaire pour les véhicules automobiles, généralement de manière horaire, journalière ou mensuelle.

812930-00 Stationnements
812930-01 Stationnements étagés ou souterrains
812930-02 Stationnements de surface

Exclusion(s)

- Stockage d'automobiles de longue durée (voir 493190 Autres activités d'entreposage)

812990 Tous les autres services personnels

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services personnels.

812990-00 Tous les autres services personnels
812990-01 Services d'accueil d'événements spéciaux
812990-02 Services d'achats personnels
812990-03 Services de cirage de chaussures
812990-04 Exploitation d'articles utilitaires fonctionnant au moyen d'une pièce de monnaie ou d'un jeton (pèse-personne, cirage de chaussures, casiers, tension artérielle, etc.)
812990-05 Services de cautionnement
812990-06 Services de consultation ou de planification de mariage et de fête
812990-07 Services d'escorte
812990-08 Services de voyant (p. ex., astrologues, diseurs de bonne aventure, chiromanciens)
812990-09 Services de vestiaire

Exclusion(s)

- Services de garderie à la maison (voir 624410 Services de garderie)
- Services d'épilation, de remplacement capillaire, de massage, de conseil en diététique, de perçage des oreilles, de traitement du cuir chevelu, de soins de la peau, de bronzage ou de tatouage (voir 812190 Autres services de soins personnels)
- Ménages privés qui emploient des gardiennes ou d'autres domestiques (voir 814110 Ménages privés)

813 Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires

Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à organiser et promouvoir des activités religieuses; à soutenir diverses causes par le biais de subventions; à défendre (promouvoir) diverses causes sociales et politiques; à favoriser et à défendre les intérêts de leurs membres.

8131 Organismes religieux

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des organismes qui se consacrent à la religion, à l'enseignement religieux ou aux études religieuses; à diffuser une religion sous une forme organisée; à promouvoir des activités religieuses.

813110 Organismes religieux

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des organismes qui se consacrent à la religion, à l'enseignement religieux ou aux études religieuses; à diffuser une religion sous une forme organisée; à promouvoir des activités religieuses.

813110-00 Organismes religieux

Exclusion(s)

- Magasins de marchandises d'occasion exploités par des organismes religieux (voir 453310 Magasins de marchandises d'occasion)
- Maisons d'édition exploitées par des organismes religieux (voir 511 Édition [sauf par Internet])
- Stations de radio et de télévision exploitées par des organismes religieux (voir 515 Radiotélévision [sauf par Internet], ou 519130 Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet et sites portails de recherche)

- Établissements d'enseignement exploités par des organismes religieux (voir 61 Services d'enseignement)
- Services de santé et services sociaux exploités par des organismes religieux (voir 62 Soins de santé et assistance sociale)
- Bingos ou casinos exploités par des organismes religieux (voir 7132 Jeux de hasard et loteries)

8132 Fondations et organismes de charité

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à octroyer de l'aide financière à partir de fonds en fiducie, ou à solliciter des contributions pour le compte d'autrui, afin de soutenir un large éventail d'activités ayant trait à la santé, à l'éducation, à la science, à la culture ou à d'autres aspects sociaux.

813210 Fondations et organismes de charité

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à octroyer de l'aide financière à partir de fonds en fiducie, ou à solliciter des contributions pour le compte d'autrui, afin de soutenir un large éventail d'activités ayant trait à la santé, à l'éducation, à la science, à la culture ou à d'autres aspects sociaux.

813210-00 Fondations et organismes de charité

Exclusion(s)
- Gestion de fiducies pour le compte d'autrui (voir 523990 Toutes les autres activités d'investissement financier)
- Recherche médicale (voir 541710 Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie)
- Collecte de fonds aux termes d'un contrat ou moyennant rétribution (voir 561490 Autres services de soutien aux entreprises)
- Défense de causes sociales ou sensibilisation à des problèmes sociaux (voir 813310 Organismes d'action sociale)
- Collecte de fonds à des fins politiques (voir 813940 Organisations politiques)

8133 Organismes d'action sociale

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à défendre une cause sociale ou politique particulière dans l'intérêt d'une population ou d'un groupe précis. Les organismes de ce type peuvent aussi solliciter des contributions ou recruter des adhérents pour soutenir leurs activités.

813310 Organismes d'action sociale

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à défendre une cause sociale ou politique particulière dans l'intérêt d'une population ou d'un groupe précis. Les organismes de ce type peuvent aussi solliciter des contributions ou recruter des adhérents pour soutenir leurs activités. Ils peuvent aussi faire des activités de financement pour subvenir aux besoins de l'établissement, financer certaines activités communautaires ou venir en aide à la population.

813310-00 Organismes d'action sociale

Exclusion(s)
- Activités de promotion, d'enseignement ou de pratique religieuse (voir 813110 Organismes religieux)

8134 Organisations civiques et sociales

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à promouvoir les intérêts civils et sociaux de leurs membres. Les établissements de ce type peuvent aussi exploiter des bars et des restaurants et fournir d'autres services récréatifs à leurs membres.

813410 Organisations civiques et sociales

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à promouvoir les intérêts civils et sociaux de leurs membres. Ils peuvent aussi faire des activités de financement pour subvenir aux besoins de l'établissement ou financer certaines activités en lien avec leur mission.

813410-00 Organisations civiques et sociales

Exclusion(s)
- Accès à des installations récréatives réservé aux membres (voir 7139 Autres services de divertissement et de loisirs)
- Activités de promotion, d'enseignement ou de pratique religieuse (voir 813110 Organismes religieux)

8139 Associations de gens d'affaires, organisations professionnelles et syndicales et autres associations de personnes

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à promouvoir les intérêts de leurs membres. Parmi les établissements de ce groupe, notons les associations de gens d'affaires, les organisations professionnelles et syndicales et les organisations politiques.

813910 Associations de gens d'affaires

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à promouvoir les intérêts commerciaux de leurs membres.

Ces établissements peuvent effectuer des recherches sur de nouveaux biens et services, publier des bulletins, recueillir des statistiques sur le marché ou favoriser l'établissement de normes de qualité et d'agrément.

813910-00 Associations de gens d'affaires

813920 Organisations professionnelles
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à défendre les intérêts professionnels de leurs membres et de la profession tout entière.

813920-00 Organisations professionnelles

813930 Organisations syndicales
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à régir les relations entre employeurs et employés. Ces établissements mènent des négociations avec les employeurs pour améliorer le revenu et les conditions de travail de leurs membres.

813930-00 Organisations syndicales

813940 Organisations politiques
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à promouvoir les intérêts de partis politiques ou de candidats à l'échelle nationale, provinciale ou locale. Sont inclus les groupes politiques, organisés pour recueillir des fonds dans l'intérêt d'un parti politique ou d'un candidat.

813940-00 Organisations politiques

Exclusion(s)
- Collecte de fonds aux termes d'un contrat ou moyennant rétribution (voir 561490 Autres services de soutien aux entreprises)

813990 Autres associations
Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à promouvoir les intérêts de leurs membres.

813990-00 Autres associations

Exclusion(s)
- Activités de promotion, d'enseignement ou de pratique religieuse (voir 813110 Organismes religieux)

814 Ménages privés
Ce sous-secteur comprend les ménages privés qui emploient du personnel pour effectuer à l'intérieur ou à l'extérieur des activités ayant trait principalement à la conduite de la maison.

Ces ménages emploient par exemple des cuisiniers, des femmes de chambre et des majordomes et, pour travailler à l'extérieur, des jardiniers, des gardiens et d'autres personnes chargées de l'entretien. Sont inclus les services de gardiennes et de bonnes d'enfants.

8141 Ménages privés
Ce groupe comprend les ménages privés qui emploient du personnel pour effectuer à l'intérieur ou à l'extérieur des activités ayant trait principalement à la conduite de la maison. Ces ménages emploient par exemple des cuisiniers, des femmes de chambre et des majordomes et, pour travailler à l'extérieur, des jardiniers, des gardiens et d'autres personnes chargées de l'entretien. Sont inclus les services de gardiennes et de bonnes d'enfants.

814110 Ménages privés
Cette classe comprend les ménages privés qui emploient du personnel pour effectuer à l'intérieur ou à l'extérieur des activités ayant trait principalement à la conduite de la maison. Ces ménages emploient par exemple des cuisiniers, des femmes de chambre et des majordomes et, pour travailler à l'extérieur, des jardiniers, des gardiens et d'autres personnes chargées de l'entretien. Sont inclus les services de gardiennes et de bonnes d'enfants.

814110-00 Ménages privés

815 Commerce de services et de produits érotiques
Ce sous-secteur comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter de façon partielle ou intégrale la nudité de personnes ou de vendre des produits ou services à caractère érotique.

8151 Commerce de services et de produits érotiques
Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter de façon partielle ou intégrale la nudité de personnes ou de vendre des produits ou services à caractère érotique.

815110 Commerce de services et de produits érotiques
Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à exploiter de façon partielle ou intégrale la nudité de personnes ou de vendre des produits ou services à caractère érotique.

815110-00 Commerce de services et de produits érotiques
815110-01 Établissements où l'on sert à boire des boissons alcoolisées et où est exploitée, de façon partielle ou intégrale, la nudité de personnes présentes sur place

815110-02	Salles de visionnement de films ou de vidéos pour adultes où peut être exploitée, de façon partielle ou intégrale, la nudité de personnes présentes sur place
815110-03	Bars à spectacle où est exploitée, de façon partielle ou intégrale, la nudité de personnes présentes sur place
815110-04	Établissements où l'on sert à boire des boissons alcoolisées et où l'échangisme sexuel est autorisé
815110-05	Commerce de détail de vêtements et d'accessoires à caractères érotiques
815110-06	Location ou vente de bandes et de disques vidéo classés 18 ans et plus par la Régie du cinéma et portant la mention *« sexualité explicite »*

Notes

L'usage « Location ou vente de bandes et de disques vidéo classés 18 ans et plus par la Régie du cinéma et portant la mention « *sexualité explicite* » (815110-06) » réfère à tout établissement dont la proportion de bandes ou de disques vidéo classés 18 ans et plus par la Régie du cinéma et portant la mention « *sexualité explicite* » représente plus de 50 % de bandes ou de disques vidéo en location ou en vente sur place.

L'usage salles de visionnement pour adultes (815110-02) se définit comme toute salle pouvant servir au visionnement de films ou vidéos classés 18 ans et plus par la Régie du cinéma et portant la mention *« sexualité explicite »* où peut être exploitée, de façon partielle ou intégrale, la nudité de personnes présentes sur place.

815190 Autres commerces de services et de produits érotiques

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont une partie ou la totalité des activités a un caractère érotique, qui exploite l'érotisme, ou qui exploite, de façon partielle ou intégrale, la nudité de personnes présentes sur place.

815190-00	Autres commerces de services et de produits érotiques

91 Administrations publiques

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale, qui est de nature gouvernementale, touche la promulgation et l'interprétation judiciaire des lois et de leurs règlements d'application ainsi que l'administration des programmes établis sous le régime de ces lois et règlements d'application. Les services législatifs, la taxation, la défense nationale, le maintien de l'ordre et de la sécurité publics, les services d'immigration, les affaires étrangères et l'aide internationale, ainsi que la gestion des programmes publics, sont toutes des activités de nature purement gouvernementale.

Le régime de propriété n'est pas ici un critère de classification. Les établissements publics qui exercent des activités qui ne sont pas de nature gouvernementale sont classés comme des établissements privés qui exercent des activités similaires.

Les établissements publics peuvent exercer une combinaison d'activités gouvernementales et non gouvernementales. Lorsque des données séparées ne sont pas disponibles pour identifier les activités de nature non gouvernementales de celles qui le sont, ces établissements sont classés dans ce secteur.

911 Administration publique fédérale

Ce sous-secteur comprend les établissements de l'administration fédérale dont les activités principales sont de nature publique; parmi ces activités, notons les services législatifs, les services judiciaires, la taxation, la défense nationale, l'ordre et la sécurité publics, les services d'immigration, les affaires étrangères et l'aide internationale, ainsi que la gestion des programmes gouvernementaux.

9111 Services de défense

Ce groupe comprend les établissements des Forces armées canadiennes et des organismes civils dont l'activité principale consiste à fournir des services de défense.

911110 Services de défense

Cette classe comprend les établissements des Forces armées canadiennes et des organismes civils dont l'activité principale consiste à fournir des services de défense.

911110-00 Services de défense

9112 Services de protection fédéraux

Ce groupe comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à fournir des services visant à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens. Les services de protection incluent les mesures visant à assurer une protection contre la négligence, l'exploitation et les abus.

911210 Tribunaux fédéraux

Cette classe comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à rendre des jugements et à interpréter la loi, notamment à fournir des services d'arbitrage lors des poursuites civiles. Les commissions d'appel de compétence fédérale sont incluses.

911210-00 Tribunaux fédéraux

911220 Services correctionnels fédéraux

Cette classe comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à fournir des services d'incarcération et de réadaptation dans les prisons et autres établissements de détention.

911220-00 Services correctionnels fédéraux

911230 Services de police fédéraux

Cette classe comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre public par l'entremise des services et des forces de police.

911230-00 Services de police fédéraux
911230-01 Gendarmerie royale du Canada (GRC)
911230-02 Services des douanes canadiennes

Exclusion(s)
- Prestation de services de police privée (voir 56161 Services d'enquêtes, de garde et de voitures blindées)

911240 Services de réglementation fédéraux

Cette classe comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à assurer la protection générale des personnes, à titre individuel ou collectif, contre la négligence, l'exploitation ou les abus.

911240-00 Services de réglementation fédéraux

911290 Autres services de protection fédéraux

Cette classe comprend les établissements de l'administration fédérale qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à intervenir lors de situations d'urgence et de catastrophes majeures. Les établissements dont l'activité principale est la lutte contre les ravageurs ou les animaux nuisibles ou la prestation d'autres services de protection fédéraux sont inclus.

911290-00 Autres services de protection fédéraux

9113 Services fédéraux relatifs à la main-d'œuvre, à l'emploi et à l'immigration

Ce groupe comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à fournir des services liés au travail, à l'emploi, à l'immigration, à la citoyenneté et autres domaines connexes.

911310 Services fédéraux relatifs à la main-d'œuvre et à l'emploi

Cette classe comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à mener des études sur le marché du travail et à traiter les questions touchant les relations employeur-employé, notamment la promotion de conditions de travail améliorées et la prestation de services d'arbitrage et de conciliation lors des négociations collectives.

911310-00 Services fédéraux relatifs à la main-d'œuvre et à l'emploi

911320 Services d'immigration

Cette classe comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à promouvoir l'immigration, à aider les immigrants et à contrôler l'entrée des personnes au pays.

911320-00 Services d'immigration

911390 Autres services fédéraux relatifs à la main-d'œuvre, à l'emploi et à l'immigration

Cette classe comprend les établissements des ministères ou organismes fédéraux dont l'activité principale englobe la prestation de services relatifs au travail, à l'emploi et à l'immigration. Les établissements chargés de l'enregistrement des citoyens et de la promotion des activités axées sur les citoyens sont inclus.

911390-00 Autres services fédéraux relatifs à la main-d'œuvre, à l'emploi et à l'immigration

9114 Affaires étrangères et aide internationale

Ce groupe comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à promouvoir l'établissement de relations officielles entre le gouvernement du Canada et ceux de pays étrangers.

911410 Affaires étrangères

Cette classe comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale consiste à promouvoir l'établissement de relations officielles entre le gouvernement du Canada et ceux de pays étrangers.

911410-00 Affaires étrangères

911420 Aide internationale

Cette classe comprend les établissements de l'administration fédérale dont l'activité principale est de favoriser le développement économique et l'amélioration des conditions sociales dans des pays étrangers.

911420-00 Aide internationale

9119 Autres services de l'administration publique fédérale

Ce groupe comprend les établissements de l'administration fédérale qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale touche l'un des domaines suivants : pouvoir exécutif et législatif; politiques fiscales et autres politiques connexes et l'administration de la dette publique; établissement, levée et recouvrement des impôts et taxes; maintien des relations avec les autres administrations et gouvernements; et la gestion des programmes fédéraux.

911910 Autres services de l'administration publique fédérale

Cette classe comprend les établissements de l'administration fédérale qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale touche l'un des domaines suivants : pouvoir exécutif et législatif; politiques fiscales et autres politiques connexes et administration de la dette publique; établissement, levée et recouvrement des impôts et taxes; maintien des relations avec les autres administrations et gouvernements; et la gestion des programmes fédéraux.

911910-00 Autres services de l'administration publique fédérale

Exclusion(s)
- Transport ferroviaire (voir 482 Transport ferroviaire)
- Opérations aéroportuaires (voir 48811 Opérations aéroportuaires)
- Exploitation des ports (voir 488310 Opérations portuaires)

- Exploitation d'archives ou de bibliothèques (voir 51912 Bibliothèques et archives)
- Fonctionnement de la Banque du Canada (voir 521110 Autorités monétaires – banque centrale)
- Exploitation d'écoles (voir 61 Services d'enseignement)
- Exploitation d'hôpitaux (voir 622 Hôpitaux)
- Exploitation d'établissements de soins pour bénéficiaires internes (voir 623 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes)
- Exploitation de musées et de galeries d'art (voir 71211 Musées)

912 Administrations publiques provinciales et territoriales

Ce sous-secteur comprend les établissements des administrations provinciales ou territoriales dont l'activité principale consiste à mener des activités de nature gouvernementale; parmi ces activités, notons les services législatifs, les services judiciaires, la taxation, le maintien de l'ordre et de la sécurité publics, ainsi que la gestion des programmes gouvernementaux des provinces et des territoires.

9121 Services de protection provinciaux

Ce groupe comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à fournir des services visant à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens. Les services de protection incluent les mesures visant à assurer une protection contre la négligence, l'exploitation et les abus.

912110 Tribunaux provinciaux

Cette classe comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à rendre des jugements et à interpréter la loi, notamment à fournir des services d'arbitrage lors de poursuites civiles. Les commissions d'appel de compétence provinciale sont incluses.

912110-00 Tribunaux provinciaux

912120 Services correctionnels provinciaux

Cette classe comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à fournir des services d'incarcération et de réadaptation dans les prisons et à exploiter d'autres établissements de détention.

912120-00 Services correctionnels provinciaux

912130 Services de police provinciaux

Cette classe comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre public par l'entremise des forces et des services de police.

912130-00 Services de police provinciaux

Exclusion(s)
- Prestation de services de police privée (voir 56161 Services d'enquêtes, de garde et de voitures blindées)

912140 Services provinciaux de lutte contre les incendies

Cette classe comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à prévenir et à éteindre les incendies, ainsi qu'à mener les enquêtes qui s'imposent.

912140-00 Services provinciaux de lutte contre les incendies

912150 Services de réglementation provinciaux

Cette classe comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à assurer la protection générale des personnes, à titre individuel ou collectif, contre la négligence, l'exploitation ou les abus.

912150-00 Services de réglementation provinciaux

912190 Autres services de protection provinciaux

Cette classe comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à intervenir lors de situations d'urgence ou de catastrophes majeures. Les établissements dont l'activité principale est la lutte contre les ravageurs ou les animaux nuisibles ou la prestation d'autres services de protection provinciaux sont inclus.

912190-00 Autres services de protection provinciaux

9122 Services provinciaux relatifs à la main-d'œuvre et à l'emploi

Ce groupe comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à mener des études sur le marché du travail et à traiter les questions touchant les relations employeur-employé, incluant la promotion de conditions de travail améliorées et la prestation de services d'arbitrage et de conciliation lors des négociations collectives.

912210 Services provinciaux relatifs à la main-d'œuvre et à l'emploi

Cette classe comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales dont l'activité principale consiste à mener des études sur le marché du travail et à traiter les questions touchant les relations employeur-employé, incluant la promotion de conditions de travail améliorées et la prestation de services d'arbitrage et de conciliation lors des négociations collectives.

912210-00 Services provinciaux relatifs à la main-d'œuvre et à l'emploi

9129 Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales

Ce groupe comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale touche l'un des domaines suivants : pouvoir exécutif et législatif; politiques fiscales et autres politiques connexes et administration de la dette publique; établissement, levée et recouvrement des impôts et taxes; maintien des relations avec les autres administrations et gouvernements; et la gestion des programmes des administrations provinciales et territoriales.

912910 Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales

Cette classe comprend les établissements des administrations provinciales et territoriales qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale touche l'un des domaines suivants : pouvoir exécutif et législatif; politiques fiscales et autres politiques connexes et administration de la dette publique; établissement, levée et recouvrement des impôts et taxes; maintien des relations avec les autres administrations et gouvernements; et la gestion des programmes des administrations provinciales et territoriales.

912910-00 Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales

Exclusion(s)
- Production et distribution d'électricité (voir 2211 Production, transport et distribution d'électricité)
- Exploitation de réseaux d'aqueduc et d'égout (voir 2213 Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres)
- Transport ferroviaire (voir 482 Transport ferroviaire)
- Exploitation de systèmes de transport en commun urbains (voir 485110 Services urbains de transport en commun)
- Opérations aéroportuaires (voir 48811 Opérations aéroportuaires)
- Exploitation des ports (voir 488310 Opérations portuaires)
- Exploitation d'archives ou de bibliothèques (voir 51912 Bibliothèques et archives)
- Collecte et élimination des ordures (voir 562 Services de gestion des déchets et d'assainissement)
- Fonctionnement des écoles (voir 61 Services d'enseignement)
- Prestation de services de soins ambulatoires (voir 621 Services de soins de santé ambulatoires)
- Exploitation d'hôpitaux (voir 622 Hôpitaux)
- Exploitation d'établissements de soins pour bénéficiaires internes (voir 623 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes)
- Exploitation de musées et de galeries d'art (voir 71211 Musées)

913 Administrations publiques locales, municipales et régionales

Ce sous-secteur comprend les établissements des administrations locales dont l'activité principale, qui est de nature gouvernementale, touche les activités législatives, la taxation, le maintien de l'ordre et de la sécurité publics et la gestion des programmes des administrations locales.

9131 Services de protection municipaux

Ce groupe comprend les établissements des administrations locales dont l'activité principale consiste à fournir des services visant à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens. Les services de protection incluent les mesures visant à assurer une protection contre la négligence, l'exploitation et les abus.

913110 Cours municipales

Cette classe comprend les établissements des administrations locales dont l'activité principale consiste à rendre des jugements et à interpréter la loi, notamment à offrir des services d'arbitrage lors de poursuites civiles.

913110-00 Cours municipales

913120 Services correctionnels municipaux

Cette classe comprend les établissements des administrations locales dont l'activité principale consiste à fournir des services d'incarcération et de réadaptation dans les prisons et autres établissements de détention.

913120-00 Services correctionnels municipaux

913130 Services de police municipaux

Cette classe comprend les établissements des administrations locales dont l'activité principale consiste à assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre public par l'entremise des services et des forces de police.

913130-00 Services de police municipaux

Exclusion(s)

- Prestation de services de police privée (voir 56161 Services d'enquêtes, de garde et de voitures blindées)

913140 Services municipaux de lutte contre les incendies

Cette classe comprend les établissements des administrations locales dont l'activité principale consiste à prévenir et à éteindre les incendies, ainsi qu'à mener les enquêtes qui s'imposent.

913140-00 Services municipaux de lutte contre les incendies

913150 Services de réglementation municipaux

Cette classe comprend les établissements des administrations locales dont l'activité principale consiste à assurer la protection générale des personnes, à titre individuel ou collectif, contre la négligence, l'exploitation ou les abus.

913150-00 Services de réglementation municipaux

913190 Autres services de protection municipaux

Cette classe comprend les établissements des administrations locales qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à intervenir lors de situations d'urgence et de catastrophes majeures. Les établissements dont l'activité principale est la lutte contre les ravageurs ou les animaux nuisibles ou la prestation d'autres services de protection municipaux sont inclus.

913190-00 Autres services de protection municipaux

9139 Autres services des administrations publiques locales, municipales et régionales

Ce groupe comprend les établissements des administrations locales qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale touche l'un des domaines suivants : pouvoir exécutif et législatif; planification, politiques fiscales et autres politiques connexes et administration de la dette publique; établissement, levée et recouvrement des impôts et taxes; commissions scolaires; maintien des relations avec les autres administrations publiques; et la gestion des programmes des administrations locales, municipales et régionales.

913910 Autres services des administrations publiques locales, municipales et régionales

Cette classe comprend les établissements des administrations locales qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale touche l'un des domaines suivants : pouvoir exécutif et législatif; planification, politiques fiscales et autres politiques connexes et administration de la dette publique; établissement, levée et recouvrement des impôts et taxes; commissions scolaires; maintien des relations avec les autres administrations et gouvernements; et la gestion des programmes des administrations locales, municipales et régionales.

913910-00 Autres services des administrations publiques locales, municipales et régionales

Exclusion(s)

- Production et distribution d'électricité (voir 2211 Production, transport et distribution d'électricité)
- Exploitation de réseaux d'aqueduc et d'égout (voir 2213 Réseaux d'aqueduc et d'égout et autres)
- Transport ferroviaire (voir 482 Transport ferroviaire)
- Exploitation de systèmes urbains de transport en commun (voir 485110 Services urbains de transport en commun)
- Opérations aéroportuaires (voir 48811 Opérations aéroportuaires)
- Exploitation des ports (voir 488310 Opérations portuaires)
- Exploitation d'archives ou de bibliothèques (voir 51912 Bibliothèques et archives)
- Collecte et élimination des ordures (voir 562 Services de gestion des déchets et d'assainissement)
- Fonctionnement des écoles (voir 61 Services d'enseignement)
- Prestation de services de soins ambulatoires (voir 621 Services de soins de santé ambulatoires)
- Exploitation d'hôpitaux (voir 622 Hôpitaux)
- Exploitation d'établissements de soins pour bénéficiaires internes (voir 623 Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes)
- Exploitation de musées et de galeries d'art (voir 71211 Musées)

914 Administrations publiques autochtones
Ce sous-secteur comprend les établissements des administrations publiques autochtones dont l'activité principale consiste à offrir à leurs commettants un vaste éventail de services gouvernementaux qui autrement seraient assurés par les administrations fédérale, provinciales ou municipales.

9141 Administrations publiques autochtones
Ce groupe comprend les établissements des administrations publiques autochtones dont l'activité principale consiste à offrir à leurs commettants un vaste éventail de services gouvernementaux qui autrement seraient assurés par les administrations fédérale, provinciales ou municipales.

914110 Administrations publiques autochtones
Cette classe comprend les établissements des administrations publiques autochtones dont l'activité principale consiste à offrir à leurs commettants un vaste éventail de services gouvernementaux qui autrement seraient assurés par les administrations fédérale, provinciales ou municipales.

914110-00 Administrations publiques autochtones

919 Organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux
Ce sous-secteur comprend les établissements des gouvernements étrangers situés en sol canadien dont l'activité principale consiste à offrir des services de nature gouvernementale comme des services consulaires, des missions diplomatiques et des activités de légation.

9191 Organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux
Ce groupe comprend les établissements des gouvernements étrangers situés en sol canadien dont l'activité principale consiste à offrir des services de nature gouvernementale comme des services consulaires, des missions diplomatiques et des activités de légation.

919110 Organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux
Cette classe comprend les établissements des gouvernements étrangers situés en sol canadien dont l'activité principale consiste à offrir des services de nature gouvernementale : services consulaires, missions diplomatiques et activités de légation.

919110-00 Organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux

ANNEXE 4
ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

A1.11. Dans sa décision D349256 rendue le 15 octobre 2017, la CPTAQ a identifié six îlots déstructurés qui se trouvent sur le territoire de la Ville de Longueuil.

A1.12. Cette annexe présente cette décision ainsi qu'une délimitation des îlots déstructurés.

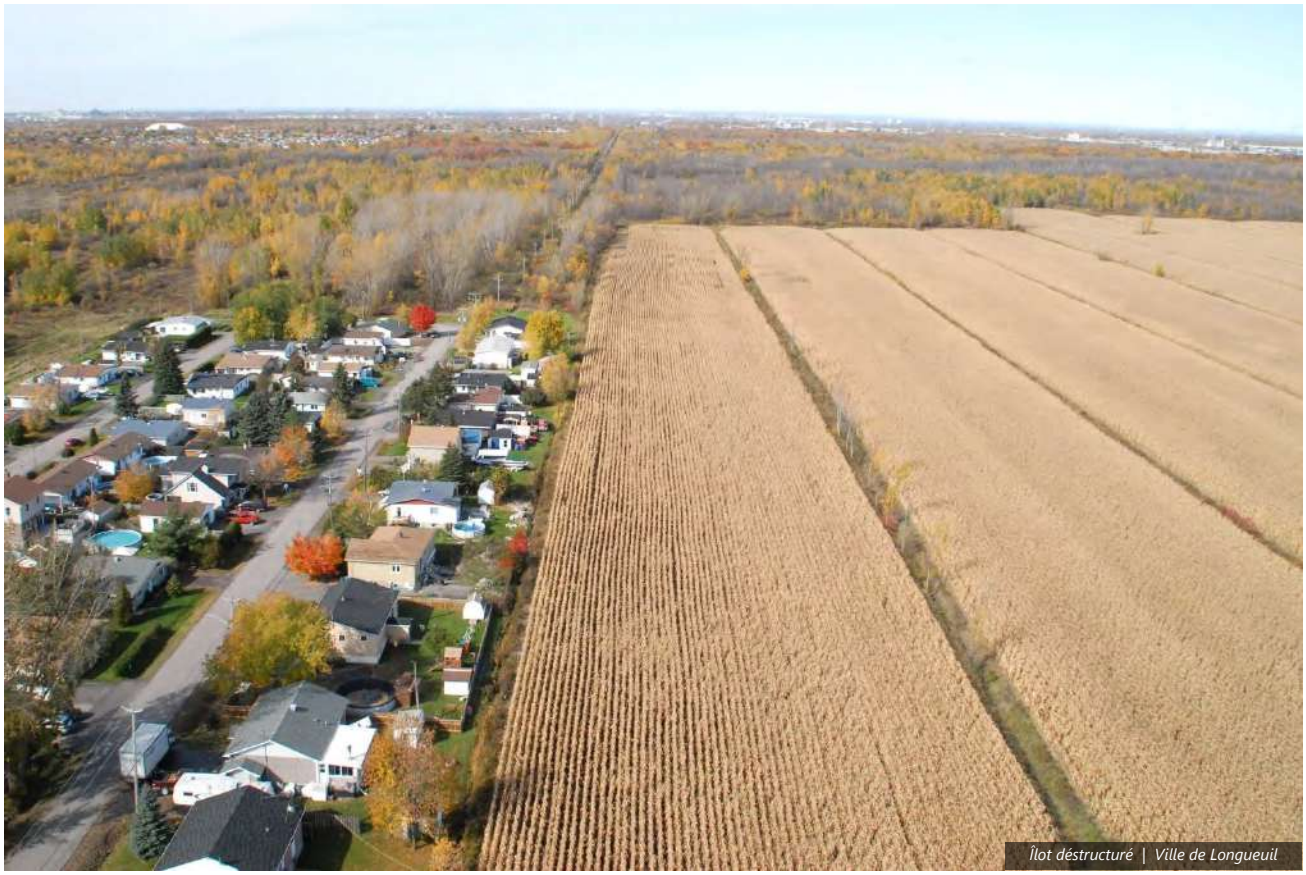

Îlot déstructuré | Ville de Longueuil

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Numéro	:	349256
Municipalité	:	Longueuil (arrondissement Saint-Hubert)
Agglomération	:	Longueuil
Date	:	Le 15 octobre 2007

LES MEMBRES PRÉSENTS

Gary Coupland, vice-président
Guy Lebeau, commissaire
Pierre Rinfret, commissaire

LA DEMANDERESSE

Ville de Longueuil

DÉCISION

en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

---

LE CONTEXTE DE LA DEMANDE

[1] La demanderesse, Ville de Longueuil, dans l'exercice des pouvoirs prévus à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001), et par résolution du conseil d'agglomération de Longueuil (CA-060824-1.15) adopté le 24 août 2006, adresse à la Commission une demande à portée collective basée sur les dispositions de l'article 59 de la Loi.

[2] Une demande d'autorisation à portée collective (article 59) pour de nouvelles utilisations à des fins résidentielles peut porter :

- sur un îlot déstructuré de la zone agricole;
- sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement ou à un projet de modification ou de révision d'un tel schéma.

[3] La présente demande à portée collective porte seulement sur le premier volet, soit les îlots déstructurés.

[4] En effet, le deuxième volet n'est pas applicable parce que, hors des îlots visés par la présente demande, l'implantation de nouvelles résidences dans la zone agricole est limitée à celles s'appliquant aux articles 40 et 105 de la Loi, selon les dispositions du schéma d'aménagement et de développement en vigueur.

[5] Parmi les anciennes municipalités de l'agglomération, la présente demande ne vise que le territoire de l'arrondissement de Saint-Hubert où ont été identifiés les îlots déstructurés de l'agglomération de Longueuil.

Le rappel des dispositions de la Loi et recevabilité

[6] Le schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC Longueuil est en vigueur depuis le 25 février 1999 et révisé depuis décembre 2005, pour l'ensemble du territoire de l'agglomération de Longueuil.

[7] Son contenu est en voie d'être traduit dans les règlements d'urbanisme.

[8] Les îlots déstructurés sont identifiés dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de Longueuil.

[9] Pour procéder à l'étude de cette demande, la Commission, outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'autorisation recherchée traduise une vue d'ensemble de la zone agricole et qu'elle s'inscrive dans une perspective de développement durable des activités agricoles.

LA NATURE DE LA DEMANDE

VOLET 1 (ÎLOT DÉSTRUCTURÉ DE LA ZONE AGRICOLE)

[10] Un îlot déstructuré peut être défini comme suit :

[11] « *...entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture* »[1].

[1] Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement, la protection du territoire et des activités agricoles, document complémentaire révisé, décembre 2001

[12] La demanderesse a identifié 8 îlots sur son territoire, dont 4 où il n'y aucune possibilité d'y ajouter de nouvelles résidences, selon les réglementations provinciales et municipales.

[13] En effet, la réglementation municipale (normes de lotissement) exige que l'emplacement doit être desservi par l'aqueduc et ayant une superficie minimale de 1 500 mètres carrés.

[14] Selon le document déposé par la Ville de Longueuil, daté du 10 mai 2006, et à la suite d'une réévaluation, il y aurait une possibilité d'ajouter 15 résidences dans les îlots déstructurés faisant l'objet de l'entente.

Le contexte géographique

[15] La Ville de Longueuil fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal.

[16] Sa superficie totale est de 28 241 hectares alors que l'espace occupé par la zone agricole est de 9 146 hectares ou 32% de son territoire.

Le contexte agricole

[17] Le territoire agricole dynamique couvre 45% de la zone agricole (4 148 hectares), puis de façon décroissante en superficie, il existe des affectations identifiées «forêt-périurbain, agricole récréative et agricole extensive» et celles-ci font partie d'une planification intégrée du territoire agricole périurbain.

[18] Les usages résidentiels permis sont les droits d'usages résidentiels en vertu des articles 31 et 40 de la LPTAA ainsi que les droits acquis prévus en vertu des articles 101, 103 et 105.

[19] La Ville de Longueuil décrit les activités agricoles sur son territoire comme suit :

« En 2001, il y avait 57 entreprises agricoles sur le territoire, dont 10 furent mises en place récemment et qui visent un marché urbain voisin. Il y avait 24 exploitations en grande culture, 10 en culture abritée, 6 en production de légumes, 2 en production de fruits, 2 élevages de bovins de boucherie, trois pépinières, un producteur laitier, un pomiculteur et 8 autres en productions diverses. »

La démarche

[20] La Commission a tenu une rencontre avec les représentants de l'agglomération de Longueuil et de l'UPA, laquelle a eu lieu à Longueuil, le 15 mars 2007. Au cours de cette rencontre, des discussions eurent cours à l'égard de chaque îlot et des normes d'implantation.

Les résultats

[21] Le processus de traitement de cette demande a conduit à un consensus entre les instances.

[22] Ainsi, la demande est modifiée en conséquence afin de refléter l'entente. Les résultats sont donc :

Îlot	Superficie vacante / superficie totale initiale (mètres^2)	Nombre potentiel d'habitations demande	Nombre potentiel d'habitations résultat	Résultat quant aux limites
1	15 094 / 75 248	10	12	idem
2	2 143 / 56 147	1	1	superficie réduite à 19 358 m^2
3	1 961 / 14 730	1	1	idem
4	0 / 18 315	0	0	idem
5	2 534 / 13 723	1	1	idem
6	0 / 10 672	0		pas retenu comme îlot
7	0 / 4 767	0	0	idem
8	0 / 13 498	0		pas retenu comme îlot
Total	21 732 / 207 100	13	15	

[23] Initialement, la superficie totale des îlots était de 21,7 hectares, avec 2,1 hectares de terrains vacants à combler, pour un potentiel de 13 nouvelles résidences.

[24] Le résultat net est la reconnaissance de 6 îlots, d'une superficie totale de 14,6 hectares avec la possibilité d'y ajouter quelque 15 résidences.

[25] Même s'il n'est pas possible d'ajouter de nouvelles résidences à l'intérieur des limites des îlots 4 et 7, il a été convenu de les identifier afin que la municipalité puisse y gérer la fonction résidentielle, notamment pour ne pas être dans l'obligation de produire une déclaration à la Commission au cas où une résidence soit détruite par un incendie, etc.

[26] Étant donné que le schéma d'aménagement et de développement révisé restreint l'implantation de nouvelles résidences dans la zone agricole, à l'extérieur des îlots déstructurés, à celles construites en vertu des dispositions de l'article 40 (agriculture comme principale occupation), l'exercice établit les cas et les conditions à l'égard de l'implantation de la fonction résidentielle sur l'ensemble de la zone agricole sur le territoire de l'agglomération de Longueuil.

****

[27] Les cas et les conditions pour l'implantation de résidences en zone agricole en vertu des dispositions de l'article 59 pour la présente demande sont définis comme suit:

Volet 1 – dans un îlot déstructuré :

[28] « Dans un îlot déstructuré ainsi autorisé, on s'en réfère exclusivement aux normes d'implantation de résidences telles que prévues aux règlements municipaux. »

[29] Selon le schéma d'aménagement et de développement en vigueur, la reconnaissance d'un îlot déstructuré en vertu de la présente demande n'ajouterait pas de nouvelles contraintes pour la pratique de l'agriculture sur les lots avoisinants par rapport à une résidence existante et située à l'intérieur de l'îlot.

[30] Or, aucune résidence additionnelle dans un îlot ne viendra nuire davantage aux activités agricoles environnantes puisque la demande vise à combler des espaces libres entre les résidences déjà existantes.

L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE

[31] L'orientation préliminaire acheminée le 6 juin 2007 reprenait essentiellement les éléments susdits et faisait état que la Commission entendait faire droit à la demande modifiée, selon l'entente.

LES AVIS DES INSTANCES CONCERNÉES

[32] Pour rendre une décision sur cette demande soumise en vertu de l'article 59, la Commission doit recevoir l'avis favorable des instances intéressées au sens de cet article, à savoir du conseil d'agglomération de Longueuil et de l'association accréditée, soit l'Union des producteurs agricoles.

[33] Le conseil d'agglomération de Longueuil a adopté la résolution CA-070830-1.10 à sa séance du 30 août 2007, appuyant l'orientation préliminaire du 6 juin 2007. Par cette résolution, on souhaite ajouter deux résidences supplémentaires dans l'îlot 1.

[34] À cet égard, il n'est pas nécessaire de modifier l'autorisation parce que, pour la fonction résidentielle à l'intérieur d'un îlot autorisé, on s'en réfère exclusivement aux normes d'implantation de résidences telles que prévues aux règlements municipaux.

[35] Par un avis daté du 10 juillet 2007, la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield, demande à la Commission de faire droit à la présente demande modifiée, et ce, en incluant les conditions prévues au compte rendu et l'orientation préliminaire.

LA CONCLUSION GÉNÉRALE

[36] La Commission peut donc faire droit à la demande modifiée faisant l'objet d'un consensus parce que le schéma d'aménagement et de développement actuel limite ou restreint l'implantation de nouvelles résidences sur la totalité de la zone agricole qu'aux cas et conditions prévus à l'entente.

[37] En effet, même s'il ne fait pas partie d'une demande à portée collective, l'objectif de l'opération est de définir tous les cas où un permis pour la construction résidentielle pourrait être émis sur la totalité de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil.

[38] La Commission estime que l'autorisation traduit une vue d'ensemble de la zone agricole et s'inscrit dans une perspective de développement durable des activités agricoles.

[39] Aussi, le citoyen n'aura plus à produire de demande à la Commission pour l'implantation d'une résidence dans les secteurs couverts, sachant maintenant dans quels cas et à quelles conditions ce type d'usage est permis.

[40] Enfin, la présente autorisation prendra effet à la date de la décision.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION

AUTORISE, aux conditions ci-après énoncées, le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, des lots situés à l'intérieur des «îlots déstructurés».

Ces îlots sont identifiés sur un support cartographique préparé par la Commission, lequel document est déposé au greffe où il peut être consulté.

LA PRÉSENTE AUTORISATION EST TOUTEFOIS ASSUJETTIE À LA CONDITION SUIVANTE :

Aucun permis de construction résidentielle (article 32) ne peut être délivré en zone agricole des villes composant l'agglomération, sauf:

a. dans les cas et aux conditions prévues à la présente décision;

b. pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission permettant la construction ou la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 40 et 105 de la Loi;

c. pour donner suite à un avis de conformité valide émis par la Commission permettant la reconstruction d'une résidence érigée en vertu des articles 31, 31.1 (si applicable) 101 et 103 de la Loi;

d. pour donner suite à une autorisation de la Commission, du TAPTA ou du Tribunal administratif du Québec, à la suite d'une demande produite avant la date des présentes ;

e. pour donner suite à un seul type de demande toujours recevable à la Commission pour usage à des fins résidentielles, à savoir : pour déplacer une résidence bénéficiant de droits acquis, selon les articles 101 et 103 ou du droit selon l'article 31 de la Loi, sur la même unité foncière mais à l'extérieur de la superficie bénéficiant de ces dits droits.

Gary Coupland, vice-président
Président de la formation

Guy Lebeau, commissaire

Pierre Rinfret, commissaire

/hg

Îlots destructurés de la Ville de Longueuil
(Arrondissement Saint-Hubert)
Îlot 1
1:2 500
Îlots destructurés
Zone non agricole
100
50
0
100 Mètres
Québec
Octobre 2007

Îlots destructurés de la Ville de Longueuil
(Arrondissement Saint-Hubert)
Îlot 2
Îlot 1
Îlot 2
1:2 500
Îlots destructurés
Zone non agricole
100
50
0
100 Mètres
Commission de protection du territoire agricole
Québec
Octobre 2007
VC

Îlots destructurés de la Ville de Longueuil
(Arrondissement Saint-Hubert)
Îlot 3
Îlot 4
Îlot 5
1:2 500
Zone non agricole
Îlots destructurés
100 50 0 100 Mètres
Commission de protection du territoire agricole Québec
Octobre 2007
VC

Îlots destructurés de la Ville de Longueuil
(Arrondissement Saint-Hubert)
Îlot 4
Îlot 5
Îlot 4
1:2 500
Commission de protection du territoire agricole Québec
Zone non agricole
Îlots destructurés
100 50 0 100 Mètres
Octobre 2007
VC

Îlots destructurés de la Ville de Longueuil
(Arrondissement Saint-Hubert)
Îlot 5
Îlot 3
Îlot 5
Îlot 4
1:2 500
Commission de protection du territoire agricole Québec
Zone non agricole
Îlots destructurés
100 50 0 100 Mètres
Octobre 2007
VC

Îlots destructurés de la Ville de Longueuil
(Arrondissement Saint-Hubert)
Îlot 7
1:2 500
Québec
Zone non agricole
Îlots destructurés
100
50
0
100 Mètres
Octobre 2007

longueuil.quebec

longueuil